

République du Sénégal



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

LE SENEGAL A L'HEURE DU BONUS DEMOGRAPHIQUE

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE



Le débat sur la problématique population / développement est né des rencontres internationales (Bucarest en 1974, Mexico en 1984) qui ont permis une perception progressive des inter- relations entre population et développement.

Également, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 marque un tournant décisif dans l'approche des questions de Population en lien avec le développement durable.

De nos jours, dans le cadre de la réflexion sur les interrelations entre la population et le développement en Afrique subsaharienne, la problématique du dividende démographique est un sujet incontournable. Sa capture devient un défi majeur du développement au cours des prochaines décennies.

Aussi, dans cette perspective, la Commission de l'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique affirment-elle que « les pays africains devraient intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement et renforcer le lien entre la structure par âge de la population et la croissance économique en faisant la promotion d'un développement inclusif ».

La capture du dividende démographique est au cœur des préoccupations du Chef de l'Etat, Son Excellence Macky SALL, Président de la République et de son Gouvernement. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) souligne que des politiques appropriées en vue de réduire le poids élevé des enfants à charge aideraient à propulser le Sénégal vers un développement socio-économique rapide.

Ainsi, pour mieux accompagner le PSE dans son volet portant sur la capture du dividende démographique, le Sénégal a élaboré en 2016, un document d'orientation national en la matière, assorti d'un plan d'actions. Ce document présente les conditions idoines pour tirer profit du dividende démographique ; mais aussi les projections en termes de gain de croissance, selon le modèle DEMDIV .

De même dans le cadre de l'opérationnalisation et du suivi de la capture du dividende démographique, le Sénégal a mis en place un Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD). Le présent Rapport de suivi du dividende démographique au Sénégal constitue le premier produit de l'ONDD dont l'objectif est d'accompagner et d'éclairer les politiques en matière de changements démographiques, de renforcement du capital humain, de dynamisation du marché du travail, d'amélioration des infrastructures et services sociaux de base, entre autres. C'est pour moi le lieu de remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, notamment la Direction Générale de la Planification et des Politiques

Economiques (DGPPE) qui a assuré la coordination de l'étude et dont je salue l'abnégation. Je remercie l'équipe multidisciplinaire composée de chercheurs et de techniciens des différents ministères sectoriels ayant participé à la production de ce document.

¹DemDiv : Modèle démo-économique permettant une meilleure compréhension de la relation entre la croissance économique et les changements de la structure par âge de la population.

Je tiens également à saluer et à renouveler ma reconnaissance au Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) pour son soutien inestimable, et au Consortium régional pour la recherche en économie générationnelle (CREG) pour son appui technique et scientifique.

Je formule l'espoir ferme que ce rapport puisse contribuer significativement à l'atteinte de

l'objectif d'un Sénégal Emergent que poursuit notre pays.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération

Monsieur Amadou HOTT



Ministère de l'Economie
du Plan et de la Coopération
Le Ministre
Amadou HOTT



MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE

comité scientifique			
Pr BARTHELEMY	BIAO	Université de Parakou, Benin	Membre
Pr ADAMA	DIAW	Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal	Président
Pr SEYDI ABABACAR	DIENG	Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal	Membre
Pr LATIF	DRAMANI	Université de Thiès, Sénégal	Secrétaire
YAO SILVERE	KONAN	Université de Cocody, Cote d'Ivoire	Membre
CHEIKH	MBACKÉ	CREG / CREFAT	Membre
Pr MAMAN MALAM	NAFIOU	Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger	Membre
Pr CHEIKH TIDIANE	NDIAYE	Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal	Membre
Pr ABDOUL AZIZ	NDIAYE	Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal	Membre
Pr MAMADOU	SALL	Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal	Membre
Pr IBRAHIMA	THIAM	Université de Thiès, Sénégal	Membre

Coordination nationale			
MOUHAMADOU	BAMBA DIOP	Directeur DGPPE	Membre
BAKARY	DJIBA	Directeur DDCH / DGPPE	Président

comité scientifique		
Equipe de rédaction		
EDEM	AKPO	CREG / CREFAT
ABOU	BA	DDCH / DGPPE
MAMADOU DIANG	BA	ANSD / SRSD Kaolack
TACKO	DIANKHA	Direction des Collectivités territoriales
ABDOULAYE	DIEYE	CEPOD / DGPPE
JEAN RODRIGUE	MALOU	ANSD / SRSD Ziguinchor
MOMAR	NDIAYE	UCSPE / DGPPE
Comité de relecture		
SADIO VOURO	BA	Consultant
AMSATA	CAMARA	DDCH / DGPPE
HAWA	KANE HANNE	DDCH / DGPPE
MALICK DIENOUM	NDIAYE	CREG / CREFAT
PAPA IBRAHIMA S.	SENE	DSDS / ANSD

Dimension 2 - Qualité du cadre de vie		
Equipe de rédaction		
SAM	AGBAHOUNGBA	CREG / CREFAT
KHADIDIATOU	DIAGNE	DJASE

ABDOU KHADRE	DIATTA	DSDT
OUSSEYNOU	NDOYE	DP / DGPPE
JEAN BAPTISTE	OGA	CREG / CREFAT
BENILDE	OUDIANE	ANAT
SALIMATA	SAMOURA	DESPUB / DGES
Comité de relecture		
ALASSANE SAMBA	BALDE	DEEC
MOCTAR	CAMARA	DPVE
YOUSSEPH	DIAO	DPVE
PAPE MADIOP	DIOP	UNFPA
OULEYMATOU	DOUCOURE	Direction de l'Assainissement

Dimension 3 – Dynamiques de pauvreté		
Equipe de rédaction		
AMY COLLE	CISSE	DSDS / ANSD
DEMBA	DIOP	Direction de l'Emploi
MOUHAMADOU LAMINE	FALL	CONGAD
MARIAMA DIENG	FAYE	DFPGV
OUMY	LAYE	ANSO / SRSD Thiès
FATOUMATA	NDIAYE	Direction de l'Emploi
MAMAYE	THIONGANE	CREG / CREFAT
Comité de relecture		
BOUBACAR	DIALLO	CREG / CREFAT
CATY YAYE THIALAW	DIOP TALL	DDCH / DGPPE
MOUSTAPHA	SARR	DDCH / DGPPE
OUSMANE	SENE	DDCH / DGPPE
AWA	DIAKHATE	DDCH / DGPPE

Dimension 4 – Développement humain étendu		
Equipe de rédaction		
YEDODE	AHOKPOSSI	CREG / CREFAT
LANFIA	DIANE	DDCH / DGPPE
JOSEPH SATURNIN	DIEME	DIVPITT / DGRI
IBRAHIMA	FALL	RESOPOPDEN
MAME NDIORO	FAYE	DPRS
OUMY	NDIAYE KEBE	CREG / CREFAT
FATOUMATA	SISSOKO	DFPT
MARIEME SODA	YOUM	DEEG
Comité de relecture		
KHADIDIATOU	DIAGNE	DJASE
MAGATTE	DIEYE	UCSPE / DGPPE
NDEYE DABA	FALL	CREG / CREFAT
SALIMATA	SAMOURA	DESPUB / DGES

Dimension 5 – Réseaux et territoires

Equipe de rédaction

ALASSANE SAMBA	BALDE	DEEC
MOCTAR	CAMARA	DPVE
IBRAHIMA	DIAGNE	DDCH / DGPPE
YOUSSOUPH	DIAO	DPVE
OULEYMATOU	DOUCOURE	Direction de l'Assainissement
CAMILLE	GUIDIME	CREG / CREFAT
SATURNIN KINSON	KODJO	UNFPA
SAMBA	NDIAYE	DSDS / ANSD
MARTHE EDMEE	NDOYE	CREG / CREFAT

Comité de relecture

FATIMATA	BA DRAME	CREG / CREFAT
KHADIDIATOU	GAYE	DDCH / DGPPE
SALIOU	NDIAYE	DDCH / DGPPE
MAME DIAARA	SAMB	CREG / CREFAT

Synthèse

Equipe de rédaction

EDEM	AKPO	CREG / CREFAT
ABOU	BA	DDCH / DGPPE
BAKARY	DJIBA	DDCH / DGPPE
MALICK DIENOU	NDIAYE	CREG / CREFAT
Pr CHEIKH TIDIANE	NDIAYE	Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal

Comité de relecture

SAM	AGBAHOUNGBA	CREG / CREFAT
IBRAHIMA	DIAGNE	DDCH / DGPPE
MAMADOU	KHARMA	UNFPA
PIERRE ALOYSE	NDIAYE	CREG / CREFAT

SECRETARIAT & INFOGRAPHIE

Synthèse

Equipe de rédaction

MARIE	DIATTA	CREG / CREFAT
MAME COURA	NDIAYE KAMA	CREG / CREFAT
NDEYE COUMBA	TOURE	CREG / CREFAT
SOUKEY	SYLLA	DDCH / DGPPE
VALERI YAMA	BADJ	DDCH / DGPPE
MAMADOU	DIENG	DDCH / DGPPE

Infographie

ABASS ALABI	BELLO	CREG / CREFAT
-------------	-------	---------------

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	8
LISTE DES CARTES.....	12
LISTE DES TABLEAUX.....	12
LISTE DES GRAPHIQUES.....	12
SIGLES ET ACRONYMES.....	14
INTRODUCTION GENERALE.....	17
1. SYNTHESE DES RESULTATS.....	18
1.1. SURVOL DU CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE.....	19
1.2. APERCU METHODOLOGIQUE DU DDMI.....	21
1.3. SUIVI DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET DEVELOPPE MENT DURABLE.....	22
1.4. PRINCIPAUX RESULTATS	28
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	34
2. COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	35
RESUME.....	36
INTRODUCTION.....	37
2.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	38
2.2. METHODOLOGIE DES COMPTES NATIONAUX DE TRANSFERTS.....	44
2.3. RESULTATS ET ANALYSES.....	48
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	62
3. QUALITE DU CADRE DE VIE.....	64
RESUME.....	65
INTRODUCTION.....	66
3.1. SITUATION DU CADRE DE VIE AU SENEGAL.....	66
3.2. REVUE SELECTIVE DE LA LITTERATURE.....	73
3.3. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE L'IQCV.....	77
3.4. RESULTATS ET ANALYSES.....	80
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	87
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	88
4. DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE.....	90
RESUME 91	
INTRODUCTION.....	92
4.1. CONTEXTE.....	94
4.2. REVUE SUCCINCTE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....	99
4.3. RESULTATS ET ANALYSES DES DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE.....	105
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	115
WEBOGRAPHIE.....	116
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	117
5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ETENDU.....	118
RESUME.....	119
INTRODUCTION.....	120
5.1. CONTEXTE.....	121
5.2. REVUE DE LA LITTERATURE.....	136

5.3. METHODOLOGIE.....	138
5.4. RESULTATS ET ANALYSES.....	141
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	143
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	144
6. RESEAUX ET TERRITOIRES.....	146
RESUME.....	147
INTRODUCTION.....	148
6.1. CONTEXTE DES RESEAUX ET TERRITOIRES AU SENEGAL.....	149
6.2. BREVE REVUE DE LA LITTERATURE SUR RESEAUX ET TERRITOIRES.....	153
6.3. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE L'INDICE DES RESEAUX ET TERRITOIRES.....	160
6.4. RESULTATS ET ANALYSES.....	164
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	168
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	169
ANNEXE.....	170
TABLE DES MATIERES.....	171





LISTE DES CARTES

Carte 4-1 : Pauvreté chronique suivant les régions, 2005 à 2011.....	108
Carte 4-2 : Basculement dans la pauvreté suivant les régions, 2005 à 2011.....	109
Carte 4-3 : Sortie de la pauvreté suivant les régions, 2005 à 2011.....	110
Carte 4-4 : Non pauvreté pure suivant les régions, 2005 à 2011.....	111
Carte 4-5 : Indice synthétique de sortie de la pauvreté par région, 2005 à 2011.....	114

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-2 : Cadre conceptuel de suivi du dividende démographique en lien avec le PSE.....	23
Tableau 2-1 : Récapitulation des résultats (montants en milliards de FCFA).....	60
Tableau 4-1 : Transitions dans la pauvreté, 1995 à 2011.....	105
Tableau 4-2 : Dynamiques de la pauvreté selon les régions, 2005 à 2011 (en %).....	112
Tableau 5-1 : Sous-dimensions, indicateurs, sources de données et méthodes de calcul de l'IDHE.....	139
Tableau 5-2 : Signification des sous-dimensions.....	140
Tableau 5-3 : Grille d'interprétation.....	140
Tableau 6-1 : Liste des indicateurs par sous-dimension et leur définition.....	161
Tableau 6-2 : Classement des régions suivant les valeurs de l'ISRT.....	164

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1-1 : Profils moyens de consommation et de revenu du travail.....	28
Graphique 1-2 : Profils agrégés de consommation et de revenu du travail.....	28
Graphique 1-3 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le sexe.....	29
Graphique 1-4 : Indice de qualité du cadre de vie (IQCV) et ses composantes.....	29
Graphique 1-5 : Dynamiques dans la pauvreté au niveau global, 2005-2011.....	30
Graphique 1-6 : Dynamiques de la pauvreté selon le milieu de résidence, 1995-2011.....	31
Graphique 1-7 Indice synthétique réseaux et territoires (ISRT) et ses composantes.....	32
Graphique 1-8 : Synthèse des résultats.....	33
Graphique 2-1 : Profils moyens de consommation d'éducation.....	48
Graphique 2-2 : Profils agrégés de consommation d'éducation.....	49
Graphique 2-3 : Profils moyens de consommation de santé.....	50
Graphique 2-4 : Profils agrégés de consommation de santé.....	51
Graphique 2-5 : Profils moyens des autres consommations.....	52

Graphique 2-6 : Profils agrégés des autres consommations.....	52
Graphique 2-7 : Profils moyens du revenu du travail.....	53
Graphique 2-8 : Profils agrégés du revenu du travail.....	54
Graphique 2-9 : Profils moyens de consommation et de revenu du travail.....	55
Graphique 2-10 : Profils agrégés de consommation et de revenu du travail.....	56
Graphique 2-11 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le sexe.....	57
Graphique 2-13 : Ratio de soutien économique.....	58
Graphique 2-12 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le milieu de résidence.....	58
Graphique 2-14 : Taux de croissance du ratio de soutien économique.....	59
Graphique 2-15 : ICDE au niveau national et selon les régions.....	60
Figure 3-1 : Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE.....	78
Graphique 3-1 : Score de la sous-dimension « Conditions de logement ».....	80
Graphique 3-2 : Score de la sous-dimension « Liens sociaux ».....	81
Graphique 3-3 : Score de la sous-dimension « Environnement ».....	81
Graphique 3-4 : Score de la sous-dimension « Engagement civique et gouvernance ».....	82
Graphique 3-5 : Score de la sous-dimension « Bien-être subjectif ».....	83
Graphique 3-6 : Score de la sous-dimension « Sécurité ».....	83
Graphique 3-7 : Score de la sous-dimension « Equilibre travail-Vie privée ».....	84
Graphique 3-8 : Indice de la qualité du cadre de vie et ses composantes.....	85
Graphique 4-1 : Dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence, 1995 à 2011.....	106
Graphique 4-2 : Dynamique de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage, 1995 à 2011.....	107
Graphique 4-3 : Dynamique de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage, 1995 à 2011.....	107
Graphique 5-1 : Évolution de la croissance du PIB réel (en %)......	133
Graphique 5-2 : Évolution du PIB par tête (en milliers de Franc CFA courant).....	133
Graphique 5-3 : IDHE et ses composantes	141
Graphique 6-1 : ISRT et ses composantes	164
Graphique 6-2 : Score de la sous-dimension « Infrastructures »	165
Graphique 6-3 : Score de la sous-dimension « Urbanisation »	165
Graphique 6-4 : Score de la sous-dimension « Migration »	166
Graphique 6-5 : Score de la sous-dimension « Flux et capacités financiers »	167

SIGLES ET ACRONYMES

ANPECTP	Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche Par Compétences
ASP	Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BIT	Bureau International du Travail
BST	Blocs Scientifiques et Technologiques
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAMPUSEN	Plateforme en ligne pour l'orientation et l'inscription des étudiants
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CES	Conseil Economique et Social
CESE	Conseil Economique Social et environnemental
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CGQA	Centre de Gestion de la Qualité de l'Air
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CREI	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite
COP	Conférence des Parties
CMR	Cadre de Mesure du Rendement
CNAES	Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur et la Recherche
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquée de Thiès
CREG	Consortium Régional pour la Recherche en Economie Générationnelle
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DIC	Diplôme d'Ingénieur de Conception
DISEP	Diplôme d'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DIT	Diplôme d'Ingénieur Technologue
DTS	Diplôme de Technicien Supérieur
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DDCH	Direction du Développement du Capital Humain
DPEE	Direction de la Prévision des Etudes Economiques
DSRP	Document stratégique de Réduction de la Pauvreté
EBJA	Education de Base des Jeunes et Adultes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDS C	Enquête Démographique et de Santé Continue
EDS MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENO	Espaces Numériques Ouverts
EPES	Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur
EPS	Etablissement Public de Santé
ESG	Enseignement Secondaire Général
ESPS	Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal

ESRI	Enseignement Supérieur Recherche et Innovation
FAC	Fonds de l'Aménagement concerté
FMI	Fonds Monétaire International
FOGALOG	Fonds de Garantie du Logement
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FPT	Formation Professionnelle et Technique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
CRFPE	Centres Régionaux de Formation de Personnels de l'Education
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HIMO	Investissement à Haute Intensité de Main d'œuvre
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IBP	Indice de Biodiversité Potentielle
ICDE	Indice de Couverture de la Dépendance Economique
IDB	Indice Doing Business
IGE	Inspection Générale d'Etat
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnel
IQCV	Indice de Qualité du Cadre de Vie
ISEP	Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel
ISRT	Indice Synthétique Réseaux et Territoires
ISSP	Indice synthétique de sortie de la pauvreté
LMD	Licence-Master-Doctorat
LPS	Lettre de Politique Sectorielle
LPSD	Lettre de Politique Sectorielle et de Développement
LPSEA	Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAPS	Méthodologie d'Evaluation des Systèmes de Passation des Marchés Publics
MEFP	Ministère de l'économie des Finances et du Plan
MIRADOR	Management Intégré des Ressources Axé sur une Dotation Rationnelle
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MRUHCV	Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie
NPEE	Nouvelle Politique de
NPNP	Non Pauvre vers Non Pauvre (Non Pauvreté Pure)
NPP	Non Pauvre vers Pauvre (Basculement dans la pauvreté)
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion de Données
NTA	National Transfer Accounts
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFNAC	Office National de la lutte contre la Corruption
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONU	Organisation des Nations Unies
OPHI	Oxford Poverty and Human Development Initiative
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
PADELU	Programme d'Appui au Développement Local Urbain

PADEN	Projet d’alphabétisation des Elu(e)s locaux(les) et Notables
PAIS-Etat	Programme d’Alphabétisation Intensive de l’Etat
PALAM/VOLIP	Programme d’Alphabétisation et d’Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté
PAPEJF	Projet d’Appui à la Promotion de l’Emploi des Jeunes et des Femmes
PAQUET	Programme d’Amélioration de la Qualité, de l’Equité et de la Transparence
PASDUNE	Programme d’Actions pour la Sauvegarde et de Développement des Niayes et zones vertes de Dakar
PAQUET-EF	Programme d’Amélioration de la Qualité de l’Equité et de la Transparence du secteur de l’Educa- tion et de la Formation
PATMUR	Projet d’Appui à la Mobilité Urbaine
PDEF	Programme Décennal de l’Education et de la Formation
PDU	Plan Directeur D’Urbanisme
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAT	Plan National d’Aménagement du Territoire
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNP	Pauvre vers Non Pauvre (Sortie de pauvreté)
PP	Pauvre vers Pauvre (Pauvreté chronique)
PPTD	Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PREAC	Programme de Réforme de l’Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PROGEDE	Projet de Gestion Durable des Energies traditionnelles et substitution
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUD	Plan d’Urbanisme Directeur
RNDH	Rapport National de Développement Humain Durable
RGPHAE	Recensement Général de la Population de l’Habitat de l’Agriculture et de l’Elevage
RSE	Ratio de Soutien Economique
SCN	Système des Comptes Nationaux
SDADT	Schéma Directeur d’Aménagement et de Développement Territorial
SDAU	Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme
SES	Situation Economique et Sociale du Sénégal
SFD	Système Financier Décentralisé
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SIRH	Système d’Information des Ressources Humaines
SN.HLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
STEM	Sciences, Technologie, Sciences de l’Ingénieur et Mathématiques
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l’Information et de la Communication
TICE	Technologies de l’Information et de la Communication dans l’Education
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UCG	Unité de Coordination et de Gestion des déchets
UA	Union Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
VA	Valeur Ajoutée
WRI	World Resources Institute
ZAC	Zone d’Aménagement Concerté

INTRODUCTION GENERALE

La question des interrelations entre population et développement a toujours été au cœur des politiques économiques et sociales des nations. Conscients des enjeux et défis de développement mis en évidence dans les Agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations-Unies et Agenda 2063 de l'Union Africaine), les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement pour tirer profit du potentiel que représente la structure démographique de leur population. Dès lors, la problématique du dividende démographique (DD), défini comme la croissance économique résultant de la modification de la structure par âge de la population, devient un sujet d'importance capitale pour un développement inclusif et durable.

Dans cette perspective et à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal est caractérisé par une croissance rapide de sa population et fait face à d'importants défis en termes de satisfaction des besoins sociaux de base et d'accélération de son développement. Dans l'optique d'accélération de son processus de développement, le référentiel de politique économique et social du Sénégal à l'horizon 2035 (Plan Sénégal Emergent - PSE), a identifié un certain nombre de politiques à impacts sur la démographie et l'économie susceptibles de propulser le Sénégal vers un développement socio-économique rapide. De façon spécifique, le PSE stipule que la fenêtre d'opportunité démographique qui est déjà ouverte en 1999 pour le Sénégal devrait conduire à un « dividende démographique ». Les effets d'un tel bonus se poursuivront pendant trois à quatre décennies si le facteur population est effectivement intégré dans les politiques publiques.

Récemment, le Sénégal a mis en place un Observatoire national du dividende démographique (ONDD) avec l'appui technique et financier du Bureau pays UNFPA et le Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès (CREFAT / CREG). Etant une des recommandations de l'Union Africaine, l'observatoire du DD est un instrument de veille informationnel, d'évaluation et d'orientation des politiques publiques. Cet observatoire suit le processus de capture du dividende démographique à travers cinq (05) dimensions en lien avec les quatre (04) piliers de l'Union Africaine sur le dividende démographique.

La première dimension relative au « Déficit du cycle de vie » montre l'inadéquation entre les besoins matériels des individus et les capacités économiques dont ils disposent pour satisfaire leurs besoins à chaque âge. La deuxième dimension « Qualité du cadre de vie » analyse l'environnement dans lequel on vit, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de vie et le bien-être des individus. La troisième dimension s'intéresse aux « Dynamiques de pauvreté » en analysant les transitions dans la pauvreté entre deux périodes. La quatrième dimension relative au « Développement humain élargi (ou étendu) » aborde le développement humain sous l'angle de sa durabilité. Enfin, la cinquième dimension intitulée « Réseaux et territoires » analyse les interactions entre les structures spatiales et les flux migratoires, financiers et de biens et services sans oublier le maillage infrastructurel et l'attractivité territoriale.

L'Indice synthétique de suivi du dividende démographique ou DDMI (Demographic Dividend Monitoring Index) a été construit à partir de ces cinq (05) dimensions. Cet indice, développé par le CREG / CREFAT, donne une mesure synthétique et de suivi du processus de capture et d'exploitation du dividende démographique.



1.1. SURVOL DU CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

Le Sénégal est un pays francophone d'Afrique de l'Ouest au sud du Sahara, ouvert sur l'océan atlantique et ayant comme pays limitrophes la Mauritanie, le Mali, la Guinée et la Guinée-Bissau. Le Sénégal compte 14 régions subdivisées en départements puis en communes à la suite de la communalisation intégrale de 2013 et sa capitale (Dakar) est une presqu'île de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Selon l'ANSD, la population du Sénégal est estimée à 15 726 037 habitants en 2018 dont 49,8% d'hommes contre 50,2% de femmes. Cette population se caractérise principalement par sa jeunesse avec environ 69,6% de la population constitué de jeunes de moins de 30 ans. Cela constitue de ce fait, à la fois un atout et une pression en termes de demande de services sociaux de base (santé et éducation).

1.1.1. Situation du capital humain

L'éducation et la santé constituent deux composantes essentielles du capital humain. Concernant le secteur de l'éducation, la situation varie selon le niveau d'enseignement. L'enseignement préscolaire est caractérisé par un effectif global d'apprenants estimé à 224 617 en 2016 avec 52,3% de cet effectif constitué de filles. Le taux brut de préscolarisation est estimé à 17,5% en 2016 selon ANSD (2019). En ce qui concerne l'enseignement élémentaire, le Sénégal a enregistré un taux brut d'accès de 103,5% dont 110,2% pour les filles et 97,2% pour les garçons. Le taux brut de scolarisation national au primaire s'élève à 86,1% en 2016. S'agissant de l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE), le taux de réussite en 2016 est de 58,3% contre 34,33% en 2014.

Au niveau de l'enseignement moyen, le Taux brut de scolarisation s'élève à 54,4 % au niveau global avec 58,3% pour les filles et 50,8 % pour les garçons en 2016. Le taux de réussite au Brevet de Fin d'Etudes Moyen (BFEM) est estimé en 2016 à 51,9% avec un taux de réussite pour les garçons (55,6%) supérieur à celui des filles (48,7%). Concernant l'enseignement secondaire général, le taux brut de scolarisation est estimé à 34,1% et est plus élevé chez les garçons (34,6%) que chez les filles (33,5%). Quant au niveau de réussite au baccalauréat, il est passé de 31,8% en 2014 à 36,8% en 2016. En 2016, le Sénégal a enregistré 384 structures de formation professionnelle et technique dont 74,3% de ces centres de formation sont concentrés dans le secteur privé.

Par ailleurs, le secteur sanitaire se caractérise notamment par des améliorations en termes de morbidité avec un net recul de l'endémie du paludisme dont le taux proportionnel est passé de 5,4% en 2013 à 3,39% en 2014 ; un taux de létalité de la tuberculose qui passe de 6% à 5% ; le taux de prévalence du VIH est stable et relativement faible au sein de la population de 15 à 49 ans de 0,7%. La mortalité infantile connaît également une amélioration avec 43 décès pour 1000 en 2013 contre 33 décès pour 1000 en 2014 selon l'EDSC. Par ailleurs, au Sénégal, 20% des femmes âgées de 15 à 49 ans utilisent actuellement une méthode contraceptive et la quasi-totalité des femmes enceintes (97%), âgées de 15 à 49 ans, ont reçu des soins prénatals auprès de personnel de santé qualifié (EDS-Continue, 2017). L'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 4,6 enfants par femme. Cet indice a baissé lentement mais régulièrement de 6,4 enfants en 1986 à 4,6 en 2017.

1.1.2. Potentialités économiques

Sur le plan économique, le Sénégal est doté de grandes potentialités notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du commerce et autres. L'agriculture constitue la principale activité en zone rurale au Sénégal. En 2014, la production agricole globale est passée de 412,713 à 419,448 milliards de FCFA entre 2013 et 2014 soit une croissance de recettes agricoles de 1,6%. Aussi, en termes de résultats macroéconomiques, la campagne agricole de 2014 a connu une légère

amélioration par rapport à celle de 2013. Globalement, la croissance du sous-secteur agricole s'est établie à 1,9% en 2014.

En ce qui concerne l'élevage, il demeure, selon le RGPHAE (2013), l'un des secteurs qui occupe près de 60% des ménages agricoles. Ce sous-secteur représente 4,6% du PIB et il contribue à près de 0,2% à la croissance du PIB en 2014. La valeur ajoutée de l'élevage est évaluée à 348 milliards FCFA en 2014, soit une amélioration de 9,6%. Son poids dans la valeur ajoutée totale en valeur du secteur primaire a connu une hausse en passant de 27,5% en 2013 à 29,8% en 2014. Le secteur de la pêche occupe également une place importante dans l'économie nationale dans la mesure où il contribue de manière substantielle à la lutte contre la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. En 2014, les recettes tirées des exportations de produits de la pêche s'élèvent à 191 milliards FCFA contre 146 milliards en 2013, soit une hausse de 31,3%. De plus, ce sous-secteur représente 1,4% du PIB et 8,9% de la valeur ajoutée du secteur primaire.

Pour ce qui est du secteur du commerce, il est globalement observé au cours des dernières années une tendance haussière des exportations du Sénégal. Elles sont ainsi passées de 1 342,6 milliards FCFA en 2015 à 1 371,2 milliards FCFA en 2016 avec comme principaux produits exportés les produits de la pêche, l'or non monétaire, les produits pétroliers, le ciment, l'acide phosphorique, les produits arachidiers, les phosphates et l'engrais. Les importations du Sénégal quant à elles sont estimées à 2 977,5 milliards FCFA en 2016 contre 3 032,9 milliards FCFA en 2013, soit un léger fléchissement de 1,8%. En conséquence, la balance commerciale du Sénégal s'est légèrement améliorée en 2016 pour s'établir à -1 606,3 milliards FCFA contre -1 690,3 milliards FCFA en 2015 mais demeure structurellement déficitaire.

1.2. APERCU METHODOLOGIQUE DU DDMI

La méthodologie utilisée dans la première dimension est l'approche par les Comptes nationaux de transfert (NTA). L'objet de cette méthode est de produire une mesure, tant individuelle qu'agrégée, de l'acquisition et de la répartition des ressources économiques aux différents âges. Cela consiste à introduire l'âge dans la Comptabilité Nationale. Ces comptes sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne. Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences économiques liées à la modification de la structure par âge de la population (United Nations, 2013).

La dimension 2 (ou Qualité du cadre de vie) s'inspire de la méthodologie du Better Life Index développée par l'OCDE (2011). Dans sa formulation standard, le cadre de vie couvre onze (11) sous-dimensions considérées comme essentielles au bien-être. Mais dans le cadre de suivi du DD, seules sept (Engagement civique, Liens sociaux, Environnement ; Équilibre travail-vie privée et Sécurité) des onze sont retenues pour l'analyse du cadre de vie, les quatre (04) autres étant pris en compte par les autres dimensions. Chaque sous-dimension du cadre de vie est mesurée à partir d'un à quatre indicateurs. À l'intérieur de chaque sous-dimension, on calcule la moyenne des indicateurs élémentaires qui le composent avec la même pondération, ces derniers étant normalisés au préalable. L'Indicateur de la qualité du cadre de vie (IQCV) est une moyenne pondérée des indicateurs composites sous-dimensionnels.

L'analyse des dynamiques dans la pauvreté effectuée au niveau de la dimension 3 s'appuie sur une nouvelle approche de mesure des transitions dans la pauvreté de Dang et Lanjouw (2013). Ces derniers ont développé une méthode de construction de pseudo-panel et d'estimation de la matrice de transition sur deux ou plusieurs enquêtes de pauvreté. L'idée est de suivre des cohortes d'individus (ou de ménages) dans le temps.

Les dimensions 4 et 5 sont inspirées de la méthode de l'IDH et des Clusters respectivement. Se basant sur les trois sous-dimensions classiques de l'IDH, la dimension 4 introduit la fécondité dans la construction de l'indicateur pour tenir compte des aspects relatifs à la démographie et à la soutenabilité du développement. Quant à la dimension 5, elle couvre quatre (04) sous-dimensions : l'urbanisation, la migration, les infrastructures et les flux financiers. Chaque sous-dimension comporte un certain nombre d'indicateurs permettant de la quantifier. Les indicateurs sont normalisés de sorte que les valeurs soient comprises entre 0 (le pire score) et 1 (le meilleur score). L'indice sous-dimensionnel est obtenu par la moyenne géométrique des indicateurs qui composent la sous-dimension. L'Indicateur synthétique des réseaux et territoires (ISRT) représente lui aussi la moyenne géométrique des indices sous-dimensionnels.

Le DDMI est une agrégation par moyenne géométrique des indicateurs synthétiques des cinq dimensions. Son interprétation se fait à travers une grille donnée. Dans cette grille, les pays ou territoires sont repartis en trois catégories selon la valeur de l'indicateur. Ainsi lorsque l'indicateur a une valeur inférieure à 0,50, la situation du pays ou territoire est qualifiée de faible. Par contre la situation est qualifiée de moyenne lorsque l'indicateur a une valeur se situant entre 0,5 et 0,8. Enfin, lorsque la valeur de l'indicateur sera supérieure ou égale à 0,8, la situation du pays ou du territoire sera qualifiée de bonne (ou élevée ou meilleure).

1.3. SUIVI DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1.3.1. DDMI et agendas internationaux

Le dividende démographique est la croissance économique accélérée résultant du changement de la structure par âge d'une population, suite à une baisse de la fécondité et de la mortalité. C'est un phénomène qui crée une opportunité de croissance économique et de développement humain plus rapide pour un pays. Sa capture devient un défi majeur du développement au cours des prochaines décennies.

C'est dans cette dynamique que l'Union Africaine (UA), pour tirer pleinement profit du dividende démographique, a mis en place un cadre stratégique (Agenda 2063) visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. Afin d'atteindre son objectif de développement inclusif et durable, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ont adopté une feuille de route dont le thème est « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ».

Cette feuille de route sert de fondement solide pour placer les pays africains sur la voie menant à l'atteinte de cet objectif et s'adosse sur quatre (04) piliers que sont :

- Emploi et entrepreneuriat ;
- Education et développement de compétences ;
- Santé et bien-être ;
- Droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse.

Ainsi, l'Afrique s'est engagée à transformer son immense population de jeunes en un atout pour son développement.

Le Sénégal, qui à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne caractérisée par une croissance rapide de sa population, présente des défis en termes de satisfaction des besoins sociaux de base et d'accélération de la transition démographique, a récemment mis en place un Observatoire national du dividende démographique (ONDD). Cet observatoire est un outil de surveillance et d'analyse qui permet d'informer et d'éclairer la prise de décision sur les questions de population et de développement en exploitant des données démographiques, économiques et sociales. Il a pour mission de produire chaque année, un rapport synthèse et cinq autres rapports spécifiques traitant des cinq dimensions du dividende démographique en lien avec les quatre piliers de la feuille de route de l'Union africaine.

En effet, le pilier 1 « Emploi et entrepreneuriat » qui est en lien avec la structure de la population, l'économie subjective et l'économie normative peut être suivi à travers les indicateurs produits dans les dimensions suivantes : Couverture de la Dépendance Economique (dimension 1), Qualité du Cadre de Vie (dimension 2), Dynamique de la Pauvreté (dimension 3).

Le deuxième pilier « Education et développement de compétences » et le troisième pilier « Santé et bien-être » qui abordent les questions de santé et d'éducation peuvent quant à eux être mesurés par les indicateurs de la dimension 4 « Développement Humain Elargi ». Enfin, le dernier pilier, à savoir

« Droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse », en lien avec la gouvernance et les institutions peut être évalué avec la dimension 5 « Réseaux et Territoires ».

Au Sénégal l'Indicateur de suivi du dividende démographique (I2S2D / DDMI) est estimé à 41,5%. Ce score du DDMI est faible et inférieur à la cible moyenne de 50%. Cela montre que le Sénégal n'exploite pas encore son potentiel démographique.

Fort de ce constat, le Sénégal a élaboré un plan national de développement communément appelé Plan Sénégal émergent (PSE) dont la vision est de faire émerger le pays à l'horizon 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Ce plan, qui est dans sa deuxième phase d'exécution (PSE2, 2019- 2023), constitue le référentiel national en matière de développement et contient des réformes hardies ainsi que des projets phares destinés à relever durablement le niveau de croissance, stimuler la création d'emplois et satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être.

1.3.2. DDMI en lien avec le PSE

Dans cette partie, il sera question de montrer les liens existant entre le PSE et les différents indicateurs de suivi du dividende démographique. Et pour ce faire, axe après axe, les trois axes du PSE seront analysés en lien avec les indicateurs du DDMI.

Le tableau ci-dessous met en évidence le cadre conceptuel de suivi du dividende démographique en lien avec le PSE.

Tableau 1-2 : Cadre conceptuel de suivi du dividende démographique en lien avec le PSE

Axes du PSE	Définition de l'axe	Liens	Approches théoriques	Méthodologies	Dimensions
Axe 1	Transformation structurelle de l'économie et croissance	Structure de la Population	Théorie du Cycle de Vie	Méthodologie des NTA	Dim 1: Couverture de la Dépendance Economique
		Economie Normative	Théories du bien être	Méthodologie des- Dyna- miques de Pauvreté	Dim 3: Transition dans la Pauvreté
Axe 2	Capital humain, Protection sociale et Développement durable	Économie objective	Théories du bien être	Méthodologie du Better Life Index	Dim 2 : Qualité du cadre de vie
		Éducation	Théorie du capital humain	Méthodologie de l'IDH	Dim 4 : Développement humain élargi
		Santé			
Axe 3	Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	Institutions, Gouvernance	Théorie de l'économie régionale et Institutionnelle	Méthodologie des Clusters	Dim 5: Réseaux et Territoires

Source : CREG-CREFAT 2019.

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

L'axe 1 prône la transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements. Cet axe s'inscrit dans une option de développement plus équilibré, de promotion de terroirs et des pôles économiques viables afin de stimuler le potentiel de développement sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, la transformation de la structure de l'économie se fera selon les leviers suivants :

- ♦Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire répond à une triple aspiration : i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.
- ♦Le développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction répond à la nécessité de résorber progressivement le déficit en logements sociaux, estimé à 300 000 logements, tout en créant une filière de la construction intégrée.
- ♦La modernisation graduelle de l'économie sociale constitue le troisième et dernier moteur sectoriel d'inclusion et d'emploi. Elle entend opérer une transition progressive et souple de ce secteur vers l'économie formelle, en augmentant la part des emplois formels.

L'intérêt de développer le secteur des ressources minières et des fertilisants apparaît multiple : i) rééquilibrage de la balance commerciale, ii) effet d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, industrie, infrastructures), iii) contribution au développement social, en particulier via les mines artisanales.

Deux dimensions du suivi du dividende démographique renseignent cet axe : la dimension 1 (Couverture de la dépendance économique) et dimension 3 (Transition dans la pauvreté).

Le déficit de cycle de vie est par définition la différence à chaque âge entre la consommation et le revenu du travail. Il permet de distinguer les individus économiquement dépendants (ceux dont la consommation excède le revenu du travail) et les individus non dépendants (ceux dont le revenu du travail est supérieur à la consommation et qui génèrent ainsi un surplus). Une extension de cet indicateur est l'Indicateur de Couverture de la Dépendance Economique (ICDE) qui mesure la capacité d'un pays à faire face à la demande sociale ou à combler le gap de consommation lié au déficit du cycle de vie à la jeunesse et à la vieillesse.

Au Sénégal, le déficit de cycle de vie à la jeunesse (0 –29 ans) est évalué en moyenne à 336 404 FCFA par individus et par an, tout sexe confondu. Ce déficit est en moyenne estimé à 308 586 FCFA par individu et par an chez les personnes âgées de 63 ans et plus. Le surplus généré par les producteurs effectifs (30

-63 ans) se chiffre en moyenne à 337 417 FCFA par individu et par an. Evalué à 2 139,2 milliards de FCFA, soit 31,5% du PIB en 2011, il fait ressortir l'incapacité des revenus du travail (salarié et non salarié) à couvrir les dépenses de consommation publique et privée évaluées à 6 976,7 milliards de FCFA. L'ICDE s'évalue à 0,37. En d'autres termes, avec le surplus engrangé par les tranches d'âge économiquement indépendantes, l'économie ne pourrait satisfaire que 37,0% de la demande sociale.

L'analyse de la situation de pauvreté au Sénégal nous montre que l'incidence de la pauvreté est passée de 55,2% (ESAM II) en 2001 à 46,7% en 2011 (ESPS II). L'étude de la dynamique de la pauvreté peut être analysée en trois phases :

- une première phase qui correspond à la transition de 1995 à 2001 ;
- une seconde transition de 2001 à 2005
- une troisième transition de 2005 à 2011

La proportion des ménages sénégalais qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté pure a augmenté durant les trois phases. Elle est passée de 11% durant la première phase à 26% durant la seconde phase et à 38% à la troisième phase. Les résultats montrent également que la proportion des ménages qui sont

restés pauvres durant les trois phases de la transition a sensiblement diminué. Les ménages sénégalais pauvres en 2011 et qui l'étaient en 2005 sont estimés à 23% tandis qu'ils étaient 28% en 1995-2001, soit une diminution de 5 points.

L'analyse de la dynamique spatiale de la pauvreté montre cependant quelques disparités. Tout d'abord, la mobilité dans la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la pauvreté chronique est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain durant les trois phases avec tout de même une diminution de la proportion des ménages restés pauvres au niveau de la phase 3. Durant cette phase, 31% des ménages ruraux sont restés dans la pauvreté contre 20% des ménages urbains. Ces résultats montrent que la pauvreté au Sénégal est rurale. En effet, l'activité économique en milieu rural est essentiellement agricole avec cependant une prédominance de l'agriculture pluviale et de faibles moyens de production.

Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable

L'axe 2 du PSE vise une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables.

En effet, la hausse de la productivité souhaitée dans le PSE est tributaire de la qualité de la main d'œuvre employée ; ce qui fait que cet axe mise sur une stratégie de promotion :

- ♦ Du capital humain : La promotion de l'éducation repose entre autres sur la mise en place d'un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages, la promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi ainsi que le développement d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif. S'agissant du domaine de la santé et de la nutrition, un accent particulier sera mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Par ailleurs, la promotion du partenariat public privé, notamment à travers « Dakar Medical City », permettra une meilleure prise en charge des constructions et exploitations des infrastructures de santé.

- ♦ De la protection sociale : le PSE mise sur le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, l'amélioration des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables ainsi que l'extension de la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables.

- ♦ De l'économie verte : Avec la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe et l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles.

- ♦ Du développement durable : En poursuivant les objectifs que sont le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'économie verte ainsi que la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes par rapport aux effets des changements climatiques. Cet axe est aussi couvert par deux dimensions du dividende démographique que sont la dimension 4 (le Capital Humain Étendu) et la dimension 2 (la Qualité du Cadre de Vie).

Au Sénégal, le niveau de développement humain est encore faible. En effet, l'Indice de Développement Humain Étendu (IDHE) du Sénégal est estimé à 48,6%. Ce qui classe le pays dans la catégorie des pays à faible développement humain. Cette situation est due à un niveau bas de l'indice de l'éducation dont sa valeur est de 30,8%. Et cela est observé dans toutes les régions du pays qui enregistrent un indice synthétique d'éducation inférieur à 50%, montrant que le système éducatif sénégalais est en

difficulté. Plusieurs facteurs concourent à expliquer les contreperformances observées dans l'éducation, au Sénégal notamment l'insuffisance de l'offre éducative, l'inadéquation de l'offre éducative et de formation au marché de l'emploi.

Les deux autres composantes, notamment l'indice de niveau de vie (58,8%) et l'indice de santé (63,2%), quant à elles contribuent à relever le niveau de l'indice du développement humain étendu mais pas de manière significative, c'est-à-dire que leurs valeurs sont un peu plus que 50%.

La dimension 2 du suivi du dividende démographique « Qualité du Cadre de Vie » permet de mesurer l'amélioration du cadre de vie. Au Sénégal, on note un niveau de la qualité du cadre de vie moyennement bonne avec un score de 0,63. Mais malgré ce score moyen, les performances du Sénégal sont très satisfaisantes en matière de liens sociaux. En effet, le pays peut compter sur un réseau social particulièrement solide et qui joue un rôle d'amortisseur et de facilitateur dans la recherche d'un emploi, mais aussi pour recevoir des soutiens financiers car 90% des ménages sénégalais connaissent quelqu'un sur qui compter en cas de besoin.

Par contre, la sous dimension environnement tire vers le bas la qualité du cadre de vie. En effet, même si la perception de la qualité de l'eau est acceptable, les performances dans le domaine de la pollution atmosphérique sont très faibles (35 microgrammes par mètre cube) alors que cette situation affecte directement la santé des habitants et pouvant mettre en danger les perspectives de développement. Les performances relatives aux conditions de logement sont moyennes au Sénégal (0,601). Analysant les trois variables qui permettent d'approcher cette sous dimension, il apparaît que le nombre de pièces par personne est de 0,759. En outre, 66,3% des ménages ont accès aux équipements sanitaires de base et que les dépenses de logement représentent 23,1% de la consommation finale des ménages.

Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

Cet axe met l'accent sur le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et de favoriser le plein épanouissement des potentialités.

En effet, afin de consolider la paix et la sécurité, le PSE définit des objectifs stratégiques relatifs à la construction de la paix et la cohésion sociale et le renforcement des moyens des forces de sécurité. L'amélioration de l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice constituent la priorité dans le domaine de la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice. S'agissant de l'aménagement du territoire, du développement local et de la décentralisation, le PSE vise la promotion de la viabilité des territoires et des pôles de développement et le renforcement des capacités des collectivités locales. Dans le domaine de la gouvernance stratégique, économique et financière, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la non-transparence ainsi que l'amélioration de la gouvernance économique, restent des objectifs et des prérequis incontournables de la mise en œuvre du PSE.

La sous dimension Engagement civique de la « Qualité du Cadre de Vie » et la dimension 5 « Réseaux et Territoires » du suivi du DD permettent d'appréhender les stratégies de cet axe.

Concernant la sous dimension engagement civique, elle apparaît comme l'autre grande faiblesse de la qualité du cadre de vie (dimension 2). Surtout dans son volet participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations ou le score enregistré reste faible (0,404). Dans le domaine de l'engagement civique, le taux de participation aux élections reste moyen (51,8%).

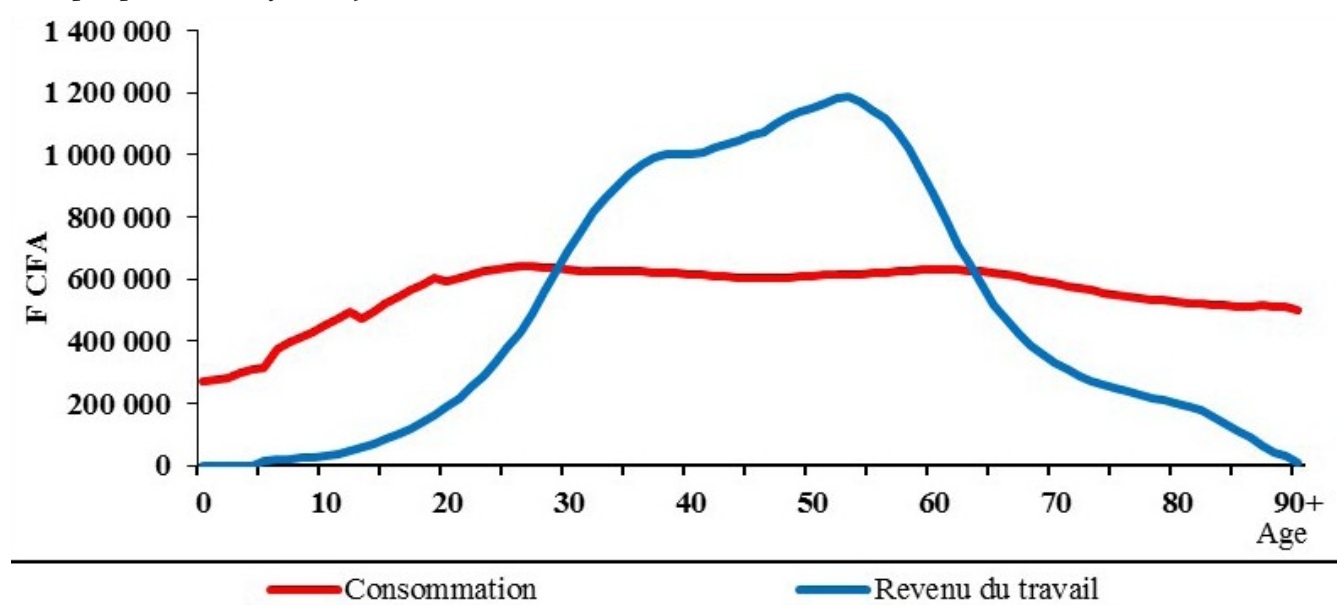
L'indicateur « Réseaux et Territoires » (ISRT) affiche un score très faible (18,7%) au Sénégal ce qui signifie qu'au niveau global, l'attractivité ainsi que les opportunités territoriales du dividende démographique reste très faible avec un indice de 18,7%. Cette faiblesse est liée particulièrement aux dimensions migration, flux et capacités financières qui restent très faible. Au niveau régional, Dakar reste la région qui la plus attractive et offre des opportunités pour tirer profit du dividende démographique avec un ISRT de 0,557. Cette situation est liée à l'urbanisation, à la disponibilité des infrastructures de base et les flux financiers où la région présente respectivement des indices de 0,780 ; 0,776 ; 0,740 largement au-dessus de la moyenne. Par contre au niveau de la dimension migration, il apparaît une faiblesse généralisée au niveau de toutes les régions avec un niveau qui varie entre un maximum de 0,229 pour Louga et 0,1 pour Kédougou. Pour ce qui des régions hors Dakar, les résultats montrent que ce sont les dimensions infrastructures de base et flux financiers qui se portent mieux en termes d'attractivité et d'opportunité pour le dividende démographique. Par contre pour ce qui de l'urbanisation des efforts importantes restent à faire pour améliorer l'attractivité des régions.

1.4. PRINCIPAUX RESULTATS

1.4.1. Un déficit global de plus de deux mille milliards FCFA à combler

Au Sénégal, la consommation moyenne est supérieure au revenu du travail de l'enfance jusqu'à 29 ans. C'est à partir de 30 ans que le revenu moyen du travail permet de couvrir ses besoins de consommation. Cette situation d'excédent de ressources est observée jusqu'à 63 ans. Mais au-delà de cet âge, le niveau du revenu du travail redevient inférieur à la consommation moyenne. En somme, un individu est dépendant dès sa naissance jusqu'à 29 ans en moyenne (dépendance à la jeunesse) puis lorsqu'il est âgé de plus de 63 ans (dépendance à la vieillesse). Autrement dit, l'individu est en moyenne créateur du point de vue des transferts intergénérationnels entre 30 et 63 ans mais débiteur de la naissance jusqu'à 29 ans et au-delà de 63 ans.

Graphique 1-1 : Profils moyens de consommation et de revenu du travail



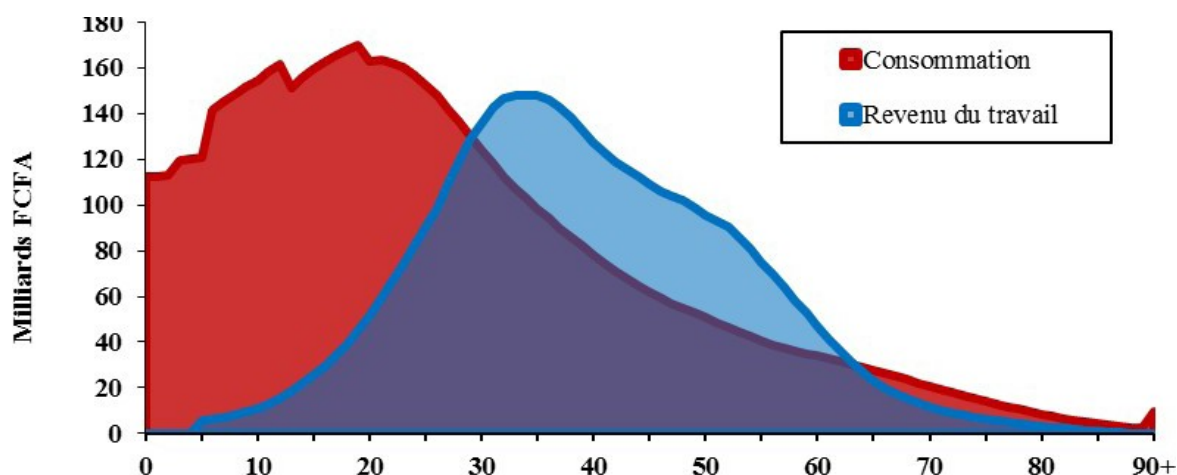
Source : CREG-CREFAT 2018.

Au Sénégal, les jeunes restent dépendants jusqu'à 30 ans

Au Sénégal, le déficit de cycle de vie à la jeunesse (0 – 29 ans) est évalué en moyenne à 336 404 FCFA par individus et par an, tous sexes confondus. Ce déficit est en moyenne estimé à 308 586 FCFA par individu et par an chez les personnes âgées de 63 ans et plus. Le surplus généré par les producteurs effectifs (30 - 63 ans) se chiffre en moyenne à 337 417 FCFA par individu et par an.

La comparaison des profils agrégés de consommation et du revenu du travail montre qu'au niveau national, le déficit est plus important à la jeunesse (0 - 29 ans) qu'à la vieillesse (63 ans et plus).

Graphique 1-2 : Profils agrégés de consommation et de revenu du travail



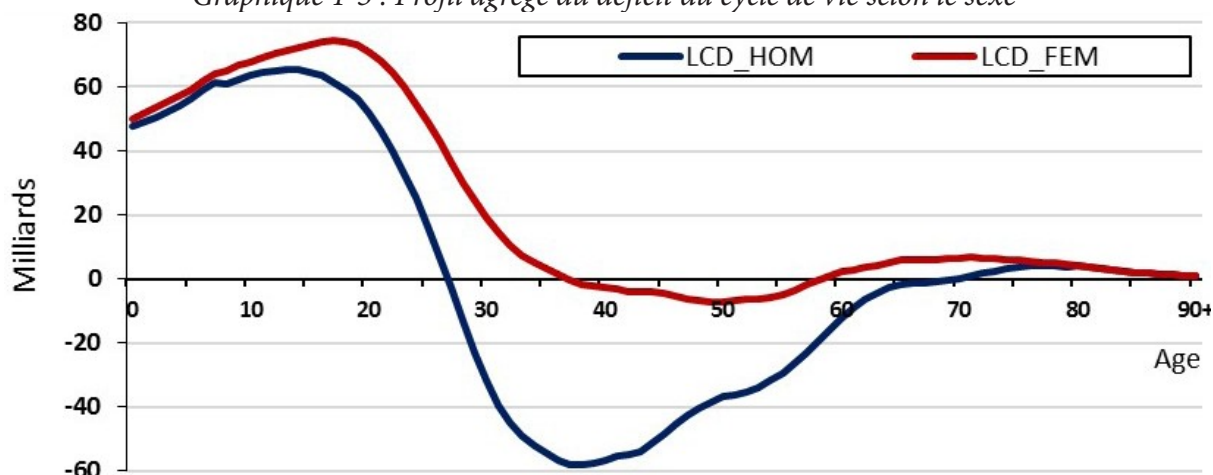
Source : CREG-CREFAT 2018

L'analyse de ce graphique montre que le surplus dégagé entre 30 et 63 ans (estimé à 2 139,2 milliards FCFA) ne permet pas de couvrir les besoins de consommation (publique et privée) évalués à 6 976,7 milliards FCFA.

Un déficit de cycle de vie 20 fois plus important chez les femmes

L'analyse selon le sexe montre que les femmes sont les plus importantes contributrices au déficit global comparativement aux hommes. En effet, les femmes sénégalaises consomment en moyenne 2,5 fois plus que leurs revenus du travail générant ainsi un déficit économique estimé à 1 904,2 Milliards FCFA en 2011. La différence entre la consommation totale et le revenu du travail reste relativement faible chez les hommes avec un déficit estimé à 96,0 milliards FCFA en 2011. Ainsi, le déficit du cycle de vie est 20 fois plus important chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 1-3 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le sexe



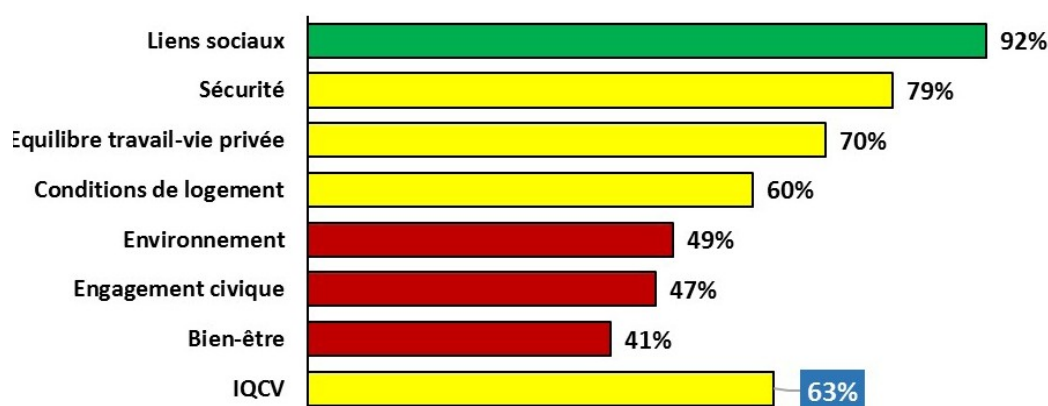
Source : CREG-CREFAT 2018.

Au Sénégal, avec un surplus évalué à 1 259,6 milliards FCFA et des déficits cumulés de 3 398,8 milliards FCFA, la valeur de l'Indice de couverture de la dépendance économique (ICDE) est estimée à 0,37 en 2011. Cela signifie que le surplus économique dégagé par les individus économiquement indépendants n'a couvert que 37,0% de la demande sociale en 2011. Cette valeur de l'ICDE apparaît relativement faible au regard du seuil minimum (50%) favorable à la capture du DD.

1.4.2. Un cadre de vie moyennement satisfaisant

Avec un score de 63%, le Sénégal dispose d'un cadre de vie d'une qualité relativement satisfaisante. Le graphique ci-dessous fait ressortir les sous-dimensions où le Sénégal réalise de bonnes performances et les sous-dimensions qui nécessitent une attention particulière pour l'amélioration de l'indice de qualité du cadre de vie.

Graphique 1-4 : Indice de qualité du cadre de vie (IQCV) et ses composantes



Source : CREG-CREFAT 2018.

Le Sénégal réalise une performance appréciable sur la sous dimension liens sociaux avec un score de 91,7% en 2011. Cela signifie que le pays bénéficie d'un réseau social particulièrement solide et qui joue un rôle d'amortissement et de facilitation dans la recherche d'un emploi, mais aussi pour recevoir des soutiens financiers.

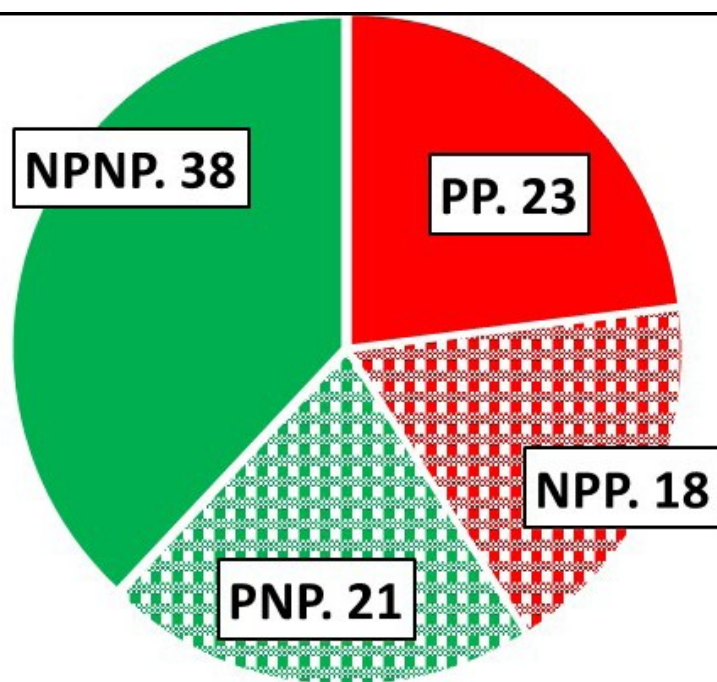
Par contre, les sous-dimensions « environnement », « Engagement civique et gouvernance » et « Bien-être subjectif » tirent l'indice vers le bas avec des scores inférieurs à 50%. En effet, même si la perception de la qualité de l'eau est acceptable, les performances dans le domaine de la pollution atmosphérique sont très faibles (35 microgrammes par mètre cube). Par ailleurs, des efforts importants restent à faire notamment sur la participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations et dans l'amélioration des taux de participation aux élections.

Le Sénégal consent des efforts remarquables pour garantir la sécurité de sa population. Cela se traduit par le sentiment de sécurité perçu par cette dernière avec un score d'environ 79% en 2011. Il en est de même pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée qui est relativement satisfaisant au Sénégal. Un des éléments explicatifs est le respect des dispositions de l'OIT qui accordent un certain privilège au travailleur de disposer de leur temps pour des occupations personnelles.

1.4.3. Transition positive dans la pauvreté au Sénégal entre 2005 et 2011

La dynamique de la pauvreté (transition dans la pauvreté ou sortie dans la pauvreté) est analysée à travers l'Indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP). Cet indice mesure les niveaux de transition de la pauvreté de la population entre deux périodes.

Graphique 1-5 : Dynamiques dans la pauvreté au niveau global, 2005-2011



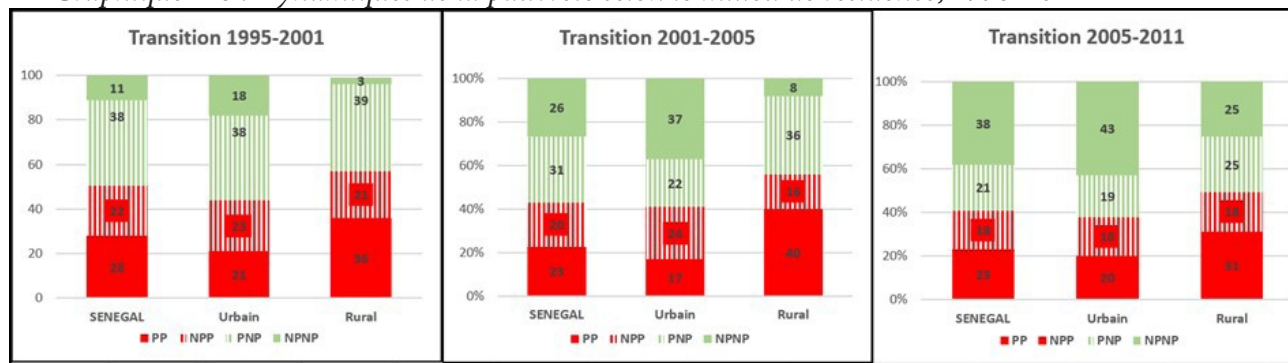
Source : CREG-CREFAT 2018.

Au Sénégal, l'incidence de la pauvreté est passée de 55,2% (ESAM II) en 2001 à 46,7% en 2011 (ESPS II). L'étude de la dynamique de la pauvreté peut être analysée en trois phases :

- une première phase qui correspond à la transition de 1995 à 2001 ;
- une seconde transition de 2001 à 2005
- une troisième transition de 2005 à 2011

Le graphique ci-dessus montre que la proportion des ménages sénégalais qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté pure a augmenté durant les trois phases. Elle est passée de 11% durant la première phase à 26% durant la seconde phase et à 38% à la troisième phase. Les résultats montrent également que la proportion des ménages qui sont restés pauvres durant les trois phases de la transition a sensiblement diminué. Les ménages sénégalais pauvres en 2011 et qui l'étaient en 2005 sont estimés à 23% alors qu'ils étaient estimés à 28% entre 1995-2001, soit une diminution de 5 points.

Graphique 1-6 : Dynamiques de la pauvreté selon le milieu de résidence, 1995-2011



Source : CREG-CREFAT 2018.

L'analyse de la dynamique spatiale de la pauvreté montre cependant quelques disparités. Tout d'abord, la mobilité dans la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la pauvreté chronique est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain durant les trois phases avec tout de même une diminution de la proportion des ménages restés pauvres au niveau de la phase 3. Durant cette phase, 31 % des ménages ruraux sont restés dans la pauvreté contre 20% des ménages urbains. Ces résultats montrent que la pauvreté au Sénégal est rurale. En effet, l'activité économique en milieu rural est essentiellement agricole avec une prédominance de l'agriculture pluviale et de faibles moyens de production. Les résultats montrent également que sur les trois phases, l'entrée dans la pauvreté est plus importante chez les ménages urbains avec une stabilité notée sur la troisième phase. Durant la transition 2005-2011, 18% des ménages urbains et ruraux ont basculés dans la pauvreté et 19% des ménages urbains en sont sortis contre 25% en milieu rural. Durant les trois phases de transition, la proportion des ménages ruraux qui se sont maintenus dans la non pauvreté pure a considérablement augmenté allant de 3% en 2001 à 25% en 2011. Cependant, 43% des ménages urbains sont restés non pauvres contre 25% des ménages ruraux en 2011.

1.4.4. Développement humain étendu non satisfaisant au Sénégal

Pour le Sénégal, l'Indice de développement humain élargi (IDHE) indique un niveau du développement humain étendu avec un indice estimé à 0,486. Cela démontre que le niveau de développement humain est encore faible au Sénégal. Cette faiblesse résulte principalement des problèmes enregistrés au niveau du secteur de l'éducation et de la formation de même que le niveau de fécondité qui reste toujours élevé. Une analyse des sous dimensions de l'indice du développement humain étendu révèle :

- Un niveau relativement satisfaisant de l'indice synthétique de santé (63,2%) avec cependant des disparités importantes au niveau régional. Hormis la région de Dakar qui présente un indice synthétique de santé élevé (81%), les autres régions (Thiès, Louga, Saint-Louis, Diourbel, Ziguinchor, Kaolack) ont soit des niveaux moyens avec des taux compris entre 57,4% et 67,8%,

soit des niveaux faibles (Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Matam, Kolda, Sédhiou) avec des taux variant de 30,2% à 47,1%.

-Un faible niveau de l'indice synthétique d'éducation estimé à 30,8%. Cette situation est observée dans toutes les régions du pays qui enregistrent un indice synthétique d'éducation inférieur à 50%, montrant ainsi que des efforts restent à consentir pour l'amélioration du système éducatif sénégalais.

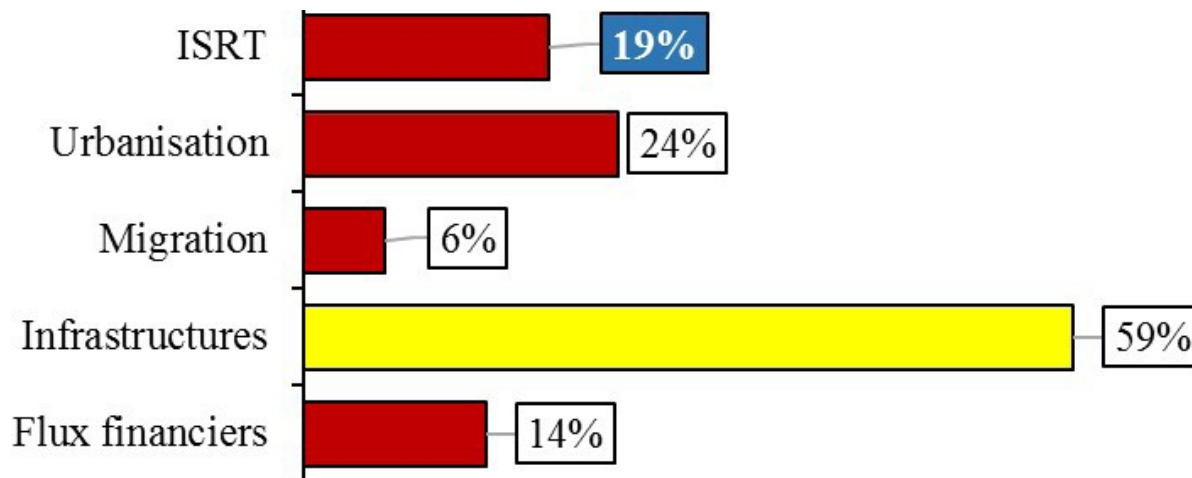
-Un niveau de vie moyen avec un taux de 58,8%. Néanmoins, des disparités sont notées entre les régions avec Dakar, Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Louga qui affichent un niveau de consommation/tête élevé (indice niveau de vie > 80%) tandis que les populations des autres régions ont un niveau moyen de vie avec des ratios compris entre 50% et 80%.

1.4.5. Diagnostic de l'attractivité et des opportunités territoriales au Sénégal

Au niveau national, l'attractivité, le maillage infrastructurel des régions ainsi que les opportunités territoriales dans une perspective de capture du dividende démographique restent très faibles avec un indice de 18,7%. Cette faiblesse est liée particulièrement aux dimensions migration, flux et capacités financiers qui plombent l'indice.

Au niveau régional, Dakar reste la région qui est la plus attractive et offre des opportunités économiques pour tirer profit du dividende démographique avec un ISRT de 0,557. Cette situation est liée à l'urbanisation, à la disponibilité des infrastructures de base et aux flux et capacités financiers pour lesquels la région présente respectivement des indices de 0.780 ; 0.776 ; 0.740 largement au-dessus des indices du niveau national. Par contre, au niveau de la dimension migration, il apparaît une faiblesse généralisée au niveau de toutes les régions avec un niveau qui varie entre un maximum de 0,229 pour Louga et un minimum de 0,1 pour Kédougou.

Graphique 1-7 Indice synthétique réseaux et territoires (ISRT) et ses composantes

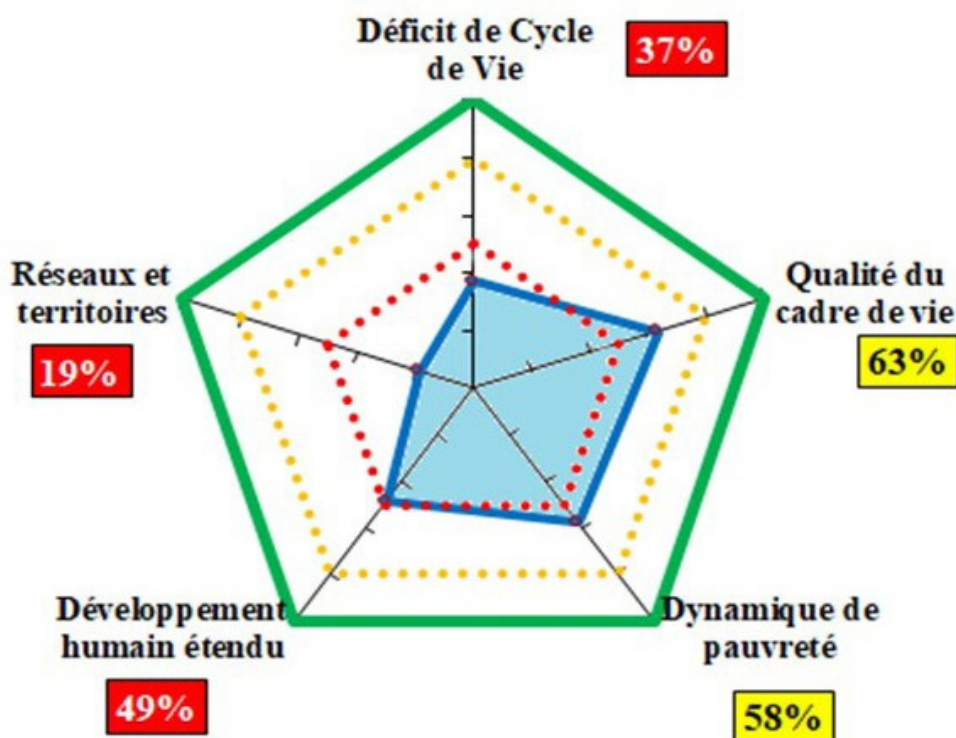


Source : CREG-CREFAT 2018.

1.4.6. Capture du dividende démographique au Sénégal ?

La situation combinée des cinq (05) dimensions permet d'obtenir l'indice synthétique de suivi du dividende démographique (DDMI). En 2011, le DDMI du Sénégal est estimé à 41,5%. Ce score du DDMI est faible et inférieur à la cible moyenne de 50%. Cela montre que le Sénégal n'exploite pas encore son potentiel démographique. Il urge alors que des investissements stratégiques soient réalisés afin de capturer et d'exploiter le dividende démographique pour l'émergence économique et sociale du Sénégal.

Graphique 1-8 : Synthèse des résultats



Source : CREG-CREFAT 2018.

Ce graphique synthétise les scores des cinq (05) dimensions du DDMI et donne un aperçu global sur la situation du Sénégal en 2011. Le Sénégal présente des performances moyennement satisfaisantes sur deux des cinq dimensions. Il s'agit des dimensions relatives à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de pauvreté dont les valeurs des indices sont supérieures à 50%. Ce sont donc les points forts du Sénégal. A l'opposé, concernant les trois autres dimensions (déficit du cycle de vie, capital humain étendu et réseaux et territoires), le pays se retrouve dans la zone rouge du fait que les indicateurs de ces dimensions sont inférieurs à 50%. Ces trois (03) dimensions nécessitent des analyses situationnelles approfondies et un ciblage précis des besoins en investissements stratégiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSD (2013). « Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II-2011), Rapport définitif ».

ANSD (2014). « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2013 », Rapport Définitif, RGPHAE 2013.

ANSD (2015). « Situation Economique et Sociale Régionale de Kolda ».

ANSD et ICF International (2018). Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2017). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.

ANSD et ICF International (2012) Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. Calverton, Maryland, USA: ANSD et ICF International.

Dang and Lanjouw (2013) « Measuring Poverty Dynamics with Synthetic Panels Based on Cross-Sections ». Policy Research Working Paper ; No. 6504. World Bank, Washington, DC. World Bank.

Dramani L. (2019). Dividende démographique et développement durable : Fondements théoriques et modèles normatifs ; Edition L'Harmattan

Dramani L. (2018), Dividende démographique et développement durable au Sénégal : le développement sous un prisme nouveau. Edition L'Harmattan.

OCDE (2011). Assurer le bien-être de la famille. Editions OCDE, Paris.

United Nations (2013), National Transfer Accounts Manual: Measuring and Analysing The Generational Economy. Department of Economic and Social Affairs, Population Division.



2.COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE

RESUME

Le déficit de cycle de vie est la différence, à chaque âge, entre la consommation et le revenu du travail qui va permettre de quantifier la demande sociale au niveau agrégé. Il est déterminé à partir de la méthodologie des comptes nationaux de transferts (NTA) qui quantifie l'acquisition (flux entrants) et l'utilisation (flux sortants) des ressources économiques à tout âge. Le flux des revenus entrants est constitué du revenu du travail, du revenu du patrimoine et des transferts reçus tandis que le flux des revenus sortants est composé de la consommation des individus, de leurs épargnes et des transferts versés.

L'approche des NTA est une manière de quantifier le déficit du cycle de vie tout en respectant le niveau des agrégats des comptes nationaux classiques. L'estimation du déficit du cycle de vie est fondée sur les profils de consommation et de revenu. Elle conduit aux résultats suivants :

- Un déficit engendré par les tranches d'âges 0-29 ans et 63 ans et plus, ce qui nécessite des réallocations des ressources au bénéfice de ces dernières afin de financer leur consommation ;
- Un déficit du cycle de vie plus accru pour les femmes par rapport aux hommes ;
- Un déficit du cycle de vie agrégé évalué à 31,5% du PIB de 2011
- Le milieu urbain qui concentre 42% de la population totale engendre 51% du déficit global.

L'indicateur de couverture de la dépendance économique (ICDE) évalue la part des déficits des tranches d'âge économiquement dépendantes couverte par l'excédent de revenu dégagé par les groupes d'âge ayant un surplus économique. Son analyse montre qu'il se situe à 0,37, ce qui signifie que l'économie couvre 37,0 % de la demande sociale avec le revenu du travail.

Depuis les années 1960, le nombre de producteurs effectifs par consommateur effectif présente une tendance baissière jusqu'en 1999. C'est à partir de 2000 qu'on observe une évolution croissante de ce ratio traduisant une hausse plus rapide du nombre de producteurs effectifs que de consommateurs effectifs. Cette année marque l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique du Sénégal. Pour mieux tirer profit de la fenêtre d'opportunité qui laisse apparaître un dividende démographique qui pourra encore être engrangé au moins sur un demi-siècle (horizon 2050), il conviendra de mener les investissements dans le capital humain afin d'accroître le nombre et la productivité des travailleurs, eu égard à l'importance des déficits observés.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Sénégal a mis en place depuis 2014 le Plan Sénégal Emergent (PSE) comme référentiel en matière de politique économique et social. L'objectif de ce plan étant d'aboutir, à l'horizon 2035, à une économie compétitive avec une croissance forte, soutenue et aux fruits mieux répartis sur l'ensemble du territoire. Entre autres impacts socioéconomiques, le PSE devrait permettre à cet horizon d'avoir une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationale, d'améliorer la qualité de vie, la paix, la stabilité et la démocratie, la bonne gouvernance et l'aménagement dynamique et équilibré des territoires. Par ailleurs, au regard de la baisse constatée de la fécondité (6,4 en 1986 contre 5,0 enfants par femme en 2011 selon ANSD, EDS MICS 2011) et de l'importance de la population en âge de travailler, le Sénégal a entamé sa transition démographique. Ceci laisse transparaître une fenêtre d'opportunité pour le pays qui dès lors pourra engranger le dividende démographique pour accélérer sa croissance économique, à travers des investissements adéquats.

Dans cette perspective, plusieurs mesures seront nécessaires pour accompagner et soutenir les changements démographiques (baisse de la mortalité et de la fécondité), améliorer les conditions sanitaires des populations et relever le niveau d'éducation et de formation afin de disposer des ressources humaines de qualité, capables de stimuler la productivité et la croissance de l'économie, à travers les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

L'analyse de la situation du marché du travail au Sénégal révèle, d'une manière générale, qu'il reste dominé par des emplois précaires, avec des niveaux élevés de chômage et de sous-emploi avec seulement une personne sur cinq qui travaille à plein temps. Ce niveau de sous-emploi est caractéristique du secteur agricole, mais affecte également à un degré moindre le secteur non agricole. Selon le rapport de la Situation Economique et Sociale (SES) en 2011 de l'ANSD (2013a), le taux de sous-emploi s'est établi à 32% pour l'ensemble de la population en activité avec une légère disparité, chez les femmes actives, il est de 37%. Le sous-emploi est plus faible chez les jeunes (28% contre 30% chez les adultes).

Cette situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire. Elle constitue également une menace sérieuse à l'équilibre social et reste peu favorable à la capture intégrale du dividende démographique.

La mise en place de l'Observatoire national sur le Dividende démographique (ONDD) devra permettre d'accélérer la capture du premier dividende démographique et de coordonner toutes les stratégies au niveau des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la gouvernance. Cet observatoire va produire des rapports portant sur les cinq dimensions à savoir : le Déficit du cycle de vie ou Couverture de la Dépendance Economique ; la Qualité du Cadre de vie ; la Dynamique de pauvreté ; le Capital Humain ; les Réseaux et Territoires.

Le présent rapport faisant ressortir le diagnostic sur le niveau du déficit du cycle de vie est structuré en trois parties : le contexte, la méthodologie, les résultats et leurs analyses.

2.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

2.1.1. Tendances Démographiques : structure et dynamique

De 3 109 204 habitants en 1960, la population du Sénégal est passée à 14 796 469 d'habitants en 2016 (ANSD, 2019). Elle est caractérisée par sa jeunesse, avec près de deux personnes sur trois âgées de moins de 25 ans. Le taux de dépendance démographique défini comme le rapport en pourcentage du nombre de jeunes de moins de 15 ans et des adultes de plus de 64 ans à la population en âge de travailler (15-64 ans), est estimé à 83,7 %. Il fait ressortir le poids très important de la population à charge (charge sociale) supporté par celle en âge de travailler.

Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire qui s'établit à 2,7% entre 1976 et 1988, 2,5% sur la période 1988 - 2002 et 2,5% entre 2002 et 2015, montre que la population connaît un accroissement soutenu, qui se traduit par un doublement de la population tous les 25 ans.

Cette dynamique de croissance démographique s'explique par un fléchissement timide de la fécondité et une diminution significative de la mortalité. Concernant la fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 7 en 1976 à environ 5 en 2015. Ce niveau de fécondité encore élevé. Cette situation résulte de la précocité de l'âge au premier mariage (20,2 ans en 2017) et de l'âge à la première maternité (21,8 ans en 2017), d'une aspiration à une famille nombreuse aussi bien chez les femmes que chez les hommes et d'une faible utilisation de la contraception moderne (26%). La mortalité infantile est passée de 139‰ en 1997 à 39‰ en 2015 soit une baisse significative de 71,9% sur la période.

La mortalité générale indique un taux brut de 8‰ au niveau national et l'espérance de vie à la naissance est passée de 55 ans en 2002 à 64,7 ans en 2013, soit un gain de près de 10 ans.

Au regard de ces résultats, le Sénégal se situe au début de la deuxième phase de la transition démographique, caractérisée par une baisse timide de la fécondité et une poursuite de la baisse de la mortalité entraînant, d'une part, un processus de ralentissement de la croissance démographique et, d'autre part, une augmentation plus rapide de la population en âge de travailler par rapport à la population à charge.

Cette situation démographique pourrait constituer une opportunité pour promouvoir le développement économique et réduire la pauvreté si des politiques économiques et sociales adéquates sont mises en œuvre pour tirer profit de cette évolution positive de la structure de la population.

2.1.2. Environnement économique

2.1.2.1. Croissance et compétitivité

Le cadre économique interne (PSE) du Sénégal s'est vu renforcé par d'importants programmes de développement initiés par l'Etat, malgré la fluctuation des taux de changes et la faiblesse des cours mondiaux des matières premières. La croissance du PIB est passée de 4,3% en 2014 à 6,5% en 2015 (DPEE, 2016). Cette situation s'explique par l'amélioration des investissements dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de l'industrie et de l'énergie. Les secteurs primaire et secondaire restent les principaux secteurs porteurs de cette croissance.

2.1.2.2. Le secteur primaire

La croissance du secteur primaire a connu entre 2014 et 2015 une forte hausse de 15,8 points (2,4% à 18,2%). Cette importante augmentation est due au sous-secteur de l'agriculture qui a connu une forte croissance de 31,7% en 2015, alors qu'en 2014, elle était seulement de 1,7%.

Les cultures vivrières et industrielles enregistrent en 2015 des hausses respectives de 35,4% et 20,9%. La production du riz, du mil-sorgo et maïs connaissent des hausses importantes (+62%, +83% et +70%). La production horticole connaît aussi un essor considérable. Elle augmente de 18,0%, alors que l'année précédente, elle n'avait augmenté que de 1,6%.

Concernant l'agriculture industrielle, l'arachide enregistre une hausse de 57% liée à la bonne pluviométrie, aux semences améliorées et l'utilisation d'intrants. La production de tomate connaît un repli de 41%, suite à la réorientation des producteurs vers d'autres spéculations.

Les productions des sous-secteurs de la pêche et de la chasse connaissent des hausses respectives de 4,8% en 2015. La production du cheptel a été portée en hausse de 5,6% et celle de la volaille et de lait améliorée. Malgré une hausse de 7,9% notée au niveau de la pêche industrielle, la pêche artisanale a vu baisser ces performances (-1,0%).

2.1.2.3. Le secteur secondaire

Le secteur secondaire a enregistré une hausse de production de 7,1% en 2015 contre 5,3% en 2014. Le sous-secteur des matériaux de construction connaît une progression de 13,6 % en 2015 contre 7,4 % en 2014. Cette situation est favorisée par l'implantation de plusieurs usines de ciment, d'importants chantiers initiés par l'Etat dans le domaine de construction de routes, de construction de logements sociaux et d'aéroport entre autres.

Le sous-secteur de l'énergie connaît une baisse de sa croissance qui est passé à 6,2% en 2015, à 9,7% en 2014. Les sous-secteurs électricité et eau connaissent des hausses respectives de 6,1% et 4,5% en 2015. Le sous-secteur de la production chimique enregistre une augmentation de sa production de 32,4 % en 2015, tandis qu'en 2014, elle n'était que de 0,2%. Les productions d'engrais et d'acide phosphorique ont augmenté respectivement de 32,8 % et 29 % pour la même période.

Les importations de pétrole brut ont augmenté de plus de 30% en 2015. Les importations de produits raffinés, quant à elles, ont enregistré une hausse de 5,8% la même année. Ces performances ont été aussi enregistrées pour le secteur pétrolier dont la production est passée à 35,5 % en 2015, après avoir connu un recul de 13,7 points en 2014.

La production de l'industrie de la transformation et de la conservation de viande et du poisson a connu une hausse de 8,8% en 2015, alors que l'année précédente, elle enregistrait 0,3% de progression. La production de céréales alimentaires augmente de 11,6% contre 0,4% en 2014. Les sous-secteurs de la métallurgie (5,1%), du bois (4,2 %), d'égrenage du coton et de fabrication de textile (2,1 %) ont moins contribué à l'essor du secteur secondaire, même si elles ont connu des hausses en 2015.

2.1.2.4. Le secteur tertiaire

Pour l'année 2015, un ralentissement est noté dans le secteur tertiaire. En effet, une progression de 4,1% a été enregistrée en 2014, alors qu'en 2015, celle-ci n'était que de 3,8%.

Concernant le commerce, une hausse de 3,9% est enregistrée en 2015, tandis qu'en 2014, elle était de 5,4%. Cette situation s'explique par la baisse de la vente des véhicules et des hydrocarbures.

Dans le domaine de l'immobilier, un ralentissement de la contribution du secteur est observé (4,7 % en 2014 à 3,4 % en 2015). Cette situation trouve son explication dans la diminution des services d'hébergement et de la restauration.

Les résultats enregistrés pour le tourisme montrent une baisse de 3,6 % en 2015 après un repli de 0,9 % en 2014.

Le sous-secteur des postes et des télécommunications enregistre une légère hausse (+3,3% en 2015 contre 2% en 2014). Le secteur est marqué par une augmentation du nombre d'opérateurs engendrant une certaine concurrence.

En 2015, des efforts sont faits dans le secteur des transports, tels que le développement du réseau routier, la densification du parc automobile entre autres engendrant une hausse de 9,5% par rapport à 2014.

Concernant les services financiers, 4,6% et 9,0% sont les progressions connues entre 2014 et 2015. Ceci est dû à la multiplication des banques et des services financiers décentralisés (SFD).

2.1.3. L'éducation

Le Sénégal s'est engagé à l'instar de la communauté internationale, pour l'accès universel à l'éducation de sa population jeune. Cet engagement du gouvernement dans le secteur de l'Education est réaffirmé à travers le « Programme d'amélioration de la qualité, de l'éthique et de la transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF, 2013-2025) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous et de la qualité. La fin de la première phase du PAQUET coïncide avec l'année de l'adoption de l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'un de ceux-ci est l'ODD4 sur l'éducation.

Le rapport de la Situation économique et sociale de 2015 montre que 47% de la population est sans niveau d'instruction, alors que 23% et 30% ont les niveaux primaire et secondaire/moyen ou plus.

Le niveau d'instruction des femmes reste faible. En effet, 50,9% d'entre elles n'ont jamais fréquenté l'école contre 36,9% chez les hommes. Pour les niveaux primaire et secondaire/moyen ou plus, ces proportions sont respectivement 21,8% et 27,3% chez les femmes, et de 25,9% et 37,2% chez les hommes. Le TBS de l'élémentaire est passé de 86,8% en 2014 à 86,4% en 2015. L'analyse de l'indice de parité montre que la scolarisation au primaire est plus intense chez les filles (92,3%), comparativement aux garçons (81,0%), dans toutes les régions, excepté les régions de Kédougou et Sédhiou. Par ailleurs, la scolarisation est plus importante dans les régions de Ziguinchor (116,9%), Kédougou (109,1%), Sédhiou (109,4%) et de Dakar (104,2%). Les plus faibles TBS sont notés dans les régions de Kaffrine (50,9%), Diourbel (54,1%) et de Louga (69,1%).

Concernant le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le moyen secondaire, il est estimé à 59,9% en 2015, soit une hausse 4,9 points de pourcentage par rapport à 2014. Au niveau national, le TBS des filles évalué à 63,3%, est supérieur à celui des garçons (56,7%).

De même, l'analyse de l'indice de parité montre la prédominance de la scolarisation des filles dans la majeure partie des régions. Les régions de Kaffrine (26,8%), Diourbel (29,8%) et Tambacounda (37,6%) font face à un niveau relativement faible de fréquentation scolaire du moyen, alors que les régions de Dakar (78,9%) et Ziguinchor (94,5%) se particularisent par un fort niveau de fréquentation du moyen secondaire.

2.1.4. La santé

La politique de santé du Sénégal est définie dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) pour la période allant de 2009 à 2018. La mise en œuvre du PNDS 2009-2018 poursuit les objectifs nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale notamment. Il s'agit plus spécifiquement de : (i) Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto juvéniles ; (ii) Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; (iii) Renforcer durablement le système de santé ; (iv) Améliorer la gouvernance du secteur de la santé ; (v) Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

La répartition du personnel de la santé en 2015, selon la région révèle que Dakar concentre plus de professionnels de santé, comparé aux autres régions. Dans l'ensemble, 39% des professionnels de la santé se trouvent à Dakar, suivi de Thiès (10%) et Kaolack (7%). La région de Kédougou concentre seulement 1% du personnel, ce qui fait d'elle la région la moins dotée du pays. D'ailleurs, ces chiffres cachent des disparités en fonction du type de personnel. En effet, 65% des médecins et 77% des pharmaciens du pays sont à Dakar contre 1% ou moins à Kédougou. De même, 65% des pédiatres se trouvent à Dakar, contrairement à Kédougou, où il n'y a même pas de médecin pédiatre. Cette situation est imputable d'une part, à l'importante concentration démographique à Dakar et d'autre part, à la position stratégique dont jouit cette région constituant un pôle lucratif dans les dépenses de santé. En 2015, la majeure partie des infrastructures du système est basée à Dakar. En effet, à l'exception des Cases de Santé et des Etablissements Publics de Santé (EPS) de niveau 2, Dakar est la région la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Le Sénégal compte 11 EPS de niveau 3 dont les 10 se trouvent dans la région de Dakar et l'autre (01) dans la région de Diourbel (commune de Touba). Les régions de Kolda et Sédhiou sont les moins dotées en infrastructures sanitaires. En effet, elles comptent 3 et 5 centres de santé sur un total de 99. Par ailleurs, on dénombre 50 Postes de santé pour la région de Sédhiou et 59 pour la région de Kolda sur un total de 1456 au niveau national. En revanche, la région de Kolda enregistre le plus grand nombre de cases de santé, soit 111 sur 708.

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale a bénéficié d'un budget de Cent trente-quatre milliards cinq soixante-six millions sept cent deux mille neuf cent quatre-vingt (134 566 702 980) en 2015, soit 5% du Budget national, dont 34,7% des investissements exécutés par l'Etat, 26,7% aux dépenses du personnel, 25,3% aux transferts courants. Les transferts en capital et les dépenses de fonctionnement sont les moins lotis avec respectivement 7,6% et 5,6%.

La population étant au cœur des politiques de développement au Sénégal, la planification familiale reste un sous-secteur majeur : à savoir « Assurer une maternité à moindre risque et améliorer la santé de la mère et de l'enfant » et constitue une préoccupation majeure du Sénégal et de la communauté internationale. Les résultats de l'EDS-C de 2015 montrent qu'environ 23% des femmes en union utilisent actuellement une méthode contraceptive parmi lesquelles 21% ont recours à une méthode moderne et 2% à une méthode traditionnelle. Les méthodes principalement utilisées sont les injections (8%), la pilule (5%) et les implants (5%). Les résultats de l'enquête mettent également en évidence l'augmentation de la prévalence contraceptive des femmes dont l'âge est compris entre 15 et 44 ans. Les résultats de l'EDS continue de 2015 montrent l'importance des besoins non satisfaits en matière de planification. Dans l'ensemble, 23% des femmes en union ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Ajoutée à la proportion d'utilisatrices actuelles (21,2%), la demande totale en planification familiale atteint les 44,2%.

La pyramide des âges de la main-d'œuvre diffère significativement de celle de la population en âge de travailler de par sa base nettement plus arrondie, traduisant ainsi la présence relativement faible des jeunes âgés de 15 à 29 ans au regard de leur poids dans la population en âge de travailler. En effet ils représentent 45,5% de la population en âge de travailler mais ne constituent que 37,5% de la main-d'œuvre.

Inégalement répartie sur le territoire national, la main-d'œuvre est, à l'instar de la population en âge de travailler, concentrée dans les régions administratives de Dakar, Thiès, Diourbel et Louga dans lesquelles se retrouvent près de 6 individus sur 10 de la main d'œuvre. Cette répartition est étroitement liée au poids démographique de ces régions.

La main d'œuvre est occupée à 84,4%. Au regard du statut d'occupation, on note que la main-d'œuvre occupée est essentiellement constituée de travailleurs indépendants (35,8%), d'employés salariés (30,1%) et d'aides familiaux (25,3%). Les personnes occupées en emplois non-salariés et celles qui sont employeurs étant évaluées respectivement à 5,4% et 2,1% du total des occupés. Les chômeurs qui représentent 15,7% (ANSD, 2016) de la main-d'œuvre sont en majorité en situation de primo-demandeur, c'est-à-dire à la recherche de leur premier emploi (80,9% du total des chômeurs).

2.2. METHODOLOGIE DES COMPTES NATIONAUX DE TRANSFERTS

Les comptes nationaux de transferts (NTA) constituent un outil d'analyse des échanges intervenant entre des individus d'une même société. L'objectif des NTA est de mesurer comment, à chaque âge, les ressources économiques s'acquièrent et s'utilisent (Lee et Mason, 2011). Les NTA s'appuient sur une démarche internationale unifiée qui consiste à introduire l'âge dans la comptabilité nationale. Ils sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne (d'Albis et al. 2015). Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences liées aux modifications de la structure par âge de la population.

L'approche des NTA n'est au fond qu'une manière de schématiser le cycle de vie, tout en permettant de le quantifier. Elle est fondée sur une identité fondamentale qui stipule que, pour un âge donné, l'ensemble des flux sortants de revenus est égal à l'ensemble des flux entrants de revenus. C'est en partant de cette équation que Lee (1994) a introduit l'indicateur du déficit du cycle de vie qui devient l'élément central dans la méthodologie des NTA.

2.2.1. Equation fondamentale des NTA et notion du déficit du cycle de vie

Les NTA sont fondés sur une équation comptable qui stipule que, à chaque âge, les ressources doivent être égales aux usages qui en sont faits (United Nations, 2013) :

$$\underbrace{Y^l(a) + Y^k(a) + Y^p(a) + \tau^+(a)}_{\text{Flux entrants}} = \underbrace{C(a) + S(a) + \tau^-(a)}_{\text{Flux sortants}}$$

Le membre de gauche se compose de toutes les entrées courantes du groupe d'âge a : le revenu du travail $Y^l(a)$, le revenu du capital $Y^k(a)$, le revenu du patrimoine $Y^p(a)$ et les transferts reçus $\tau^+(a)$. Le membre de droite est constitué de tous les flux sortants du groupe d'âge a : la consommation $C(a)$, l'épargne $S(a)$ et les transferts versés $\tau^-(a)$. Ainsi, selon cette équation, la somme du revenu du travail, du revenu du capital, du revenu du patrimoine et des transferts reçus doit être égale à la somme de la consommation, de l'épargne et des transferts versés. Cette identité est obtenue aussi bien pour les valeurs agrégées que pour les valeurs par habitant à chaque âge. L'équation ci-dessus montre toutes les valeurs indicées par l'âge a , mais l'identité est également valable pour les agrégats nationaux, en d'autres termes, tous les groupes d'âge combinés.

En réarrangeant les termes des flux entrants et sortants de manière à correspondre aux fondements conceptuels des NTA, l'équation permet de mettre en évidence le cycle de vie économique et les mécanismes économiques utilisés pour réaffecter les ressources entre les âges. Le cycle de vie économique est représenté sur le côté gauche (de l'équation ci-dessous) par le déficit de cycle de vie qui correspond, pour un âge donné a , à la différence entre la consommation et le revenu du travail ($LCD(a) = C(a) - Y^l(a)$). Ce déficit du cycle de vie donne lieu à des réallocations de ressources entre les âges qui prennent la forme soit de transferts publics ou privés nets ($\tau(a) = \tau^+(a) + \tau^-(a)$), soit de réallocations d'actifs ($Y^k(a) + Y^p(a) - S(a)$). Cela est matérialisé dans le membre de droite de l'équation suivante :

$$\underbrace{C(a) - Y^l(a)}_{\text{Déficit du cycle de vie}} = \underbrace{Y^k(a) + Y^p(a) - S(a)}_{\text{Réaffectation de l'actif}} + \underbrace{\tau^+(a) - \tau^-(a)}_{\text{Transferts nets}}$$

Réaffectation basée sur l'âge

Chaque flux de l'équation est désagrégué de façon à distinguer le public et le privé.

2.2.2. Construction des profils de consommation et de revenu du travail

Pour déterminer les groupes d'âges pour lesquels la consommation est supérieure au revenu et ceux pour lesquels elle est inférieure, il faut déterminer les profils par âge de la consommation et des revenus. Ceci se fait en plusieurs étapes décrites comme suit :

1. la détermination d'un profil par âge au niveau individuel pour un flux donné, sur la base de données d'enquêtes réalisées auprès des ménages ou de données administratives. D'une part, les données de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de l'année 2011 (Module Consommation) sont utilisées pour les profils de consommation privée, et d'autre part, concernant la consommation publique, les données mobilisées proviennent du budget de l'Etat, des annuaires statistiques de l'éducation, des comptes de la santé, et d'autres documents administratifs ;
2. ces profils issus de données d'enquêtes peuvent être un peu chahutés en raison des tailles d'échantillon. Pour cette raison, il a été procédé à leur lissage au cours des âges afin de les rendre plus homogènes ;
3. l'utilisation de données démographiques pour construire des profils provisoires agrégés (et non plus individuels) par âge. Soit $x(a)$ la valeur d'une variable au niveau individuel pour le groupe d'âge a , soit $N(a)$ l'effectif de ce groupe d'âge, le profil agrégé X est $X = \sum x(a) \cdot N(a)$;
4. l'ajustement des profils provisoires par le recours aux agrégats macroéconomiques issus de la comptabilité nationale, de telle sorte que le flux agrégé X coïncide avec la valeur de contrôle comptable au niveau agrégé correspondante C . Les profils par âge sont ajustés par le facteur correctif $c = C/X$. Les profils ajustés sont $x_{aj} = x \cdot c$ au niveau individuel et $X_{aj} = X \cdot c$ au niveau agrégé. Ces profils ajustés permettent d'éliminer les éventuels biais d'échantillonnage et de rendre compatibles les comptes de transferts nationaux avec la comptabilité publique.

Ainsi, deux types de travaux empiriques doivent être menés. Premièrement, il faut calculer les agrégats macroéconomiques requis, à partir de la comptabilité nationale. Deuxièmement, il faut estimer les profils individuels (moyen) par âge qui permettront de ventiler ces grandeurs macroéconomiques.

2.2.2.1. Profils de consommation

La consommation dans les NTA se compose de la consommation publique et privée. La contrepartie des agrégats du système des comptes nationaux (SCN) est la dépense de consommation finale de laquelle sont retranchées les taxes sur la valeur ajoutée et d'autres taxes sur la consommation.

La consommation publique : la consommation publique distingue trois postes de dépenses : la santé, l'éducation et les autres biens et services publics. Les dépenses publiques de santé et d'éducation sont affectées par l'âge, ceci, en s'appuyant principalement sur les dossiers administratifs. On utilise les données budgétaires pour établir des estimations de l'éducation par élève mais aussi des dépenses par niveau d'éducation. Ces données sont ensuite combinées avec l'âge et le taux de scolarisation pour

estimer la consommation de l'éducation publique par tête et par âge. Les méthodes utilisées pour répartir les dépenses publiques de santé sont plus variées et plus sujettes à l'erreur. Dans certains pays, par exemple, les profils d'âge des patients hospitalisés et des patients extérieurs sont utilisés et combinés avec les estimations de coûts par patient hospitalisé ou non. Dans d'autres, des estimations très détaillées des dépenses publiques de santé par âge sont disponibles auprès des agences de gouvernement ou des instituts de sondages. Le profil par tête et par âge des dépenses publiques de consommation des autres biens et services, comme les forces militaires, les routes ou encore les égouts, est supposé être constant selon l'âge (Lee et Mason, 2011).

La consommation privée : De façon symétrique, la consommation privée est composée de trois postes, avec les dépenses liées à l'éducation, celles liées à la santé, et enfin les autres dépenses privées en dehors de la santé et de l'éducation. L'allocation des dépenses privées d'éducation repose sur l'estimation d'un modèle de régression expliquant les dépenses d'éducation du ménage en fonction des nombres d'enfants scolarisés de chaque âge. Une procédure similaire est utilisée pour les dépenses de santé qui sont estimées par un modèle linéaire en fonction du nombre d'individus de chaque âge dans le ménage. Les autres dépenses de consommation privée suivent une règle d'allocation discrétionnaire qui consiste à fixer des poids exogènes à chaque individu du ménage en fonction de l'âge (United Nations, 2013). L'échelle d'équivalence utilisée attribue une valeur de 0,4 aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ans inclus, ensuite cette valeur augmente proportionnellement à l'âge jusqu'à 20 ans où elle devient égale à 1, et enfin elle reste constante au-delà de cet âge.

Le profil d'âge pour chaque type de consommation (éducation, santé, autres) est obtenu en faisant la moyenne des consommations par âge chez tous les membres pour l'ensemble des ménages.

2.2.2.2. Profils de revenu du travail

Le revenu du travail est la somme du revenu salarial et du revenu de l'auto-emploi.

Le revenu salarial : Le profil par âge du revenu salarié est calculé directement à partir des données d'enquêtes, en prenant la moyenne par âge des salaires et éléments de salaires.

Le revenu de l'auto-emploi : Le profil du revenu de l'auto-emploi s'obtient à partir des données d'enquête en calculant la moyenne par âge du revenu des travailleurs indépendants si les données le permettent. Mais au cas seul le revenu mixte est disponible pour l'ensemble du ménage, l'approche préconisée dans le NTA est de traiter les deux tiers (2/3) du revenu mixte déclaré comme imputable au travail et de répartir ce revenu du travail familial aux travailleurs indépendants du ménage (dont les travailleurs familiaux non rémunérés) conformément à la proportion du revenu moyen du travail des employés de même âge.

2.2.3. Ratio de soutien économique et dividende démographique

Au-delà de l'analyse du cycle de vie économique, les NTA permettent de déterminer le ratio de soutien économique (RSE) et de mesurer le dividende démographique. Le RSE est un indicateur conçu pour capter le poids que ressentent les travailleurs de la part des consommateurs à prendre en charge (United Nations, 2013). Il est déterminé en divisant le nombre de travailleurs effectifs (L) par le nombre de consommateurs effectifs (N) :

$$RSE = \frac{L}{N} = \frac{\sum_a \varphi(a) * P(a)}{\sum_a \rho(a) * P(a)}$$

Le nombre de travailleurs effectifs d'un âge a donné est obtenu en pondérant la population d'âge a par $\varphi(a)$ qui représente la productivité du travail à l'âge a . Cette productivité du travail à l'âge a est appréhendée par le revenu du travail à l'âge a rapporté au revenu moyen des individus âgés entre 30 et 49 ans. Le numérateur prend en compte donc la participation effective au marché du travail ainsi que le niveau du revenu du travail selon l'âge, et ne se restreint pas à la population active a priori.

De même, à un âge a donné, le nombre de consommateurs effectifs est donné par l'effectif de la population d'âge a multiplié par qui est égal au rapport entre la consommation par tête à l'âge a rapporté à la consommation moyenne des individus âgés entre 30 et 49 ans. Le dénominateur prend en compte la variation des besoins de consommation en fonction de l'âge.

Le calcul du RSE se fait sur toute la population en mesurant pour chaque année d'âge (en référence aux individus âgés entre 30 et 49 ans) ce que vaut le niveau du travail (à travers le revenu) et le niveau de la consommation des individus à l'âge considéré. Ainsi, le RSE reflète à la fois l'effet de la structure d'âge et les profils par âge de consommation et de production du revenu. En termes d'interprétation, le RSE représente donc le nombre de travailleurs effectifs par consommateur effectif. Ainsi, rapporté à 100, un ratio de soutien de 45% signifie qu'il y a 45 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs. Lorsque ce ratio croît dans le temps, cela signifie que le travailleur effectif supporte de moins en moins de consommateurs, ceci permet de libérer des ressources économiques et correspond à une capture du dividende démographique. Le dividende démographique est donc appréhendé par un taux de croissance positif du ratio de soutien économique.

2.3. RESULTATS ET ANALYSES

Cette section est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats issus de l'application des NTA aux données du Sénégal. Elle porte sur les profils de consommation, de revenu du travail et du déficit du cycle de vie, ainsi que la couverture de la dépendance économique et le ratio de soutien économique.

2.3.1. Consommation

La consommation est décomposée en consommation d'éducation, de santé et autres consommations en dehors de l'éducation et de la santé. Les paragraphes ci-après analysent chacune de ces trois composantes de la consommation.

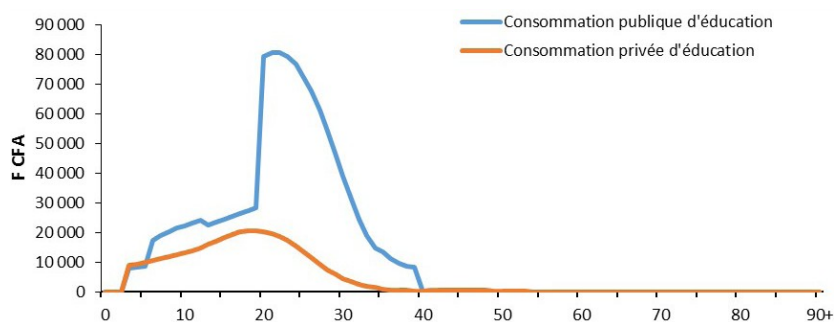
2.3.1.1. Profils de consommation en éducation

Le profil de consommation d'éducation est appréhendé de deux manières : le profil moyen (représentation individuelle par âge) et le profil agrégé (représentation de la population par âge). Chaque type de profil donne la représentation des dépenses publique et privée d'éducation. Les dépenses publiques d'éducation représentent l'ensemble des charges supportées par l'Etat du Sénégal pour satisfaire les besoins en éducation. Il s'agit des dépenses d'investissement et de fonctionnement par sous-secteur de l'éducation (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et éducation non formelle). En ce qui concerne les dépenses privées, elles sont constituées des charges supportées par les ménages sénégalais pour l'éducation de leurs enfants.

◆ Profils moyens de consommation en éducation

Le graphique ci-dessous présente le profil des dépenses publiques et privées en éducation moyennes par personne et par âge. Il montre que les dépenses publiques ou privées commencent à partir de 3 ans, âge du préscolaire, et augmentent avec l'âge de l'individu. Elles atteignent le niveau le plus élevé à 19 ans (20 693 FCFA par an) pour les dépenses privées et à 22 ans (80 552 FCFA par an) pour celles publiques. Cette période de l'âge correspond au passage à l'enseignement supérieur. Les dépenses privées baissent drastiquement au-delà de 35 ans tandis que les dépenses publiques demeurent non nulles même au-delà de 40 ans.

Le niveau élevé de la consommation publique d'enseignement supérieur est lié à la politique d'éducation du Gouvernement. Depuis le début des années 2000, le Sénégal a consenti beaucoup d'efforts dans l'accès à l'éducation, surtout à l'enseignement supérieur sous l'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bacheliers et l'ouverture de nouvelles universités publiques. Aussi, les recrutements dans les universités ont cru au taux de 13% par an, soit le double du taux d'accroissement des effectifs de la décennie précédente (Diop, 2013). Le nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions universitaires du Sénégal est de 112 000 en 2011 (ANSD, 2013a), ce qui représente plus de 9 fois l'effectif d'étudiants en 1980. Le niveau des dépenses publiques a considérablement augmenté dans ce secteur afin répondre à la demande de plus en plus croissante de formation de capital humain.



Graphique 2-1 : Profils moyens de consommation d'éducation

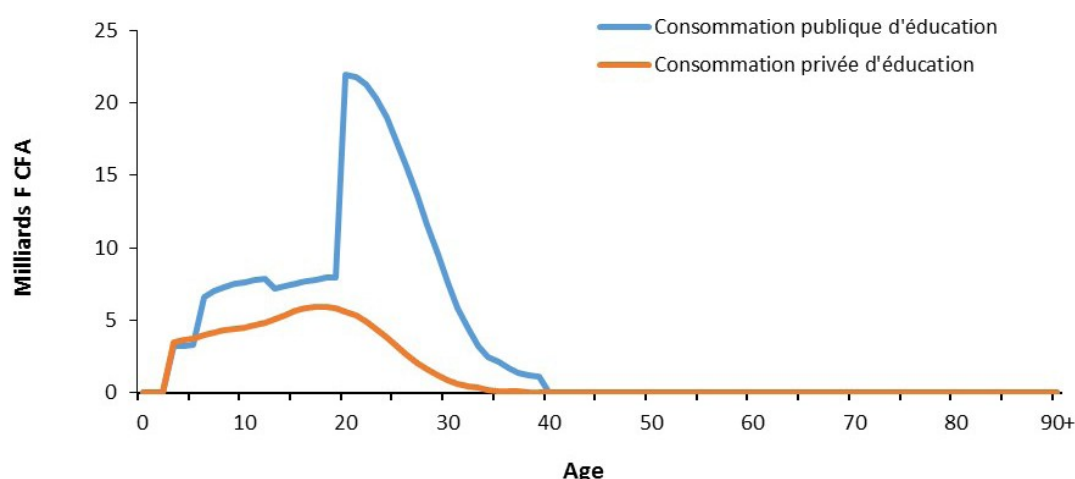
Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

◆ Profils agrégés des dépenses d'éducation

Le profil agrégé de consommation d'éducation est obtenu par multiplication du profil moyen de consommation d'éducation par les effectifs par âge de la population. Les résultats montrent qu'au niveau agrégé, les dépenses les plus élevées sont captées par les individus âgés de 18 ans qui mobilisent 5,95 milliards de FCFA et ceux âgés de 20 ans qui captent 21,95 milliards de FCFA de dépenses publiques en éducation. Du côté des ménages, la consommation privée d'éducation la plus élevée est d'environ 6 milliards de FCFA et est observée chez les individus de 18 à 20 ans.

Sur l'ensemble du cycle de vie, la consommation publique d'éducation s'élève à 318 milliards de FCFA et représente 2,7 fois la consommation privée d'éducation.

Graphique 2-2 : Profils agrégés de consommation d'éducation



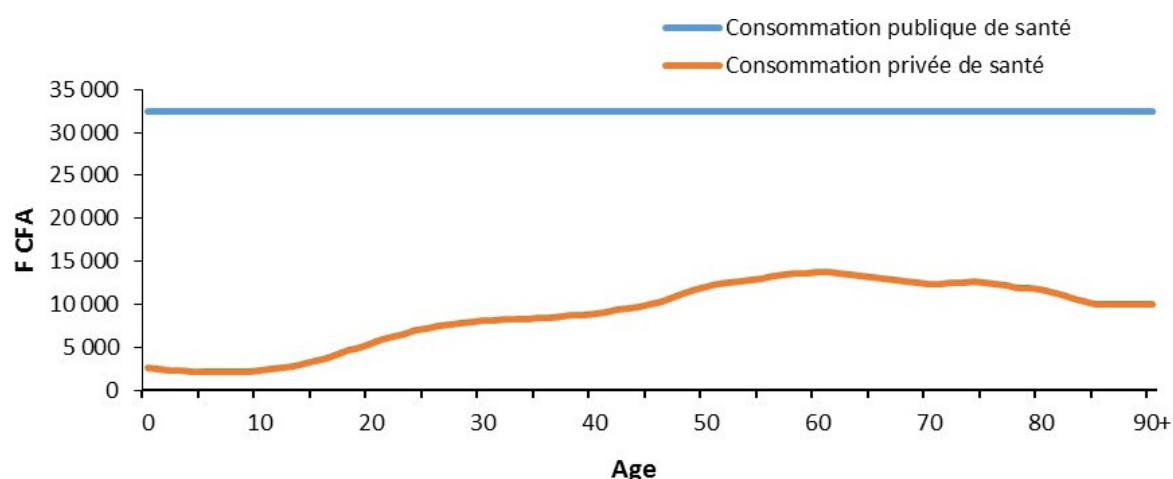
Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

2.3.1.2. Profils de consommation en santé

Le profil des dépenses de consommation en santé est également décliné en deux parties : le profil moyen des dépenses de consommation en santé qui montre la consommation par individu selon l'âge et le profil agrégé qui concerne la population globale, selon l'âge. Pour chaque profil, il est étudié la consommation publique et la consommation privée. La consommation publique représente ce que l'Etat supporte pour l'individu ou les individus et la consommation privée met en exergue les dépenses que les ménages supportent pour satisfaire les besoins en santé.

◆ Les profils moyens des consommations de santé

Les dépenses publiques moyennes de santé par habitant sont évaluées au niveau national à 32 500 francs CFA. La courbe relative à la consommation publique de santé est linéaire du fait de la non disponibilité des données des comptes nationaux de la santé qui fournissent les dépenses par populations cibles (par groupe d'âge).



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

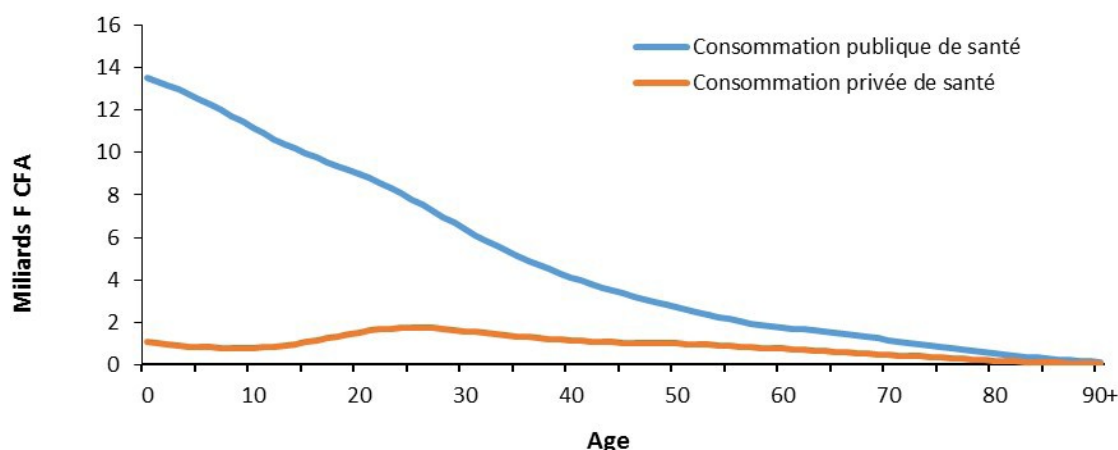
La consommation moyenne des dépenses privées en santé croît avec l'âge et atteint son maximum à l'âge de 60 ans pour lequel il est de 13 704 F CFA. Au-delà de 60 ans on note une légère baisse des dépenses privées de santé atteignant la valeur minimale de 9 940 F CFA pour les personnes âgées de 90 ans et plus. Le graphique permet de constater que les dépenses à la naissance ne sont pas nulles, malgré la mise en place de politiques de gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans. En effet, il ressort que les ménages supportent en moyenne 2 330 F CFA par an et par enfant. Les personnes du troisième âge supportent également des dépenses assez importantes en moyenne, de l'ordre de 11 928 F CFA par individu, ce qui est plus élevé que celles des autres tranches d'âge. En effet, la hausse de consommation de santé des personnes âgées est liée au fait que ces dernières sont de plus en plus touchées par des problèmes de santé car leurs défenses et résistances face aux maladies s'amenuisent à cause du vieillissement. Selon le rapport de l'ESPS 2, parmi les personnes ayant eu une maladie au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête, plus de la moitié sont âgées de plus de 75 ans (55%) et 23% ont moins 15 ans (ANSD, 2013b)

L'importance des consommations privées de santé pour les enfants et les personnes du troisième âge, malgré l'existence des politiques de gratuité pose fondamentalement le problème de la fonctionnalité de ces politiques ; de la qualité des prestations et de l'émergence des structures privées de santé.

♦ Les profils agrégés des consommations de santé

Au niveau agrégé, il apparaît que les dépenses publiques de santé, sont plus importantes en fonction de l'âge. Les populations les plus jeunes consomment les plus importantes parts de dépenses en santé. Si la consommation moyenne est identique pour tout le monde, le profil agrégé reflète la pyramide des âges du Sénégal avec une base élargie et un sommet pointu, synonyme de l'importance de la jeunesse. En effet, les consommations publiques de santé les plus élevées sont observées à la naissance, soit 14 milliards de FCFA. Elles baissent de façon régulière avec l'âge pour se situer à 8 milliards à 25 ans, puis à 0,5 milliard à 80 ans.

Graphique 2-4 : Profils agrégés de consommation de santé



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

La consommation privée au niveau agrégé est décroissante de 0 à 10 ans, montrant que les dépenses des ménages pour les enfants de 0 à 5 ans sont supérieures aux dépenses pour les enfants de 5 ans à 10 ans. Au-delà de 10 ans, la consommation privée de santé est croissante avec l'âge jusqu'à 25 ans environ, avant de décroître progressivement. Mais il faut noter que les montants ne dépassent guère 2 milliards de FCFA quel que soit l'âge.

Au final, la plus grande partie des dépenses de consommation de santé de la population est supportée par l'Etat. En effet, le financement public de la santé des populations représente 85% de la consommation totale de santé (publique + privée).

2.3.1.3. Profils des autres consommations

Les autres consommations sont toutes les dépenses en dehors de la santé et de l'éducation. Elles portent sur l'alimentation, le logement, le transport, la communication, etc. Cette sous-section présente les profils moyens et agrégés des autres consommations.

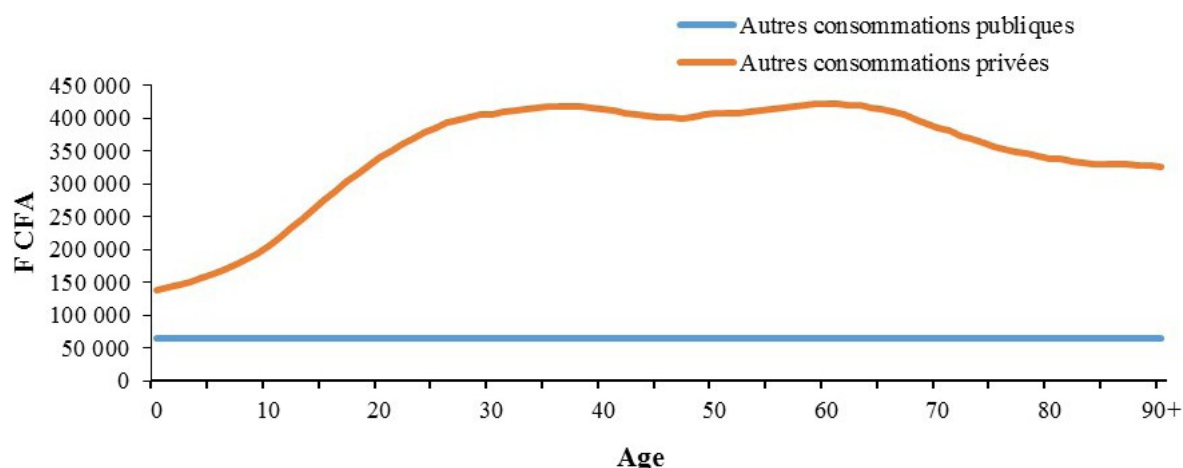
♦ Les profils moyens des autres consommations

Le total des autres dépenses de consommations est la résultante de l'ensemble des dépenses de consommation finale (publique ou privée) dont on soustrait la consommation de santé et d'éducation.

Dans le cas de la consommation publique, la méthode des NTA suppose que les individus des ménages consomment le même montant dans le ménage (consommation moyenne du ménage). Ainsi, le total de la consommation publique rapporté à la population totale donne un montant constant de 64 000 FCFA par an et par individu, indépendant de sa tranche d'âge.

En ce qui concerne les autres consommations privées, le graphique montre que ces dépenses sont de l'ordre de 138 305 FCFA par an à la naissance. Une analyse des autres dépenses par tranche d'âge permet d'identifier trois (3) phases. Une phase de croissance plus ou moins rapide jusqu'à l'âge de 28 ans, suivie d'une phase de stabilité jusqu'à l'âge de 60 ans (âge de la dépense maximale) et enfin une phase de décroissance des dépenses au-delà de 60 ans. Cette évolution montre que, pendant les années de pleine activité, les dépenses privées des individus (comme dans l'habillement et l'équipement) ne varient pas de manière significative, contrairement à celle de la population dépendante (surtout les jeunes) qui enregistrent une hausse.

Graphique 2-5 : Profils moyens des autres consommations

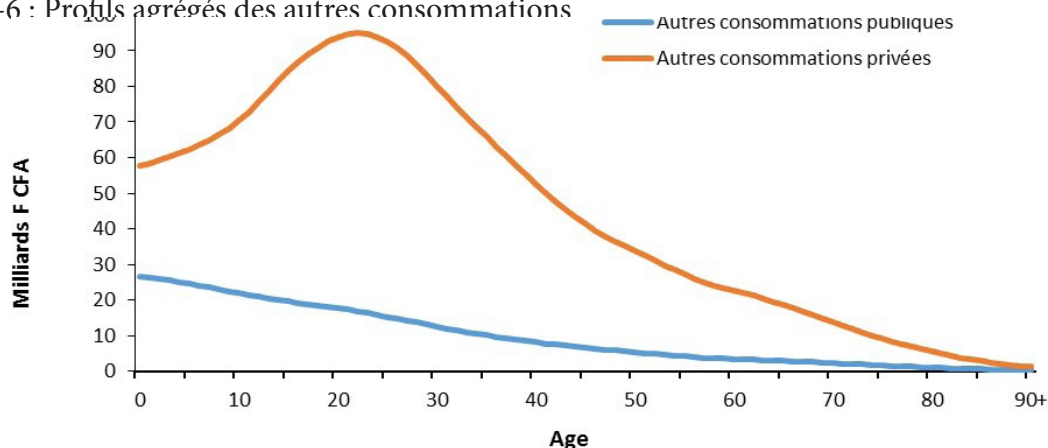


Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

◆ Les profils agrégés des autres consommations

Le profil moyen multiplié par les effectifs par âge de la population donne le profil agrégé des autres dépenses de consommations. Le schéma ci-dessous montre qu'à la naissance, les dépenses privées globales sont de 26,51 milliards de F CFA et les dépenses publiques globales, de 57,60 milliards de F CFA. Cependant, la trajectoire du profil des autres consommations publique est descendante avec l'âge jusqu'à s'annuler à 90 ans tandis que celle privée prend une forme croissante jusqu'à l'âge de 22 ans pour atteindre 95,04 milliards de FCFA avant de décroître pour aussi s'annuler à 90 ans.

Graphique 2-6 : Profils agrégés des autres consommations



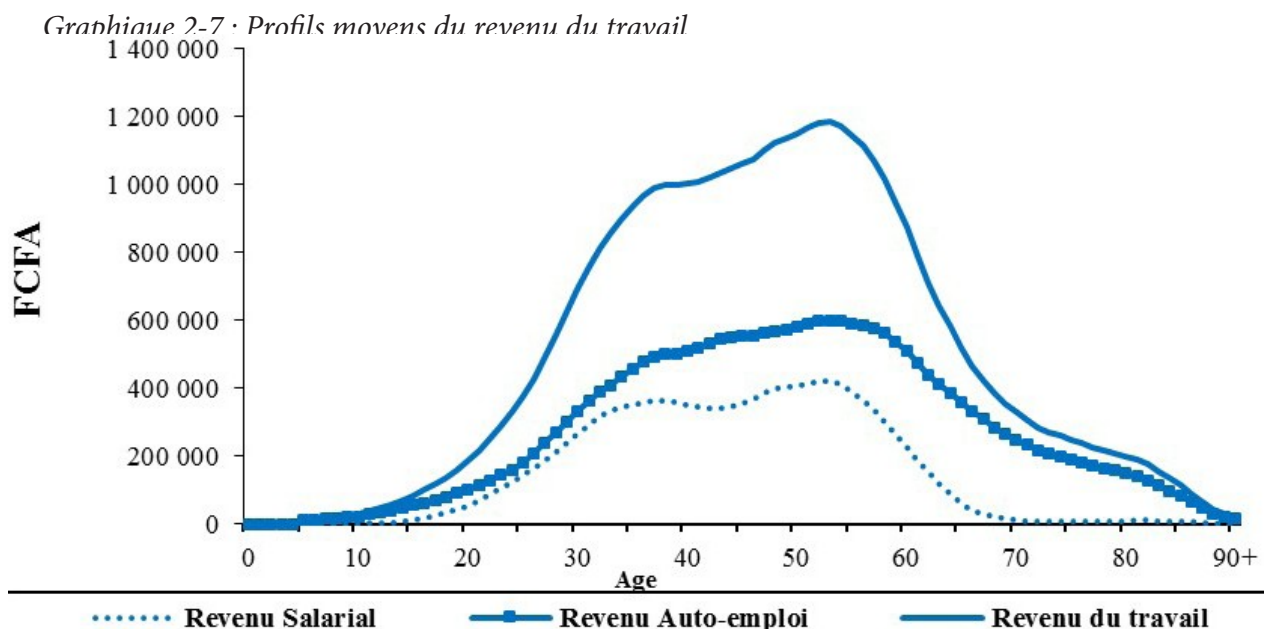
Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

2.3.2. Revenu de travail

Les données utilisées dans la détermination des profils de revenu du travail proviennent de l'ESPS 2. La méthode NTA subdivise le revenu du travail (YL) en deux composantes : le revenu du travail salarié (YLE) et le revenu de l'auto-emploi (YLS). Le revenu du travail salarié est constitué par les salaires et cotisations sociales à la charge des employeurs. Le revenu de l'auto-emploi désigne la rémunération du travail des individus qui travaillent à leur propre compte.

2.3.2.1. Profil moyen du revenu du travail et ses composantes

Le profil moyen du revenu du travail salarié (YLE) est déterminé directement en calculant pour chaque âge le salaire moyen pour l'ensemble des enquêtés de cet âge, le revenu des indépendants étant fixé à zéro. De façon analogue, le profil moyen du revenu de l'auto-emploi (YLS) est égal à la moyenne par âge des revenus de l'auto-emploi, les rémunérations des salariés étant fixées à zéro. Notons qu'à ce stade, aucune estimation n'est effectuée car les revenus sont disponibles pour chaque individu de base de données. Les deux profils moyens de revenus sont ensuite lissés puis fusionnés pour obtenir le profil moyen de revenu du travail YL dont la courbe est présentée par le graphique (figure ci-dessous).



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

Le graphique ci-dessus montre que les deux types de revenu (salarial et de l'auto-emploi) ont des courbes en cloche d'une part. Ceux-ci augmentent avec l'âge des individus et atteignent leur maximum autour de 55 ans avant de commencer à baisser par la suite. Le graphique révèle qu'au-delà de 65 ans, les salariés n'ont plus de revenus du travail du fait qu'ils sont à la retraite. À l'inverse, le revenu des travailleurs indépendants est non nul même à des âges très avancés (80 ans par exemple). D'autre part, le revenu de l'auto-emploi est toujours supérieur au revenu salarial quel que soit l'âge. Ce dernier point est caractéristique des pays en développement où l'auto-emploi est dominé par les activités informelles.

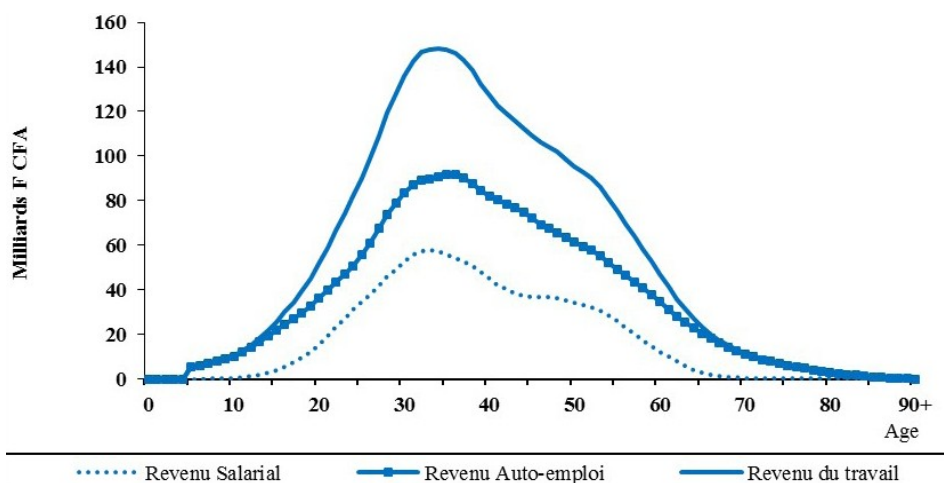
2.3.2.2. Profil agrégé du revenu du travail et ses composantes

Pour le revenu agrégé, les profils moyens sont multipliés par les effectifs de population, puis ajustés aux macro-contrôles. L'agrégat « rémunération des salariés » disponible dans les comptes nationaux sert de macro-contrôle au profit agrégé du revenu du travail salarié. Par contre, le revenu de l'auto-emploi n'étant pas fourni directement par la comptabilité nationale, la méthodologie NTA recommande de prendre comme agrégat correcteur les 2/3 du revenu mixte de l'entreprise comme étant la rémunération du facteur travail.

Enfin, les profils agrégés et ajustés du revenu des salariés et des indépendants sont fusionnés pour obtenir le profil agrégé du revenu du travail.

Au niveau agrégé, le revenu des non-salariés demeure toujours supérieur au revenu des salariés (graphique ci-dessous).

Graphique 2-8 : Profils agrégés du revenu du travail



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

Cela souligne ainsi l'importance du secteur informel dans l'économie nationale. En outre, la fusion des deux types de revenu montre que le niveau le plus élevé du travail YL est obtenu avec les groupes d'âge 27-49 ans pour lesquels la valeur du profil agrégé dépasse 100 milliards de francs.

Ce niveau élevé du revenu de l'auto-emploi s'explique en grande partie par le nombre élevé d'acteurs qui y opèrent. Selon ANSD (2016), l'emploi salarié est faible au Sénégal et ne concerne que 28,7% de l'emploi en 2015. Ainsi, l'emploi non salarial domine largement le marché du travail avec plus de 70% de la population occupée. Il concerne les employeurs, les travailleurs indépendants et les aides familiaux.

2.3.3. Estimation du déficit du cycle de vie

Le déficit du cycle de vie qui désigne, à chaque âge, la différence entre la consommation et le revenu du travail des individus permet de quantifier la demande sociale agrégée. Les analyses menées porteront sur les profils moyen et agrégé du déficit du cycle de vie. Ce déficit du cycle de vie, suivant la méthode NTA, se déduit de la différence entre la consommation (publique et privée) et des revenus de l'activité des travailleurs.

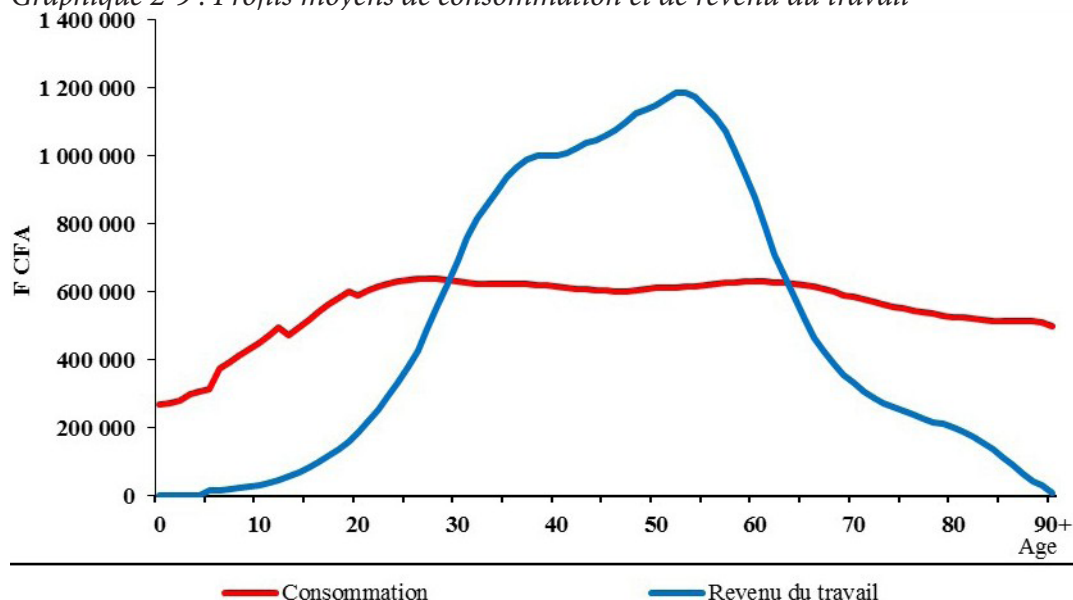
2.3.3.1. Déficit moyen du cycle de vie

♦ Un déficit moyen engendré par les tranches d'âges 0-29 ans et 63 ans et plus
 Au Sénégal, un individu engendre en moyenne un déficit du cycle de vie évalué à 62 942 FCFA, soit 13% du PIB annuel par tête de 2011. L'analyse des profils moyens de consommation et des revenus du travail fait ressortir trois phases dans le cycle de vie des individus :

- une phase de dépendance de la population marquée en âge de jeunesse et pour laquelle il s'observe une supériorité des dépenses moyennes de consommation sur les revenus moyens du travail des individus. Cette situation caractéristique des individus de la tranche d'âge 0-29 ans qui engendre un déficit moyen du cycle de vie de 336 404 FCFA par individu et par an, tout sexe confondu ;

- une phase marquée par l'indépendance de la population caractérisée par une supériorité des revenus moyens sur le niveau de consommation moyen qui engendre un surplus du cycle de vie évalué en moyenne à 337.417 FCFA par individu et par an. Ce surplus est dégagé essentiellement par les individus de la tranche d'âge 30-63 ans ;
- une phase de dépendance à la vieillesse pour laquelle un déficit du cycle de vie est évalué en moyenne à 308 586 FCFA par individu et par an. Ce déficit est engendré par les seniors de 63 ans et plus.

Graphique 2-9 : Profils moyens de consommation et de revenu du travail



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

Cette analyse montre la nécessité de :

- favoriser l'insertion précoce des jeunes sur le marché du travail pour augmenter la durée de la période d'indépendance économique, tout en les rendant compétitifs sur le marché du travail. Ce qui permettra de générer des revenus du travail plus importants ;
- procéder à une orientation du surplus net de revenus dégagés par les individus de la classe d'âge 30-63 ans vers les tranches d'âges inférieures et celles supérieures à travers des politiques de redistribution ;
- procéder, face à l'insuffisance du surplus dégagé par les personnes économiquement indépendante à couvrir le déficit global, à une réaffectation adéquate des revenus des actifs publics et privés ;
- promouvoir des politiques migratoires visant à accroître les flux entrants de revenus et un transfert positif de compétences et de technologies.

♦ Un déficit moyen du cycle de vie plus accru pour les femmes

Une analyse du profil du déficit du cycle de vie par sexe montre qu'en moyenne, contrairement aux femmes, les hommes génèrent en moyenne un excédent du cycle de vie évalué à 115 525 FCFA, lié au fait que le revenu moyen individuel de l'activité d'un homme est supérieur à sa consommation

moyenne. Cependant, on observe qu'une femme engendre en moyenne un déficit annuel de près de 255 253 FCFA, Cela indique qu'au Sénégal, les femmes sont économiquement dépendantes plus que les hommes. En effet, sur l'ensemble du cycle de vie, le revenu du travail d'un individu est supérieur à sa propre consommation entre 37 et 58 ans en moyenne s'il s'agit d'une femme, et entre 27 et 69 ans s'il s'agit d'un homme. Ainsi, les femmes disposent d'un temps très court pour créer du surplus économique, soit 22 années, contrairement aux hommes dont le temps de création du surplus est deux fois plus long (43 années)

Cette situation s'explique par le faible taux d'occupation des femmes qui est estimé à 29% contre 52% chez les hommes en 2015 (ANSD, 2016). Le sous-emploi est également plus prépondérant dans la population féminine. Selon ANSD (2016), sur 10 femmes en emploi, près de 4 sont touchées par le sous-emploi (39%), alors que le taux de sous-emploi des hommes en est de deux fois plus faible (19%). En outre, la productivité des femmes est généralement basse du fait qu'elles occupent souvent de petits métiers qui sont faiblement rémunérés.

Au regard de ce déséquilibre entre hommes et femmes, il serait utile de mener des politiques ciblées visant à réduire la dépendance des femmes à travers une amélioration de leur situation sur le marché du travail par la réduction de leur niveau de chômage notamment en endiguant le sous-emploi dont elles sont particulièrement les plus touchées.

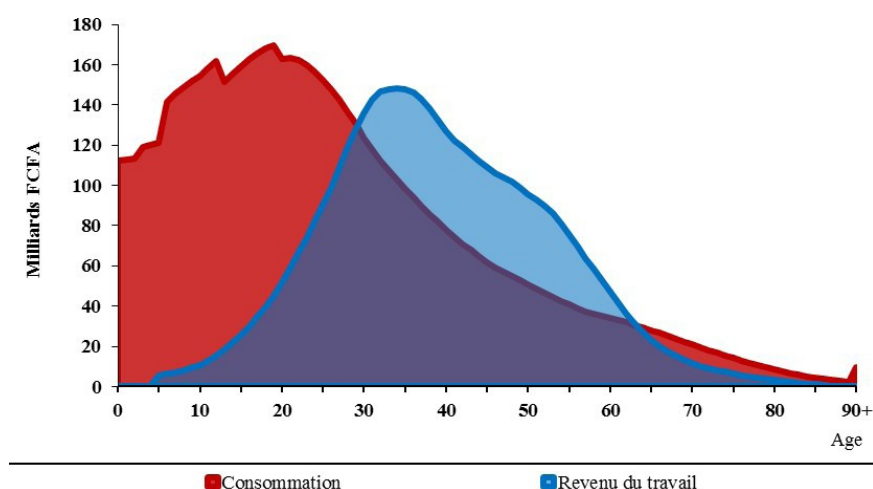
2.3.3.2. Déficit agrégé du cycle de vie

♦ Un déficit du cycle de vie agrégé évalué à 31,5% du PIB de 2011

Évalué au Sénégal à 2139,2 milliards de Fcfa, soit 31,5% du PIB en 2011, il fait ressortir l'incapacité des revenus du travail (salarié et non salarié) à couvrir les dépenses de consommation publique et privée évaluées à 6 976,7 milliards de Fcfa. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par un certain nombre de facteurs :

- la faiblesse des revenus du travail engrangé durant la période active, notamment du revenu salarial (33,3% des revenus du travail), liée à la structure du marché du travail ;
- la durée relativement courte, au regard de leur cycle de vie, de la période d'indépendance économique des individus due à leur entrée tardive sur le marché du travail. Les jeunes de 15 à 35 ans qui représentent 36,4% de la population totale contribuent à creuser le déficit engendrant 38,8% du déficit total contre 29,7% de surplus,

Graphique 2-10 : Profils agrégés de consommation et de revenu du travail

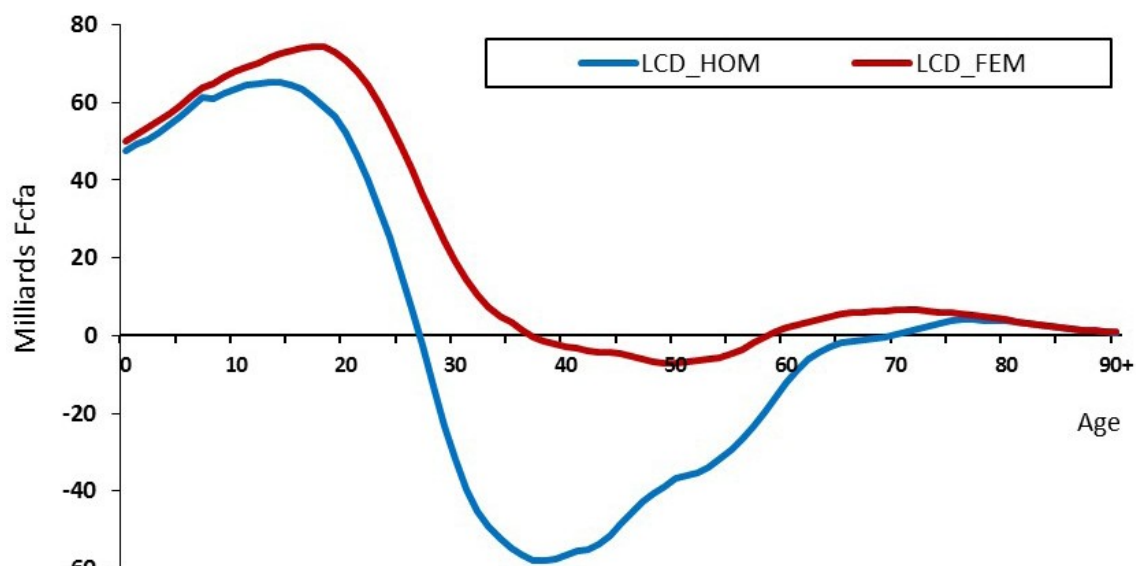


Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

◆Un déficit du cycle de vie plus accentué chez les femmes

L'analyse selon le sexe du déficit du cycle de vie fait ressortir des disparités notoires. En effet les femmes qui représentent près de 51% de la population total consomment 2,5 fois plus que leurs revenus du travail, tandis que pour les hommes la différence entre la consommation totale et les revenus du travail reste relativement faible (96,0 milliards de Fcfa). Ceci se traduit par un déficit du cycle de vie 20 fois plus important chez les femmes (1904,2 milliards de Fcfa) que chez les hommes. La demande sociale agrégée non satisfaite imputée aux femmes est de 95,2%.

Graphique 2-11 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le sexe



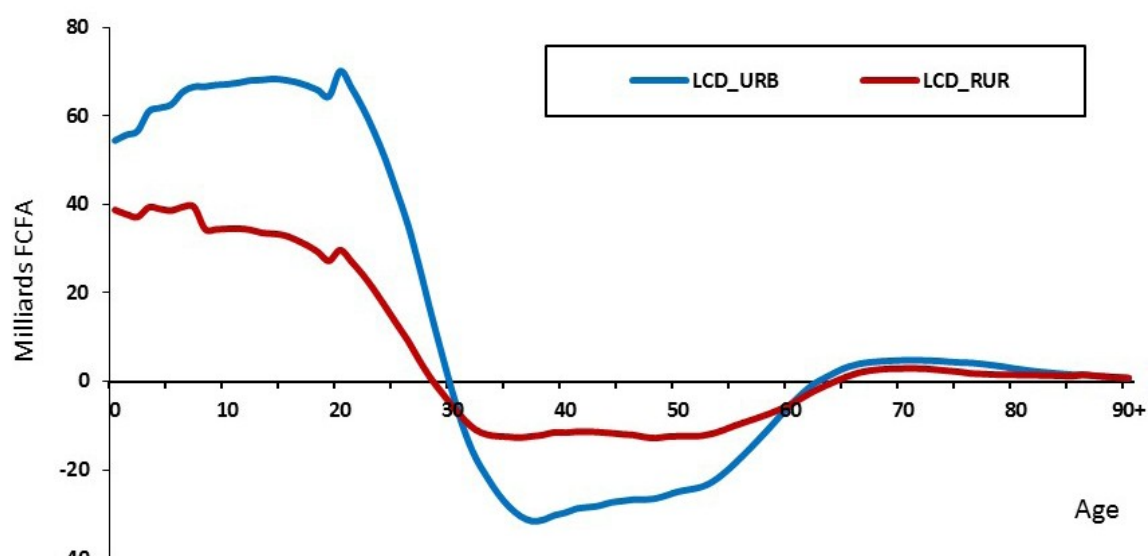
Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

◆Le milieu urbain qui concentre 41,6% de la population engendre 51,2% du déficit global

Le milieu rural qui concentre 58,4% de la population totale affiche un niveau de consommation égal à 1,3 fois son revenu global du travail. Ce chiffre est légèrement plus élevé en milieu urbain où il est de 1,5. Ce qui traduit un déficit du cycle de vie au moins 2 fois plus important en milieu urbain (1116,5 milliards de Fcfa) qu'en milieu rural (545 milliards de Fcfa). Bien que le poids démographique soit plus important en milieu rural, le niveau élevé du déficit du milieu urbain comparé au milieu rural n'est guère une surprise.

En effet, cette situation trouve son explication dans l'inégalité du niveau de vie entre les ruraux et les citadins et la capacité de ceux-ci à se payer certains types de biens. Les dépenses de consommations par tête est de 526 365 Fcfa à Dakar, 307 032 Fcfa dans les autres villes et seulement 177 565 Fcfa en milieu rural (ANSD, 2013b). Aussi, la structure des dépenses varie sensiblement selon le milieu de résidence indiquant ainsi que les habitudes de consommation sont différentes. La part des dépenses de logement dans le budget du ménage est deux fois plus importante en zone urbaine qu'en milieu rural. C'est également le cas pour les dépenses de transport et d'éducation dont la part dans le budget des ménages citadins est 4 fois plus élevée comparativement ménages ruraux (ANSD, 2013b).

Graphique 2-12 : Profil agrégé du déficit du cycle de vie selon le milieu de résidence

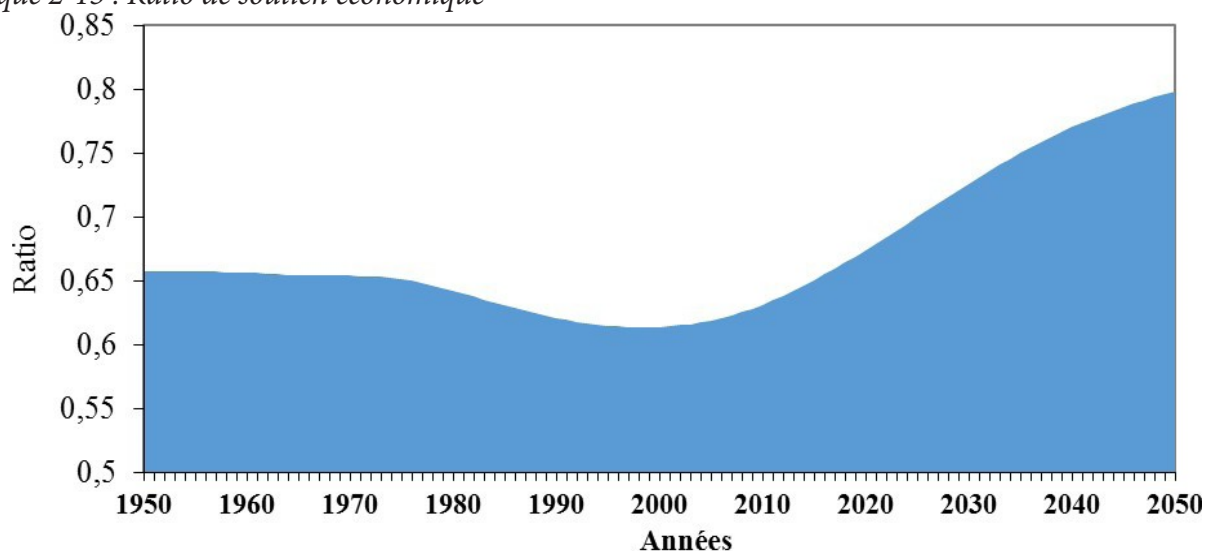


Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives

2.3.4. Ratio de soutien et premier dividende démographique

Le ratio de soutien traduit la capacité des adultes actifs à assurer, de par leur production, les besoins de consommation de l'ensemble de la population. A partir des années 2000 une hausse soutenue du ratio de soutien est observé au Sénégal, laissant entrevoir implicitement un changement favorable dans la structure par âge de la population. Ce changement favorable se traduit par un accroissement progressif du bien être en termes de consommation.

Graphique 2-13 : Ratio de soutien économique

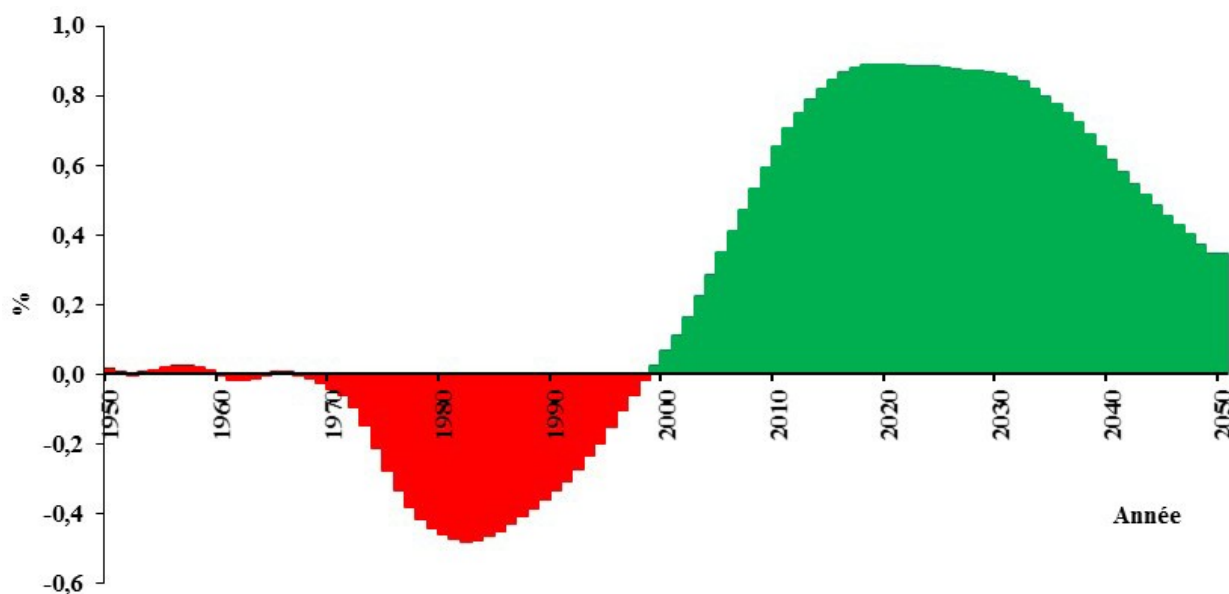


Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

Sur la période de 1950 à 1999 le ratio de soutien économique (RSE) a connu une évolution erratique, avec une baisse amorcée vers les années 1990 qui s'est accentuée jusqu'à la fin des années 1990. Mais à partir de 2000, on note une croissance progressive du RSE qui laisse apparaître un dividende démographique qui pourra encore être engrangé au moins sur un demi-siècle (horizon 2050). Cependant pour mieux tirer profit de cette fenêtre d'opportunité, au regard de la situation précaire du marché du

travail et de l'importance des déficits du cycle de vie observés, il conviendra de mener les investissements dans le capital humain afin d'accroître le nombre et la productivité des travailleurs.

Graphique 2-14 : Taux de croissance du ratio de soutien économique



Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

2.3.5. Couverture de la dépendance économique

L'indicateur synthétique analysé dans cette partie est l'indicateur de couverture de la dépendance économique (ICDE) qui évalue la part des déficits des tranches d'âge économiquement dépendantes couverte par l'excédent de revenu dégagé par les groupes d'âge ayant un surplus économique.

L'ICDE est en effet une extension du Déficit du cycle de vie (LCD), et désigne le rapport entre le surplus généré par les groupes d'âge économiquement indépendants et le déficit de celui des groupes d'âge économiquement dépendants. Mathématiquement, l'ICDE se détermine comme suit :

$$ICDE = - \frac{\sum_a LCD(a) D_{[C(a) < YL(a)]}}{\sum_a LCD(a) D_{[C(a) \geq YL(a)]}}$$

Où LCD(a) LCD(a) désigne le déficit du cycle de vie à l'âge a ; $D_{[C(a) < YL(a)]}$ $D_{[C(a) < YL(a)]}$ est une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation de l'individu est inférieure à son revenu du travail et 0 sinon, et $D_{[C(a) \geq YL(a)]}$ $D_{[C(a) \geq YL(a)]}$ une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation de l'individu est supérieure ou égale à son revenu du travail et 0 sinon.

L'ICDE peut également s'écrire :

$$ICDE = \frac{\text{Surplus agrégé}}{\text{Déficit agrégé}_{\text{jeunesse}} + \text{Déficit agrégé}_{\text{vieillesse}}}$$

Au Sénégal, avec un surplus évalué à 1259,6 Milliards de FCFA et des déficits cumulés de 3398,8 Milliards de FCFA, la valeur de l'ICDE s'évalue à 0,37. Ainsi, avec le surplus engrangé par les tranches d'âge économiquement indépendantes, l'économie pourrait satisfaire 37,0% de la demande sociale.

La population masculine présente un niveau plus élevé de couverture avec des niveaux de revenus du travail capables de couvrir 93,4% de leurs dépenses de consommation. Avec un surplus qui ne

représente que 4,7% de leur déficit du cycle de vie, les femmes affichent un plus faible niveau de couverture de dépendance économique. Ceci pourrait s'expliquer par l'entrée tardive des femmes (37 ans), durant leur cycle de vie, dans la phase d'indépendance économique et leur retour rapide (58 ans) dans la phase de dépendance.

Avec des niveaux de déficits à la jeunesse représentant au moins 93% du déficit total, la population âgée de moins de 30 ans apparaît comme une charge sociale sur laquelle les interventions pourraient permettre d'engranger plus de surplus. Ceci pourrait s'expliquer par l'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail à laquelle s'ajoute la faiblesse du nombre d'individus (jeunes et adultes) ayant un revenu suffisant pour couvrir les besoins de consommation.

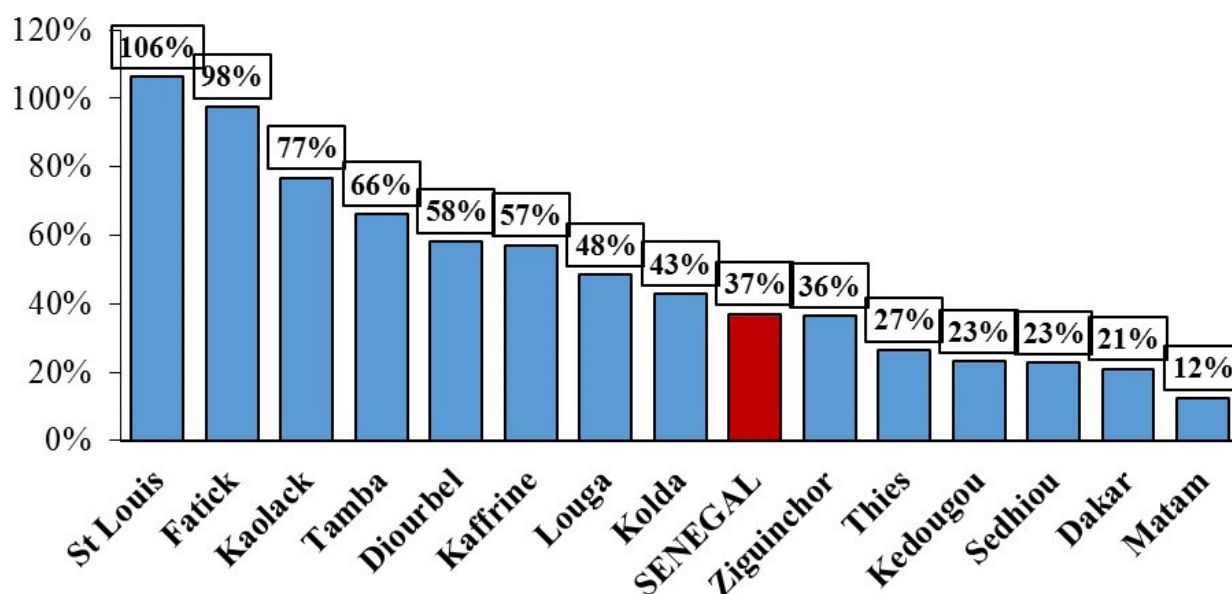
Tableau 2-1 : Récapitulation des résultats (montants en milliards de FCFA)

	Global	Sexe		Strate	
		Homme	Femme	Urbain	Rural
Déficit à la jeunesse (Mds FCFA)	3237,2	1401,8	1866,6	1724,0	846,5
Déficit à la vieillesse	161,6	52,2	132,5	87,0	46,2
Surplus généré	1259,6	1358,1	94,8	694,5	347,5
Groupes d'âge en surplus	[30-63]	[27-69]	[37-58]	[30-62]	[30-63]
LCD	2139,2	95,9	1904,3	1116,5	545,2
ICDE	37%	93%	5%	38%	39%

Source : CREG- CREFAT 2018, à partir de ESPS 2, Comptes nationaux 2011 et Données administratives.

Le taux de couverture de la dépendance économique varie selon la région. Dans le graphique ci-dessous, la région de Saint-Louis enregistre le taux le plus élevé (106%). Après Saint-Louis suivent les régions de Fatick et Kaolack avec respectivement 98% et 77%. Les régions qui ont enregistré les plus faibles déficits sont Matam (12%), Dakar (21%), Sédhiou et Kédougou (23%).

Graphique 2-15 : ICDE au niveau national et selon les régions



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au Sénégal, la consommation moyenne est supérieure au revenu du travail de l'enfance jusqu'à 29 ans. C'est à partir de 30 ans que le revenu moyen du travail permet de couvrir ses besoins de consommation. Cette situation d'excédent de ressources est observée jusqu'à 63 ans. Mais au-delà de cet âge, le niveau du revenu du travail redevient inférieur à la consommation moyenne. Le déficit de cycle de vie est évalué en moyenne à 336 404 FCFA à la jeunesse (0 –29 ans) et à 308 586 FCFA à la vieillesse (63 ans et plus). Le surplus généré par les travailleurs (30 –63 ans) se chiffre en moyenne à 337 417 FCFA par individu. Au niveau agrégé, ce surplus dégagé par l'ensemble des travailleurs (estimé à 1 259,6 milliards de FCFA) ne permet que 37% des déficits agrégés des personnes dépendantes évalués à 3 398,8 milliards de FCFA.

Toutefois, l'évolution du ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre consommateurs effectifs) montre la proportion de producteurs augmentent plus vite que celle des dépendants depuis l'année 2000 qui marque l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique au Sénégal. Ainsi, la mise en place de politiques hardies pour la capture du dividende démographique devient un impératif pour ne pas rater cette opportunité qui se présente une seule fois dans l'histoire de tout pays. C'est dans ce sens que les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer la politique de l'emploi en faveur des jeunes (15-30 ans) ;
- Sécuriser et renforcer les emplois qui existent dans les groupes d'âges 30-63 ans ;
- Faire la promotion de la planification familiale pour une meilleure santé maternelle et infantile et une bonne prise en charge de la demande sociale ;
- Renforcer la politique de prise en charge des personnes âgées (63 ans et plus) ;
- Renforcer l'autonomisation des femmes notamment chez celles âgées de moins de 36 ans et de plus de 58 ans ;
- Réduire les disparités en matière d'offre de santé, d'éducation et d'emploi entre le milieu rural et urbain ;
- Proposer une stratégie de couverture du déficit global à travers une réaffectation adéquate des revenus des actifs publics et privés ;
- Mettre en place des stratégies pour que les transferts des migrants soient mieux orientés vers les dépenses d'investissement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Albis (d') H., Bonnet C., Navaux J., Pelletan J., Wolff F.-C. (2015)**, « Le déficit de cycle de vie en France : une évaluation pour la période 1979-2011 », mimeo Paris School of Economics.
- ANSD (2013a)** « Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2011 ». Version définitive
- ANSD (2013b)**. « Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2011 – Rapport définitif »
- ANSD (2016)**, « Rapport de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2015 ».
- ANSD (2018)** « Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2015 ». Version définitive
- ANSD (2019)**. « Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2016 ». Version définitive
- ANSD et ICF (2012)**. Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS- MICS) 2010-2011. Calverton, Maryland, USA: ANSD et ICF International
- ANSD et ICF (2016)**. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.
- ANSD et ICF (2018)**. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2017). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.
- Diop M. C (dir.) (2013)**. Le Sénégal (2000-2012) sous Abdoulaye Wade. Tome 1, Volume 2. KAR- THALA Editions.
- DPEE (2016)**. « Situation économique et financière en 2015 et perspectives en 2016 ». DPEE/DPMSF, Mai 2016
- Lee R. (1994)**. “The formal demography of population aging, transfers, and the economic life cycle” in L. G. Martin and S. H. Preston, eds., Demography of Aging (Washington, D.C.: National Academy Press), pp. 8-49.
- Lee R. and A. Mason (eds.) (2011)**. Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective. Edward Elgar, Northampton, US.
- Lee S-H. and N. Ogawa (2011)**. “Labor income over the lifecycle” in Ronald Lee and Andrew Mason, eds., Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective (Cheltenham, United Kingdom, and Northampton, Massachusetts: Edward Elgar). pp. 109-135.
- République du Sénégal (2013)** « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Trans- parence (PAQUET) », Secteur Education-Formation 2013-2025.
- Tung A.-C. (2011)**. “Consumption over the lifecycle: an international comparison” in Ronald Lee and Andrew Mason, eds., Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective (Cheltenham, United Kingdom and Northampton, Massachusetts: Edward Elgar), pp. 136-160.
- United Nations (2013)**, National Transfer Accounts Manual: Measuring and analysing the generational economy, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. New York NY: United Nations.

3.QUALITE DU CADRE DE VIE



RESUME

L'objectif de ce rapport est d'analyser l'indice de la qualité du cadre de vie au Sénégal dans le cadre l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) du Sénégal. Sept (07) sous-dimensions jugées essentielles dans la qualité du cadre de vie ont servi à construire et analyser cet indice. Il s'agit de : (i) Conditions de logement ; (ii) Liens sociaux ; (iii) Environnement ; (iv) Engagement civique et gouvernance ; (v) Bien-être subjectif ; (vi) Sécurité et (vii) Equilibre vie professionnelle-vie privée.

Les résultats montrent que la qualité du cadre de vie au Sénégal est moyennement acceptable en 2011 avec un score de 63%. Les liens sociaux constituent l'un des facteurs essentiels contribuant à l'amélioration du cadre de vie au Sénégal. Toutefois, le Sénégal connaît un certain nombre de défis majeurs quant à la qualité de cadre de vie. Il s'agit notamment du bien-être perçu par les individus (41%), de l'engagement civique et gouvernance (47%) et de l'environnement (49,4%).

A la suite de l'analyse de cet indice, il urge de formuler quelques recommandations à l'endroit des autorités en vue de l'implémentation des politiques visant l'amélioration du cadre de vie au Sénégal pour une meilleure maximisation du bonus démographique. Il s'agit de : (i) Améliorer l'accès et la qualité des ressources en eau et renforcer de la gestion des eaux usées ; (ii) Renforcer la sécurité publique et la gestion des risques et catastrophes ; (iii) Améliorer les conditions de logement ; (iv) Promouvoir la gestion durable de l'environnement à travers le développement des énergies renouvelables, etc.

INTRODUCTION

La notion du cadre de vie ou encore la qualité du cadre de vie est une notion protéiforme et se situe à la frontière de plusieurs sciences humaines à savoir (i) les sciences économiques notamment l'économie subjective, (ii) la géographie, (ii) l'environnement, etc. Toutes ces branches des sciences sociales concourent d'une manière ou d'une autre à l'amélioration des conditions de vie humaine. Dans le contexte de la capture du dividende démographique, la qualité du cadre dans lequel l'individu vit participe pleinement à l'explosion de son potentiel humain et améliore son épanouissement. Cela est d'autant plus important dans la mesure où dans la vie d'un individu, il y a des dimensions non monétaires qui, parfois, sont très capitales : « Tout n'est pas question d'argent ». C'est pour mieux prendre en compte cette dimension dans le progrès social que la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a recommandé, à travers la méthodologie du « Better Life Index », de prendre en compte l'angle mort (principalement la dimension « Cadre de vie et de sa qualité ») de l'individu.

Dans la mesure, l'analyse et le suivi du dividende démographique et du fonctionnement des observatoires du dividende démographique, cette dimension de « Qualité du cadre de vie » a été prise en compte en s'inspirant de la méthodologie du Better Life Index développée par l'OCDE. La dimension « Qualité du cadre de vie » reprend sept (07) des variables de cette méthodologie à savoir : (i) Conditions de logements, (ii) l'engagement civique et gouvernance, (iii) l'environnement, (iv) le bien-être subjectif, (v) l'équilibre vie privée et vie professionnelle, (vi) la sécurité et (vii) les liens sociaux. Ces sous-dimensions permettent de construire un indice appelé l'Indice de qualité du cadre de vie (IQCV). Cet indice permet de renseigner sur le progrès réalisé par un territoire sur l'aspect « amélioration du cadre de vie » pour une meilleure capture et exploitation du dividende démographique. Cet indice a été calibré pour le Sénégal.

La suite du présent rapport est organisée comme suit : la première session présente le contexte de cadre de vie au Sénégal, la deuxième expose une revue sélective de littérature en la matière, les sessions 3 et 4 présentent respectivement la méthodologie de construction de l'IQCV et résultats obtenus pour le cas du Sénégal. Enfin, la dernière, en se basant sur l'analyse des résultats obtenus, fait des recommandations de politiques économiques.

3.1. SITUATION DU CADRE DE VIE AU SENEGAL

Le Sénégal s'est inscrit dans une nouvelle dynamique visant à accélérer son développement socio-économique sur le moyen et le long terme et à assurer un bien-être durable à sa population à travers le Plan Sénégal émergent. Globalement, le Sénégal a entamé l'intégration des principes de Développement Durable dans les politiques nationales afin de favoriser un changement de paradigme notamment du bien-être des communautés et l'amélioration de l'indice du cadre de vie. Ainsi, le cadre de vie réfère à l'état des établissements humains et à la qualité de vie qu'ils offrent aux populations en termes de salubrité, de gestion appropriée des pollutions, nuisances, risques et catastrophes. L'OCDE a défini onze (11) critères susceptibles de quantifier le bien-être des populations. Toutefois, dans le cadre des Observatoires Nationaux de Dividende Démographiques (ONDD), le CREG (Centre Régional d'Excellence en Economie Générationnelle) utilisent sept (07) de ces sous-dimensions jugées essentielles dans la qualité du cadre de vie notamment : (i) Conditions de logement ; (ii) Liens sociaux ; (iii) Environnement ; (iv) Engagement civique et gouvernance ; (v) Bien-être subjectif ; (vi) Sécurité et (vii) Equilibre vie professionnelle - vie privée. Les autres sous-dimensions étant déjà prises en compte dans d'autres dimensions de l'observatoire.

Au niveau national, l'habitat est une question très sensible, en raison notamment du déficit de l'offre en terrains aménagés pour les demandeurs de logements. Il s'en est suivi un développement spontané et anarchique de certains espaces, dans les grandes villes, à Dakar en particulier où l'on note un nombre important de quartiers irréguliers. L'État tente de juguler la crise du logement et de résorber les quartiers irréguliers et insalubres, en menant une politique ambitieuse de promotions immobilière et foncière, en favorisant la restructuration urbaine et en mettant en place un système de financement, permettant aux ménages, les plus modestes notamment, d'accéder au toit par l'épargne¹. Cependant, l'urbanisation continue de ces dernières décennies a drainé une masse considérable de populations dans les centres urbains, à tel point que l'offre publique en logements ne peut pas suffire. Quant au secteur privé, il s'adresse exclusivement aux classes moyennes et aisées solvables. Résultat : une bonne partie des habitants des villes sénégalaises vit dans des quartiers auto-construits de plus en plus éloignés des centres, et/ou dans des quartiers non conformes aux réglementations en vigueur.

L'accès au logement décent constitue une préoccupation majeure des ménages sénégalais pour des raisons d'ordre socioéconomique. En effet, l'acquisition d'un logement est une étape importante, voire le parachèvement du processus par lequel l'individu s'affirme comme un membre accompli et constitutif de la société. Dans ce registre, le nombre de ménages propriétaires de leurs logements est relativement limité, en particulier dans la partie urbaine de la région de Dakar. Selon les résultats de l'Etude Monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar (EMSILD), 51,6% des chefs de ménage sont des locataires et 42,1% des propriétaires (ANSD, 2012).

Les caractéristiques des logements reflètent en partie les niveaux de vie des populations. Au niveau national, 57,2% vivent dans des maisons basses, 15,9% dans des maisons à étage et 2% dans des immeubles. Par contre, 21,9 % habitent dans des cases et 2,3% dans des baraques. En 2002, les types de logement se répartissaient comme suit : 56,2% des ménages vivaient dans des maisons basses, 8,5% dans des maisons à étage, 0,8% dans des immeubles, 30,8% dans des cases, 2,5% dans des baraques. Ainsi, on observe une évolution favorable aux maisons à étage et aux immeubles qui doublent leur part globale. Ceci s'explique en partie par la raréfaction des terrains, tandis que les cases enregistrent une baisse de 9 points. La part des maisons basses et celle des baraques sont restées stables. En milieu urbain, 61,3% résident dans des maisons basses, 27,9% dans des maisons à étage et 3,4% dans des immeubles. Par contre, en milieu rural, 52,5% vivent dans des maisons basses, 2,3% dans des étages et 0,4% dans des immeubles. Il est important de souligner que 41,5% des ménages vivent encore dans des cases et 2,4% dans des baraques. La région de Dakar présente une situation assez particulière avec 48,8% des ménages qui vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,7% dans des immeubles. Par ailleurs, 85,6% des ménages logeant dans des immeubles et 81% logeant dans des maisons à étage vivent à Dakar. En dehors de Ziguinchor, Saint-Louis, Thiès, Kaolack, Kolda et Diourbel, les maisons à étage abritent moins de 3% des ménages des régions. Quant aux immeubles, ils abritent moins de 1% des ménages. Au niveau national, le nombre moyen de personnes par pièce s'établit à 2,5 contre 2,7 en 2002. La région de Matam enregistre la valeur la plus élevée (2,8 personnes par pièce en moyenne), alors que les régions de Ziguinchor et de Sédhiou, avec respectivement 2 et 2,2, ferment la marche. Près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec en moyenne «3 personnes ou plus» par pièce. Cette promiscuité est plus élevée en milieu rural (30,9% contre 27,8% en milieu urbain). Par rapport à 2002, on observe une amélioration des conditions d'hébergement (37,8% des ménages avaient un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à 3). Dans les régions, la promiscuité touche particulièrement les régions de Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kaffrine et Matam. Toutefois, les régions de Sédhiou et Ziguinchor se singularisent avec

1 Stratégie nationale du logement, 2019a.

respectivement 19,7% et 16,9% (donc bien en deçà de la moyenne nationale) des ménages ayant un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à trois. Par ailleurs, c'est à Dakar et à Ziguinchor que les taux d'occupation (moins d'une personne par pièce) sont plus élevés. La région de Kaffrine, avec 4,7%, occupe la dernière place.

Les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (57,5% des ménages) et la lampe rechargeable (20,4%). La bougie et la lampe tempête, troisième et quatrième mode d'éclairage, touchent respectivement près de neuf et six ménages sur cent seulement. Seuls 2,2% des ménages ont recours au solaire et 1,0% à la lampe pétrole artisanale. Il faut remarquer que seulement 2,3% des ménages utilisent le bois pour s'éclairer et 0,1% des ménages utilisent le groupe électrogène et 0,1% le gaz comme source d'éclairage. On remarque une importante inégalité d'accès à l'électricité entre les milieux urbain et rural. En effet, 86,9% des ménages urbains utilisent l'électricité et moins du quart des ménages ruraux (24,2%) l'utilise. La lampe rechargeable (près de 40%) est la principale source d'éclairage utilisée par les ménages ruraux, contrairement au milieu urbain où seulement 3,3% des ménages l'utilisent. On note au niveau de toutes les régions, que plus de la moitié des ménages urbains ont accès à l'électricité : 94,4% au niveau de la région de Dakar, 86,7% à St-Louis, 84,9% à Thiès, 79,5% à Ziguinchor. Les plus faibles taux d'accès sont observés dans les régions de Kaffrine (57,9%), Kolda (53,4%) et Kédougou (50%). L'électricité constitue ainsi le principal mode d'éclairage en milieu urbain. Au contraire, en milieu rural, son usage est très variable selon la région. A l'exception des régions telles que Dakar, Diourbel, Thiès et, dans une moindre mesure, Ziguinchor, la lampe rechargeable constitue le mode d'éclairage le plus usité dans les zones rurales. Elle est prédominante au niveau des zones rurales des régions de Kédougou (61,8%), Kaffrine (60%), Kaolack (56,9%) et Fatick (54,8%). Les programmes d'habitat se consolident avec l'émergence du pôle urbain de Diamniadio dont les projets de deuxième génération ont été lancés en 2016 avec la réalisation de deux cités ministérielles et de complexes résidentiels. La Loi d'orientation sur l'habitat social a été adoptée et l'offre d'habitat s'est renforcée à la faveur des efforts des promoteurs privés et des actions de la SNHLM et de la SICAP.

Dans le cadre de l'accélération de l'offre de l'habitat Social, 5 750 unités d'habitations ont été réalisées en 2016 contre 8 500 en 2015 pour une cible annuelle de 15000. En outre, en 2016, le décret 2016-448 définissant le logement social a été adopté. Ce qui a permis à 19 promoteurs immobiliers d'être agréés par la Commission d'agrément; la signature de l'arrêté interministériel 16 072 créant le comité d'agrément des projets au régime dérogatoire fiscal et douanier, la convention MRUHCV et FONGIP créant le Fonds de Garantie du Logement (FOGALOG) et la signature de la convention FONGIP-BHS.

Par ailleurs, la mise en œuvre des opérations de ZAC sur l'étendue du territoire national est facilitée par l'allocation de ressources au Fonds de l'Aménagement concerté (FAC) qui a permis d'aménager 520 hectares et de produire plus de 13 500 parcelles viabilisées depuis son démarrage. De plus, pour contribuer efficacement à l'atteinte de ces objectifs et assurer progressivement le rééquilibrage de l'armature urbaine au Sénégal, l'Etat a mis en œuvre un programme de planification, d'aménagement et d'équipement de 27 Pôles urbains, à l'horizon 2035, dans les 14 régions du pays. Dans ce cadre, l'aménagement de 12 513 hectares est prévu au niveau des 27 pôles programmés à l'échelle nationale, de 6 088 hectares dans le programme ZAC et de 8 587 hectares dans le programme de restructuration et de régularisation foncière. Il s'agit, entre autres, de quatre (04) pôles dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour, sur une superficie totale de 5 613 ha et de vingt-trois (23) autres pôles, à raison de 300 ha par site retenu. Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, les actions réalisées ont porté sur : la réhabilitation du Square Van Vo ; l'aménagement de l'îlot directionnel de l'Echangeur de la Patte d'Oie ; l'aménagement de la Place de la Nation ; l'aménagement des allées Serigne Saliou MBACKE à Guédiawaye ; l'aménagement paysager des abords du stade Amadou BARRY de

Guédiawaye ; l'aménagement paysager du Boulevard Maurice GUEYE à Rufisque et du jardin de la Gouvernance de Ziguinchor, etc.

En dépit des efforts en matière de planification et d'aménagement urbains, les moyens de mise en œuvre n'ont pas soutenu de façon satisfaisante le rythme de croissance des agglomérations. Ainsi, des déficits chroniques ont été notés dans la planification et l'aménagement urbains; ce qui n'a pas permis le développement cohérent des villes et des services urbains essentiels (assainissement, approvisionnement en eau, santé, électricité, transport).

Au plan international, les préoccupations relatives à la gestion de la qualité de l'environnement à travers la mise en place d'une diplomatie climatique et environnementale sont devenues des enjeux primordiaux dans les agendas des Nations-Unies (Agenda 2030) et de l'Union Africaine (Agenda 2063). Cela fait suite à une plus grande prise de conscience de l'urgence à agir de façon rapide, efficace et solidaire face à la dégradation continue de l'environnement et aux changements climatiques.

C'est dans ce cadre que la communauté internationale a pris de nouveaux engagements qui se sont traduits par l'adoption d'un Programme de développement à l'horizon 2030. Il s'agit de 17 Objectifs de Développement Durable associés à 169 cibles et une batterie d'indicateurs². Ainsi, la Conférence nationale sur le Développement durable (CNDD, 2015, 2016 et 2018) est venue compléter le cadre institutionnel déjà existant avec pour ambition de promouvoir le développement durable, en tenant compte des orientations définies par la communauté internationale dans le programme indicatif de référence dénommé Agenda 21. Le secteur de l'environnement s'est doté d'un nouveau cadre, la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD) 2016-2020 et la Stratégie nationale de Développement durable (SNDD, 2016). Ces documents ont pour ambition de « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques ». Il est opérationnalisé à travers les projets annuels de performances (PAP) et la déclinaison annuelle du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ainsi, en 2016, des actions entreprises dans le domaine de l'environnement ont trait à l'atteinte des objectifs définis dans le DPPD. Toutefois, en 2015, la proportion de la population sénégalaise utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité était de 92,1%. Cette situation de référence était déjà très appréciable par rapport à la moyenne mondiale se situant à 71 % en 2015 et à 23.7% en Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Nord. Cette situation est obtenue grâce entre autres à la mise en œuvre du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM). Entre 2015 et 2016, le taux d'accès global à l'eau potable a atteint 94,6% soit une évolution de 2%. À peu près 280 000 sénégalais de plus ont accès à l'eau potable en 2016.

Néanmoins, les disparités entre zones urbaines et rurales demeurent, le taux d'accès en milieu rural se situant à 89,5% en 2016 contre 87,2% en 2015 et celui en milieu urbain à 98,5% en 2016 contre 98% en 2015. Les gains obtenus le sont surtout en milieu rural, réduisant sensiblement l'écart en matière d'accès entre les villes et les campagnes. Ces données sont par ailleurs influencées par le flux migratoire des campagnes vers le milieu urbain. En ce qui concerne l'assainissement, la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité a augmenté de 1,3% entre 2015 et 2016 en passant de 62,2% en 2015 à 63,5% en 2016 en milieu urbain. Même si ce taux reste relativement élevé par rapport à la moyenne mondiale de 39 %, des défis majeurs sont à relever dans le domaine de l'assainissement au Sénégal. Des disparités majeures existent entre milieu urbain et rural. En 2016, le

taux d'accès des populations en milieu rural a connu une baisse pour s'établir à 36% contre 36,7% en 2015.

Pour ce qui est du traitement des eaux usées sans danger, le taux de dépollution se situe à 39,0% en 2016. Le pays est faiblement couvert en stations de traitement et d'épuration des eaux usées. Celles-ci sont presque absentes en zones rurales et les systèmes d'assainissement autonomes respectant les normes sont peu développées. Pour développer l'assainissement en milieux urbain et rural, et relever ces défis, le Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'assainissement a élaboré en juillet 2015 une Stratégie Nationale de l'Assainissement Rural accompagnée d'un Plan d'Actions de mise en œuvre et en 2016, une lettre de politique sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement (LPSEA/2016-2025). Les plans d'eau du Pays souffrent eux aussi de problèmes liés à la pollution, aux plantes exotiques envahissantes. La Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne se situe à 64,6% en 2016 contre 60,6% en 2015. La pollution des plans d'eau influence l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dont la variation se situe à 75% en 2016. Face à ce défi de la qualité, le Sénégal a élaboré en mai 2016 une Stratégie Nationale d'Amélioration de la Qualité de l'eau.

Parallèlement, des défis émergents, notamment les changements climatiques avec le réchauffement climatique ont intensifié les phénomènes d'évapotranspiration, de baisse de la pluviométrie, d'intrusion saline au niveau des nappes d'eaux souterraines, qui rendent de plus en plus rare la disponibilité en eau douce. Le Pays connaît un stress hydrique (prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles). Le niveau de ce stress hydrique n'est pas encore défini de façon exacte pour permettre son renseignement. Le Sénégal a été choisi comme pays pilote dans le cadre de l'Initiative GEMI (suivi intégré des cibles de l'ODD 6 relatives à l'eau et à l'assainissement). Cela a permis de mettre en place un dispositif spécifique de suivi de cet objectif au plan national et en harmonie avec la Lettre de politique sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement, ce qui permettra de disposer de données annuelles sur cet indicateur. Ce dispositif permet de résorber les gaps relatifs au renseignement de certains indicateurs par la mise en œuvre d'activités de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour l'atteinte de l'ODD 6. Le Sénégal a très tôt intégré la GIRE dans sa politique en se dotant dès 2007 d'un plan d'actions pour la gestion intégrée des ressources en eau, le degré de mise en œuvre de la GIRE se situe autour de 53,29% en 2016. Le Sénégal est actuellement dans le processus d'adhésion à la Convention d'Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, pour une gestion intégrée de ses ressources en eau transfrontalières. En effet, le Pays partage des bassins fluviaux (Fleuves Gambie et Sénégal) avec d'autres pays tels que la Mauritanie, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau et la Gambie qui font l'objet d'une gestion partagée à travers des organismes sous régionaux de bassins comme l'OMVS et l'OMVG. L'exploitation des ressources de façon permanente comme services de soutien et d'approvisionnement, en plus des impacts climatiques sur celles-ci influencent considérablement l'étendue de ces écosystèmes. L'état des lieux de la situation des zones humides dans chaque zone éco-géographique laisse apparaître des changements profonds liés à la conversion de ces zones humides en aires d'activités économiques et d'habitat. Ces changements sont visibles au niveau de la zone des Niayes, le delta du Fleuve Saloum et de la Petite Côte, du Sénégal Oriental, du Ferlo, etc.

Par ailleurs, le CGQA/ DEEC publie des bulletins mensuels, trimestriels et annuels sur l'indice de la qualité de l'air dans la capitale et communique des informations et des alertes à l'intention du public. La qualité de l'air a été jugée bonne pour 58% du temps en 2016 en moyenne pour 28% des jours, mauvaise pour 11% des jours et très mauvaise pour 3%. Les concentrations moyennes mensuelles dépassent la valeur guide de l'OMS (20µg/m³ en moyenne annuelle) presque toute l'année et la norme NS-05-062 (80 µg/m³ à l'échelle de l'année) pendant la saison sèche. Il faut noter que la principale

source de pollution au Sénégal est liée aux vents de sable qui, entre autres, est liée aux problèmes de dégradation des terres et de changement climatique.

L'engagement civique et la bonne gouvernance a longtemps été associé à la croissance économique d'un pays. La gouvernance et la gouvernance territoriale innove par la place qu'elles offrent aux acteurs qui confirment leurs positions de moteurs de changements venant de la base. Ces nouveaux modes de gestion sont favorablement accueillis au Sénégal grâce une conjoncture historiquement favorable de facteurs externes (contexte international marqué par la complexité des enjeux économiques, sociologiques, technologiques, facteurs internes (un cadre juridique et institutionnel favorable, les échecs de politiques de développement et l'émergence de l'engagement citoyen dynamique, la lutte contre la corruption et la confirmation de l'option faite sur le local via la politique de décentralisation. Ce contexte rend possible une panoplie d'action dont les prétentions sont parfois contraires aux facteurs qui ont permis leur émergence (Samb, 2014).

Le Sénégal s'est engagé dans un nouveau modèle de développement à travers une stratégie qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie constitue le référentiel de la politique économique et sociale. Elle met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, particulièrement par la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels. Les indicateurs sur la période 2005-2011 révèlent une stagnation relative de la pauvreté, expliquée en partie par un taux de croissance du PIB par tête d'environ de 0,5 % en moyenne par an. Même si l'incidence de la pauvreté a légèrement baissé, elle a été accompagnée par une augmentation absolue du nombre de pauvres sur la période. La pauvreté est plus élevée en zone rurale que dans les centres urbains (ANSD, 2013).

Sur le plan de la stabilité politique, le Sénégal est considéré comme un modèle de démocratie et un exemple de stabilité politique en Afrique. Depuis son indépendance, le Sénégal n'a jamais connu de coup d'Etat. La culture démocratique sénégalaise a été testée à maintes reprises par les troubles sociopolitiques qui ont secoué le pays, mais les militaires se sont abstenus de contester l'ordre constitutionnel. L'armée maintenait une posture strictement républicaine. En conséquence, la culture démocratique du Sénégal s'est renforcée au fil des ans. Le Sénégal est encore en train d'élaborer une stratégie complète et globale de sécurité nationale pour protéger ses intérêts de sécurité nationale. Depuis 2001, le pays a adopté une approche générale de la défense nationale qui inclut le concept de sécurité nationale. Il faut noter que l'objectif principal de la stratégie de sécurité intérieure élaborée en 2015 par le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique était de renforcer les capacités des forces de sécurité en matière d'anticipation, de prévention, d'action et de réponse aux menaces et défis de sécurité du pays³. A l'égard de cette sécurité publique, l'Etat dispose des stratégies de gestion des risques et catastrophes aligné au cadre de SENDAI 2015-2030.

Dans le cadre du renforcement de la justice sociale, la Justice a une fonction centrale de régulation sociale dont l'exercice correct constitue un gage de stabilité, en ce qu'il civilise le règlement des différends inévitables que génère le fonctionnement d'une société. Il n'y a pas un seul domaine de la vie sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire.

Le Sénégal fait de la modernisation de la justice un des objectifs fondamentaux de sa stratégie de développement. Cette modernisation a été concrétisée à travers un programme décennal, le programme sectoriel Justice (PSJ), fruit d'un long processus de réflexion et de consultation. Plusieurs mesures

3 L'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale le Sénégal : l'Étude de cas, juillet 2018a.

sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaîne judiciaire et la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire. Cependant, quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures limitent son efficacité⁴. Au Sénégal, les sources essentielles du travail sont d'ordre constitutionnel et législative, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le droit du travail s'appelait « législation du travail ». Au niveau international, le Préambule de la Constitution affirme son adhésion à de multiples textes relatifs aux droits de l'homme, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen français de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations-Unies de 1948, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, et enfin, la Convention relative aux Droits des Enfants de 1989. Or, ces textes reconnaissent tous le droit au travail, et les droits et libertés fondamentales qui conditionnent son existence.

Par ailleurs, il faut relever que la législation de la fonction publique notamment la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires réactualisée version 2005 est le droit du travail appliqué aux agents publics mais la situation des agents publics n'est pas comparable à celle des salariés du secteur privé car le code du travail ne leur est en général pas applicable, même si certains principes qu'il contient ont été transposés aux agents publics. Dans ce registre, sur la base de la définition du BIT⁵, le nombre de chômeurs au Sénégal est estimé à 460 734 personnes en 2011 soit un taux de chômage de 10,2%. Le taux de chômage est pratiquement resté stable par rapport à 2005 où il était estimé à 10,0% par l'ESPS-I (ANSD, 2011). Les jeunes, qui constituent une part importante de la population active, restent les plus touchés par le phénomène du chômage (12,7% en 2011).

En effet, le chômage, le sous-emploi et les conditions de vie des travailleurs constituent aujourd'hui des préoccupations majeures des autorités sénégalaises. L'élaboration du troisième Document de politique de l'emploi en 2015, après celui de 1997 réactualisée en 2010, en atteste la preuve et marque l'acuité de la question de l'emploi et du chômage au Sénégal, notamment celui des jeunes et est une manifestation de l'autorité publique à trouver des réponses adéquates à cette problématique. C'est ainsi qu'en 2013, l'Etat a initié le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF). Il s'agit d'un projet visant la rationalisation des structures en charge de l'emploi des jeunes qui a abouti à la création de l'Agence nationale pour la promotion de l'Emploi des jeunes (ANPEJ) et l'adoption de la nouvelle politique de l'emploi. Le but visé à court terme est la création nette d'un nombre d'emplois modernes productifs, rémunérateurs, durables et déclarés égal à 500.000 au terme de la troisième période, soit une moyenne annuelle de 100.000.

A cela s'ajoute l'existence d'une nouvelle vision incarnée par la « Nouvelle gouvernance verte » lancée par les autorités, qui constitue une source d'inspiration et de motivation pour promouvoir l'économie verte, notamment la promotion des emplois verts. Concernant l'équilibre de la vie professionnelle et la vie privée des personnes, la Constitution et la loi garantissent le respect de certaines libertés civiles.

4 Site officiel du ministère de la justice du Sénégal.

5 Le BIT retient trois critères devant être remplis concomitamment : être dépourvu d'emploi sur la période retenue (ne pas avoir travaillé une heure au cours des 7 derniers jours précédant le jour de l'interview ou date de l'enquête), être activement à la recherche d'un emploi et être disponible pour occuper un emploi dans les quinze (15) prochains jours.

3.2. REVUE SELECTIVE DE LA LITTÉRATURE

Les recherches en sciences sociales et particulièrement de l'économie pour des mesures alternatives du bien-être ont connu un regain au lendemain des années 1990 (Zeidan, 2012). Ceci est principalement dû à l'évidence selon laquelle les variables relatives aux conditions matérielles d'existence relatives au revenu (PIB/tête, RNN, Distribution des revenus) montrent leurs limites à rendre en compte du bien-être et du progrès. Comme le préconisait déjà Boarini et al. (2006), il s'agissait désormais de tenir compte de l'aspect subjectif dans la notion de bien-être, donnant naissance à une nouvelle branche de l'économie, l'« économie du bonheur ». C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'initiative

« vivre mieux » de l'OCDE dédiée à l'amélioration des mesures du bien-être subjectif et de la qualité de vie qui a donné naissance au « Better Life Index » (Martine Durand, 2011). Les 34 pays membres de l'OCDE peuvent être ainsi classés suivant leur score de « Better Life Index » basé sur onze domaines jugés essentiels par les experts de l'OCDE. Ce sont le logement, le revenu, l'emploi, la vie sociale, l'environnement, l'éducation, la gouvernance, la santé, la satisfaction par rapport à son existence, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Cette initiative de l'OCDE s'est inspirée du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) selon lequel la qualité de vie est conditionnée par des facteurs objectifs et des facteurs subjectifs. Les facteurs objectifs comprennent les conditions matérielles d'existence (la santé, l'éducation, les activités personnelles, les liens sociaux), les disparités socio-économiques, l'accès à des services et à des équipements, l'organisation des activités dans l'agglomération. Parmi les facteurs subjectifs, on retient les valeurs, les perceptions et les aspirations des individus.

Plusieurs travaux notamment dans les sciences sociales telles que la médecine, la géographie et l'économie, etc. ont essayé de formaliser le cadre théorique d'analyse du cadre de vie et son lien avec le bien-être et le développement durable. On peut citer par exemple le CAPRU (2014) qui a construit des indicateurs de qualité de cadre de vie des communes de la Wallonie dans une perspective de développement durable. Ils définissent le cadre de vie comme « un concept complexe qui n'admet pas de définition univoque, mais de nombreuses formulations à travers les problématiques qu'elle pose ». Les dimensions les plus fréquentes dans la littérature ont été la sécurité, les pollutions et les nuisances, les lieux de services et de consommation, la mixité sociale, le patrimoine, l'espace résidentiel, les espaces verts, la mobilité et l'emploi.

Plusieurs chercheurs ont élaboré des clarifications définitionnelles pour mieux appréhender le phénomène dans une perspective de conceptualisation de la notion de cadre de vie. Par exemple, Jeanneaux (2006) définit le cadre de vie comme un « bien collectif mixte sous l'influence des pouvoirs publics » et qui est composé de 2 types d'infrastructures : une infrastructure matérielle et une infrastructure informationnelle. L'infrastructure matérielle est constituée de biens économiques privés, de biens collectifs procurés par les collectivités publiques et d'actifs naturels. L'infrastructure informationnelle, quant à elle, est un ensemble de règles applicables aux biens supports et régissant leurs usages. Pour Colletis et Pecqueur (1995), le cadre de vie est constitué de « biens environnementaux localisés » qui peuvent être des actifs ou des ressources.

Murdie et al. (1992) retiennent de leurs travaux sur la prospection de l'habitat trois composantes pour modéliser « l'environnement habité » : la vitalité économique, le mieux-être social et l'intégrité environnementale. Chaque composante est appréhendée en 2 ou 3 dimensions et chaque dimension est évaluée à l'aide d'un indicateur. La vitalité économique est mesurée en termes de richesse (niveau de revenu et taux d'emploi), le mieux-être social en termes d'accessibilité aux services (nombre et distance à parcourir), de sécurité (taux de criminalité) et d'abordabilité (part du revenu affecté au logement)

et l'intégrité environnementale en termes de densité de la population, de proportion d'utilisateurs du transport en commun et de conservation d'énergie (dépense d'énergie par habitant).

Le choix et la pertinence des éléments potentiels pouvant entrer dans la composition de l'indicateur a également fait l'objet de débat aussi bien théorique qu'empirique. Ainsi, Selon Manusset et al. (2007), l'Environnement est composé d'éléments naturels (espaces verts, arbres, rivières), et d'éléments bâtis (axes routiers et piétonniers, zones commerciales, zones d'habitat, patrimoine remarquable). Dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, l'INSEE a évalué la qualité du cadre de vie à partir des questions sur (i) le confort au sein du logement (nombre de pièces, humidité, salubrité, chauffage) et (ii) les nuisances rencontrées dans le quartier (bruit, pollution, vandalisme et insécurité). Pour cela, le cadre de vie de qualité est le cadre de vie qui n'a pas ces problèmes. Pour Gueymard (2006), les préférences résidentielles des ménages sont basées sur les attributs environnementaux suivants : le bruit, les espaces verts et boisés, l'accessibilité et l'accès aux services, la qualité de l'environnement social, l'esthétisme et la sécurité.

Dans le contexte du cadre de vie, Morin et al. (2019) ont lié les conditions de logement à l'accès aux services sociaux de base. Pour les auteurs, à Bamako, il existe un pourcentage important de ménages qui occupent un habitat rudimentaire et/ou qui n'accèdent qu'à un faible niveau de services urbains. Dans ces quartiers qualifiés « spontanés », « informels » ou « illégaux », les conditions de logement sont sommaires et où on rencontre majoritairement des ménages pauvres. Les travaux de Danvide (2017) montrent que, pour améliorer les conditions de logement au Bénin, plusieurs aspects du marché du foncier devront être pris en compte notamment la qualité du niveau d'équipements d'espaces.

Les travaux empiriques sur la question de la qualité du cadre de vie sont rares et ne concernent que certaines sous-dimensions du concept. Pelletier et al. (1995) ont montré que le loisir est positivement lié à un bien-être notamment psychologique des individus et plaident pour plus de loisir pour les individus. En partant de l'hypothèse que les conditions de logement sont cruciales dans le bien-être notamment subjectif des individus, Lessault et al. (2011) ont tenté de comprendre les facteurs influençant les conditions de logement dans les pays en développement d'Afrique. Ils s'intéressent particulièrement à l'amélioration de la qualité de l'habitat à Dakar en dépit de la crise économique et du désengagement de l'État. Ils concluent que les transferts de fonds des migrants y jouent un rôle primordial dans le paiement des factures et loyers. Toutefois, ils existent d'autres facteurs liés à l'accession à la propriété ou l'amélioration des logements dans la capitale Sénégalaise.

Un réseau social bien établi peut-être source de confiance dans les autres, de tolérance à l'égard de la diversité et de normes de réciprocité et faciliter les échanges d'informations et l'action collective. Dans ce sens, pour Godefroy et al. (2010), les contacts sociaux interviennent dans la qualité de vie directement, étant le plus souvent source de satisfaction. Toutefois, l'auteur précise que ceux-ci constituent aussi une ressource pouvant être mobilisée dans la plupart des dimensions de la vie. Dans sa tentative d'expliquer la gouvernance des institutions en Afrique, Gueye (2007) fait le lien entre la corruption observée et les réalités sociologiques en vigueur dans ces pays. Pour l'auteur, la sociologie et l'anthropologie africaines constituent un terrain fertile pour la corruption et la mauvaise gouvernance telles que définies par les institutions internationales. Ainsi, bien que les réseaux sociaux soient souhaités pour le renforcement de la cohésion sociale, ils pourraient expliquer les situations peu reluisantes des pays africains en termes d'engagement civique et gouvernance.

L'un des plus rares sur les liens sociaux au Sénégal concerne le travail de Gasparetti (2011) qui fait un lien entre la migration et la famille des migrants à travers le lien social. Plus particulièrement,

Gasparetti (2011) s'est intéressé au concept de la « Teranga » dans la relation qu'entretiennent les migrations et leurs familles laissées au Sénégal. Il conclut que la « Teranga », concept principalement basé sur la réciprocité des liens de parenté et sociaux forts, justifie la redevance des migrants sénégalais vis-à-vis de leurs familles laissées au pays.

Sur la question de la pollution que subit le Sénégal, les travaux de Diagne et al. (2017) fournissent un aperçu de la ville dans ce sens. En effet, ils ont montré dans leurs travaux que la côte dakaroise (baie de Hann), tout comme beaucoup d'autres zones dans la capitale sénégalaise, est touchée par pollution environnementale due aux rejets d'eaux usées domestiques et industrielles qui y sont déversées quotidiennement. Bien que certaines caractéristiques de ces eaux usées soient en deçà de la norme en la matière, la concentration en concentrations enregistrées en NH_4^+ , K^+ et PO_4^{3-} est nettement supérieure à la norme fixée par la législation et pourrait provoquer l'eutrophisation et la raréfaction ou bien même la mort des poissons.

Les activités contemporaines sont en général sources de stress et demandent une plus grande productivité des individus ; ce qui conduit à un déséquilibre entre le travail professionnel et la vie privée. En effet, en se basant sur le cas de la Tunisie, Hechiche-Salah et al. (2009) montrent que les centres d'appels sont un facteur de déséquilibre de l'équilibre travail professionnel et vie privée. L'activité des centres d'appels est soumise à des mesures très précises de productivité, impliquant des conditions de travail et du stress professionnel chez les téléopérateurs. Dans son étude sur la population canadienne, Tremblay (2003) a mis l'accent sur la difficulté pour les parents de concilier la vie professionnelle et celle privée, un facteur de dégradation de leur bien-être. Pour De Chacus (2016), en fonction des formes d'emplois et des horaires associés, les familles et les individus ont de plus en plus de difficultés à équilibrer les nombreuses sollicitations parfois contradictoires de la vie professionnelle, et de la vie de famille. Un déséquilibre de cet équilibre, qui touche beaucoup plus les femmes, est à la base du stress, la dépression, l'hypertension, etc., et donc conduit à une dégradation du bien-être des individus. En ce qui concerne les pays africains tels que le Burkina Faso, Razafindrakoto et Roubaud (2006) ont identifié le rôle important des institutions dans le bien-être individuel des populations. Pour eux, les institutions et en particulier leur mode de gouvernance est un facteur déterminant dans le bien-être individuel des populations. Au-delà des institutions qui assurent un engagement civique et une gouvernance dans la plupart des pays, au Sénégal, Brossier (2013) montre le rôle joué par les chefs religieux musulmans dans la participation politique. En effet, le poids religieux ainsi que la soumission presque totale de leurs disciples « Talibé » constitue un levier qui présente une force politique lors des élections et autres manifestations publiques au Sénégal (Brossier, 2013). Dans le même ordre d'idées, Karaborni (2006) s'est intéressée aux préalables nécessaires au processus d'engagement civique dans les politiques publiques et urbaines. L'auteure a repris les cinq critères fondamentaux retenus par la banque Mondiale à savoir : (i) Faciliter l'accès à l'information, (ii) la responsabilisation et la capacité de réaction, (iii) Investir dans le renforcement des capacités des organismes communautaires et des municipalités ainsi que dans la consolidation de leurs liens avec les institutions, (iv) Assurer la cohésion sociale et l'inclusion des questions sur le genre (v) lier la planification stratégique des villes à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Sénécal (2008) souligne la temporalité et le caractère évolutif de la mesure de la qualité de vie. Durant la période de croissance des années 60 et 70, la proximité et l'accessibilité à des services sociaux et à des infrastructures de santé et d'éducation, la densité résidentielle étaient essentielles. De cette période à nos jours, on a assisté à la montée du développement social et des inquiétudes environnementales et un regain d'intérêt pour les dimensions « équité sociale », « sécurité publique » et « pollutions » dans

la mesure de la qualité de vie. Plus récemment, il y a eu l'apparition des dimensions culturelles et identitaires telles que le paysage, les ambiances et l'esthétique du milieu.

Dans une perspective de capter et d'analyser le bien-être subjectif à Dakar (Sénégal), Enguerran et al. (2010) ont tenté de mesurer la qualité de vie. Pour ce faire, ils considèrent 4 dimensions de la qualité de la vie à savoir : la santé, les relations sociales, le bien-être matériel et les caractéristiques psychologiques. Ils aboutissent à la conclusion selon laquelle la santé est un facteur primordial de la qualité de vie au Sénégal. De plus, le conflit associé à l'émergence de l'individualisme et le traditionnel collectivisme affectent également le bien-être subjectif de la population. Par ailleurs, Antoine et al. (2007) ont tenté à déterminer le rôle des facteurs émotionnels dans le bien-être subjectif des individus. Pour eux, les émotions dans les psychothérapies positives sont déterminantes dans l'explication de l'état de bien-être subjectif des individus.

3.3. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE L'IQCV

3.3.1. Concepts

3.3.1.1. Conditions de logement

Le logement est essentiel pour satisfaire les besoins élémentaires, mais, ne se résume pas à la possession des quatre murs et d'un toit. Les conditions de logement sont ici appréhendées par le nombre de pièces par personne, l'accès aux équipements de base (l'électricité, l'eau, le mobilier, le gaz, etc.) et le coût du logement (CREFAT, 2018).

3.3.1.2. Liens sociaux

Le lien social se définit comme l'ensemble des liens culturels, sociaux, économiques et politiques qui relient les individus dans leur vie quotidienne au sein de groupes divers et qui assurent l'intégration sociale tant du point de vue individuel que celui de la société globale. La qualité du réseau social est l'indicateur permettant de mesurer le lien social. Il est exprimé par la proportion d'individus ayant des proches ou amis sur lesquels ils peuvent compter en cas de besoin. (CREFAT, 2018).

3.3.1.3. Environnement

L'environnement se définit comme l'ensemble des facteurs biologiques, chimiques et physiques interagissant avec l'homme et ses activités (Stockholm, 1972). Dans le cadre de la qualité du cadre de vie, l'environnement est caractérisé par deux indicateurs qui sont la qualité de l'eau et la pression atmosphérique. Le premier indicateur se définit comme le pourcentage d'individu satisfait de la qualité de leur eau et le second comme la concentration moyenne annuelle en microgramme par mètre-cube de particules fines dans les quartiers résidentiels (CREFAT, 2018).

3.3.1.4. Engagement civique et gouvernance

L'engagement civique et la bonne gouvernance sont des éléments clés dans l'atteinte des ODD. La participation des parties prenantes à l'élaboration de réglementations et celle électorale sont des indicateurs permettant d'apprécier l'engagement civique et la gouvernance. La participation des parties prenantes mesure le degré de transparence du gouvernement lors des processus d'élaboration des règlements. Quant à l'indicateur de la participation électorale, il est le pourcentage d'inscrit sur les listes électorales ayant voté lors de l'élection la plus récente.

3.3.1.5. Bien-être subjectif

Dans l'évaluation de la qualité du cadre de vie, la mesure de sentiments bien que subjective est un complément idéal aux données objectives pour avoir une image fidèle à la situation réelle. Les données subjectives peuvent fournir une évaluation personnelle de l'état de santé, du niveau d'instruction, des revenus, du degré de bien-être et de la situation sociale des personnes concernées. La satisfaction à l'égard de la vie est l'indicateur qui permet de mesurer le bien être subjectif. Cet indicateur est le jugement global que les individus portent sur leur vie, plutôt que leurs sentiments du moment.

3.3.1.6. Sécurité

La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoqué des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. Les indicateurs de mesure de la sécurité sont le sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit et le taux d'homicides. L'indicateur sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit est le pourcentage des personnes qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit. Quant aux taux d'homicides, il est le nombre annuel d'homicides volontaire pour 100 000 individus.

3.3.1.7. Équilibre vie professionnelle-vie privée

Le temps consacré aux loisirs et à soi et les horaires de travail lourds sont des indicateurs pour mesurer l'équilibre vie professionnelle- vie privée. Le temps consacré aux loisirs et à soi est le nombre moyen de minute par jour consacré aux loisirs et aux préoccupations personnelles telles que dormir et manger. Les horaires de travail lourds sont le pourcentage d'employés travaillant au moins (50) cinquante heures par semaine en moyenne.

3.3.2. Méthodes de calcul de l'IQCV

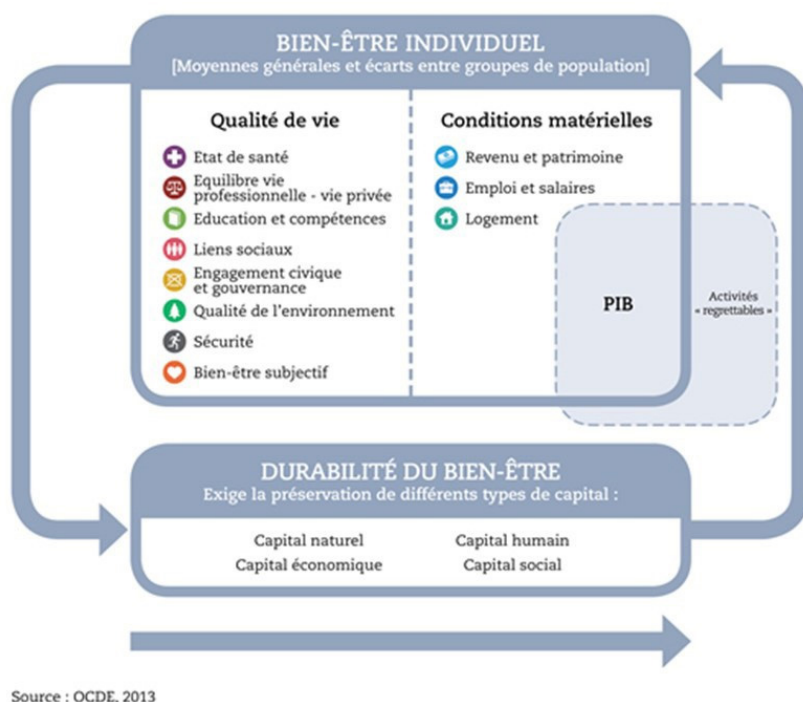
La qualité du cadre de vie sera appréhendée par une enquête légère dans les capitales régionales/ départemen- tales. Cette méthode est dérivée de l'indice « Better Life Index de l'OCDE ».

L'IQCV est obtenu en faisant la moyenne pondérée des indices normalisés des dimensions.

3.3.2.1. Le « Better Life Index »

L'indicateur du vivre mieux, en anglais : Better Life Index, est un indicateur économique créé par l'OCDE en 2011, afin que les individus puissent comparer les pays selon leurs propres préférences au moyen de 11 thèmes (voir figure 1) considérés comme essentiels au bien-être.

Figure 3-1 : Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE



Source : OCDE, 2013

L'indicateur du vivre mieux s'inscrit dans le cadre du programme de l'OCDE «The Better Life Initiative» (l'Initiative du vivre mieux), lancé en mai 2011. Cette initiative s'appuie sur le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social.

Les onze critères du bien-être utilisés dans cet indicateur ont été choisis en tenant compte de la théorie comme de la pratique⁶, et après consultation sur la meilleure façon de mesurer le bien-être à des fins de comparaison.

Mesurer le bien-être et le progrès est un des principaux objectifs que poursuit l'OCDE dans le cadre de l'Initiative du vivre mieux à travers différents axes de recherche et autres études en cours (OCDE). Afin que les mesures du bien-être aient un réel impact sur la vie des gens, elles doivent être intégrées, selon l'organisation, au processus d'élaboration des politiques. Combler le fossé entre les mesures du bien-être et l'intervention politique est ainsi un défi. Sur la base du cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE, l'organisation fait avancer ces problématiques au moyen de différents travaux d'analyse.

L'agenda sur la mesure du bien-être nécessite des mesures statistiques nouvelles et de meilleure qualité pour combler le vide existant entre les statistiques économiques classiques parfois utilisées comme indicateurs indirects à la mesure du bien-être des personnes, et les indicateurs qui se rapportent plus directement à la vie des individus. L'OCDE a élaboré un certain nombre de lignes directrices et de cadres conceptuels pour aider ceux qui souhaitent développer de meilleures mesures du bien-être et font avancer l'agenda de la mesure du bien-être avec divers travaux.

Les pondérations sont attribuées par les utilisateurs qui construisent et adaptent leur propre indicateur. Pour ce faire, l'utilisateur doit noter chaque critère de 0 (« pas important ») à 5 (« très important ») et définir la pondération comme fraction de ce critère de sorte que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100%.

Chaque critère du bien-être est mesuré à partir d'un à quatre indicateurs. À l'intérieur de chaque critère, on calcule la moyenne des indicateurs utilisés avec la même pondération.

La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 (le pire résultat possible) et 1 (le meilleur résultat possible).

3.3.2.2. La qualité du cadre de vie dans le cas de l'observatoire du DD

La mesure de la qualité du cadre de vie dans notre cas s'appuie sur sept des onze thèmes constituant l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Les quatre autres non retenus sont pris en compte dans d'autres dimensions, notamment les profils NTA (revenu et patrimoine, emploi et salaires) et l'indice du capital humain (santé, éducation).

L'indicateur est ainsi conçu autour des sept champs suivants (i) Conditions de logement ; (ii) Liens sociaux ; (iii) Environnement ; (iv) Engagement civique et gouvernance ; (v) Bien-être subjectif ; (vi) Sécurité (vi) Equilibre vie professionnelle - vie privée.

Chaque champ est appréhendé par un ou plusieurs indicateurs permettant la comparaison internationale, régionale ou départementale. Il s'agira de fournir une note correspondant à l'indicateur sous-dimensionnel permettant d'appréhender le niveau de qualité atteint dans chaque sous-dimension. L'indicateur synthétique de qualité du cadre de vie est obtenu par agrégation des indicateurs sous-dimensionnels. Ces résultats sont présentés au niveau national pour appréhender le niveau de qualité du cadre de vie ; mais sont également présentés au niveau régional afin de cerner les disparités spatiales en termes de qualité du cadre de vie.

6 Il s'agit ici des théories relatives au bien-être, aussi bien objectif (matériel) que subjectif et des opinions et/ou points de vue des experts sur les questions relatives au bien-être des individus.

3.4. RESULTATS ET ANALYSES

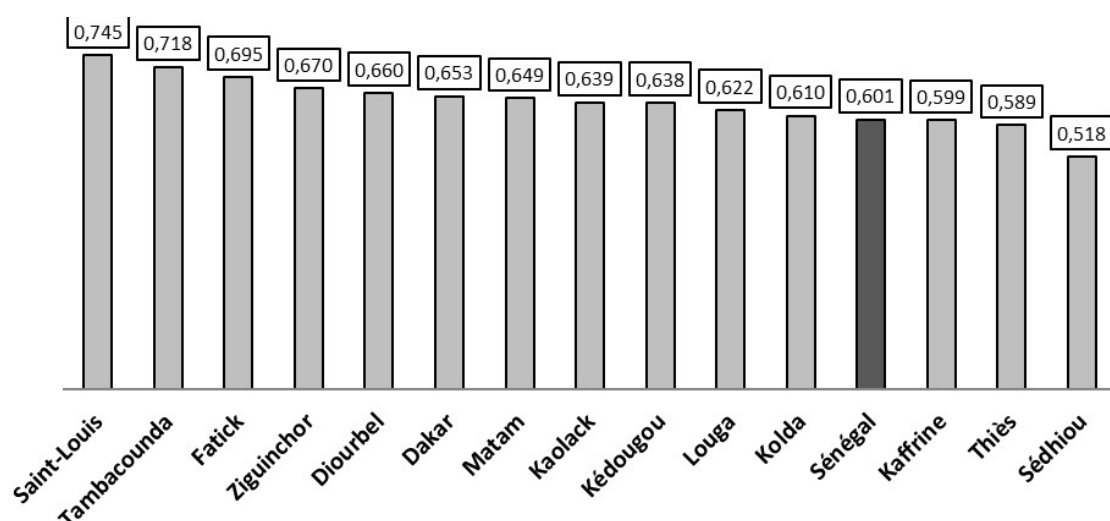
Cette section présente les résultats de la qualité du cadre de vie obtenus à partir de la méthodologie déclinée ci-dessus, ainsi que leurs interprétations.

3.4.1. Analyse des résultats par sous dimensions

3.4.1.1. Conditions de logement

Le graphique ci-dessous présente les résultats de la sous-dimension « Conditions de logement » aussi bien au niveau national et fait une comparaison du score de ladite sous-dimension entre les régions du Sénégal.

Graphique 3-1 : Score de la sous-dimension « Conditions de logement



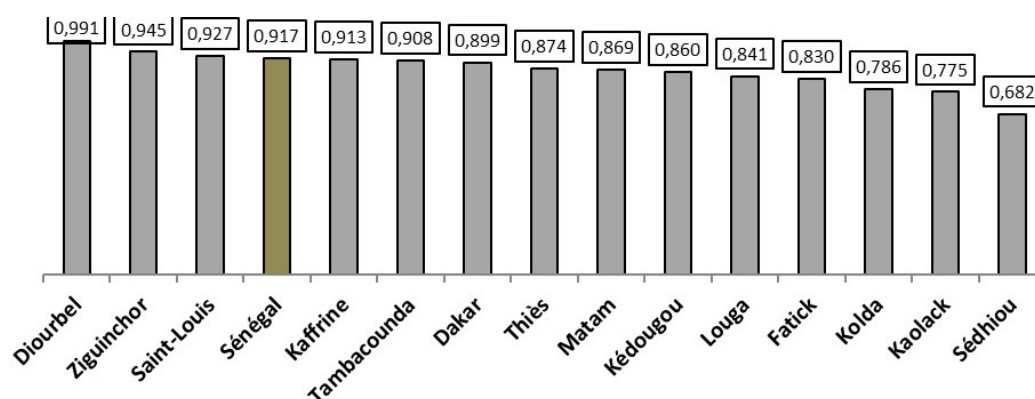
Source : CREG-CREFAT, 2019

En 2011, cette sous-dimension obtient un score moyennement satisfaisant de 60,1% au Sénégal. Cette performance est en grande partie portée par les scores des indicateurs associés au nombre de personnes par pièces (76%) et l'accès aux équipements sanitaires de base (66,3%). Ceci s'explique par l'appui apporté aux populations par les politiques publiques en termes de programmes de logements sociaux comme, par exemple, le plan « Diakhay » qui a permis à bon nombre de familles d'accéder au logement. De plus, la disponibilité des services financiers avec la réduction des taux d'intérêt des crédits de logement et l'allongement du remboursement sur une longue période favorisent également l'accès facile au logement par les populations. Toutefois, le coût du logement continue d'être un défi majeur pour les populations notamment celles vivant en milieu urbain. Cela se traduit par le poids du logement dans le budget des ménages (21%) qui reste relativement important. L'analyse spatiale des résultats montrent que la région de Saint-Louis est bien dotée en ce qui concerne les conditions de logement (74,5%). Certaines régions notamment Kaffrine (0,599), Thiès (0,589) et Kédougou (0,518) sont en deçà de la moyenne nationale. Cela pourrait être dû aux insuffisances d'équipements sanitaires de base dans ces régions au début des années 2010-2011. Les régions telles que Tambacounda (71,8), Fatick (69,5%), Ziguinchor (67%) et Diourbel (66%) qui ont des scores au-dessus de la moyenne nationale bénéficieraient du coût de logement relativement bas. En ce qui concerne la région de Dakar (65,3%), bien qu'elle bénéficie d'investissements importants dans l'accès et la qualité des services sociaux de base, sa qualité de métropole crée un conglomérat important et attractif ; en conséquence, on observe une hausse du coût de logement et une promiscuité importante dans la région.

3.4.1.2. Liens sociaux

Les résultats au plan national et régional de la sous-dimension « Liens sociaux » sont présentés dans le graphique ci-après :

Graphique 3-2 : Score de la sous-dimension « Liens sociaux »



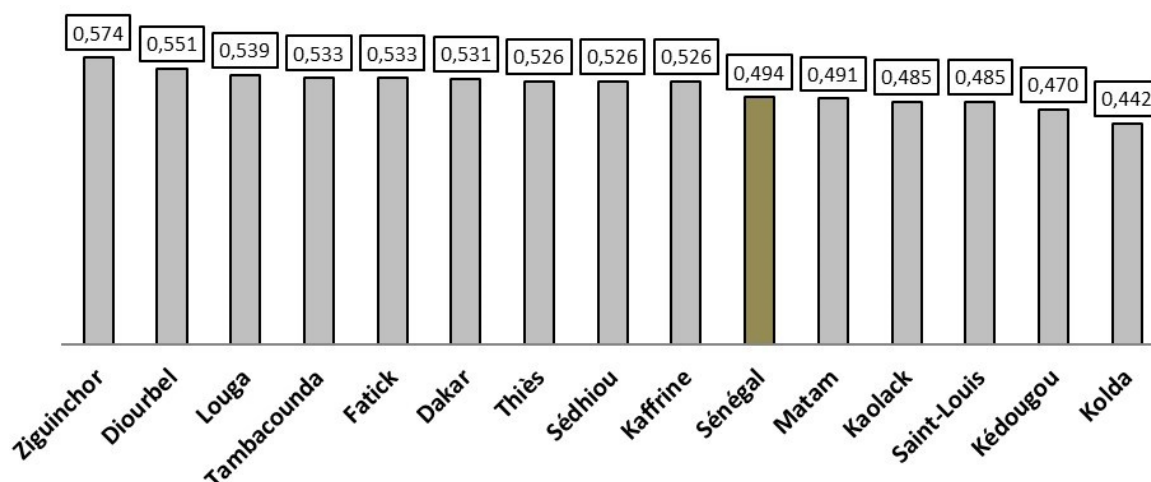
Source : CREG-CREFAT, 2019

La situation des liens sociaux au Sénégal est très satisfaisante. En effet, le score associé à cette sous-dimension est d'environ 92% en 2011. En d'autres termes, 92 personnes sur 100 au Sénégal en 2011 disposent de personnes (proches, amis, etc.) sur qui compter en cas de difficulté dans la vie. Cette bonne performance a des explications d'ordre sociologique et culturel. En effet, l'esprit « Teranga », esprit d'entraide et de réciprocité inculqué à la population depuis le bas âge à travers l'éducation socio-familiale traditionnel, favorise un renforcement des liens de parenté entre les populations sénégalaises. On observe très peu de disparités régionales en ce qui concerne les liens sociaux au Sénégal, ce qui témoigne de l'existence d'une solidarité sociale et une cohésion nationale sur toute l'étendue du territoire. La région la moins notée sur cette sous-dimension dispose d'un score relativement satisfaisant (Sédhiou, 68,2%).

3.4.1.3. Environnement

Le graphique ci-dessous présente les résultats de la sous-dimension « Environnement » aussi bien au niveau national qu'au niveau des régions.

Graphique 3-3 : Score de la sous-dimension « Environnement »



Source : CREG-CREFAT, 2019

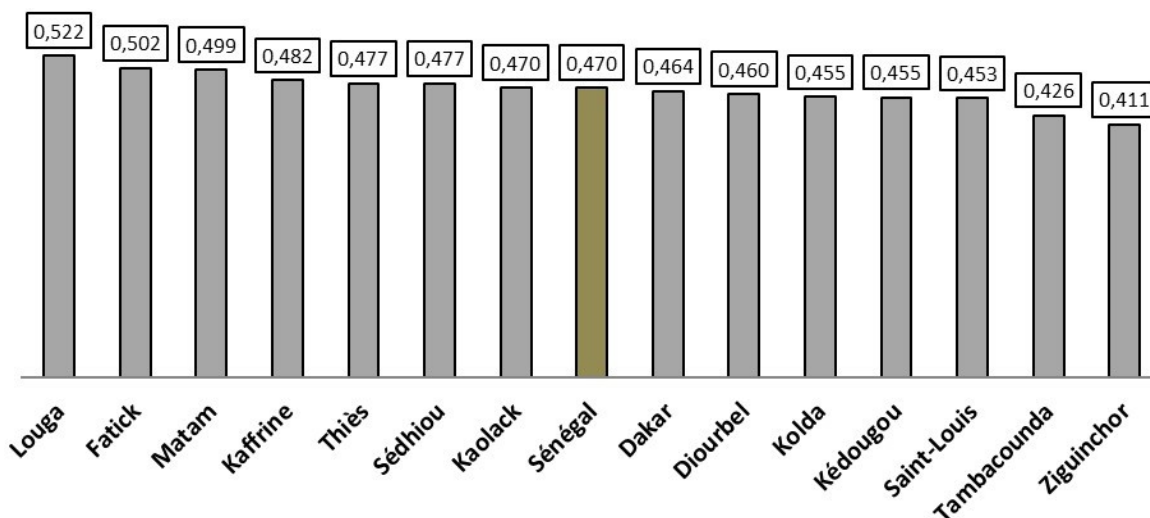
De l'analyse des résultats, il en ressort que les conditions environnementales sont en deçà du seuil cible de 50% avec un score de 0,494. L'analyse des différentes variables appréhendant cette dimension montre que la pollution atmosphérique constitue le défi majeur de l'environnement au Sénégal. En effet, alors qu'environ 76,3% de la population sont satisfaites de la qualité de l'eau, la concentration de l'air en particules PM2.5 s'évalue à 35 microgrammes dépassant largement la moyenne mondiale de 10 microgrammes par mètre cube recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce constat pourrait s'expliquer le fait que le Sénégal, étant un pays sahélien et proche des pays où sévit le désert (comme la Mauritanie), subit parfois les conséquences des tempêtes de sables qui présentent une dégradation de la qualité de l'air.

Au niveau régional, la faiblesse de l'indice dans les régions de Matam, Kaolack, Saint-Louis, Kédougou et Kolda sont avant tout lié à un problème d'accès aux services sociaux de base dont l'eau. Ces résultats confirment ceux de l'enquête sur l'accès aux services sociaux de base (ANSD, 2009) qui montrent que ces régions ont des indices d'accès très faibles par rapport aux autres régions en termes d'accès à ces services sociaux de base. Le score supérieur (53,1%) à la moyenne nationale (49,4%) de la ville de Dakar est plutôt dû à l'amélioration de la qualité de l'eau car la pollution de l'air est très préoccupante dans la région de Dakar⁷.

3.4.1.4.Engagement civique et gouvernance

Le graphique ci-après résume les résultats en ce qui concerne cette sous-dimension « Engagement civique et gouvernance ».

Graphique 3-4 : Score de la sous-dimension « Engagement civique et gouvernance »



Source : CREG-CREFAT, 2019

Au niveau national, l'engagement civique reste encore faible avec un score de 47% inférieur à la cible minimale de 50%. Cela s'explique par la faible participation de la population à l'élaboration des lois et réglementations. En effet, cet indicateur a enregistré un score de 0,404 alors que plus de la moitié des personnes en âge de voter ont participé aux dernières élections. Ce résultat corrobore avec la perception de mauvaise gouvernance du Sénégal ressentie par la population⁸. Les disparités régionales observées seraient plus relatives aux problèmes géopolitiques. C'est dans la zone centre (Louga, Fatick,

⁷ D'après l'OMS en 2019, Dakar est la deuxième ville la plus polluée au monde.

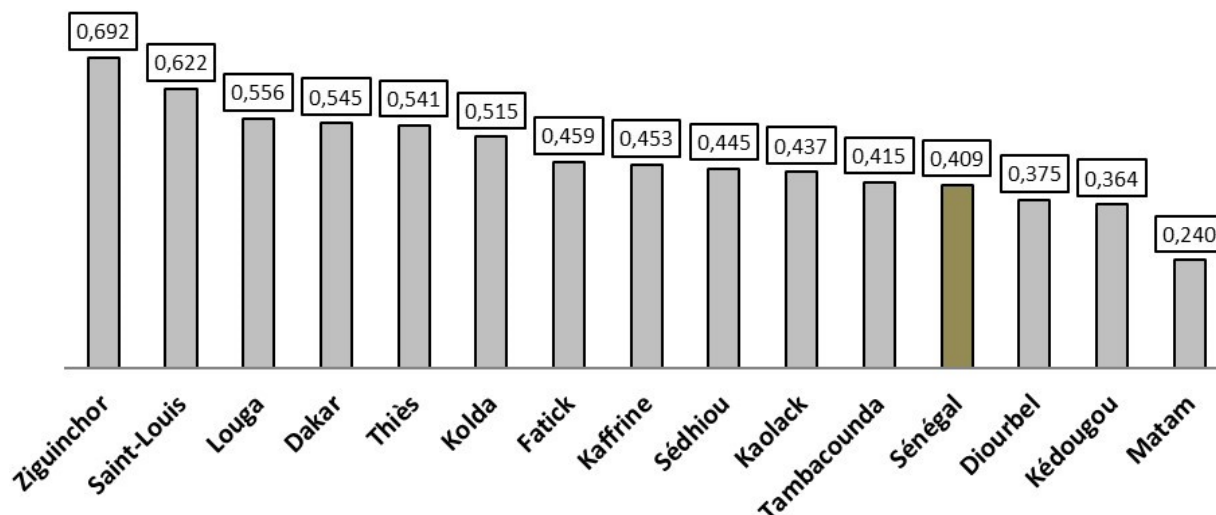
⁸ <https://africtelegraph.com/gouvernance-et-institutions-lexemple-du-senegal/>

Kaffrine et Thiès) où l'on remarque le niveau d'engagement civique le plus élevé. Par contre dans les zones sud, avec les conflits sécessionnistes, le score de cette sous-dimension reste relativement faible particulièrement dans la région de Ziguinchor qui couvre la zone de la Casamance.

3.4.1.5. Bien-être subjectif

Les résultats au plan national et régional de la sous-dimension « Bien-être subjectif » sont présentés dans le graphique ci-après :

Graphique 3-5 : Score de la sous-dimension « Bien-être subjectif »

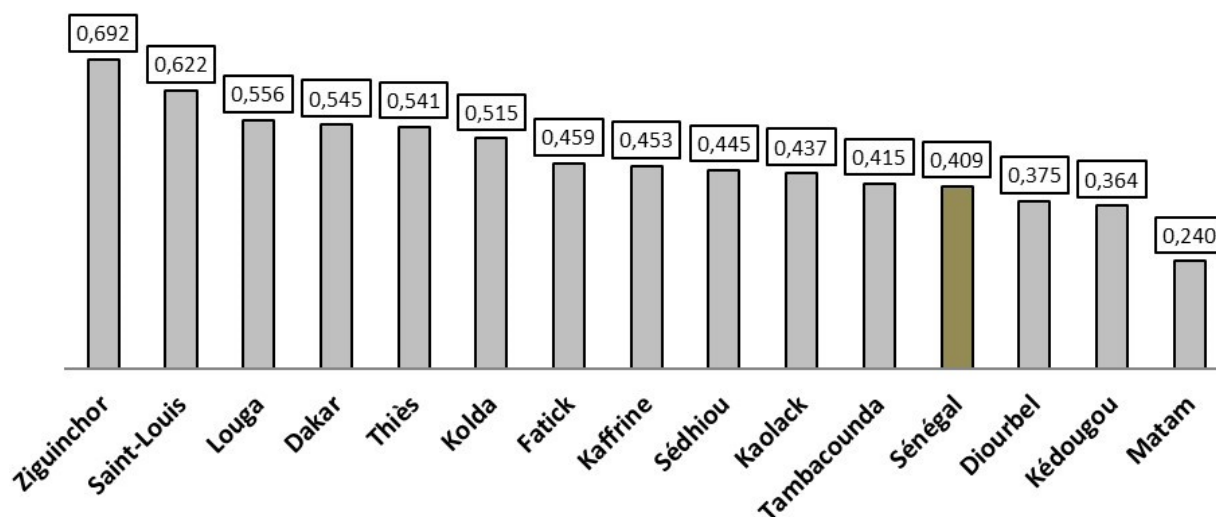


Kaffrine et Thiès) où l'on remarque le niveau d'engagement civique le plus élevé. Par contre dans les zones sud, avec les conflits sécessionnistes, le score de cette sous-dimension reste relativement faible particulièrement dans la région de Ziguinchor qui couvre la zone de la Casamance.

3.4.1.6. Bien-être subjectif

Les résultats au plan national et régional de la sous-dimension « Bien-être subjectif » sont présentés dans le graphique ci-après :

Graphique 3-5 : Score de la sous-dimension « Bien-être subjectif »



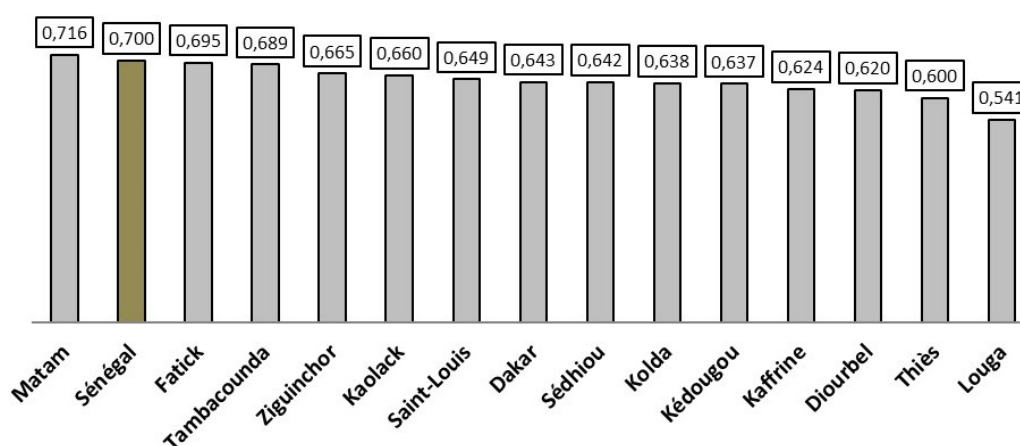
Avec un score de 0,79, le degré de sécurité reste élevé au Sénégal et conforme au niveau attendu. L'analyse de cette dimension selon les différentes variables qui l'appréhendent montre qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées (50,5%) se sentent en sécurité lorsqu'elles se promènent seules dans la rue et que le taux d'homicide reste faible avec 2,5 homicides pour 100 000 habitants. Cela est le résultat d'une bonne dotation des forces de l'ordre en équipements adaptés en termes de modernité et de nouvelle technologie. Cependant, des efforts restent à faire pour renforcer le dispositif dans certaines zones à risque et pour face à la recrudescence de nouvelles formes d'insécurité cybercriminalité, de crime organisé, de criminalité transfrontalière, de blanchiment d'argent, etc.

Au niveau des régions, il est important de noter que l'indice de sécurité est plus élevé dans les régions situées dans les zones du Centre, de l'Est et du Sud du pays à l'exception de Ziguinchor. Ceci est liée au fait que la zone ouest concentre les densités de population les plus élevées vue qu'elle polarise les plus grande centres urbains (Dakar, Thiès). Par contre, pour ce qui est du cas de Ziguinchor, la faiblesse du score de la sécurité est en partie liée au conflit en Casamance.

3.4.1.7. Equilibre travail vie privée

Le graphique ci-après présente les résultats de la sous-dimension « Equilibre travail-Vie privée » au Sénégal pour l'année 2011.

Graphique 3-7 : Score de la sous-dimension « Equilibre travail-Vie privée »



Source : CREG-CREFAT, 2019

En termes d'équilibre travail-vie privée, le Sénégal affiche également un niveau assez satisfaisant de 64% lié à une répartition du temps de travail et la vie privée des individus. Ceci donne la possibilité à certains d'accorder une partie de leur temps à leurs loisirs et à leur développement personnel. En effet, même si 42% des actifs occupés travaillent 50 heures et plus par semaine (soit un sous-indice de 58,0%), le temps consacré aux loisirs est estimé en moyenne à 11,29 heures (soit un sous-indice de 70,6% largement supérieur à celui des horaires de travail lourd). Au niveau régional, seule la région de Matam présente un indice supérieur à celui mesuré au niveau national. Cette situation s'explique, entre autres, par le fait que cette région polarise une grande part des transferts des migrants internationaux. Elle est la troisième région qui reçoit le plus de transferts (11,6%) après Dakar (12,6%) et Kolda (13,2%). Par ailleurs, le Département de Matam représente le premier du pays qui bénéficie des transferts (10%) largement devant le département de Kolda (7,7%) (DMC/MEC, 2013)⁹. Ainsi, du

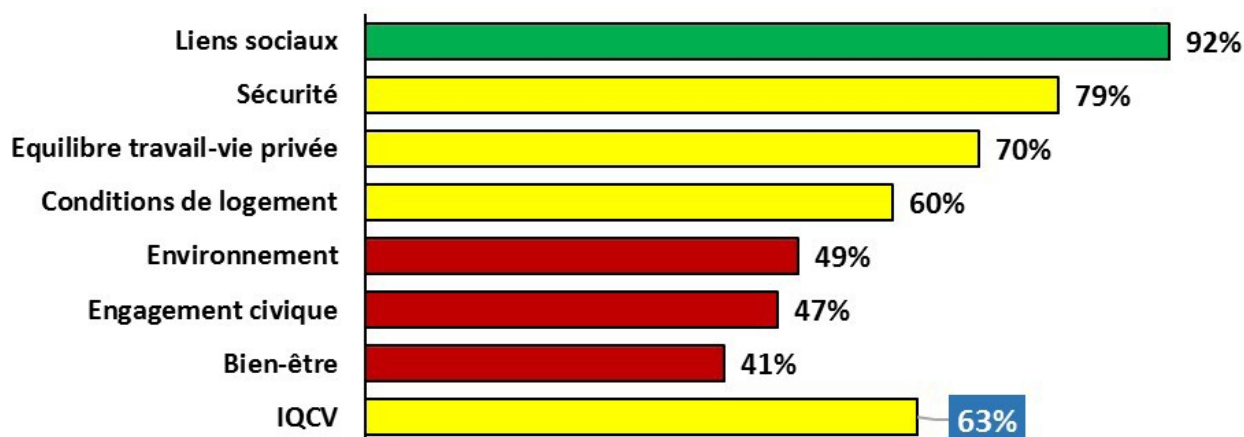
9 Direction de la monnaie et du crédit/ministère de l'économie et de la finance (2013) : Rapport d'enquête nationale « ETUDE SUR LES ENVOIS DE FONDS DES TRAVAILLEURS SENEGALAIS EMIGRES »

fait qu'une bonne part des revenus des ménages provient des membres à l'extérieur, les résidents sont moins enclin à s'adonner au travail lourd.

3.4.2. Analyse de l'IQCV

Le graphique ci-après présente le résultat de l'indice de la qualité du cadre de vie (IQCV) du Sénégal pour l'année 2011.

Graphique 3-8 : Indice de la qualité du cadre de vie et ses composantes



Source : CREG-CREFAT, 2019

Avec un score de 0,63, le niveau de la qualité du cadre de vie reste moyennement satisfaisant au Sénégal en 2011. Considérant les différentes sous-dimensions qui caractérisent la qualité du cadre de vie, on peut noter que les performances du Sénégal sont plus satisfaisantes dans le domaine des liens sociaux. En effet, le plus grand score est noté avec cette sous-dimension où 90% des ménages connaissent quelqu'un sur qui compter en cas de besoin. Cela se justifie par un réseau social particulièrement solide et qui joue un rôle d'amortisseur et de facilitateur dans la recherche d'un emploi, mais aussi pour recevoir des soutiens financiers.

Par contre, la sous-dimension environnement tire vers le bas la qualité du cadre de vie. En effet, même si la perception de la qualité de l'eau est acceptable, les performances dans le domaine de la pollution atmosphérique sont très faibles (35 microgrammes par mètre cube) alors que cette situation affecte directement la santé des habitants et mettent en danger les perspectives de développement. La sous-dimension « Engagement civique et gouvernance » apparaît comme l'autre grande faiblesse de la qualité du cadre de vie. Surtout dans son volet participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations où le score enregistré reste faible (0,404). Dans le domaine de l'engagement civique, le taux de participation aux élections reste moyen (51,8%). Le Sénégal consent des efforts remarquables pour garantir la sécurité de sa population. Cela se traduit par le sentiment de sécurité perçue par cette dernière avec un score d'environ 79% en 2011. Il en est de même en ce qui concerne l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée qui relativement satisfaisant au Sénégal. Un des éléments explicatifs est le respect du Sénégal des dispositions de l'OIT qui accordent un certain privilège au travailleur de disposer de leur temps pour des occupations personnelles.

Toutefois, les questions de gouvernance en général et celles de la prise en compte des citoyens dans l'élaboration des lois demeurent des chantiers où des efforts importants nécessitent d'être effectués. C'est ce qui transparaît à travers le faible score de la sous-dimension « engagement civique et gouvernance » qui est inférieur à 50%.

En considérant les différentes régions, on constate que les régions de Kolda, Tambacounda et Kédougou apparaissent comme particulièrement plus vulnérables dans le domaine de la qualité du cadre de vie avec des scores respectifs de 0.605, 0.601, 0.576. Par contre les régions de Diourbel (0,659), Louga (0,651), Dakar (0,648) enregistrent les meilleurs scores. Les autres régions se retrouvent dans la position intermédiaire.

L'objectif de ce rapport est d'analyser l'indice de la qualité du cadre de vie au Sénégal dans le cadre l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) du Sénégal. Sept (07) sous-dimensions jugées essentielles dans la qualité du cadre de vie ont servi à construire et analyser cet indice. Il s'agit de : (i) Conditions de logement ; (ii) Liens sociaux ; (iii) Environnement ; (iv) Engagement civique et gouvernance ; (v) Bien-être subjectif ; (vi) Sécurité et (vii) Equilibre vie professionnelle-vie privée.

Les résultats montrent que la qualité du cadre de vie au Sénégal est moyennement acceptable en 2011 avec un score de 63%. Les liens sociaux constituent l'un des facteurs essentiels contribuant à l'amélioration du cadre de vie au Sénégal. Toutefois, le Sénégal connaît un certain nombre de défis majeurs quant à la qualité de cadre de vie. Il s'agit notamment du bien-être perçu par les individus (41%), de l'engagement civique et gouvernance (47%) et de l'environnement (49,4%).

Par ailleurs, après analyse des résultats, certains aspects méritent une attention particulière des autorités afin de mieux prendre en charge les besoins de la population. On peut citer le niveau des conditions de logement notamment l'habitat qui est une question très sensible, en raison notamment du déficit de l'offre en terrains aménagés pour les demandeurs de logements. Aussi, des efforts devront être mis dans le développement des filières d'énergie renouvelable car on note que les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (57,5% des ménages) et la lampe rechargeable (20,4%).

En définitive, toutes ces sous-dimensions qui ont été retenues dans le cadre de cette étude seront suivies afin de mieux cerner leur évolution en vue d'aider les autorités à répondre efficacement aux besoins des populations en termes de l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie.

A la suite de l'analyse de cet indice, il urge de formuler quelques recommandations à l'endroit des autorités en vue de l'implémentation des politiques visant l'amélioration du cadre de vie au Sénégal pour une meilleure maximisation du bonus démographique. Il s'agit de miser sur :

- l'amélioration de la qualité et de l'accès aux ressources en eau et le renforcement de la gestion des eaux usées ;
- le renforcement de la sécurité publique et de la gestion des risques et catastrophes ;
- l'amélioration des conditions de logement ;
- la gestion durable de l'environnement à travers le développement des énergies renouvelables.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Antoine, P., Poinso, R. et Congard, A. (2007)** « Evaluer le bien-être subjectif : la place des émotions dans les psychothérapies positives » ; Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive ; 2007, 17, 4, 170-180
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2009)** “Rapport Enquête Villages”
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2013)**, « Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II – 2011) » Rapport définitif.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2012)**, « Etude monographique sur les services immobiliers du logement », Décembre 2012.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie et ICF (2016)**. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.
- Boarini, R., Johansson, A. A. et M.M. d’Ercole (2006)** « Alternative measures of well-being »,
- Brossier, M. (2013)** « Penser la participation politique par l’impératif religieux : trajectoires d’engagements musulmans au Sénégal », Revue internationale de politique comparée, 2013/4 Vol. 20 | pages 189 à 211
- CREFAT (2018)** « Manuel de formation sur les indicateurs de suivi du dividende démographique ».
- Danvige, T. B. (2017)** « Marche du foncier urbain et promotion du logement au Bénin »; J. Rech. Sci. Univ. Lomé (Togo), 2017, 19(3) : 649-667
- Desrumaux, P., V. Léoni, J.-L. Bernaud et C. Defrancq (2012)** « Les comportements pro-et antisociaux au travail: Une recherche exploratoire testant deux échelles de mesure et leurs liens avec des inducteurs organisationnels et individuels », Le travail humain 75, 55–87
- Diagne, I., Drame, S., Ndiaye, M., Ndiaye, B. et Diop, A. (2017)** « Caractérisation physico-chimique et contamination métallique des eaux usées déversées au niveau de la baie de Hann (Dakar/Sénégal) Int. J. Biol. Chem. Sci. 11(1): 462-472, February 2017
- Durand, M. (2015)** « The OECD better life initiative: How’s life? and the measurement of well-being », Review of Income and Wealth 61, 4–17
- Enguerran M., Duboz, P., Gueye, L. (2010)** « Les dimensions de la qualité de vie subjective à Dakar ». In: Sciences sociales et santé. Volume 28, n°3, 2010. pp. 41-73
- Fusulier, B., et J. Marquet (2007)** « Articuler vie familiale et vie professionnelle: une entrée par les pères », Recherches sociologiques et anthropologiques 38, 1–164
- Gasparetti, F. (2011)** « Relying on Teranga : Senegalese migrants to Italy and their children left behind »; Autrepart (57-58), 2011, p. 215-232
- Godefroy, P. (2011)** « Satisfaction dans la vie: les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », INSEE, France, Portrait Social. Insee Références 105, 118
- Gueye, C. M. (2007)** « Les réalités sociologiques de l’Afrique: un terrain fertile pour la corruption ?; Finance & Bien Commun; 2007/3 N° 28-29 | pages 65 à 69
- Gueymard, S. (2006)** « Facteurs environnementaux de proximité et choix résidentiels. Le rôle de l’ancrage communal, des représentations et des pratiques des espaces verts », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie
- Hechiche-Salah, L., Radhia B. I. et Ammar-Mamlouk, B.Z. (2009)**, « Les centres d’appels: « eldorado technologique » ou forme moderne de dégradation des conditions de travail ? Management & Avenir 009/6 n° 26 | pages 74 à 94
- Herrera, J., M. Razafindrakoto et F. Roubaud (2006)** « Les déterminants du bien-être subjectif: une approche comparative entre Madagascar et le Pérou », Document de travail DT/2006-01

- Jeanneaux, P. (2006) « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie
- Karaborni, N. (2006) « Engagement civique dans les politiques publiques : Une nouvelle approche pour l'intégration urbaine et la cohésion sociale » 11ème Colloque international du GRET Maroc, Rabat (5-9 avril 2006)
- Lessault, D., Beauchemin, C. et Sakho P. (2011) « Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar » ; Institut national d'études démographiques, 66 (1), 2011, 197-228
- Manusset, S., A. Brodach et L. Marchais (2007) « Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie » », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie
- Direction de l'Emploi (2015), « Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (2015-2019) », Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction Citoyenne
- Ministère en charge de l'hydraulique et de l'assainissement, **Stratégie nationale de l'Assainissement Rural (2015)**. Lettre de politique de l'eau potable et de l'Assainissement (2016-2025)
- Morin, R., Marcoux, R., Gingras, L. & Ouedraogo, D. (1996). Habiter à Bamako : conditions de logement et réponses des ménages dans une ville sahélienne. Cahiers de géographie du Québec, 40 (109), 5-28. <https://doi.org/10.7202/022542ar>
- Nordhaus, W.D., et J. Tobin (1973) « Is growth obsolete? ». In The measurement of economic and social performance, pp. 509-564. Nber
- Pelletier, L.G., R.J. Vallerand, I. Green-Demers, N.M. Brière et M.R. Blais (1995) « Loisirs et santé mentale: les relations entre la motivation pour la pratique des loisirs et le bien-être psychologique. », Canadian Journal of Behavioural Science / Revue Canadienne Des Sciences Du Comportement 27, 140-56 doi:10.1037/0008-400X.27.2.140
- Razafindrakoto, M., et F. Roubaud (2006) « Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone: le poids des institutions », Afrique contemporaine, 191-223
- République du Sénégal, (2014) Plan Sénégal Emergent (PSE)
- Ribeyre, F. (2009) « De l'écologie humaine à l'éducation à l'environnement... vers un développement durable », Plumes d'Orfée, 40-43
- Samb, N.M. (2014). « Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal », Thèse de doctorat
- Sénécal, G., J.-P. Collin, P.J. Hamel et S. Huot (2008) « Aspects et mesure de la qualité de vie: évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains », Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy
- Tremblay, D.-G. (2003) « La difficile articulation des temps sociaux: concilier la vie familiale et la vie professionnelle », Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy
- Zeidan, J. (2012) « Les différentes mesures du bien-être subjectif », Revue française d'économie 27, 35-70

4. DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE



RESUME

L'analyse globale de la pauvreté met en exergue son caractère complexe et multidimensionnel. Selon l'indicateur d'incidence de la pauvreté, près d'un ménage sénégalais sur deux est déclaré comme étant pauvre. Mais cette situation ne permet pas les dynamiques en termes de transitions dans les différents états de la pauvreté.

La méthode d'analyse utilisée pour ce travail est celle issue des travaux de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang, Lanjouw, Luoto et McKenzie (2011). Il s'agit précisément de recueillir les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de pauvreté en termes de probabilité, de durée ou de fréquence. La méthodologie utilisée permet aussi de déterminer les indicateurs de dynamique tels que l'indicateur PP (pauvreté chronique), NPP (ceux qui étaient non pauvres et qui ont basculé dans la pauvreté), PNP (ceux qui étaient pauvres mais qui sont sortis de la pauvreté) et NPNP (non pauvreté pure).

Les analyses ont été réalisées pour les 14 régions en se basant sur les résultats de la transition entre les enquêtes ESAM I (1994-1995), ESAM II (2001-2002), ESPSI (2001-2005) et de l'ESPS II (2010-2011). Cela a permis de dégager les trois phases (1995-2001, 2001-2005 et 2005-2011) représentatives de trois périodes de transition de la pauvreté.

Les résultats montrent qu'au Sénégal le pourcentage des ménages qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté a augmenté. En effet, cela passe de 11% durant la phase 1 à 26% durant la phase 2 et 38% durant la troisième phase. De même, les ménages restés pauvres ont diminué. Les ménages sénégalais pauvres en 2011 et qui l'étaient en 2005 sont estimés à 23% tandis qu'ils étaient à 28% en 1995-2001, soit une diminution de 5 points. Au total, la population vulnérable a considérablement diminué durant les trois phases de transition passant de 61% à la phase 1 à 51% à la phase 2 et à 39% à la phase 3 soit une baisse de 22 points. Une analyse de la stabilité de la pauvreté entre les régions montre des proportions relativement importantes de pauvres chroniques dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kolda, Kaffrine et Kédougou où les proportions dépassent 30%. La région de Dakar enregistre la proportion la plus faible de pauvres chroniques avec seulement 5%.

Il convient de signaler qu'on observe des disparités selon le milieu de résidence, l'âge du chef de ménage et le sexe du chef de ménage. Durant la phase 3, on constate que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain, le taux de sortie de la pauvreté est plus important chez les ménages dirigés par les femmes et les ménages dirigés par des individus de plus de 60 ans ont tendance à plus rester dans la pauvreté.

INTRODUCTION

Dans tous les documents de politique économique élaborés au Sénégal, la réalisation d'une croissance soutenue de l'économie, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'accès des populations aux services sociaux de base ont été les principaux objectifs des gouvernements.

De 2000 à 2012, deux générations de documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont été mises en application, avec en plus la stratégie de croissance accélérée qui devait rendre l'axe « création de richesse » du DSRP opérationnel. Trois axes stratégiques étaient visés par ces documents de politique économique : il s'agissait d'une stratégie nationale de croissance accélérée orientée vers une croissance pro pauvre, une accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, une protection sociale élargie et une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes et une bonne gouvernance et un développement décentralisé et participatif.

Le document de politique économique et sociale de 2011, ou encore à la stratégie nationale de développement économique et sociale (2012) avaient également comme objectifs la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Toutes ces politiques se poursuivent encore à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le principal objectif du Plan Sénégal Emergent est la réalisation de la croissance de l'économie, la création d'emplois ainsi que la génération de revenus pour les populations.

Le Sénégal connaît encore un fort taux de croît démographique avec une population qui s'est établie en 2013 à 13 508 715 habitants dont la moitié a moins de 18 ans. Selon les projections démographiques, la population sera à l'horizon 2025 de 19 347 750 avec 44% de la population de moins de 15 ans. Cette jeunesse de la population va poser avec acuité le problème de l'accès à l'éducation, la santé et à l'emploi. Les réformes entreprises par les autorités sénégalaises ont permis un relèvement mitigé des conditions de vie des ménages. La tendance des indicateurs de pauvreté depuis 2001 a montré que l'incidence de la pauvreté est estimée à 46,7% en 2011. Ce taux était de 48,3% en 2005-2006 et de 55,2% en 2001-2002. La pauvreté est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 41,2% dans les autres zones urbaines. Par contre en ce qui concerne l'écart et la sévérité de la pauvreté, la situation reste relativement stable au niveau national entre 2005-06 et 2010-11.

La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, elle a été abordée selon l'approche monétaire et l'approche non monétaire. Plusieurs spécialistes des sciences sociales se sont intéressés à l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. Le débat économique dans ce domaine a été profondément redynamisé grâce aux travaux de Sen (1987, 1992, 1993, 1994, 1997) qui aboutit à l'approche des possibilités (capability approach). Cette approche est directement liée aux caractéristiques sociodémographiques des personnes cibles, mais aussi de leur environnement et du processus de conversion des ressources et des opportunités disponibles en bien être. L'approche multidimensionnelle a l'avantage de ne tenir compte que des conditions matérielles des individus mais aussi de leurs conditions générales de vie.

Les méthodologies relatives à la dynamique de la pauvreté concernent les approches cherchant à capter les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de pauvreté en termes de probabilité, de durée ou de fréquence (approche Banque Mondiale). Dans ce cadre précis, la méthode d'analyse utilisée dans cette dimension 3 est inspirée des travaux de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang, Lanjouw, Luoto et McKenzie (2011). Ces auteurs explorent une méthodologie statistique alternative pour l'analyse des mobilités au sein de la pauvreté, à partir de deux ou plusieurs données transversales.

Au niveau de la dimension 3, l'indicateur composite retenu est l'indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP). Celui-ci a pour objectif de capter, parmi les populations en situation transitoire ou dans un état statique, celles qui sortent effectivement de la pauvreté.

4.1. CONTEXTE

La pauvreté a fait l'objet d'une préoccupation centrale compte tenu de son ampleur suite aux impacts négatifs des plans d'ajustement structurel mis en œuvre depuis 1981 et des années de crises socio-politiques, environnementales enregistrées au Sénégal à partir des années 70 (sécheresses, conflit en Casamance, conflit mauritano-sénégalais, compression des effectifs de travailleurs dans la fonction publique et les sociétés nationales ...).

4.1.1. Cadre socio-politique

Plusieurs dates méritent d'être retenues lorsque le cadre contextuel de la prise en charge politique des questions liées à la pauvreté est passé au crible de l'analyse scientifique :

1988 : élaboration et adoption le 28 avril 1988 d'une Politique nationale de population, appelée Déclaration de Politique de Population (DPP) prenant en compte les mutations socioéconomiques ;

1994 : dévaluation du francs FCFA ;

1997 : validation du premier Programme de lutte contre la Pauvreté, du nouveau code du travail et de la première Politique nationale de l'Emploi ;

2000 : Déclaration sur les Objectifs du Millénaires pour le Développement ; 2000-2012 : Document stratégique de réduction de la Pauvreté (DSRP I et II)

2004-2011 : Sommets extraordinaires de l'Union africaine sur l'Emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique à Ouagadougou (08 et 09 septembre 2004) et sur l'accélération de l'autonomisation des jeunes pour le développement durable à Malabo (30 juin et 1er juillet 2011) ;

2014 : Plan Sénégal émergent (PSE) ;

2015 : Déclaration sur les objectifs du développement durable (ONU) et Agenda 2063 (UA) ;

2017 : Sommet de l'Union africaine sur le thème « tirer pleinement profit du Dividende démographique en investissant dans la jeunesse » à Addis Abéba

Par ailleurs, la complexité du phénomène de pauvreté permet difficilement de donner une définition universelle de ce terme. Cependant, on peut retenir celle du PNUD qui appréhende la pauvreté comme une insuffisance de ressources et une privation des possibilités de choix et d'opportunités qui offriraient aux individus des conditions de vie décente.

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000), le PNUD définit spécifiquement l'extrême pauvreté », la pauvreté générale et la pauvreté humaine. Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ». La pauvreté humaine, quant à elle, est présentée comme l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19]. Le PNUD évoque également dans ce rapport la pauvreté monétaire, sans toutefois en donner une définition précise. Un examen rapide des définitions données ci-dessus permet cependant d'affirmer que la pauvreté monétaire englobe la pauvreté extrême (également appelée pauvreté absolue) et la pauvreté générale (ou pauvreté relative) : les nuances entre ces deux types de pauvreté renvoient au seuil monétaire – ou de revenu – adopté. La pauvreté monétaire relève plutôt de la démarche de la Banque mondiale, alors que la pauvreté humaine semble être un concept spécifiquement onusien. Quelques clarifications s'imposent.

La pauvreté humaine est intrinsèquement liée à la notion de développement humain, qui voit le jour au début des années quatre-vingt-dix, à la suite des travaux d'Amartya Sen.

Le développement humain représente, selon les termes du PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Plus précisément, « les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ». C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine est définie : « [elle] signifie la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui » [PNUD 1997 : 15-16].

Pour nous faire une idée un peu plus précise sur la manière dont le PNUD appréhende la pauvreté, présentons l'indicateur qu'il emploie pour la mesurer : l'IPH (indicateur de pauvreté humaine). Celui-ci est centré sur les « déficits rencontrés dans les trois domaines essentiels de l'existence humaine » [ibid. : 15].

Selon la Banque mondiale, la pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. En général, ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base. La pauvreté relative, quant à elle, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir « moins que les autres ». Cette notion renvoie au niveau de revenu nécessaire pour participer à et vivre dans une société particulière (logement, habillement...). Les types de pauvreté abordés par la Banque mondiale sont donc particulièrement centrés sur l'aspect monétaire.

Toutefois, la Banque mondiale ne s'en tient pas à cette analyse simpliste. Elle n'omet pas d'évoquer les interrelations entre les différentes facettes de la pauvreté, et explique que l'étude approfondie de certains secteurs – ou domaines – est fondamentale pour saisir la pauvreté dans sa complexité. Ces domaines sont la santé et l'éducation, la vulnérabilité (l'incertitude et le risque frappant particulièrement les populations pauvres), le manque de parole (voicelessness) et le manque de pouvoir (powerlessness).

Extrait : Emmanuelle Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales* [En ligne], 159-160 | 2001, mis en ligne le 03 janvier 2017, consulté le 25 janvier 2017. URL : <http://etudesrurales.revues.org/68>

4.1.2. Situation globale de la pauvreté

L'analyse de la perception de la pauvreté au Sénégal met en exergue son caractère complexe et multidimensionnel. Selon l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) 48,6% des ménages sénégalais s'estiment pauvres. Les taux de pauvreté subjective et monétaire ne s'écartent pas trop et sont dans les mêmes intervalles de confiance car le taux de pauvreté monétaire est estimé à 46,7% soit près

d'un ménage sénégalais sur deux. Entre 2001 et 2011, l'incidence de la pauvreté est passée de 55,2% à 46,7%, soit une baisse globale de 8,5% en dix ans. Ce taux était de 48,3 en 2005-2006 (ESPS 2011). Les estimations révèlent par ailleurs des disparités de niveaux de pauvreté selon le milieu car, le phénomène est plus marqué en zone rurale (57,3%) qu'en zone urbaine (41,2%) et à Dakar (26,1%). Toutefois, concernant l'écart et la sévérité de la pauvreté, il reste relativement stable au niveau national entre 2005-2006 et 2010-2011.

4.1.3. Situation de la pauvreté par région

Les situations de pauvreté cachent de fortes disparités régionales avec une incidence moins élevée pour la capitale du pays. En effet, avec 26,1% de pauvres en 2011, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue de façon importante (13,5%) à la pauvreté du fait qu'elle concentre un quart de la population. A l'opposé c'est dans les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%) et Sédhiou (68,3%) que la pauvreté est la plus répandue. Globalement, les régions peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée à l'aide de l'ESPS-II :

- très forte (plus de 60%) à Kolda, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Kaffrine, Ziguinchor, Fatick et Kaolack
- forte (entre 40% et 60%) à Diourbel, Matam, et Thiès
- moyennement forte (moins de 40%) à Dakar, Louga et Saint-Louis.

Au regard de ce qui précède, il est raisonnable de penser que les régions qui ont moins accès aux infrastructures de production, équipements, services sociaux de base et structures de financement ont un niveau de bien être moindre que la région de Dakar. De même, on sait que la fonction d'impulsion économique des centres urbains est associée à leur degré d'urbanisation et d'inégal développement (banques, entreprises, informations sur les différents marchés) ce qui peut contribuer à différencier les citoyens eux-mêmes, face aux opportunités de revenus. (ESPS 2011)

4.1.4. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

L'analyse sociodémographique de la pauvreté montre que la taille moyenne des ménages au Sénégal est de 9 personnes (ESPS-II) et ce nombre diminue avec le niveau d'urbanisation. En effet, avec une taille moyenne de 7, un ménage dakarois compte deux personnes de moins qu'un ménage dans les autres villes et trois de moins qu'un ménage en milieu rural.

Malgré leur poids relativement important, la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes. 34,7% des personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes sont en situation de pauvreté contre 50,6% chez les personnes qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes. Comme cela avait déjà été observé en 2001/02 par rapport à l'ESAM-II, A Dakar, on constate que la propension à vivre dans un ménage pauvre ne varie pas significativement selon le sexe (26,6% si le CM est un homme contre 25,2% s'il est une femme). Par contre, il est à 59,9% en milieu rural si le chef de ménage est un homme contre 42,0% s'il est une femme.

Globalement, l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les personnes vivant dans des ménages dont le chef de ménage est âgé de 60 ans et plus. Ces personnes constituent 38,7% de l'ensemble des pauvres au niveau national. A l'exception des autres villes, l'âge du chef de ménage influe sur les conditions de vie des ménages mais avec des écarts de pauvreté relativement équivalents. Au Sénégal, indépendamment du milieu de résidence, les chefs de ménages âgés de 35 et 59 ans semblent être

moins frappés par la pauvreté. Pour les chefs de ménage âgés de moins de 35 ans, le niveau de pauvreté est de 45,9% et pour ceux âgés de 60 ans et plus il est de 49,9%.

Les données analysées du point de vue de l'âge montrent qu'au Sénégal, indépendamment du milieu de résidence, les chefs de ménages âgés de 35 et 59 ans semblent être moins frappés par la pauvreté. Pour les chefs de ménage âgés de moins de 35 ans, le niveau de pauvreté est de 45,9% et pour ceux âgés de 60 ans et plus il est de 49,9%. En outre, il est important de relever que l'incidence de la pauvreté croît systématiquement avec l'âge du chef de ménage car elle est plus élevée chez les personnes vivant dans des ménages dont le chef de ménage est âgé de 60 ans et plus. Ces personnes constituent 38,7% de l'ensemble des pauvres au niveau national.

Au niveau national, la pauvreté varie selon l'état matrimonial du chef de ménage. En effet, 36,3% des personnes vivant dans les ménages dirigés par des célibataires sont pauvres contre 46,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des mariés monogames et 50,1% chez les mariés polygames.

Concernant le niveau d'instruction, les résultats de l'ESPS-II confirment que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, au niveau national les ménages dont le chef n'a aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés (53,6%). Ce taux chute à 34,2% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire. Il se situe seulement à 8,3% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général. En termes de contribution à la pauvreté, il est frappant de constater que les ménages dont le chef est sans instruction ou a un niveau faible (primaire), constituent l'écrasante majorité des pauvres. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucune instruction représentent 83,1% de la population pauvre et ceux dirigés par un chef de niveau primaire représentent 11% de l'ensemble.

4.1.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire

La dépense de consommation finale des ménages correspond à la dépense consacrée par les ménages résidents à l'acquisition de biens ou de services de consommation. Les dépenses de consommation varient selon le niveau de bien-être économique des ménages. L'enquête ESPS II de 2011 montre que les ménages sénégalais ont dépensé globalement 3880 milliards de francs CFA, dont 43,0% par les dakarois.

Globalement, les ménages sénégalais consacrent plus de la moitié de leurs dépenses à la nourriture : à lui seul, le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées » couvre près de 52,1% du budget des ménages. Cette part importante des dépenses en produits alimentaires est caractéristique des pays pauvres pour lesquels la faiblesse des revenus distribués aux ménages oblige ces derniers à privilégier les dépenses de survie, à savoir, la nourriture. Après l'alimentation, le reste du budget des ménages est affecté aux postes tels que le logement, la santé, l'éducation, l'habillement, la communication, les loisirs, etc. On note que, la part des dépenses en produits alimentaires dans les dépenses globales est plus élevée dans les autres régions où elle avoisine pour certaines les 60%.

4.1.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête

La dépense quotidienne par personne ou dépense moyenne par tête et par jour, est, d'une certaine manière, indicative du niveau de vie, en particulier si on veut comparer des catégories socioéconomiques des ménages qui sont différentes à plusieurs égards. La dépense quotidienne est estimée en moyenne, pour un sénégalais, à 780 FCFA par jour. Cette dépense journalière par tête cache d'importantes disparités entre les régions de résidence.

D'après l'ESPS-2011, 20% des ménages les plus riches ont effectué 37,4% des dépenses totales de consommation tandis que 20% des plus pauvres n'ont réalisé que 6,6% des dépenses. Si on considère les dépenses par tête, on constate que les 20% les plus riches dépensent plus que les 20% les plus pauvres. En moyenne, un individu du quintile le plus riche a dépensé 367 542 FCFA au cours des 12 mois précédant l'enquête, alors que dans la même période, celui du quintile le plus pauvre n'a pu dépenser que 157 756 FCFA. Autrement dit, la dépense moyenne par personne appartenant aux groupes des plus riches est 2,3 fois plus importante que celle d'une personne appartenant aux groupes des plus pauvres.

Des disparités sont observées dans la distribution des dépenses par tête selon la région de résidence, avec des contrastes entre la capitale et le reste du pays. A Dakar, les 20% les plus riches effectuent 36,4% de la dépense de consommation totale des ménages tandis que les 20% les plus pauvres se répartissent 6,3%. La même tendance est observée dans les régions de Thiès et de Saint-Louis avec des différences de consommation totales relativement importantes entre les individus les plus riches et les individus les plus pauvres. Dans la région de Thiès, les 20% les plus riches ont effectué 26,1% des dépenses contre 14,4% des 20% les plus pauvres. A Saint-Louis, la part des 20% les plus riches est 35% contre 20,7% des 20% les plus pauvres. Une légère différence de 1,9% est notée dans la région de Diourbel entre les plus riches et les plus pauvres (18,3% contre 16,4%). Ces inégalités observées entre les différentes régions, sont une preuve de la présence de fortes inégalités du niveau de bien-être économique. L'inverse est observé dans certaines régions telles que Ziguinchor, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou et Sédhiou où les dépenses alimentaires des plus pauvres dépassent celles des plus riches.

Les tendances ainsi observées sont maintenues, même si on considère les 40% les plus riches et les 40% les plus pauvres.

4.1.7. Pauvreté selon l'activité

Au niveau national, la pauvreté est plus répandue chez les ménages dirigés par des indépendants agricoles (59,8%) avec une contribution globale de 31,0%. Concernant les ménages dirigés par des personnes sans emplois, on constate que 45,6% sont pauvres et ce taux passe à 55,5% en milieu rural. Les sans-emplois ont un taux de contribution assez élevé en milieu urbain, soit 44,1% à Dakar et 40,1% dans les autres villes. Selon le secteur d'activité et le statut dans le travail, les taux de pauvreté sont plus élevés chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des agriculteurs, des travailleurs à leur propre compte ou tacherons, comparés aux salariés.

Les situations de pauvreté cachent de fortes disparités régionales avec une incidence moins élevée pour la capitale du pays.

1.1. REVUE SUCCINCTE DE LA LITTÉRATURE ET METHODOLOGIE

Ce point traite la revue de la littérature qui fait ressortir les aspects en lien avec la pauvreté monétaire et non monétaire et surtout l'indice de pauvreté multidimensionnel en faisant recours à d'autres aspects tels que l'éducation, la santé etc...

1.1.1. Revue succincte de la littérature de la pauvreté

L'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM) est un nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2007 par un laboratoire de l'Université d'Oxford (Oxford Poverty and Human Development Initiative, OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹⁰.

Un indice de pauvreté multidimensionnelle vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monétaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme une situation de manques multiples et synchronisés. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective.

L'IPM rapporté par le PNUD est calculé pour la majorité des pays du monde. Il est basé sur des enquêtes réalisées dans presque tous les pays¹¹ avec une fréquence de 5 à 10 ans. Le choix d'indicateurs, les mêmes partout, peut-être moins pertinent dans un certain pays. Le nombre de pauvres estimé avec l'IPM global est de 1,75 milliard de personnes, réparties dans les 104 pays en développement. Ce nombre est supérieur aux 1,44 milliard de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et inférieur aux 2,6 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour.

Un IPM est déterminé par plusieurs composantes : les dimensions, les indicateurs avec leurs poids, et le seuil. Les dimensions sont les aspects de pauvreté non-monétaire qu'on veut considérer. L'OPHI et le PNUD en ont choisi trois : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Les indicateurs doivent mettre en évidence la situation de privation pour la dimension correspondante. En construisant un IPM national il faudra donc choisir d'abord les dimensions et les indicateurs.

Dans cette première tentative, on a maintenu les dimensions et autant que possible et raisonnable les indicateurs et les poids utilisés par le PNUD. Pourtant, la méthodologie¹² peut être utilisée avec différentes dimensions, indicateurs, pondérations et seuils. Une discussion détaillée et pertinente sur le choix de dimensions et d'indicateurs se trouve dans le rapport de Alkire et Santos. Les auteurs ont remarqué que les dimensions potentielles qu'une mesure de la pauvreté pourrait refléter sont assez larges et incluent la santé, l'éducation, le niveau de vie, l'autonomisation, le travail, l'environnement, la sécurité de la violence, les relations sociales et la culture entre autres.

La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, elle a été abordée selon l'approche monétaire et l'approche non monétaire. Les femmes ont été nombreuses à avoir accès au microcrédit, ce qui a eu un impact positif sur la pauvreté monétaire, en revanche, ces moyens ne leur ont pas permis d'améliorer leurs conditions d'existence. Le concept de Pauvreté monétaire prend corps dans le concept de bien-être matériel. La pauvreté monétaire apparaît comme une situation dans laquelle une ou plusieurs

1 Voir Rapport sur le développement humain (RDH) 2016 (PNUD) et les publications d'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), à chercher sur www.ophi.org.uk.

2 Surtout l'Enquête démographique et de santé (EDS) et l'enquête MICS de l'UNICEF

3 La méthodologie a été développée par S. Alkire et J. Foster, par exemple dans « Counting and multidimensional poverty measurement », OPHI working paper no. 7, 2007 publié aussi dans Journal of Public Economics 95(7-8) 2011, 476-487

personnes ne peuvent atteindre un niveau de bien-être matériel minimum acceptable. La pauvreté ainsi définie soulève deux questions : un problème d'identification et un problème d'agrégation. L'identification des couches pauvres dans une société passe par l'évaluation du bien-être des individus et la détermination du seuil à partir duquel une personne peut être considérée comme pauvre. L'évaluation du bien-être individuel ou du ménage se heurte au fait que l'utilité n'est jamais observable directement. Par conséquent, il importe de trouver une contrepartie au bien-être qui puisse être réellement observée. Dans ce contexte, la Banque Mondiale (1990) indique qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses constituent une bonne appréciation du bien-être. Cette approche analytique, souligne Lachaud (1994), suppose deux hypothèses : l'hypothèse de maximisation de l'utilité des individus et celle des biens consommés comme éléments principaux d'analyse.

La pauvreté non monétaire quant à elle, est définie comme l'incapacité à satisfaire les besoins jugés primaires dans la communauté. Au-delà du manque de ressources (argent) pour s'acheter les biens nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels minimum, la pauvreté non monétaire prend en compte des aspects purement qualitatifs tels que l'impossibilité pour un individu d'une communauté de pouvoir être adéquatement nourri, habillé ou logé, de pouvoir prendre part à la vie communautaire ou à bénéficier des services sociaux de base. Il y a une incapacité non liée systématiquement au revenu monétaire chez le pauvre et qui l'empêche de jouir du bien être minimum acceptable.

L'hypothèse principale sur laquelle se fonde l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté découle du fait que l'analyse des aspects économiques de la pauvreté est insuffisante, le revenu et la consommation étant des indicateurs très peu satisfaisants pour cerner la pauvreté Martinetti (2000). La santé, la longévité l'éducation, les relations sociales, l'état de sérénité sont des composantes qui ne doivent pas être ignorées lorsque l'on s'intéresse à l'élévation du niveau de bien être des individus dans la société. Plusieurs spécialistes des sciences sociales se sont intéressés à l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. La démarche des sociologues a conduit à la conception de plusieurs indicateurs. Récemment le débat économique dans ce domaine a été profondément, redynamisé grâce aux travaux de Sen (1987, 1992, 1993, 1994, 1997) qui aboutit à l'approche des possibilités (capability approach). Cette approche est directement liée aux caractéristiques sociodémographiques des personnes cibles, mais aussi de leur environnement et du processus de conversion des ressources et des opportunités disponibles en bien être. L'approche multidimensionnelle a l'avantage de ne tenir compte que des conditions matérielles des individus mais aussi de leurs conditions générales de vie.

Dramani (2018) utilise les approches de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang et al. (2011) pour analyser les transitions dans la pauvreté au Sénégal. Les résultats montrent que la vulnérabilité de ménages a diminué de 13 points de pourcentage entre 1995 et 2011. En effet, la proportion de ménages vulnérables passe de 61% pour la période 1995-2001 à 51% entre 2001-2005 et s'établit à 48% entre 2005 et 2011. De plus l'étude révèle que la trappe à pauvreté a baissé à la fois en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans la même logique, Antoine et al (2011) effectue une étude sur les Dynamiques de la Pauvreté au Sénégal à savoir la pauvreté chronique, la pauvreté transitoire et la vulnérabilité. Ils mettent en exergue les trajectoires de pauvreté au Sénégal et utilise une enquête biographique. Il ressort de ces résultats que la moitié de la population vit en situation de pauvreté chronique pour toutes les générations à l'exception de la plus jeune. Cette situation s'explique par le fait que la plupart des jeunes sont soit chefs de ménage, soit contributeurs aux ressources du ménage, situation particulière qui ne concerne qu'une minorité de jeunes en particulier en milieu urbain.

De plus, on retrouve dans les résultats de l'étude un certain nombre d'individus en situation stable et d'autres qui connaissent une ou des transitions au cours de leur vie. En effet, 23% n'ont jamais été pauvres et près de 17% sortent de la pauvreté. On constate des individus qui alternent entre situation de pauvreté et de non pauvreté (14%) et ceux qui basculent dans la pauvreté (16%). Un résultat fondamental de l'étude d'Antoine et al. (2011) est la part des individus en situation de pauvre chronique évaluée en 30%.

Mussard et Pi Alperin (2005) mettent en exergue les contributions des dimensions (éducation, santé) et des groupes (sexe, région) en décomposant le niveau de pauvreté totale qui régnait au Sénégal entre 1994-1995. La décomposition par attribut montre que 21,63% des ménages sénégalais sont structurellement pauvres. L'analyse des attributs permet de constater que l'activité actuelle, le niveau de revenu, le niveau d'instruction et les éléments de confort sont les principales causes de la pauvreté. Cependant, dans l'explication de l'état de pauvreté, ce sont les dimensions associées au foyer qui ont une contribution plus élevée. Au vu de ces informations sur les dimensions qui ont la plus importante contribution à l'état de privation des ménages pauvres, la décomposition par région les résultats montrent que la région de Dakar, avec 20,17%, a la contribution la plus importante à la pauvreté totale. Ceci peut s'expliquer par le fait la capitale compte près de 25% des ménages du pays. En revanche, c'est la région de Diourbel qui est la région la pauvre avec 27,38% de ménages pauvres. La décomposition par sexe du chef de ménage indique que ce sont les ménages dirigés par les hommes, avec 81,57%, qui contribuent majoritairement à l'explication de l'état de pauvreté. Ce résultat reste en cohérence avec le fait que les femmes sont chefs de ménages qu'à hauteur de 20% et que cela s'explique principalement par l'absence temporaire de leur époux notamment pour le cas des ménages polygames. La décomposition selon le milieu de résidence montre qu'au-delà du fait que 61% de population pauvre habite en zone rurale, les zones rurales contribuent à expliquer 64,6% de la pauvreté au Sénégal.

Conscient du fait qu'une approche monétaire ne permettait à elle seule d'appréhender les aspects multiples de la pauvreté, Ki et al (2005) ont construit un indicateur composite de la pauvreté en se basant sur les besoins de base au Sénégal. Grâce à une analyse des correspondances multiples, ils parviennent à montrer que les formes de pauvreté qu'on observe le plus au Sénégal sont dues à la vulnérabilité de l'existence humaine (capital humain et cadre de vie incommode), le manque d'infrastructures ainsi que le manque d'éléments de confort et d'équipement. Leur étude montre de même que c'est en milieu rural que les formes de pauvreté liées aux besoins de base sont plus répandues en milieu rural alors que le milieu urbain souffre plus de la présence de la pauvreté monétaire. En effet, malgré l'existence d'un niveau de capital humain assez élevé et des infrastructures de base, la zone urbaine au Sénégal reste plus confrontée à la pauvreté monétaire. L'évaluation de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle montre que cela s'établit à 60% alors que l'incidence de la pauvreté monétaire est 48,5%. Globalement, plus de 40% des ménages sénégalais sont affectés par la double pauvreté (monétaire et non monétaire). C'est dans les régions de Kolda, Tambacounda et Diourbel que les ménages sont plus confrontés à la double pauvreté. A l'inverse, les régions les plus urbanisées comme Dakar et de Thiès sont les moins pauvres. Un autre résultat essentiel est que les ménages dirigés par un chef féminin sont moins touchés par la double pauvreté que les ménages dirigés par un chef masculin.

Dans le cadre d'un meilleur ciblage, Diagne et al. (2005) analyse le noyau dur de la pauvreté au Sénégal. Les résultats issus d'une combinaison de trois profils de pauvreté montrent que 18% des ménages manquent de revenu pour faire face à leurs besoins immédiats, éprouvent des difficultés à accéder à la modernité et, ont des perspectives sombres en raison d'une absence de qualification et d'avoirs pouvant les faire sortir de la précarité. En outre, l'étude montre que la pauvreté sévit plus chez les ménages dirigés par des femmes divorcées et veuves notamment, des personnes sans grande qualification.

4.2.2. Méthodologie d'analyse

Concernant les méthodologies relatives à la dynamique de la pauvreté, la Banque Mondiale préconise les approches cherchant à capter les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de pauvreté en termes de probabilité, de durée ou de fréquence. Dans ce cadre précis, la méthode d'analyse utilisée dans cette dimension 3 est inspirée des travaux de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang, Lanjouw, Luoto et McKenzie (2011). Ces auteurs explorent une méthodologie statistique alternative pour l'analyse des mobilités au sein de la pauvreté, à partir de deux ou plusieurs données transversales. Contrairement aux méthodes traditionnelles, de pseudo panel qui nécessitent de multiples séries de données transversales pour étudier la dynamique de la pauvreté au niveau de la cohorte, la méthodologie proposée par Dang et Lanjouw (2013) et Dang et al (2011) peut être appliquée aux paramètres comptant à peine deux séries d'enquêtes, et permet également une analyse plus désagrégée au niveau des ménages. En bref, ces auteurs partent d'un modèle de revenu qu'ils estiment au moyen de données d'une première enquête, en utilisant une spécification qui inclut seulement les variables invariantes dans le temps. Les estimations des paramètres de ce modèle sont ensuite appliquées aux mêmes variables explicatives atemporelles d'une deuxième enquête pour obtenir une estimation du revenu de la première enquête (non observé) pour les personnes interrogées dans cette seconde enquête. L'analyse de la transition peut alors être basée sur le revenu réel observé au niveau de la deuxième enquête avec ce revenu estimé pour la première enquête. Ces observations constituent le pseudo panel ou, selon les termes des auteurs, « le panel synthétique ».

Considérons le cas de deux séries d'enquêtes transversales notées round 1 avec un échantillon de N_1 ménages, et round 2 avec un échantillon de N_2 ménages.

Soit un vecteur contenant les caractéristiques du ménage de l'enquête round 1 qui sont observées (pour différents ménages) dans les deux séries d'enquêtes à la fois. Cela comprend des caractéristiques invariantes dans le temps du ménage et/ou du chef de ménage (Langue, religion, appartenance ethnique, sexe, éducation, lieu de naissance ...), des caractéristiques déterministes telles que l'âge qui peut être déterminé connaissant sa valeur à un round donné et l'intervalle de temps si les questions rétrospectives concernant les valeurs de ces caractéristiques de l'enquête round 1 sont posées dans l'enquête round 2.

Pour l'ensemble, de la population, la projection linéaire du revenu du round 1 noté y_{i1} sur les caractéristiques x_{i1} est donnée par :

$$y_{i1} = \beta' x_{i1} + \varepsilon_{i1} \quad (1)$$

De la même façon, en considérant comme l'ensemble des caractéristiques du ménage i dans l'enquête round 2 qui sont observées tant dans le round 1 que dans le round 2, la projection linéaire du revenu de round 2 (y_{i2}) sur x_{i2} est :

$$y_{i2} = \beta' x_{i2} + \varepsilon_{i2} \quad (2)$$

Soient Z_1 et Z_2 représentant respectivement les seuils de pauvreté de la période 1 (t_1) et de la période 2 (t_2). L'objectif est d'estimer la distribution conjointe de la pauvreté et de la non pauvreté en t_1 et t_2 . Par exemple :

$$P(y_{i1} < Z_1 \text{ et } y_{i2} > Z_2) \quad (3)$$

Qui représente la probabilité d'être pauvre au temps t_1 et d'être non pauvre au temps t_2 .

L'identification de l'estimation ponctuelle dans (3) n'est pas possible sans imposer une structure au processus générateur de données. Etant donné que la probabilité dans l'équation (3) dépend de la distribution jointe des deux termes d'erreur, l'estimation des bornes devient plus simple :

$$P(\varepsilon_{i1} < z_1 - \beta'_1 x_{i1} \text{ et } \varepsilon_{i2} < z_2 - \beta'_2 x_{i2}) \quad (4)$$

La corrélation entre les deux termes d'erreur capte la corrélation de ces parties du revenu du ménage dans les deux périodes qui sont expliquées par les caractéristiques x_{i1} et x_{i2} du ménage. Intuitivement, plus les individus vont franchir le seuil de pauvreté, plus faible est la corrélation entre ε_{i1} et ε_{i2} . Un cas extrême se produit quand les deux termes d'erreur sont complètement indépendants l'un de l'autre. Un autre cas extrême est obtenu lorsque ces deux termes d'erreur sont parfaitement corrélés.

En supposant que les termes d'erreurs ε_{i1} et ε_{i2} ont une distribution normale bivariée avec des écarts types $\sigma_{\varepsilon 1}$ et $\sigma_{\varepsilon 2}$ respectivement et un coefficient de corrélation ρ connu, alors l'estimation de la relation (4) donne :

$$P(\varepsilon_{i1} < z_1 - \beta'_1 x_{i1} \text{ et } \varepsilon_{i2} > z_2 - \beta'_2 x_{i2}) = \Phi_2\left(\frac{z_1 - \beta'_1 x_{i1}}{\sigma_{\varepsilon 1}}, -\frac{z_2 - \beta'_2 x_{i2}}{\sigma_{\varepsilon 2}}, -\rho\right) \quad (5)$$

Où $\Phi_2(\cdot)$ représente la fonction bivariée de distribution normale cumulative ($\Phi_2(\cdot)$ étant la fonction de densité de la loi normale bivariée). Toutefois, le coefficient de corrélation ρ n'est pas généralement connu.

Dans ce cas, Dang et Lanjouw (2013) suggèrent de considérer l'approximation du coefficient de corrélation $\rho_{y_{i1}y_{i2}}$ entre les consommations du ménage du ménage dans les deux rounds, puis d'estimer ρ par la formule :

$$\rho = \frac{\rho_{y_{i1}y_{i2}} \sqrt{\text{var}(y_{i1})\text{var}(y_{i2})} - \beta'_1 \text{var}(x_i) - \beta_2}{\sigma_{\varepsilon 1} \sigma_{\varepsilon 2}}$$

Il est à noter que quelques hypothèses importantes s'imposent à cette méthodologie. La première hypothèse exige que la population de laquelle provient l'échantillon soit la même pour l'enquête round 1 et l'enquête round 2. Cette hypothèse ne sera pas satisfaite si par exemple la population change à travers les naissances, les décès ou les migrations.

La deuxième hypothèse contraint la corrélation entre les termes d'erreur ε_{i1} et ε_{i2} à être non-négative. Cette hypothèse est prise en considération dans la plupart des méthodes utilisant des données d'enquête auprès des ménages pour au moins trois raisons : (i) si le terme d'erreur contient un effet fixe ménage, alors les ménages qui ont un revenu plus élevé que ce qui est prédit à partir des variables x du round 1 auront également un revenu plus élevé que ce qui est prédit sur la base des variables x du round 2 ; (ii) si des chocs au revenu ont une certaine persistance, et si les revenus réagissent à ces chocs, alors les erreurs de revenu présenteront également une autocorrélation positive, (iii) le type de facteurs pouvant entraîner une corrélation négative entre les revenus au cours du temps est peu susceptible de s'appliquer à toute une population en même temps.

Au vu de ces hypothèses, les estimations de la borne supérieure de la transition de la pauvreté sont données par la probabilité dans la relation (5) lorsque les deux termes d'erreur sont complètement indépendants l'un de l'autre, tandis que les estimations de la borne inférieure de la transition de la

pauvreté sont données par la probabilité de l'expression (5) lorsque les deux termes d'erreur sont identiques. Ainsi, la relation (5) offre un cadre d'analyse des mouvements deux par deux dans la pauvreté (pauvre et non pauvre) au moyen de la matrice de transition. En effet, elle permet de déterminer les indicateurs suivants :

- **PP** désigne les individus (ou ménages) qui étaient pauvres à la période t1 qui sont restés toujours pauvres à la période t2. Ils n'ont donc pas changé d'état de pauvreté. Ainsi PP signifie la pauvreté chronique ou la trappe à pauvreté.
- **NPP** désigne ceux qui étaient non-pauvres à la période t1 mais qui ont basculé dans la pauvreté à la période t2.
- **PNP** renvoie à ceux qui étaient pauvres au départ (i.e. à l'année t1) mais qui sont sortis de la pauvreté à l'année t2.
- **NPNP** regroupe les individus (ou ménages) qui ont connu un état prolongé de non-pauvreté sur les deux années t1 et t2. L'indicateur NPNP désigne donc la non pauvreté pure.

Sans mentions contraires, cette nomenclature est adoptée dans toute la suite du document.

Indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP)

Au niveau de la dimension 3, l'indicateur composite retenu est l'indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP). Celui-ci a pour objectif de capter, parmi les populations en situation transitoire ou dans un état statique, celles qui sortent effectivement de la pauvreté. Mathématiquement, l'ISSP se présente comme une moyenne géométrique de deux sous-indices : l'indice de transition et l'indice de stabilité. Ces derniers sont obtenus à partir des formules ci-dessous :

$$\textit{Indice de transition} = \frac{PNP}{PNP + NPP}$$

et

$$\textit{Indice de stabilité} = \frac{NPNP}{NPNP + PP}$$

L'indice de transition capte le degré de transition de la pauvreté à la non pauvreté parmi les vulnérables ou les pauvres transitoires. Quant à l'indice de stabilité, il mesure le poids des ménages non-pauvres purs parmi les ménages qui perdurent dans un état stable sur les deux périodes. Ainsi, l'ISSP traduit ainsi le potentiel d'émergence en termes d'amélioration du niveau de bien-être dans une zone donnée.

4.3. RESULTATS ET ANALYSES DES DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE

L'objectif des analyses des dynamiques de la pauvreté est de mesurer l'ampleur des entrées et sorties de la pauvreté pour les différentes transitions, mais aussi d'analyser les facteurs qui influencent cette dynamique. Les analyses ont été réalisées pour les 14 régions. Elles se basent sur les résultats de la transition entre les enquêtes ESAM I (1994-1995), ESAM II (2001-2002), ESPS (2001-2005) et de l'ESPS II (2010-2011).

4.3.1. Dynamique de la pauvreté au niveau national : 3 phases de transition

Les quatre enquêtes réalisées ont permis de déterminer les différentes étapes de la transition dans la pauvreté des ménages sénégalais :

- la pauvreté pure ou chronique ;
- le basculement dans la pauvreté ;
- la sortie de la pauvreté ;
- la non pauvreté pure.

L'incidence de la pauvreté est passée de 55,2% (ESAM II) en 2001 à 46,7% en 2011 (ESPS II). L'étude de la dynamique de la pauvreté peut être analysée en trois phases :

- une première phase qui correspond à la transition de 1995 à 2001 ;
- une seconde transition de 2001 à 2005
- une troisième transition de 2005 à 2011.

Le Tableau 1 présente les différentes transitions des ménages sénégalais dans la pauvreté durant ces trois phases selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge du chef de ménage.

Tableau 4-1 : Transitions dans la pauvreté, 1995 à 2011

	TRANSITION 1995-2001				TRANSITION 2001-2005				TRANSITION 2005-2011			
	PP	NPP	PNP	NPNP	PP	NPP	PNP	NPNP	PP	NPP	PNP	NPNP
SENEGAL	28	22	38	11	23	20	31	26	23	18	21	38
<i>Milieu de résidence</i>												
Urbain	21	23	38	18	17	24	22	37	20	18	19	43
Rural	36	21	39	3	40	16	36	8	31	18	25	25
<i>Sexe du CM</i>												
Homme	31	22	38	9	31	20	29	20	28	19	21	32
Femme	22	24	43	11	20	22	32	26	19	16	24	42
<i>Age du CM</i>												
<= 30 ans	25	21	42	11	21	20	33	26	21	21	32	26
31-45 ans	26	22	40	12	23	21	30	26	23	21	31	25
46-60 ans	29	22	38	11	28	21	29	22	27	21	30	22
> 60 ans	36	23	37	4	40	19	31	11	35	20	31	13

Source : CREG-CREFAT, 2019

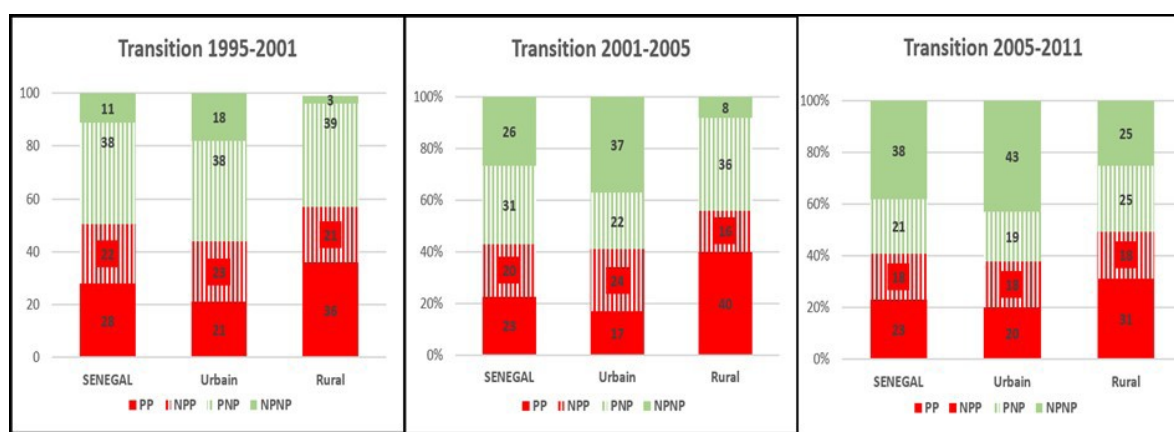
La vulnérabilité est la faible capacité de se prémunir contre les risques élevés de connaître l'état de pauvreté. Elle est la somme des ménages qui ont basculé dans la pauvreté et des ménages qui sont sortis de la pauvreté. Au Sénégal, la population vulnérable a considérablement diminué durant les trois

phases de transitions. Elle est passée de 61% à la phase 1 à 51% à la phase 2 et à 39 % à la phase 3 soit une baisse de 22 points de pourcentage.

Cette situation pourrait s'expliquer par l'impact des politiques de réduction de la pauvreté entreprises par l'état pendant plus de deux décennies (DSRPI, DSRPII, SCA).

Le graphique 1 montre que la proportion des ménages sénégalais qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté pure a augmenté durant les trois phases. Elle est passée de 11% durant la première phase à 26% durant la seconde phase et à 38% à la troisième phase. Les résultats montrent également que la proportion des ménages qui sont restés pauvres durant les trois phases de la transition a sensiblement diminué. Les ménages sénégalais pauvres en 2011 et qui l'étaient en 2005 sont estimés à 23% tandis qu'ils étaient 28% en 1995-2001, soit une diminution de 5 points.

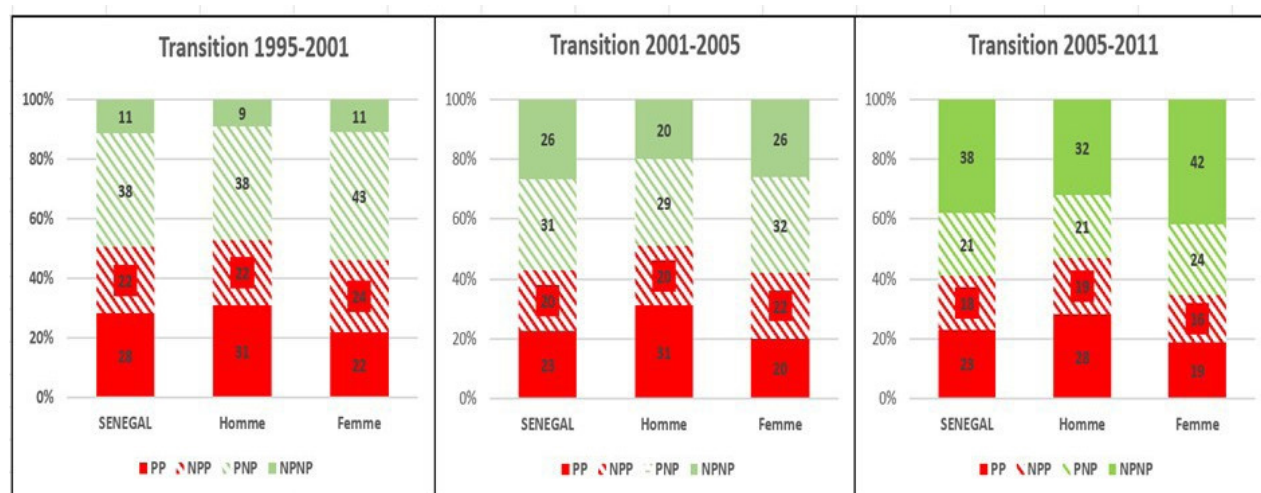
Graphique 4-1 : Dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence, 1995 à 2011



Source : CREG-CREFAT, 2019

L'analyse de la dynamique spatiale de la pauvreté montre cependant quelques disparités. Tout d'abord, la dynamique de pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la pauvreté chronique est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain durant les trois phases avec tout de même une diminution de la proportion des ménages restés pauvres au niveau de la phase 3. Durant cette phase, 31 % des ménages ruraux sont restés dans la pauvreté contre 20% des ménages urbains. Ces résultats montrent que la pauvreté au Sénégal est rurale. En effet, l'activité économique en milieu rural est essentiellement agricole avec cependant une prédominance de l'agriculture pluviale et de faibles moyens de production. Les résultats montrent également que sur les trois phases, l'entrée dans la pauvreté est plus importante chez les ménages urbains avec une stabilité notée sur la troisième phase. Durant la transition 2005-2011, 18% des ménages urbains et ruraux sont entrés dans la pauvreté et 19% des ménages urbains en sont sortis contre 25% en milieu rural. Durant les trois phases de transition, la proportion des ménages ruraux qui se sont maintenus dans la non pauvreté pure a considérablement augmenté allant de 3% en 2001 à 25% en 2011. Cependant, 43% des ménages urbains sont restés non pauvres contre 25% des ménages ruraux en 2011.

Graphique 4-2 : Dynamique de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage, 1995 à 2011

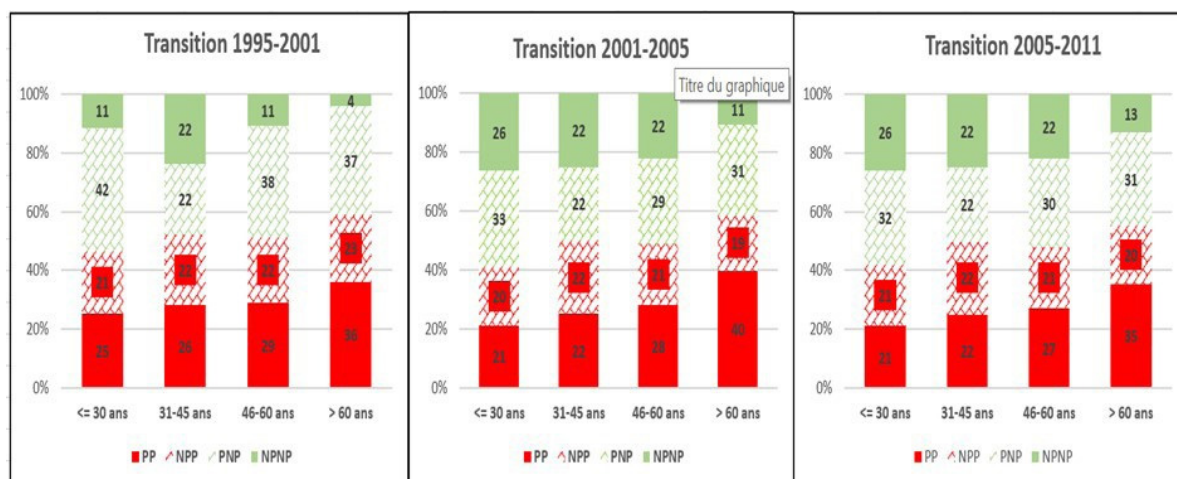


Source : CREG-CREFAT, 2019

L'analyse de la dynamique de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage permet de faire une analyse de la transition de la pauvreté des ménages. Durant la troisième phase, 24% des ménages dirigés par des femmes sont sortis de la pauvreté contre 21% des ménages dirigés par des hommes, tandis que 16% ont basculé dans la pauvreté contre 19% des ménages dirigés par les hommes. Durant les 3 phases, le taux de sortie de la pauvreté est plus important chez les ménages dirigés par les femmes. Le basculement dans la pauvreté a été moins important chez les femmes chef de ménages (16%) que chez les hommes (19%) durant la transition 2005-2011.

Durant toutes les phases de transition, la pauvreté chronique a concerné plus les ménages dirigés par les hommes tandis que la non pauvreté pure est à l'avantage des femmes (42% pour les femmes contre 32% pour les hommes en 2011). Ces résultats pourraient s'expliquer par les impacts des différentes stratégies menées par le gouvernement du Sénégal sur la période. Afin d'améliorer la situation économique et sociales des femmes, l'Etat a mis en place des infrastructures d'allégement des travaux des femmes, des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits et des fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes. De plus, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie d'appui aux groupes vulnérables avec les transferts effectués via les filets sociaux.

Graphique 4-3 : Dynamique de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage, 1995 à 2011



Source : CREG-CREFAT, 2019

L'analyse selon l'âge du chef de ménage a montré que les ménages dont le chef de ménage a plus de 60 ans ont plus tendance à rester dans la pauvreté chronique. Ils représentent 35% durant la phase 1, contre respectivement 40% et 36% durant la phase 2 et 1. La proportion de ménages qui parviennent à se maintenir dans la non pauvreté diminue avec l'âge. Les chefs de ménage âgés de 30 ans et moins qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté étaient respectivement de 11%, de 26,26% et de 26% de la phase 1 à 3.

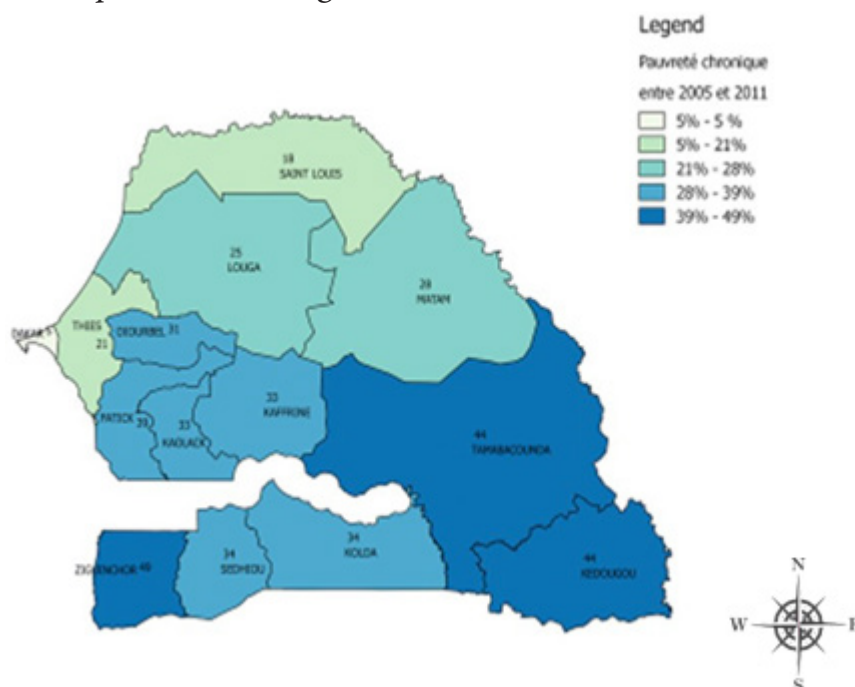
Les entrées dans la pauvreté sont sensiblement constantes d'une génération à une autre tandis que la sortie de la pauvreté décroît avec l'âge. Sur la période 2005 à 2011, 32% des ménages dont les chefs de ménage sont âgés de 30 ans et moins sont sortis de la pauvreté tandis que 21% ont basculé dans la pauvreté.

4.3.2. Indice synthétique de sortie de la pauvreté par région

La méthodologie utilisée pour l'analyse de la dynamique de la pauvreté entre 1995 et 2011 est celle des pseudo-panels. Elle permet de suivre les dynamiques de pauvreté au sein d'une cohorte et impose d'avoir au minimum deux enquêtes. Elle permet ainsi d'identifier le statut de pauvreté des ménages ou des individus dans les différentes périodes de l'étude. On note des phases de transition différentes d'une région à une autre.

Concernant la région Dakar, il ressort des résultats de l'ESPS 1 et II que 5% de la population sont restés dans la pauvreté chronique, 22% ont basculé dans la pauvreté contre 28% de sortant de la pauvreté. Toutefois, la majorité de la population restée dans une situation constante de non pauvreté représente ainsi 46%.

Carte 4-1 : Pauvreté chronique suivant les régions, 2005 à 2011



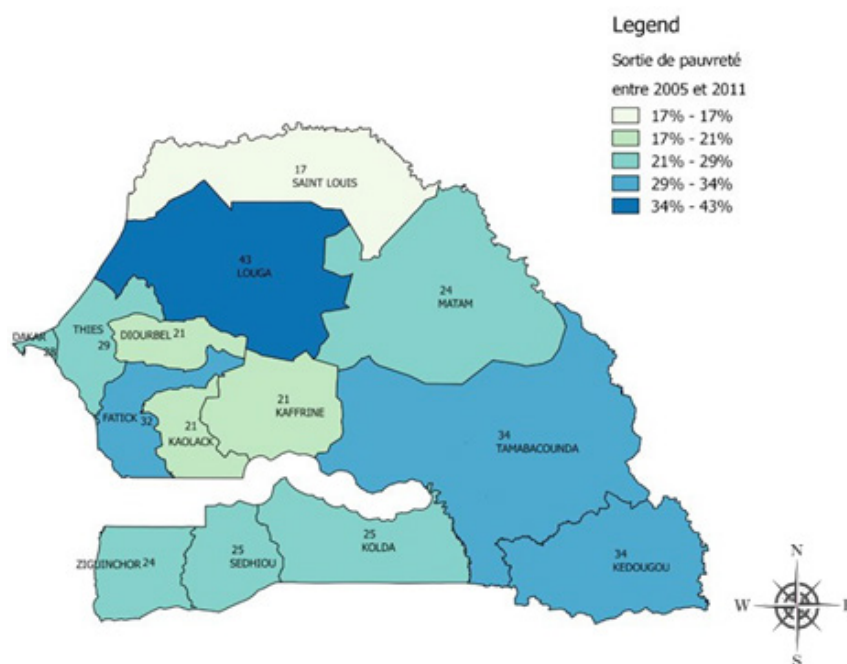
Source : CREG-CREFAT, 2019

La part de la population en situation de pauvreté chronique dans la région de Ziguinchor est relativement élevée avec un taux de 49%. Les personnes qui ont basculé vers la pauvreté sont estimées à 18% contre 24% représentant ceux qui ont observé une amélioration de leurs conditions de vie et sorties de la pauvreté. Cependant, il est noté un faible taux (9%) de personnes non pauvres. En réalité,

l'agriculture reste de loin la principale activité dans la région de Ziguinchor, la situation, des jeunes, des femmes et surtout des populations déplacées qui constituent les principaux groupes vulnérables ne peuvent être qu'alarmantes. Ainsi, pour les jeunes, le chômage constitue le principal problème auquel ils sont confrontés. Cette situation est en grande partie due à la crise qui y sévit depuis plus d'une vingtaine d'années et faisant de l'agriculture, de la foresterie entre autres des activités qui ne sont plus profitables à cause de l'insécurité.

Au niveau de Diourbel, on constate 31% de pauvres contre 55% de non pauvres. Les personnes en situation de vulnérabilité représentent 21% pour les sortants de la pauvreté et 17% pour ceux qui ont versé dans la pauvreté.

Carte 4-2 : Basculement dans la pauvreté suivant les régions, 2005 à 2011



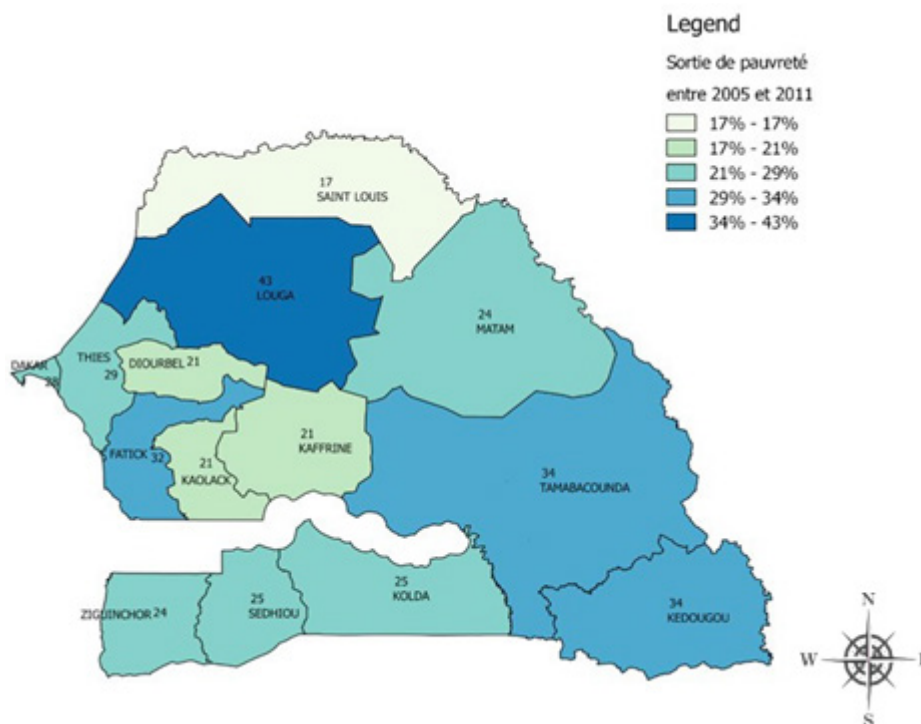
Source : CREG-CREFAT, 2019

Les personnes non pauvres sont majoritaires à Saint Louis avec 43% contre 18% de pauvres. Les personnes ayant basculé dans la pauvreté sont évaluées à 21%. Ce taux est inférieur à celui représentant les personnes sortant de la pauvreté (17%).

S'agissant de la région de Tambacounda, le taux de pauvreté chronique est très élevé avec 44%. La part de la population ayant quitté la pauvreté constitue 34% contre 18% pour celle ayant basculé dans la pauvreté. Ainsi, les non pauvres ne représentent que 4%.

Pour ce qui est de Kaolack, on remarque 17% de population non pauvres. Ce taux est inférieur à celui représentant les populations pauvres évalué à 33%. Les personnes qui sont devenues pauvres sont estimées à 28% alors que 21% seulement sont sortis de la pauvreté.

Carte 4-3 : Sortie de la pauvreté suivant les régions, 2005 à 2011



Source : CREG-CREFAT, 2019

Les résultats de la région de Thiès montrent que la population pauvre est égale à celle qui a basculé dans la pauvreté avec un taux de 21%. De même, le nombre de personnes qui sont sorties de la pauvreté (29%) est sensiblement égal au nombre de personnes pauvres (30%).

Dans la région de Louga, 25% des pauvres sont dans une situation de pauvreté chronique, c'est-à-dire que cette proportion de la population était pauvre en 2005 et est restée toujours pauvre en 2011. Seuls 2% qui étaient non pauvres en 2005 sont devenus pauvres en 2011. Cependant, 43% des individus sont sortis de la pauvreté entre 2005 et 2011 et pour 30% d'entre eux la situation n'a pas évolué, ils sont restés non pauvres sur la période, ce sont des non pauvres purs.

Dans la région de Fatick, entre 2005 et 2011, 39% de la population est dans une trappe à la pauvreté contre 29% qui basculent dans la pauvreté et 32% qui sortent de la pauvreté. Aucun individu dans une situation de non pauvreté pure n'a été enregistré dans cette région sur la période considérée.

Dans la région de Kolda, 34% de la population vivent dans une situation de pauvreté chronique, 31% ont basculé dans la pauvreté, 25% ont vu leur niveau de bien-être s'améliorer, c'est-à-dire sont sortis de la pauvreté et pour 11% des individus, leur situation de non pauvres n'a pas changé sur la période 2005-2011.

La région de Matam enregistre 28% d'individus qui sont dans la pauvreté chronique, 17% dont la situation s'est dégradée (passant de non pauvres à pauvres), 24% qui sortent de la pauvreté et 31% qui sont restés non pauvres de 2005 à 2011.

Entre 2005 et 2011, dans la région de Kaffrine, 33% de la population sont dans une situation de pauvreté chronique, contre 28% qui passent de non pauvres à pauvres, 21% de pauvres à non pauvres et 17% d'individus dans une situation de non pauvreté pure.

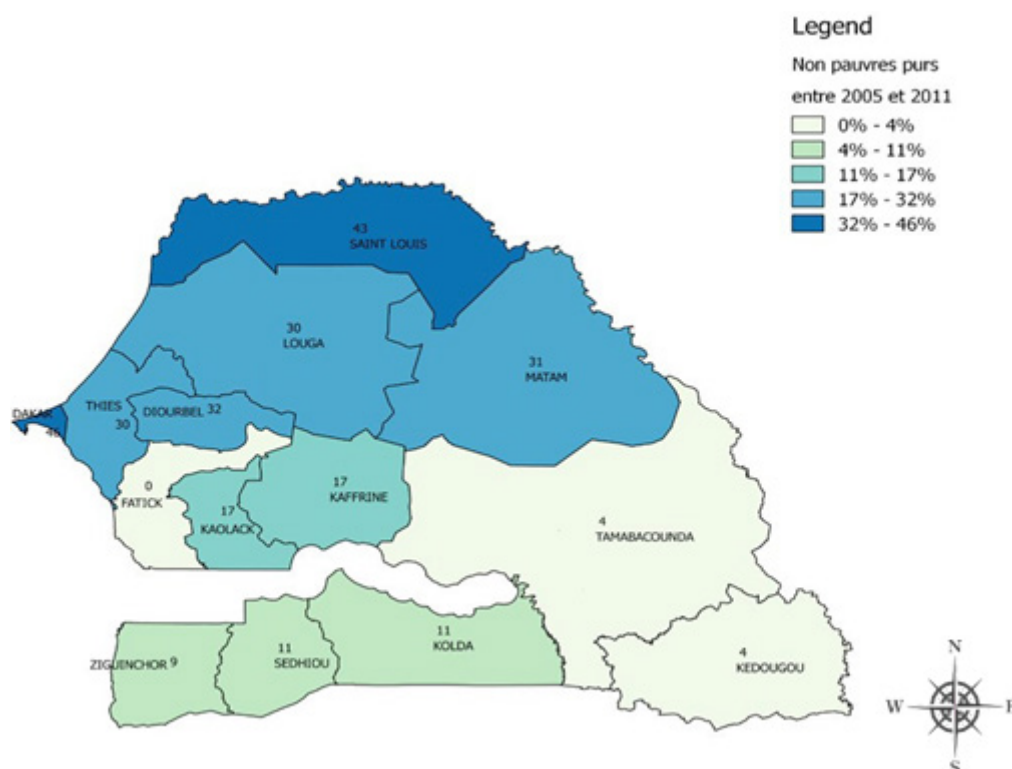
A Kédougou, on note 44% de pauvres chroniques, 18% qui basculent dans la pauvreté, 34% qui sortent de la pauvreté et seulement 4% de non pauvres purs de 2005 à 2011.

Dans la région de Sédhiou, sur la période de 2005 à 2011, 34% de la population vivent une pauvreté chronique, au moment où 31% connaissent une détérioration de leur situation économique et basculent dans la pauvreté. La proportion d'individus dont la situation s'améliore et qui passe de pauvre à non pauvre est de 25% et celle des non pauvres purs est de 11%.

Une analyse comparative de la stabilité de la pauvreté entre les régions montre des proportions relativement importantes de pauvres chroniques dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kolda, Kaffrine et Kédougou où les proportions dépassent 30%. La région de Dakar enregistre la proportion la plus faible de pauvres chroniques avec seulement 5%. Donc la probabilité pour un ménage de demeurer pauvre pendant une certaine période est plus faible à Dakar que dans les autres régions. Le risque de pauvreté chronique est plus élevé dans les régions de Ziguinchor (49%), Tambacounda et Kédougou (44%). Ce risque est moindre dans les régions de Saint-Louis, Thiès, Louga où il tourne autour de 20%.

La stabilité dans la situation de non pauvres purs semble varier d'une région à une autre. La probabilité de demeurer dans une situation de non pauvres purs est plus élevée dans la région de Dakar où 46% de la population n'ont pas vécu une transition de la pauvreté. Dans les régions telles que Tambacounda, Kédougou et Ziguinchor, la probabilité de demeurer non pauvres sur la période est relativement faible et la proportion de personnes ayant vécu cette stabilité ne dépasse pas 10%. Ainsi, c'est à Dakar qu'on retrouve l'indice de stabilité le plus élevé avec 91% des ménages qui sont dans une situation stable entre 2005 et 2011.

Carte 4-4 : Non pauvreté pure suivant les régions, 2005 à 2011



Source : CREG-CREFAT, 2019

Cette particularité de la région de Dakar pourrait s'expliquer par le fait qu'elle est la capitale du Sénégal et concentre de ce fait l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers et offre plus d'opportunités d'emploi à la jeunesse. La stabilité dans la non pauvreté pourrait s'expliquer par le fait que les individus ont un emploi et un revenu stables.

L'analyse de l'indice de transition montre des variations selon les régions. Concernant la transition de non pauvre à pauvre, la population de Louga se présente avec un risque moins élevé d'entrer dans la pauvreté (2% ont vécu cette transition). Elle est suivie de loin par les régions de Diourbel et Matam avec 17% de ménages qui passent de non pauvres à pauvres. Le risque est plus élevé à Kolda, Sédhiou, Fatick, Kaffrine et Kaolack où environ 30% de la population sont passés de non pauvres à pauvres. De même, la région de Louga enregistre la proportion la plus élevée de ménages sortis de la pauvreté (43%) au cours de la période 2005-2011. L'indice de transition est ainsi plus élevé à Louga avec 96%, autrement dit les ménages de cette localité ont plus de chance de passer d'un niveau de bien-être économique à un autre.

Cette forte probabilité des ménages de la région de Louga de passer de pauvres à non pauvres pourrait s'expliquer par l'appartenance à des réseaux d'aides familiales, l'entraide, la vie en communauté. De plus, les jeunes pour la plupart vivent à l'étranger et sont pourvoyeurs de fonds et leurs familles peuvent compter sur eux en cas de besoins.

4.3.3. Synthèse globale sur les dynamiques de la pauvreté au Sénégal

L'analyse des dynamiques de pauvreté fait ressortir la mesure du niveau d'amélioration du bien-être social appréhendée sur la base de l'indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP). La mesure de celui-ci a été faite sur la base des données d'enquêtes effectuées par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) que sont les enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM I et II) et les enquêtes de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS I et II).

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que les transitions de pauvreté et les situations de stabilité sont variables d'une région à une autre.

Tableau 4-2: Dynamiques de la pauvreté selon les régions, 2005 à 2011 (en %)

	PP 23	NPP 18	PNP 21	NPNP 38	Indice de Transition 54	Indice de Stabilité 62	ISSP 58
SENEGAL							
Régions							
Louga	25	2	43	30	96	54	72
Dakar	5	22	28	46	56	91	71
Thies	21	21	29	30	58	59	59
St Louis	18	21	17	43	45	70	56
Matam	28	17	24	31	58	53	55
Diourbel	31	17	21	32	55	50	53
Kaolack	33	28	21	17	43	34	38
Kaffrine	33	28	21	17	43	34	38
Kolda	34	31	25	11	44	24	33
Sedhiou	34	31	25	11	44	24	33
Ziguinchor	49	18	24	9	58	16	30
Tamba	44	18	34	4	65	8	23
Kedougou	44	18	34	4	65	8	23
Fatick	39	29	32	0	52	1	6

Source : CREG-CREFAT, 2019

Par rapport aux dynamiques de la pauvreté selon les régions, c'est la région de Louga qui venait en premier avec un ISSP de 72 suivie de la région de Dakar 71. Par contre, la région de Fatick avec un ISSP de 6 enregistre la dynamique de sortie de la pauvreté la plus faible au Sénégal durant la période concernée.

L'évolution de cet indicateur est nettement évolutive au vu de son estimation à travers les trois phases de transition : d'abord, de 1995 à 2001 (phase I) ; ensuite, de 2001 à 2005 (phase II) et, enfin, de 2005 à 2011 (phase III). Durant, cette période, l'indice synthétique de sortie de la pauvreté au niveau national a connu une tendance ascendante respectivement de l'ordre de 42% (phase I), de 57% (phase II) et de 58% (phase III).

Par ailleurs, la hausse de l'indice est notée globalement sur les trois phases et le constat est presque général quelle que soit la déclinaison de l'indice : suivant le lieu de résidence, le sexe ou encore l'âge du chef de ménage.

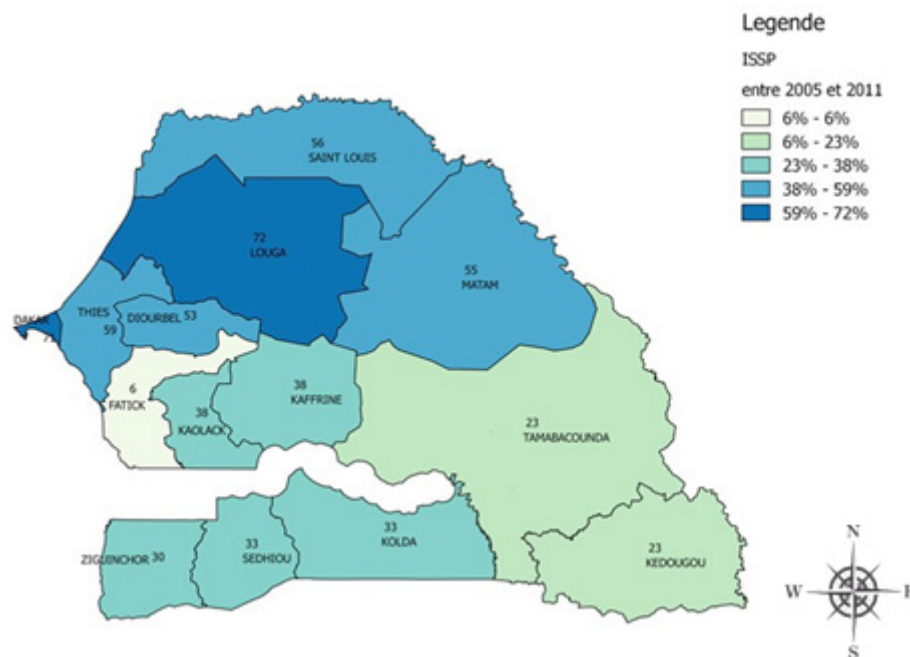
D'abord, relativement au lieu de résidence, l'ISSP reste plus élevé en milieu urbain – où il est respectivement évalué à 54% (phase I), à 57% (phase II) et à 59% (phase) – qu'en milieu rural où il est de l'ordre de 22%, de 34% et 51%. Toutefois, il a été noté une évolution très sensible de l'amélioration du bien-être en milieu rural sur la période 2005-2011. Cette amélioration s'explique par la stabilité pluviométrique notée durant cette période entraînant une forte production agricole accentuée par la mise en œuvre de programmes de renforcement du secteur agricole notamment le Plan REVA, la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA) en 2008, entre autres.

Ensuite, du point de vue du sexe du chef de ménage, l'amélioration du bien-être social est mieux ressentie dans les ménages dirigés par des femmes. De 46% à la phase I, l'ISSP suivant le genre s'est considérablement accrue de 58% à la phase II et de 64% à la phase III. Chez les chefs de ménage du genre masculin, il a progressé de 38% (phase I) à 53% (phase III) en passant par 48% (phase II).

Considérant l'âge du chef de ménage, l'Indice synthétique de sortie de la pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par des personnes âgées de moins de quarante-six (46) ans. Il faudra y ajouter que les plus jeunes s'en sortent le mieux. En atteste son estimation sur les trois phases respectivement à 45%, 59% et 58% pour les chefs de ménages de moins de 31 ans contre 46% (phase I) et 56% (phases II et III) pour les chefs de ménages de la tranche d'âge compris entre 31 et 45 ans.

Par ailleurs, le renforcement des données recueillies dans les différentes enquêtes de suivies de la pauvreté (ESPS I et II) a permis de capter, dans la phase de transition 2005-2011, l'indice synthétique de sortie de la pauvreté pour chaque région administrative au Sénégal.

Carte 4-5 : Indice synthétique de sortie de la pauvreté par région, 2005 à 2011



Source : CREG-CREFAT, 2019

Ainsi, la région de Louga a enregistré l'indice le plus élevé (72%) devant Dakar (71%), Thies (59%), Saint-Louis (56%) et Diourbel (53%). L'ISSP est largement supérieur à 50% dans ces différentes régions.

Par contre, l'indice est plus faible à Fatick (6%) suivi respectivement de Tambacounda et de Kédougou (23%), de Ziguinchor (30%), de Sédhiou et de Kolda (33%), de Kaffrine et de Kaolack (38%). Ces dernières régions ont connu un niveau d'amélioration du bien-être inférieur à 50%.

Malgré les effets néfastes des politiques d'ajustements structurels, les performances dans certains secteurs porteurs ont pu permettre d'atténuer les chocs éventuels sur le marché du travail et donc sur la dynamique globale de sortie de la pauvreté au Sénégal. En fait, compte tenu d'une faiblesse de l'investissement et de l'atonie des secteurs agricole et industriel, la croissance a été portée par des secteurs d'activité comme l'huilerie, les phosphates, l'agroalimentaire dont l'intensité en main d'œuvre restait à l'époque relativement à des niveaux moindres.

En considérant la situation de vulnérabilité des populations, il a été noté des risques naturels au chapitre desquels les effets des changements climatiques, les invasions acridiennes (2004 avec perte de 7 milliards filière arachide) mais également les inondations qui ont touché fortement la vallée du fleuve Sénégal en 1999 et de façon récurrente les grandes villes : Dakar et sa banlieue (Pikine et Guédiawaye), Rufisque, Saint-Louis, Thies, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor, etc. (Oxfam, 2009)

Dans le domaine de la santé, les résultats ont dépassé les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, il importe de noter qu'en dépit des performances réalisées, les interventions en matière de lutte contre la mortalité infantile et d'amélioration de l'accès des populations rurales aux services de santé restent encore insatisfaisantes.

En résumé, la plupart des indicateurs montrent que le Sénégal a enregistré d'importantes performances au cours de la période de mise en œuvre des OMD. Cependant des efforts restent à faire quant à l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au Sénégal, la pauvreté est une préoccupation centrale compte tenu de son ampleur et de son extension. Plusieurs actions ont été amorcées à travers la mise en œuvre de divers programmes sectoriels articulés autour des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'économie de ce présent rapport permet d'appréhender la dynamique de la pauvreté au Sénégal. Pour ce faire, une méthode d'analyse inspirée des travaux de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang, Lanjouw, Luoto et McKenzie (2011) a été adoptée. Cette approche a utilisé les enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM I et II) et les enquêtes de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS I et II) effectuées par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour capter les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de pauvreté durant les périodes de 1995 à 2001 (phase I) ; ensuite, de 2001 à 2005 (phase II) et, enfin, de 2005 à 2011 (phase III).

En réalité, l'analyse des dynamiques de la pauvreté montre une augmentation durant les trois phases de la proportion des ménages sénégalais qui ont pu se maintenir dans la non pauvreté. En revanche, la proportion des ménages qui sont restés pauvres durant les trois phases de la transition a sensiblement diminué ainsi que la part de la population en situation de vulnérabilité. Ainsi, cette amélioration des conditions de vie des populations constitue l'impact positif des politiques de réduction de la pauvreté entreprises par l'état pendant plus de deux décennies.

Au niveau des caractéristiques sociodémographiques, durant toutes les phases de transition, la pauvreté chronique a concerné plus les ménages dirigés par les hommes tandis que la non pauvreté pure est constatée chez les femmes. Ce résultat peut s'expliquer par les impacts des politiques pour l'autonomisation des femmes mais également par les transferts effectués via les filets sociaux.

Dans la même logique, l'âge du chef de ménage a eu un impact sur le niveau de pauvreté des populations car les ménages dont le chef a plus de 60 ans ont plus tendance à rester dans la pauvreté chronique. Elle baisse également de façon nette avec le niveau d'instruction du chef de ménage.

Du point de vue spatial, la probabilité pour un ménage de demeurer pauvre pendant une certaine période est plus faible à Dakar que dans les autres régions avec un risque de pauvreté chronique très élevé dans les régions de Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Ainsi, l'indice de stabilité le plus élevé est retrouvé à Dakar. Cette particularité de la région de Dakar pourrait s'expliquer par le fait qu'elle est la capitale du Sénégal et concentre de ce fait, l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers et offre plus d'opportunités d'emplois à la jeunesse. La stabilité dans la non pauvreté pourrait s'expliquer par le fait que les individus ont un emploi et un revenu stables.

Pour ce qui est de la consommation, il est ressorti que les ménages sénégalais consacrent plus de la moitié de leurs dépenses à la nourriture. Cette part importante des dépenses en produits alimentaires est caractéristique des pays pauvres pour lesquels la faiblesse des revenus distribués aux ménages oblige ces derniers à privilégier les dépenses de survie à savoir, la nourriture.

Selon le secteur d'activité et le statut dans le travail, les taux de pauvreté sont plus élevés chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des agriculteurs, des travailleurs à leur propre compte ou tacherons, comparés aux salariés.

Globalement, la hausse de l'indice synthétique de suivi de la pauvreté est notée sur les trois phases et le constat est presque général quelle que soit la déclinaison de l'indice : suivant le lieu de résidence, le

sexe ou encore l'âge du chef de ménage. Cette situation nationale s'explique en grande partie par le fait que les performances économiques observées par le Sénégal durant la phase d'ajustement structurel n'ont pas eu un impact significatif sur les tendances du marché du travail doublée d'une faiblesse de l'investissement public, des risques naturels, une insuffisance au niveau des performances agricoles et industrielles, et un accès limité aux services sociaux.

Ce diagnostic a amené le Gouvernement sénégalais à adopter un changement de cap dans les politiques publiques en déclinant une vision prospective à travers l'élaboration du Plan Sénégal émergent (PSE).

En définitive, l'analyse sur la pauvreté au Sénégal appelle à la prise en compte des recommandations suivantes dans les processus de décision politique :

- la collecte de données récentes et la prise en charge des collectivités territoriales et circonscriptions administratives dans le cadre des études, enquêtes auprès des ménages ;
- compte tenu des niveaux élevés de la trappe à pauvreté dans les régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou il est nécessaire de mieux procéder à des politiques de ciblage des programmes de filets sociaux. Etant donné que ces régions sont localisées au Sud du Sénégal, cela rappelle la nécessité d'un renforcement de ces programmes afin qu'ils puissent contribuer à leur sortie de la pauvreté chronique;
- le renforcement des politiques et programmes visant l'autonomisation socioéconomique des jeunes et des femmes (développement de l'entrepreneuriat, développement des compétences, accompagnement à l'accès au crédit et des initiatives créatrices de revenus etc.) ;
- la prise en charge du chômage pour consolider les efforts de sortie de la pauvreté et d'amélioration globale du bien-être des populations ;
- la mise en œuvre d'investissements soutenus multisectoriels

Les études sur la structure de la population sénégalaise montrent que la fenêtre d'opportunité est ouverte et que ce n'est que par la maîtrise de la croissance démographique et par les investissements soutenus multisectoriels que la capture du dividende démographique pourrait être effective.

Le cadre politique continental a été consolidé par l'ensemble des chefs d'Etats et de gouvernements à travers la feuille de route sur le dividende, les perspectives pourraient être rassurantes si la mise en œuvre est enclenchée avec un engagement national affirmé et concret.

WEBOGRAPHIE

- www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/ssChiappero-Martinetti-2000.pdf
- <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15863>

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alkire, S., Foster, J., (2011)**, “Counting and multidimensional poverty measurement”, *Journal of Public Economics* 95(7-8) 2011, 476-487.
- Alkire, S., Santos, M.E. (2010)**, “Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries”, OPHI working paper no. 38, 2010.
- ANSD. (1997)**. « Rapport de synthèse de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM, mars 1994-Avril 1995) ». Dakar, Sénégal. 163p.
- ANSD. (2004)**. « Rapport de synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) ». Dakar, Sénégal. 260p.
- ANSD. (2007)**. « Rapport national de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006) ». Dakar, Sénégal. 63p.
- ANSD. (2013)**. « Rapport définitif de la deuxième Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011) ». Dakar, Sénégal. 121p.
- Antoine P., Fall, A. , Cissé, R. , Dramani, Ndoeye T. , Diop, M. (2010)**. “Les dynamiques de la pauvreté au Sénégal : Pauvreté chronique, pauvreté transitoire et vulnérabilités”, Policy Brief LARTES, pp. 1- 6.
- Benicourt, E. (2001)**, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales* [En ligne], 159-160 | 2001, mis en ligne le 03 janvier 2017, consulté le 25 janvier 2017. URL : <http://etudesrurales.revues.org/68>
- Dang, H.-A., Lanjouw, P. F., Luoto, J, McKenzie, D., (2014)**, “Using repeated cross-sections to explore movements into and out of poverty”, *Journal of Development Economics*, 107, March, 112-128
- Dang, H.-A, Lanjouw, P. (2013)**, “Measuring Poverty Dynamics with Synthetic Panels Based on Cross-Sections”, Policy Research Working Paper, No. 6504. World Bank, Washington, DC.
- Diagne O.D., Faye O. et Faye S., (2005)** “Le noyau dur de la pauvreté au Senegal”, *Cahier de Recherches*, pp.1-40.
- Dramani, L. (2018)** “Transitions dans la pauvreté et inclusion économique au Sénégal : le potentiel d'émergence existe-t'il ?”, NTA Project Policy Brief , CREG-CREFAT, pp.2-5.
- Ki J.B., Faye S. et Faye B. (2005)** « Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : une approche non monétaire par les besoins de base », *Cahier de recherche PMMA*, p : 1-50.)
- Martinetti, E.C., (2000)**, “A multidimensional assessment of well-being based on Sen's functioning approach”, *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, n. 2, 2000,
- Mussard S. et Pi Alperin M. N. (2005)** « Théorie des ensembles flous et décomposition multidimensionnelle de la Pauvreté : le cas du Sénégal », GREDI Cahier de recherche 05-03, p : 1-18.
- Oxfam international. (2009)**. « Rapport provisoire de l'Analyse du contexte de la pauvreté au Sénégal ». Dakar, Sénégal. 64p.
- Sen A.K. (1985)**. *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North Holland.
- Sen A.K. (1987)**. *The standard of living*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Sen A.K. (1992)**. *Inequality reexamined*, Clarendon Press, Oxford.
- Sen A.K. (1993)**. *Capability and well-being*, in Nussbaum. (eds), pp. 30-53.
- Sen A.K. (1994)**. *Well-being, capability and public policy*, in “Giornale degli economisti e annali di economia”, n.7-9, pp. 333-348.
- Sen A.K. (1996)**, *Freedom, capabilities and public action: A response*, in Balestrino A., Carter I. (eds), pp. 107-125.
- Sen A.K. (1997)**, *On economic inequality. Expanded edition with a substantial annexed by James Foster and Amartya Sen*, Clarendon Press, Oxford.

5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ETENDU



RESUME

Le développement humain constitue un levier fondamental de croissance économique et de développement durable au Sénégal. Il constitue un des axes stratégiques fondamentaux du Plan Sénégal émergent et de la stratégie nationale de capture du dividende démographique.

L'indice de développement humain étendu (ou élargi) (IDHE) calculé au niveau de cette dimension 4 (Développement humain) s'inspire de la mesure de l'IDH du PNUD et s'inscrit dans une optique d'amélioration avec la prise en compte de nouvelles variables telles que : (i) l'Indice synthétique de Fécondité (ISF) mettant en exergue l'impact de la structure et de la dynamique de la population sur le système de production et (ii) la consommation de biens et services par tête à la place du PIB/tête pour montrer la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Les résultats obtenus de l'analyse de l'IDHE montrent que le niveau de développement humain au Sénégal est faible (48,6%) et cette faiblesse résulte principalement des problèmes enregistrés au niveau du secteur de l'éducation et de la formation.

Aucune région n'a un IDHE élevé. Seules les régions de Dakar (73,7%), Ziguinchor (59,7%), Thiès (54,9%) et Saint-Louis (53,5%), présentent un IDHE moyen. Toutes les autres régions ont un IDHE faible (< 50%).

Concernant les indices des sous-dimensions composant l'IDHE, l'indice synthétique de santé présente au niveau national un niveau satisfaisant (63,2%) avec cependant, des disparités importantes au niveau régional. Hormis la région de Dakar qui présente un indice synthétique de santé élevé (81%), les autres régions ont soit des niveaux moyens (Thiès, Louga, Saint-Louis, Diourbel, Ziguinchor, Kaolack avec des taux compris entre 57,4% et 67,8%), soit des niveaux faibles (Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Matam, Kolda, Sédhiou avec des taux variant de 30,2% à 47,1%).

L'indice synthétique d'éducation se situe au plan national à un niveau insuffisant (30,8%). Toutes les régions du pays ont un indice synthétique d'éducation inférieur à 50%, montrant que le système éducatif sénégalais est en difficulté.

L'indice de niveau de vie, estimé par la consommation de biens et services par tête, se situe à 58,8% au niveau national, traduisant un niveau de vie moyen de la population sénégalaise. Néanmoins, des disparités sont notées entre les régions avec Dakar, Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Louga qui affichent un niveau de consommation/tête élevé (indice niveau de vie > 80%) tandis que les populations des autres régions ont un niveau moyen de vie avec des ratios compris entre 50% et 80%).

Parmi les principales recommandations proposées pour améliorer la santé des populations et contribuer à la capture du dividende démographique, on peut citer la nécessité de procéder à des investissements massifs en infrastructures et équipements (construction, réhabilitation, relèvement de plateau technique, etc.) et à l'adoption de mesures urgentes (recrutement, renforcement de programmes spécifiques de santé publique portant sur la planification familiale, la santé maternelle, néonatale et infant-juvénile, etc.) dans les régions à faible indice synthétique de santé.

Concernant le système d'éducation et de formation, il est nécessaire de rééquilibrer et mettre en cohérence les dotations budgétaires allouées aux différents sous-secteurs de l'éducation et de la formation. En outre, il faut mettre en place un système de suivi-évaluation efficient et dynamique des réformes en cours.

INTRODUCTION

« Le capital humain est l'ensemble des connaissances, savoir-faire et compétences acquis par l'instruction, la formation et l'expérience ainsi que les investissements dans la santé, représentent certaines de nos plus précieuses ressources. » (Becker, 1957).

De nos jours, le développement du capital humain est au cœur des agendas internationaux (UA, 2063 et ODD, horizon 2030). Cet intérêt au niveau international se décline au niveau des pays à travers des politiques et programme de développement. Il constitue un processus endogène, doté d'un système de motivation et d'incitation (ascenseur social, intégration, prospérité,...) et piloté avec rationalité et efficacité propre au pays concerné.

Ainsi ce concept débouche sur la production continue de capacités physiques et intellectuelles, participant activement aux processus de maturation sociale et psychologique des populations. Il se voit attribuer un rôle privilégié dans le processus de développement.

Au Sénégal, il constitue un des axes stratégiques fondamentaux du Plan Sénégal émergent¹³ et de la stratégie nationale de capture du dividende démographique. Toutefois, sa mesure n'est pas aisée puisqu'au fil des ans, les méthodes de calcul permettant de l'apprécier, évoluent constamment.

Le présent rapport porte sur la dimension 4 (capital humain) de l'Observatoire national sur le Dividende démographique (ONDD). Il s'articule autour des points suivants:

- 1) Le contexte retraçant l'historique du concept de capital humain notamment à travers ses trois dimensions fondamentales que sont l'éducation, la santé et le niveau de vie ;
- 2) La revue de la littérature sur les fondements théoriques et empiriques du concept de capital humain ;
- 3) L'analyse des résultats portant sur les indices liés aux trois variables stratégiques que sont la santé, l'éducation et le niveau de vie ;
- 4) Les conclusions et recommandations.

¹³ « Le Sénégal ambitionne de réaliser une croissance forte, inclusive et durable à travers un capital humain de qualité pour consolider la transformation structurelle de l'économie et répondre aux aspirations des populations à un mieux-être. L'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par la levée des défis relatifs au développement du capital humain et à la capture du dividende démographique mais également à la réduction de la pauvreté, des inégalités sous toutes leurs formes et l'adaptation aux changements climatiques » (PSE 2)

5.1. CONTEXTE

Depuis son accession à la souveraineté internationale, les politiques et stratégies nationales de développement ont toujours accordé une importance capitale au développement humain. Au Sénégal, compte tenu de la jeunesse de la population (42% de la population totale ayant moins de 15 ans, selon le RGPHAE 2013), la promotion d'un capital humain de qualité dans le cadre de la politique économique est une condition nécessaire pour atteindre une croissance forte, durable et inclusive. A cet effet, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de capture du dividende démographique, replaçant ainsi le développement du capital humain au cœur des politiques publiques.

Pour relever les défis liés au développement humain, des politiques et programmes sont mis en œuvre à travers les variables stratégiques que sont la santé, l'éducation et la formation et le niveau de vie.

5.1.1. La santé

L'Etat du Sénégal a toujours affirmé son engagement à faire de ce secteur, une priorité pour la réalisation du Dividende Démographique. Il constitue pour le Gouvernement, un pilier fondamental pour satisfaire l'aspiration de la population à un meilleur état de santé et de bien-être, sans discrimination. La mise en œuvre des orientations du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) (2009–2018) est en cohérence avec les stratégies retenues dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) dans son axe II « **Développement du capital humain, protection sociale et développement durable** ».

Malgré les progrès enregistrés¹⁴, la situation sanitaire¹⁵ au Sénégal reste caractérisée par une mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile encore élevée et un taux de prévalence contraceptive relativement faible. La mortalité maternelle est estimée à 236 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017 (EDSc 2017) alors que le taux de mortalité néonatale après avoir connu une régression passant de 23‰ (EDSc 2015) à 21‰ (EDSc 2016) a connu une hausse atteignant 28‰ en 2017 (EDSc), valeur de loin supérieure à la cible fixée dans le Plan SRMNIA pour 2018 qui est de 19,4‰.

A l'image du taux de mortalité néonatale, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu la même évolution. De 59‰ en 2015 (EDSc), il est descendu à 51‰ en 2016 (EDSc) pour remonter à 56‰ en 2017 (EDSc), très au-delà de la cible de 50‰ attendu en 2018 dans le Plan SRMNIA.

L'état nutritionnel des enfants dans certaines régions ainsi que la santé des adolescent(e)s/jeunes, sont toujours préoccupants dans notre pays.

5.1.1.1. *Système et état sanitaires*

◆ *Politique en matière de santé*

La politique dans le secteur de la santé demeure dans la dynamique de l'atteinte des Objectifs de Développement durable (ODD) et de la réalisation des objectifs prioritaires du Plan National de Développement Sanitaire deux (PNDS-II, 2009-2018) révisé pour la période (2019-2028)¹⁶. Cette politique vise essentiellement la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infanto juvénile, la maîtrise de la fécondité et l'accès accru aux services sanitaires de base pour les plus démunis.

La part du budget de l'Etat allouée au secteur de la santé est en hausse régulière ces dernières années. La priorité accordée au secteur de la santé s'est traduite par une augmentation constante du budget du

¹⁴ de 392 décès pour 100 000 naissances vivantes lors de la dernière enquête (EDS MICS 2010-2011), la mortalité maternelle est passée en 2017 à 236 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDSc 2017).

¹⁵ EDS, 20170

¹⁶ PNDSS (2019-2028) :

Ministère de la Santé qui est passé de 29 milliards en 2000 à 108,4 milliards CFA, en 2010. Ce budget représente aujourd'hui 10,4%¹⁷ du budget de fonctionnement de l'Etat.

Le PNDS-II accorde une place importante à la surveillance épidémiologique, à la santé de la reproduction, aux IST/SIDA et au contrôle des maladies endémiques, notamment le paludisme. Cette dernière endémie qui est une des premières causes de morbidité, est en train de perdre du terrain, résultat à mettre notamment à l'actif du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP).

Le niveau de prévalence du VIH relativement faible au sein de la population générale âgée de 15 à 49 ans (0,7 % en 2005) reste stable. Cependant, les résultats des enquêtes sur les groupes à risque montrent des prévalences beaucoup plus élevées (5 à 25 %).

Pour les consultations prénatales, plus de 9 mères sur 10 (93%) ont été consultées par un personnel médical formé pendant la grossesse en 2005. Pour les naissances survenues au cours des 5 dernières années, 40 % des mères (en 2005) ont bénéficié de l'assistance d'un personnel médical formé à l'accouchement. La couverture vaccinale chez les enfants de moins de cinq ans est marquée par une amélioration des taux correspondants en 2005 (59 %).

♦ Situation sanitaire

Le système de santé du Sénégal est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : central (Ministère de la santé), régional et le niveau périphérique. L'architecture pyramidale du système sanitaire sénégalais se reflète dans l'offre de soins. En effet, la référence que constitue l'hôpital est au sommet de la pyramide, au niveau intermédiaire, il y'a le centre de santé et au niveau périphérique, on retrouve les postes de santé. L'offre du secteur privé, la médecine traditionnelle ainsi que les cases de santé (niveau communautaire) complètent ce dispositif.

Un hôpital est un lieu destiné à prendre en charge des personnes atteintes de pathologies et de traumatismes trop complexes pour pouvoir être traitées à domicile ou dans le cabinet d'un médecin. Au Sénégal, il existe deux catégories d'hôpitaux : ceux du niveau 2 et ceux du niveau 3. Les hôpitaux du niveau 2 sont ceux localisés dans les chefs-lieux de région tandis que ceux du niveau 3 sont constitués par les CHU tous concentrés à Dakar. En 2013, l'ensemble des régions disposent d'au moins un hôpital de niveau 2.

Globalement, en termes d'infrastructures fonctionnelles, le Sénégal compte 31 hôpitaux, tous niveaux confondus, et 76 postes de santé de référence. Il faut noter que certains postes de santé continuent à jouer un rôle de centre de santé en attendant l'édification de leurs centres.

S'agissant du nombre de blocs opératoires fonctionnels au niveau des districts, même si aucune nouvelle création n'a été enregistrée au cours de l'année 2013, la cible des 14 blocs opératoires a été atteinte.

Ces deux dernières décennies sont marquées par une amélioration de la situation sanitaire comme en atteste la tendance de la plupart des indicateurs suivis par les programmes de santé. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile bien qu'encore élevés, ont connu une baisse significative. En effet, le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 131 ‰ en 1992 à 121 ‰ en 2005 et celui de la mortalité infantile est passée de 68 ‰ en 1992 à 61 ‰ en 2005. Enfin, la mortalité maternelle de 510 pour 100.000 naissances vivantes en 1992 est tombée à 401 pour 100 000 naissances vivantes en 2005 (EDS-MICS 2010/2011).

Globalement, l'évolution de l'assistance des femmes à l'accouchement a connu une évolution en dents de scie marquée par un niveau variant entre 47% à 65% en 2010-2011 selon l'EDS-MICS. Elle a ensuite baissé de 15 points pour atteindre 50% avant de remonter à 59% et baisser légèrement pour atteindre, selon l'EDS-Continue de 2015, un taux de 53%. Dans la même période, la proportion de naissance ayant eu lieu dans un établissement de santé, a connu des fluctuations similaires mais dans de moindres proportions. Selon l'âge des femmes considérées, le niveau de couverture a connu des variations.

La proportion d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passée de 50% en 2012 à 59% en 2014 selon l'EDS de l'année 2012-2013 pour se situer, selon l'EDS-C 2015 à 53,2%. L'Ouest enregistre le plus fort taux avec 60% suivi par le Nord avec 59,6%, le Centre avec 48,6% et enfin le Sud avec le plus faible taux situé à 45,2%. Le niveau urbain enregistre un taux de 70,1% contre 43,8% en zone rurale.

Le personnel de santé en activité est encore loin de satisfaire la demande des populations alors que 30% du budget du secteur est consacré aux ressources humaines. En outre, on note une grande disparité dans la couverture du territoire national. En termes de population, l'analyse de la couverture en personnel de santé révèle que le Sénégal compte :

- 1 médecin pour 12 373 habitants ;
- 1 infirmier pour 4 320 habitants ;
- et 1 sage-femme d'État (SFE) pour 2 426 Femmes en Âge de Reproduction (FAR).

L'objectif fixé en 2013 en ce qui concerne le ratio médecin/population est relativement atteint. Cependant, selon le MSAS, « le déficit est toujours présent surtout en ce qui concerne les médecins spécialistes et les SFE. Cette situation est non seulement due à la déperdition, mais aussi à un faible recrutement, combiné à une mauvaise répartition des ressources humaines ».

♦ *Etat nutritionnel des enfants*

La situation nutritionnelle au Sénégal est mise en évidence à travers les enquêtes EDS et SMART. L'état nutritionnel des enfants se perçoit à travers les indicateurs que sont : le retard de croissance ou malnutrition chronique, l'émaciation ou malnutrition aiguë et l'insuffisance pondérale. Au Sénégal, la carte de l'insécurité alimentaire montre que les prévalences les plus élevées, se trouvent dans les régions de Ziguinchor (67,6 %), Sédhiou (66,9 %), à Kolda (50 %), Matam (48 %) et Kédougou (45,6 %) qui dépassent le seuil des 40 %. Cette situation d'insécurité alimentaire contribuerait à la persistance de la malnutrition dans certaines zones du pays.

Le nombre d'enfants 0-5 ans bénéficiant de services de nutrition au niveau communautaire a atteint 1 679 578 en 2016 contre 1 475 147 en 2015, pour une cible de 1 500 000. Cependant, la prise en charge des enfants malnutris dans les structures sanitaires a connu un léger repli en 2016. En effet, le pourcentage d'enfants malnutris guéris est passé de 78,5% en 2015 à

76,0% en 2016. Des activités relatives à l'éducation nutritionnelle ont touché en 2016, 2 395 754 de personnes, contre 2 323 407 en 2015. Ainsi, la prévalence de la malnutrition des moins de 5ans a connu une baisse de deux points de pourcentage passant de 15,5% en 2015 à 13,5% en 2016.

Par ailleurs, en 2016, plusieurs prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), avec la formation de 318 prestataires de service dans 11 régions, le renforcement des compétences des acteurs

dans la prise en charge des urgences pédiatriques, la supplémentation en vitamines de 1 783 945 enfants de moins de 5 ans,

♦ *Vaccination des enfants*

En ce qui concerne la couverture vaccinale, la proportion d'enfants complètement vaccinés a connu une progression de 8 points de pourcentage passant de 76% en 2015 à 84% en 2016. Ce résultat est au-dessus de l'objectif cible de 2016 fixé à 81% et a été obtenu grâce à l'augmentation des ressources allouées pour l'achat de nouveaux vaccins par l'Etat et ses partenaires, à l'engagement du personnel de la santé, et à l'augmentation des campagnes de proximité.

La majorité des enfants a reçu certains vaccins : 95 % des enfants de 12-23 mois ont reçu le BCG, 83 % les trois doses de Penta, 73% celles de la Polio et 82 % ont été vaccinés contre la rougeole avant l'âge de 12 mois. Au total, près de la moitié des enfants de 12-23 mois (53 %) ont reçu tous les vaccins du Programme Élargi de Vaccination (PEV) (sans la fièvre jaune) avant l'âge de 12 mois. Seuls 3 % des enfants de 12-23 mois n'ont pas été vaccinés.

♦ *Mortalité*

Mortalité maternelle : La mortalité maternelle est un indicateur particulièrement révélateur de la condition féminine, de l'accès des femmes aux soins de santé et de la façon dont le système de santé répond à leurs besoins. Il est donc important de pouvoir disposer d'informations sur les niveaux de la mortalité maternelle. L'analyse du phénomène portera sur la population en âge de procréer, à savoir les femmes de 15-49 ans.

Le niveau de la mortalité maternelle reste élevé au Sénégal. En effet, selon les résultats issus du RG-PHAE de 2013, le rapport de la mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes. En milieu urbain, il s'établit à 398 décès contre 459 décès en milieu rural pour 100 000 naissances vivantes.

Mortalité infantile : Selon les résultats du RGPHAE de 2013, dans l'ensemble, le risque pour un enfant de décéder avant le premier anniversaire est de 53‰. Ainsi, le niveau de la mortalité infantile a connu une tendance à la baisse au cours des dix dernières années en se référant aux résultats enregistrés par les enquêtes antérieures. Le risque de mortalité infantile varie sensiblement selon le sexe, le milieu de résidence et la région. Pour les enfants de moins d'un an, la surmortalité masculine se confirme à travers les résultats du RGPHAE, puisqu'on dénombre 59,6‰ chez les garçons contre 46,1‰ chez les filles.

Ces différences sont plus perceptibles en milieu rural (62,1‰) qu'en milieu urbain (41,1‰). En plus, des disparités importantes sont notées au niveau régional. Les niveaux de mortalité infantile les plus faibles sont observés dans les régions de Thiès, Dakar et Ziguinchor, avec des quotients inférieurs à 50‰. Les régions de Kolda, Kédougou et Sédhiou enregistrent les niveaux de mortalité les plus élevés avec respectivement 100,6‰, 95,6‰ et 79,9‰.

Mortalité infanto-juvénile : En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile (risque de décès avant le cinquième anniversaire), il est estimé à 78,7‰. La variation selon le sexe est relativement faible (respectivement 81,0‰ et 76,3‰ pour les garçons et les filles). Par contre, on observe des disparités importantes selon le milieu et la région de résidence. Il est de 56,0‰ en milieu urbain contre 94,2‰ en milieu rural, soit une différence de près de 40‰. Par rapport à la région de résidence, les niveaux les plus importants sont relevés dans les régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda et Sédhiou avec plus de 100 décès pour 1000 enfants (100‰). On note, selon la région de résidence, que les taux de

mortalité infanto-juvénile varient du simple au double en passant des régions de l'Ouest (Dakar et Thiès) aux régions du Sud (Kédougou et Kolda).

5.1.1.2. *Fécondité*

♦ *Niveau de fécondité et tendance*

Les données de l'EDS-MICS montrent que la fécondité des femmes au Sénégal en 2010-2011 demeure élevée. Avec ces niveaux, chaque femme donnerait naissance en moyenne à 5,0 enfants à la fin de sa vie féconde. Cette fécondité est également précoce puisque 19 % des filles de moins de 20 ans ont déjà donné naissance à au moins un enfant ou en sont à leur première grossesse au moment de l'enquête. La fécondité continue de baisser dans la mesure où d'après l'EDS-I (1986), une femme arrivée en fin de vie féconde avait, en moyenne, 6,6 enfants ; l'EDS-II (1992), l'EDS-III (1997) et l'EDS-IV (2005) ont respectivement estimé ce nombre à 6,0 enfants, 5,7 enfants et 5,3 enfants alors que d'après l'EDS-MICS, une femme aurait, en moyenne, 5,0 enfants en fin de vie féconde, soit, au total, 1,6 enfants de moins par rapport au niveau de 1986. Au Sénégal, 2,3 % seulement des femmes actuellement en union et âgées de 40-49 ans n'ont jamais eu d'enfant et pourraient être considérées comme stériles.

♦ *Fécondité différentielle*

Des différences très nettes de fécondité apparaissent entre milieux de résidence : une femme urbaine a un niveau de fécondité nettement plus faible (ISF de 3,9) qu'une femme rurale (6,0). En outre, le nombre moyen d'enfants par femme varie de façon importante selon les régions : de 3,7 enfants à Dakar, il dépasse 6 dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Fatick et Kédougou. Ce nombre varie également selon le niveau d'instruction des femmes (2,9 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau d'instruction secondaire ou plus contre 5,8 chez celles sans niveau d'instruction) et le niveau de vie de leur ménage d'appartenance : 3,3 enfants en moyenne pour les femmes appartenant aux ménages les plus riches contre 7 pour celles des ménages les plus pauvres.

♦ *Fécondité des adolescentes*

La fécondité des adolescentes, c'est-à-dire les jeunes femmes âgées de 15-19 ans, constitue un problème de santé. Pour cette raison, le niveau de leur fécondité occupe une place importante dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de la santé de la reproduction. En effet, les enfants de mères jeunes (moins de 20 ans) courent généralement un risque plus important de décéder que ceux issus de mères plus âgées. De même, les accouchements précoces augmentent le risque de décéder chez les adolescentes. Enfin, l'entrée précoce des jeunes filles dans la vie féconde réduit considérablement leurs opportunités scolaires et leur participation dans la vie active.

On constate que 16% des adolescentes ont déjà commencé leur vie féconde : 13% d'entre elles ont eu au moins un enfant et 3% sont enceintes du premier enfant. La proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde augmente rapidement avec l'âge, passant de 2% à 15 ans à 28% à 19 ans, âge auquel 25% des jeunes filles ont déjà eu au moins un enfant. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (9%) et nettement plus faible dans la région Ouest que dans les autres (7% contre un maximum de 24% dans la région Sud). Le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde diminue de manière importante avec le niveau d'instruction, passant de 27% parmi les adolescentes sans aucun niveau d'instruction à 7% parmi celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus. De même, cette proportion décroît considérablement en fonction du niveau de bien-être économique du ménage, passant de 29% chez les adolescentes dont le ménage est classé dans le quintile le plus bas à 4% parmi celles vivant dans un ménage du quintile le plus élevé.

5.1.1.3. Planification familiale

La planification au-delà des bénéfices sanitaires, permet une meilleure maîtrise de la croissance démographique et d'en tirer les dividendes économiques. La mise en œuvre du plan d'action national PF 2012-2015 a permis de passer son taux de prévalence contraceptive de (TPC) de 12% à 21,2% en 2015. Malgré cet effort considérable, des défis persistent en termes de besoins non satisfaits toujours importants de l'ordre de 25,2%. Afin de répondre à l'engagement des Etats en perspective du Family Plan-ning 2020 (FP2020), le Sénégal s'est fixé l'objectif ambitieux d'augmenter le TPC pour les femmes en union à 45% en 2020.

♦ *Connaissance des méthodes contraceptives*

Bien que la connaissance des méthodes contraceptives soit généralisée (plus de 90% connaissent au moins une méthode moderne), peu de femmes les utilisent selon EDS MICS 2011 (12% des femmes en union utilisent actuellement une méthode moderne).

♦ *Prévalence contraceptive*

Selon les données de l'EDS MICS 2011, le taux de prévalence contraceptive chez les femmes en union est seulement de 13%, toutes méthodes confondues, et 12% pour les méthodes modernes. Parmi les femmes en union, la prévalence des méthodes modernes a légèrement augmenté depuis 2005 où elle était de 10%. L'utilisation des méthodes modernes de contraception reste essentiellement le fait de certains groupes : les femmes urbaines (20% contre 7% en milieu rural), celles résidant dans les régions de Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor et Dakar (entre 16 et 21%), les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus (26%) et celles appartenant au quintile le plus riche (23%).

♦ *Besoins non satisfaits*

Bien que l'utilisation actuelle de la contraception soit relativement faible, les besoins en matière de planification familiale sont assez importants chez les femmes en union. Les résultats de l'EDS MICS 2011 indiquent que plus de trois femmes en union sur dix (29%) en expriment le besoin mais essentiellement, pour l'espacement des naissances (22%). Actuellement, 31% de la demande potentielle totale en planification familiale chez les femmes en union se trouve satisfaite au Sénégal. Si tous les besoins étaient satisfaits, la prévalence contraceptive des femmes en union serait de 43%, c'est-à-dire plus de trois fois plus que ce qu'elle est actuellement.

5.1.2. Education et formation

L'éducation et la formation constituent l'une des composantes majeures du développement humain. Cette composante est prise en charge par la lettre de politique sectorielle de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur qui est opérationnalisée à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET 2013-2025). Le PAQUET s'articule autour des axes suivants :

- mise en place d'un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans, l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ;
- développement d'une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité en accordant la priorité aux sciences et à la technologie, aux sciences de l'ingénieur et à la recherche appliquée ;
- promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi.

Ce présent exercice intervient au moment de l'évaluation de la première phase du PAQUET (2013-2015), mais aussi de la mise en œuvre des décisions présidentielles issues de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche (CNAES) et les assises nationales de l'éducation et de la formation.

Selon la Lettre de Politique Sectorielle de l'éducation et de la formation (LPS 2018), l'évaluation de la phase n°1 du PAQUET (2013-2015) montre que, dans la période, le système a continué d'engranger des acquis non négligeables. En direction de l'amélioration de la qualité des apprentissages, le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE), l'Education de Base des Jeunes et Adultes (EBJA) et les compétences de vie courante ont intégré les référentiels de formation des Centres Régionaux de Formation de Personnels de l'Education (CRFPE) et celui destiné à la formation des facilitateurs. Le DIPE a mis en place un dispositif de suivi-encadrement rapproché des éducateurs. L'EBJA développe une expérimentation prometteuse de modernisation des Daara et d'insertion/réinsertion des enfants hors-école dans le système éducatif. L'EBJA et l'enseignement supérieur ont enregistré une amélioration nette des résultats aux examens et un renforcement de l'efficacité interne comme la Formation Professionnelle et Technique (FPT) avec des taux de promotion autour de 94%. La rénovation des programmes de FPT selon l'approche par compétences (APC) les articule mieux aux besoins du marché du travail et promeut de nouveaux programmes en 2015. La dotation des établissements en équipements informatiques et leur connexion à Internet progressent avec des taux de 48% pour les lycées, de 24% pour les collèges d'enseignement moyen et de 7% pour les écoles élémentaires. Il en est de même pour le nombre de Blocs scientifiques et Technologiques (BST) qui est passé de 08 à 20. Au supérieur, l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (TICE) se traduit notamment par la création de l'Université virtuelle du Sénégal avec 20 espaces numériques ouverts (ENO) sur 50 en cours de construction dans les différents départements et la connexion de cinq (5) universités publiques au Réseau national.

L'élargissement et la diversification de la carte scolaire et universitaire se poursuivent avec l'expansion des collèges et lycées de proximité, l'implantation de nouveaux pôles universitaires et la création des filières de formation professionnelle courte matérialisée par la mise en place du réseau des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) dont 5 sur 14 sont en cours de mise en œuvre sans compter l'effectivité du système Licence-Master-Doctorat (LMD) régulant la mobilité interuniversitaire. La FPT renforce cette dynamique avec l'introduction et le développement de la formation par alternance et de l'apprentissage (centres de formation/entreprises/maitres-artisans) ainsi que l'élargissement du réseau d'établissements. Le développement des établissements de proximité et des pôles universitaires régionaux réduit les disparités géographiques. Le taux brut de scolarisation (TBS) du Moyen s'est nettement accru de 54,60% en 2012 à 58,40% en 2015 tout comme celui de l'Enseignement secondaire général (ESG) de 25,9% à 33,2% pendant que le nombre d'apprenants inscrits dans les structures de la FPT pour 100 000 habitants est passé de 300 à 402 et le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu une progression en passant de 906 à 1037. Le renforcement de l'équité se reflète dans la parité en faveur des filles dans le préscolaire, le cycle fondamental et la FPT ainsi que dans les progrès continus aux niveaux secondaire et supérieur. Le secteur de l'Education et de la Formation est aussi en bonne voie dans l'implantation d'une gouvernance basée sur les principes de participation, de partenariat, d'imputabilité, de reddition des comptes et de transparence. Les structures de concertation, de dialogue et de gestion participative ont été mises en place et fonctionnent du niveau central (GNPEFF) jusque dans les établissements en passant par les paliers intermédiaires décentralisés et déconcentrés (CRCS, CDCS, CLEF, CGE). L'adoption de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) avec la planification et la budgétisation basées sur les résultats tout comme la programmation

pluriannuelle, les cadres de mesure du rendement (CMR) et les contrats de performances se généralisent dans les sous-secteurs. Des gains d'efficacité sont notés dans la gestion des ressources humaines grâce à des applications dédiées (MIRADOR – SIRH – CAMPUSEN). Ces acquis reposent sur d'importants investissements que reflète la croissance des dépenses publiques en éducation dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 6% en 2012 à 7,73% en 2014 et dans les dépenses publiques totales de 21,04% à 25,36 % (LPS, 2018).

Par ailleurs, pour l'essentiel de l'éducation de base, l'offre du secteur est fournie par 1 309 institutions dont 15,9% relève de statut communautaire alors que la majorité qui représente une proportion de 73,9%, est détenue par le Privé et 10,2% par le secteur Public. La région de Kaffrine abrite la proportion la plus importante avec 16% des institutions, suivie de Tambacounda avec 14,4%. La majorité des structures communautaires sont dans les régions de Thiès (38%) et Saint Louis (21,6%). Les régions de Dakar et Kaolack n'en disposent pas. Du point de vue de la répartition selon la région, Thiès et Kaffrine enregistrent les plus forts effectifs d'apprenants pour les garçons, à côté de Ziguinchor qui enregistre les effectifs les plus élevés pour les femmes pour l'ensemble des trois étapes (RAC, 2017).

Même si les objectifs nationaux ne sont pas atteints, les effectifs enregistrés, significatifs du reste, ont été obtenus grâce aux programmes d'alphabétisation de base : Programme « 1000 classes », Programme d'alphabétisation intensive de l'Etat (PAIS-Etat), Projet d'alphabétisation des Elu(e)s locaux(les) et Notables (PADEN), et Projet d'alphabétisation des femmes (ALPHA FEMMES), Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage aux Métiers pour la lutte contre la pauvreté « PALAM/VOLIP-2009- 2014 » (RAC, 2017).

Le préscolaire qui cible les enfants de 3 à 5 ans, bénéficie d'une offre diversifiée, constituée de cases communautaires, cases des tout-petits, préscolaires à l'élémentaire, écoles maternelles et garderies. La prise en charge institutionnelle de cet ordre d'enseignement est assurée par l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP) dont le Programme repose sur le concept, selon lequel « l'apprentissage commence dès la naissance ». Traduisant ce concept, l'Etat a déployé d'importants moyens en faveur de l'élargissement de l'offre d'accès à l'éducation préscolaire qui s'est traduit par la mise en place progressive, entre autres, des cases des tout-petits qui ont atteint 663 unités en 2014 réparties sur l'ensemble du territoire, touchant plus particulièrement de nombreux villages et de quartiers périphériques défavorisés des zones urbaines n'ayant jadis jamais eu accès à ce type de services (RAC, 2017).

5.1.2.1. Enseignement élémentaire

Au niveau de l'enseignement élémentaire, le profil du TBS selon la région et le sexe permet de constater des niveaux de performances plus importants chez les filles que chez les garçons. Les taux de TBS filles les plus élevés sont ceux des régions de Ziguinchor avec 116,7%, de Kédougou avec 106,6% et Dakar avec 104,1% ; et les plus faibles TBS filles sont enregistrés au niveau des régions de Kaffrine avec 54,5% et Diourbel avec 60,5%. Pour les garçons, les TBS les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor avec 115,5%, Kédougou avec 113,2% et Sédhiou avec 98,3% et les plus faibles sont ceux de Kaffrine avec 40,9%, Diourbel avec 45,7% et Louga avec 58,9% (RAC, 2017).

5.1.2.2. Enseignement moyen

L'enseignement moyen est marqué par une évolution à la hausse des effectifs des garçons et des filles de 2010 à 2014. A dominante masculine de 2010 à 2012, l'évolution des effectifs est marquée par une inversion en faveur des filles en 2013 et 2014. L'effectif des filles, qui est de 47,2% contre 52,8% pour les garçons en 2010, est passé à 50,9% contre 49,1% pour les garçons en 2014. Pour ce qui est relatif au

TBS, on note une évolution à la hausse autant pour les filles que les garçons sur la période 2004–2012 mais à dominante masculine (RAC, 2017).

Globalement, le profil des effectifs dans le cycle moyen présente des disparités qui sont, pour l'essentiel en défaveur des filles de 2004 à 2014 avec une tendance au rétrécissement des écarts qui se dessinent à partir de 2008, année à partir de laquelle des efforts importants ont été développés en matière de construction de collèges et lycées de proximité. La disponibilité de ces derniers a eu, sans doute, des effets positifs sur la scolarisation des filles bien que de nombreux défis soient encore à relever pour leur maintien aux collèges ou aux lycées ainsi que l'achèvement de leur cycle scolaire (RAC, 2017).

5.1.2.3. *Enseignement secondaire*

Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux de transition de la classe de troisième à la seconde, supérieur au taux de réussite au BFEM, était en 2014 de 59,9% contre 65,0% en 2013, soit une baisse de 4,1%. Ce taux a connu une baisse dans toutes les régions à l'exception de celle de Kolda qui avait enregistré une hausse de 13,7% alors que les régions de Saint Louis, Thiès, Dakar, Louga, Ziguinchor et Kaffrine sont les seules à disposer d'un taux de transition supérieur à la moyenne nationale. Le taux le plus élevé est enregistré à Saint Louis avec 69,9% et le plus bas à Kédougou avec 41,0%. Selon le sexe, le taux de transition en 2014 était de 62,16% pour les garçons contre 57,52% pour les filles. Chez les garçons, huit régions enregistrent un taux supérieur à celui du niveau national. Les taux les plus élevés se retrouvent dans les régions de Saint Louis 71,80%, Thiès 67,26% et Kaffrine 65,90% alors que pour les filles, cinq régions ont enregistré un taux au-dessus de celui de la moyenne nationale. Les régions de Saint Louis, Louga et Thiès affichent les plus forts taux avec respectivement 68,21%, 61,27% et 61,20% (RAC, 2017).

Les effectifs admis à poursuivre leur enseignement au cycle secondaire en 2014 sont accueillis dans 674 établissements disséminés en milieu urbain et rural. La période 2007–2014 est caractérisée par un accroissement continu des installations du public et du privé. De 87 unités en 2007, leur nombre est passé pour le public à 293 en 2014 soit une variation à la hausse de 206 établissements. Quant au privé qui a enregistré, sur la même période, une évolution encore plus rapide dont le nombre d'établissements est passé de 136 à 381 soit une augmentation de 245 unités. Pour ce qui est de la distribution selon les zones, on note pour le public 127 unités en zone rurale contre 166 en zone urbaine alors que pour le privé l'essentiel des établissements sont situés en milieu urbain pour 357 unités contre 24 seulement pour la zone rurale (RAC, 2017).

L'enseignement secondaire est marqué par une évolution à la hausse des effectifs de garçons et de filles de 2004 à 2014. Sur toute la période, les effectifs des garçons dépassent de loin ceux des filles avec toutefois une tendance à la réduction des écarts entre les filles et les garçons. A titre d'illustratif, l'écart qui était de 22,8% en faveur des garçons en 2004 s'est d'année en année réduit pour passer à 16,8% en 2009 et à 8,6% en 2014 (RAC, 2017).

5.1.2.4. *Formation professionnelle*

Le rapport national sur la situation de la formation professionnelle¹⁸ fait ressortir pour l'année scolaire 2014/2015 trois cent quatre-vingt-huit (388) structures de formation ont été recensées au niveau national dont cent quatre (104) dans le public et deux cent quatre-vingt-quatre (284) dans le privé. Le nombre de Lycées Techniques publics est de onze (11). La répartition des structures au niveau national est de 50% à Dakar, 16% à Thiès et 34% pour le reste du pays. Le nombre de structures de FPT a augmenté de 29,3% entre 2013 et 2015. Il a été recensé cinquante-quatre mille trois cent dix-huit (54 318)

apprenants dont vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (24 235) dans le public et trente mille quatre-vingt-trois (30 083) dans le privé. 54% des effectifs au niveau national sont constitués de filles. 1% des apprenants sont dans des formations liées au secteur Primaire, 28% au Secondaire et 71% au Tertiaire.

Au regard des enjeux du développement social et économique, le Sénégal compte faire de ce secteur un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie, la création de richesses et l'inclusion sociale. Le PAQUET qui en constitue le cadre d'opérationnalisation préconise le développement d'une formation professionnelle et technique orientée vers le marché de l'Emploi, l'intégration de l'Apprentissage rénové dans le système de formation professionnelle et l'appui à l'insertion des formés dans la vie économique.

Toutefois, malgré les efforts consentis par l'Etat dans le secteur de l'Education et de la Formation, les défis auxquels l'école sénégalaise est confrontée restent toujours énormes. Le déséquilibre entre enseignement général et enseignement technique ne cesse de croître. Dès lors, une refondation du système d'éducation et de formation s'impose. L'école du futur doit inverser la tendance en créant les ruptures nécessaires pour accorder la priorité aux filières scientifiques, techniques et professionnelles dans la quête permanente de réponses à l'employabilité des jeunes.

Des efforts sont consentis pour renforcer la carte de la FPT avec la construction de nouveaux centres de formation et de lycées et la réhabilitation des structures existantes. Le développement de l'accès s'adosse également sur l'accompagnement des initiatives privées en matière de développement de structures de formation. Des conventions sont établies avec le secteur privé pour encadrer la formation.

L'élargissement de l'accès se traduit également par l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif de formation avec la mise en place d'un schéma organisationnel structuré, une réorganisation des ateliers traditionnels pour en faire des lieux de formation et permettre aux artisans et aux apprentis de bénéficier des formations dans les centres de ressources appropriés et d'acquérir des qualifications répondant aux normes et standards.

Dans le cadre de l'apprentissage, il est aussi à noter la mise en place d'un modèle de dispositif de formation dénommé la maison de l'outil qui se définit comme un centre de ressources de proximité. Les maisons d'outils polarisent des dispositifs souples et adaptés tels que les Unités mobiles de formation (UMF) et les Unités d'Apprentissages et de Production (UAP) qui ont permis de mieux démocratiser l'accès à la formation professionnelle en donnant la chance aux populations des zones défavorisées de bénéficier d'une qualification. Ces unités permettent d'accroître la capacité technique et technologique des artisans et des apprentis à travers une offre de formation par apprentissage dans des métiers porteurs de la localité, en cohérence avec les besoins de l'économie locale. Les jeunes garçons et filles exclus du système scolaire, les apprentis du secteur informel, les jeunes analphabètes et les talibés sortis des « daaras » sans qualification sont les cibles prioritaires des maisons de l'outil et y pourront bénéficier d'une initiation professionnelle.

Concernant la qualité, l'offre de formation a été améliorée. Une réforme des curricula dans une logique d'approche par compétences est entreprise dans l'optique de former les profils professionnels indiqués par le marché du travail. De nouveaux programmes écrits selon l'approche par compétences (APC) ont été élaborés avec des professionnels des métiers ciblés.

Des résultats positifs ont été également enregistrés aux examens professionnels et formations continues. Une masse importante de travailleurs et demandeurs d'emploi ont bénéficié de la formation continue dans divers métiers. Des titres de qualification ont été délivrés et des apprentis ont bénéficié

d'un accompagnement à l'insertion. Un dispositif de certification par l'approche par compétences (APC) et par la validation des acquis de l'expérience (VAE) a été mis en place.

Aussi, divers mécanismes ont été mis en place pour apporter un appui institutionnel conséquent aux acteurs de FPT. Ainsi, un Fonds pour le financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) composé de la contribution de l'Etat et des PTF, a été mis en place à travers le décret n° 2014-1264 du 07 octobre 2014. En plus, le relèvement progressif depuis 2015 de la quote-part du produit de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) atteste l'importance accordée par les autorités pour renforcer le financement des dispositifs d'appui à la formation professionnelle. Dans la LFI 2017, la quote-part de la CFCE a été renforcée à hauteur de 50% dont 5% affecté à l'ONFP, 20% au Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique et un prélèvement complémentaire de 25% destiné au financement de la formation professionnelle et technique. Il existe aussi un fonds de garantie dédié à l'artisanat et des systèmes de financement diversifiés (Systèmes financiers décentralisés, ONG,...) pour appuyer les actions des artisans.

5.1.2.5. Enseignement supérieur et recherche

Le sous-secteur de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est marqué par un accroissement constant des effectifs d'étudiants. Le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur est passé de 113 438 en 2012 à 147 957 en 2015, soit 859 étudiants pour 100 000 habitants en 2012 à 1031 étudiants pour 100 000 habitants en 2015.

Cependant, les effectifs du public restent encore largement supérieurs à ceux du privé. Il faut néanmoins relever l'accroissement progressif des effectifs dans le privé. Ils sont passés de 23 378 en 2012 à 35 083 en 2015 en valeur absolue soit 20,61% en 2012 à 23,71% en 2015 en valeur relative (LPSD, 2018).

Cet élargissement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation participe aussi à la volonté de l'Etat de mettre à la disposition de l'économie sénégalaise et de l'Afrique les ressources humaines nécessaires au développement. On constate une présence de plus en plus marquée des filles dans les effectifs du supérieur, particulièrement ceux des établissements privés d'enseignement supérieur. L'accroissement des effectifs résulte de l'augmentation continue du flux des bacheliers, corrélée à une expansion non moins remarquable de l'offre de formation supérieure. Cette forte tendance à la hausse des bacheliers va se poursuivre avec un rythme de progression de plus en plus soutenu, au fur et à mesure que se développe le TBS (taux brut de scolarisation) dans les cycles moyen et secondaire général. Les effets positifs de l'augmentation des TBS des autres sous-secteurs de l'éducation (élémentaire, moyen et secondaire), conséquence de la mise en œuvre du Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) et du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET), ont accru la demande d'accès au supérieur.

Le système est aussi caractérisé par la prédominance du nombre de bacheliers littéraires sur ceux relevant d'autres disciplines notamment les STEM. Le nombre de bacheliers inscrits dans les établissements publics et privés au Sénégal est passé de 29 523 (40,11% filles) en 2012 à 35 751 (40,95% filles) en 2015. L'inscription des bacheliers dans le privé est favorisée par la volonté de l'Etat de tous les orienter, nonobstant la capacité d'accueil limitée des établissements d'enseignement supérieur publics.

L'enseignement privé se développe depuis quelques années. Il accueille aujourd'hui un quart des étudiants avec environ, 150 établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) formant principalement des diplômés du tertiaire.

L'offre globale de formations de l'ESRI du Sénégal se décline donc en trois volets :

- L'offre LMD : Licence, Master (professionnel/recherche) et Doctorat ;
- Les formations professionnelles courtes : DUT, DISEP, DTS et BTS ;
- Le cycle ingénieur : DIC (ingénieurs de conception) et DIT (ingénieurs technologues)

Dans le domaine de la recherche, le Sénégal dispose de laboratoires dans les universités, les instituts, et certaines entreprises privées et organisations de la société civile.

5.1.3. Niveau de vie

Dans la mesure du développement humain, le niveau de vie est apprécié de manière simple soit par le PIB/tête, soit par la consommation par tête avec l'hypothèse que cette consommation est essentiellement basée sur le revenu du travail. Ainsi, nos éléments de contexte seront basés sur les variables susmentionnées.

5.1.3.1. Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est un indicateur permettant de mesurer l'envergure de l'activité économique d'un pays sur la base de la richesse créée au sein d'un pays au cours d'une période (1 an en général).

♦ Évolution de la croissance du PIB réel

Au cours de la période 2000-2012, le PIB en volume (ou PIB réel) a maintenu un rythme de progression relativement satisfaisant avec un taux moyen de croissance de 4%. Toutefois, ce taux moyen de croissance économique cache des disparités liées à la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. En effet, la croissance réelle du PIB s'est établie à un niveau très bas de 0,7% en 2002, sous l'effet d'un déficit pluviométrique chronique qui a sérieusement affecté le secteur primaire (-20,0%).

Cependant, la période 2003-2005 a été marquée par une croissance moyenne du PIB en volume de 6,1%, suite à la reprise du secteur primaire et aux performances enregistrées au niveau des secteurs secondaire (+4,5%) et tertiaire (+6,3%).

En 2006, le taux de croissance du PIB en volume a connu un nouveau ralentissement s'établissant à (+2,5%). Ce ralentissement de l'activité économique nationale s'explique essentiellement par les contre-performances du secteur primaire (-8,9%) résultant des difficultés notées dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits extractifs (difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS)) mais également celles du secteur secondaire (+1,4%) à la suite du ralentissement des activités de raffinage de pétrole et de fabrication de produits chimiques.

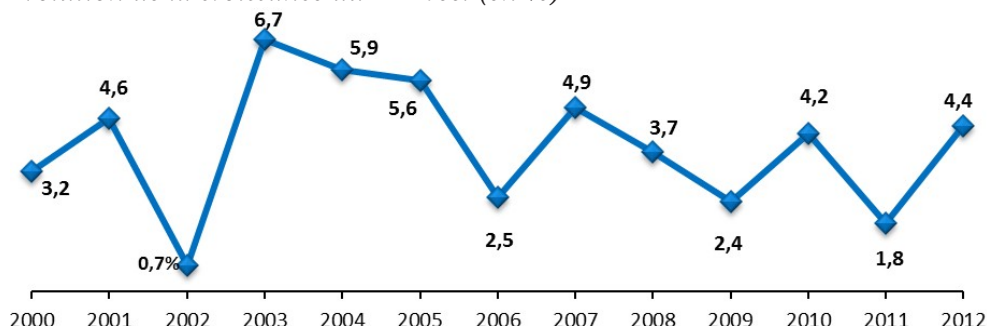
La progression du PIB réel a enregistré sur la période 2006-2012, un rythme erratique et moins intense par rapport à la période 2003-2005. Sur la période 2006-2012, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,4%. Cette décélération résulte essentiellement des contre-performances du secteur primaire consécutives aux difficultés récurrentes notées dans l'agriculture, la pêche et les activités extractives mais également celles du secteur secondaire à la suite du ralentissement des activités de raffinage de pétrole et de fabrication de produits chimiques ainsi que les désagréments notés dans l'approvisionnement en énergie électrique.

La décélération du rythme de croissance sur la période 2006-2012 s'explique également par les contre-coups de la crise économique et financière mondiale des années 2008 et 2009, affectant le secteur touristique au Sénégal avec la baisse de 7,5% des arrivées de touristes ainsi que les transferts courants privés reçus qui ont baissés de 8,2% en 2009. L'investissement privé a été également touché par la crise

avec le recul de plus de 10% des IDE en 2009. A cet égard, la progression du PIB réel est passée de 4,9% en 2007 à 3,7% en 2008 et 2,4% en 2009.

Après une relance de l'activité économique sénégalaise en 2010 avec une progression de 4,1% du PIB réel, l'année 2011 a été marquée par une baisse drastique du taux de croissance économique évalué à 1,8%. Cette récession résulte principalement des mauvaises conditions climatiques avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace, des pénuries dans la fourniture d'électricité ainsi que des tensions pré-électorales liées à l'élection présidentielle de 2012. Toutefois, l'année 2012 a enregistré un regain de croissance en raison surtout d'une pluviométrie abondante ayant donné une bouffée d'oxygène au sous – secteur de l'agriculture.

Graphique 5-1 : Évolution de la croissance du PIB réel (en %)

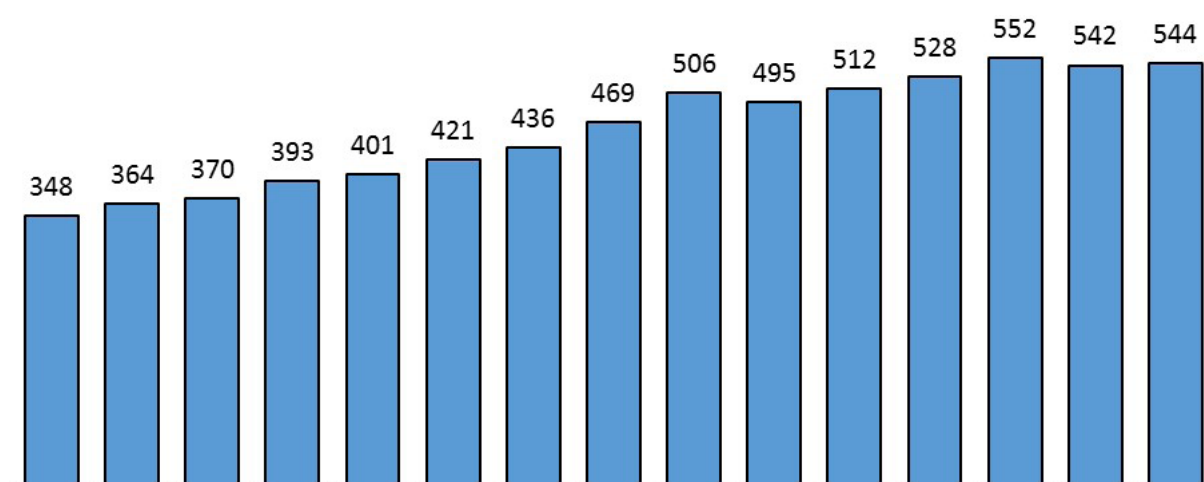


Source : CREG-CREFAT, 2019

♦ Évolution du PIB nominal par tête

Sur la période 2000-2014, le PIB nominal par habitant du Sénégal s'est établi en moyenne à 459 000 FCFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,24%. Entre 2000 et 2007, cet indicateur s'est structurellement situé en-deçà de 500 000 FCFA avec une moyenne de 400 000 FCFA. Cependant, de 2008 à 2014, le PIB nominal par habitant a dépassé le cap des 500 000 FCFA sauf en 2009 en raison des effets de la crise économique et financière mondiale et la moyenne s'est toutefois située à 526 000 FCFA sur la période.

Graphique 5-2 : Évolution du PIB par tête (en milliers de Franc CFA courant)



Source : CREG-CREFAT, 2019

Avec la mise en place du PSE sur sa première phase quinquennale (2014-2018), le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de croissance de plus de 6% l'an.

La mise en œuvre de ce plan d'émergence a permis de placer le Sénégal parmi les pays à croissance rapide d'Afrique subsaharienne. Cette croissance repose sur la consommation et l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures¹⁹ économique et sociale (énergie, éducation, BTP) et sur une redynamisation de l'agriculture. Cette dynamique de croissance forte et soutenue devra être maintenue au cours de la mise en œuvre de la deuxième phase opérationnelle du PSE (2019 – 2023).

5.1.3.2. Consommation finale de biens et services

La consommation finale de biens et services est la composante de la demande globale qui contribue le plus à la formation du PIB c'est-à-dire à la création de richesses. Sur la période 2009-2013, sa contribution à la croissance était de 2,4% alors que l'investissement privé n'a contribué qu'à hauteur de 1,2%. Pour la période 2014-2018, la contribution de la consommation finale à la croissance s'est située à hauteur de 4,2% contre 1,7% pour l'investissement privé. En outre, la part de la consommation finale dans le PIB nominal s'est élevée à hauteur de 86,9% en 2015. La contribution de la consommation finale à la formation du PIB ainsi que sa part dans le PIB, restent considérables.

Le chômage des jeunes constitue un phénomène qui a pris des proportions inquiétantes au cours de ces dernières années. En effet en 2013, les taux de chômage déclarés des jeunes actifs âgés de 25-29 ans et de 30-34 ans sont respectivement estimés à 27,8 % et 24,4% contre 25,7 % au niveau national avec 18% chez les hommes contre 40,4% chez les femmes. La jeunesse reste la couche la plus touchée par le phénomène du chômage dont l'ampleur s'accompagne d'une certaine disparité suivant les caractéristiques sociodémographiques qui se traduit par une structure de l'économie dominée par le secteur informel offrant plus de 70% des emplois aux jeunes.

Face à cette question lancinante du chômage des jeunes, le Sénégal est confronté au défi majeur de création massive d'opportunités d'emploi.

Le Sénégal reste toujours confronté à des contraintes liées à la lutte contre le chômage et en particulier celui des jeunes. Ces contraintes sont entre autres :

- un rythme de croissance économique moyenne structurellement insuffisant pour créer assez d'emplois décents et durables ;
- des jeunes demandeurs d'emploi en forte croissance avec son corollaire sur leurs besoins de s'insérer dans le marché du travail, un déficit d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des jeunes dans les processus d'identification et de mise en œuvre des programmes ;
- un niveau d'adéquation des qualifications techniques et professionnelles des jeunes globale- ment insuffisant par rapport aux exigences des emplois offerts ;
- un faible accès des jeunes aux opportunités d'emploi notamment au financement des projets d'auto-emploi ;
- une faible culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- un faible accès au financement des projets d'auto-emploi des jeunes ;
- une insuffisance de la réflexion stratégique et prospective sur l'emploi.

¹⁹ Par exemple, le prolongement de l'autoroute à péage, la construction de la plateforme industrielle de Diam- niadio et la construction de l'aéroport de Diassa

A ce jour, la situation de l'emploi n'a que légèrement évolué au Sénégal malgré les nombreuses actions déployées par les pouvoirs publics. A cet effet, il urge de prendre des mesures conséquentes, spécifiques et réalistes pour permettre à des millions d'individus notamment de jeunes, d'accéder à un emploi décent et durable et améliorer ainsi leur niveau de vie à travers une plus grande consommation de biens et services.

5.2. REVUE DE LA LITTERATURE

Dans son célèbre ouvrage *Recherches sur la Nature et la Richesse des Nations* publié en 1776, Smith disait : « un homme qui a dépensé beaucoup de temps et de travail pour se rendre propre à une profession qui demande une habileté et une expérience extraordinaire, peut être comparé à une de ces machines dispendieuses. On doit espérer que la fonction à laquelle il se prépare, lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation ». A travers ces mots, Smith (1776) faisait allusion au capital humain pour souligner l'importance de l'investissement dans l'éducation et la formation des individus. Dans la même lancée, Mill (1873), en relatant le rôle du capital humain dans le processus de développement des pays, considère la nécessité de favoriser la promotion de l'éducation du fait de son rôle moteur dans les progrès économiques et sociaux.

Le concept de capital humain a occasionné un foisonnement des débats et des contributions avec les travaux précurseurs de Becker sur la théorie du capital humain. Celui-ci est appréhendé par les capacités productives, l'accumulation de connaissances ou de savoir-faire généraux ou spécifiques, les compétences accumulées et l'investissement des entreprises. Becker (1957) soutient que le capital humain représente le stock de ressources productives incorporées aux individus eux-mêmes, constitués d'éléments aussi divers que le niveau d'éducation, de formation et d'expérience professionnelle, l'état de santé ou la connaissance du système économique. D'autres définitions émanant des travaux de Schultz (1961) et de Becker (1964) dénotent le rôle de la qualité du facteur travail dans le processus de développement.

À une époque plus récente, d'autres courants de recherches ont ravivé l'intérêt envers le capital humain. La théorie de la croissance endogène développée par Romer (1986) et Lucas (1988) est basée sur l'idée d'une croissance endogène. Le caractère « auto-entretenu » de la croissance est possible grâce au capital humain. Le progrès technique et l'innovation sont le fait des chercheurs ou ingénieurs, qui sont eux-mêmes le fruit d'un investissement en capital humain. Ils affirment aussi que l'épargne investie dans la formation des citoyens est un puissant accélérateur de croissance.

L'OCDE (1998) considère quant-à elle que le capital humain est constitué par les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique.

La théorie du capital humain a connu plusieurs développements et des approfondissements novateurs. L'approche de Sen (2000), avec la théorie des capacités, propose un élargissement de la théorie du capital humain. Il conçoit l'éducation à partir du pouvoir qu'à l'individu sur sa propre vie. Il explore une voie nouvelle par laquelle il valorise le bien-être et les avantages qu'une personne peut retirer par ses capacités à effectuer un certain nombre d'actes auxquels elle accorde de la valeur et à être la personne qu'elle souhaite être. Selon lui, il s'agit là de la combinaison de ce qu'une personne est apte à faire (capacité d'agir) et à être (les différents types de fonctionnements qu'elle est en mesure de réaliser). L'approche des capacités se pose avant tout en termes d'avantages individuels. Ces avantages sont évalués par la capacité à accomplir une variété de fonctionnements jugés importants au cours d'une vie.

L'étude empirique pionnière sur le lien entre croissance économique et capital humain est celle de Denison (1962) qui sur la période 1910-1960 montre que seul moins d'un cinquième de la croissance économique des Etats-Unis est expliqué par les facteurs traditionnels de la croissance (travail/capital). Des facteurs autres que ces derniers, englobés par le progrès technique, expliquent une plus grande partie de la croissance économique. C'est ainsi qu'il parvient à la conclusion selon laquelle 23% de la croissance des Etats-Unis entre 1930-1960 était imputable à l'accroissement de l'éducation.

L'investissement dans la recherche favorise et suscite l'innovation, et à terme, a un effet bénéfique sur la croissance économique. Qui dit investissement dans la recherche, dit investissement dans le capital humain. La caractéristique fondamentale de ce type de capital réside dans le fait qu'il soit incorporé dans l'individu lui-même et donc nécessite la prise en compte d'un certain nombre de facteurs tels que la santé en particulier et le bien-être globalement.

Dans des études plus récentes, Baldacci et al. (2004) analysent les données en provenance de 120 pays en développement sur la période 1975- 2000 en utilisant des données de panel. L'étude explore les canaux directs et indirects liant les dépenses sociales, le capital humain et la croissance dans un système d'équation. Les résultats obtenus montrent que les dépenses d'éducation et de la santé ont un impact direct positif et significatif sur l'accumulation de l'éducation et le capital de la santé, et peuvent donc conduire à une croissance économique plus élevée.

Au niveau des pays en voie de développement, Goumrhar (2017) indique que le nombre moyen d'année d'étude est positif et significatif sur la croissance économique des pays. Selon Mughal et al. (2015), la croissance économique pourrait être influencée par les apports des investissements directs étrangers à condition de les accompagner par la mise en place d'une politique active visant l'amélioration du capital humain. Ils affirment que l'offre d'éducation supérieure et les incitations à poursuivre des études supérieures ont besoin d'être renforcées afin de contrer les effets négatifs à court terme des investissements étrangers. En effet, pour eux, c'est grâce à une main d'œuvre plus qualifiée et plus abondante que les pays en développement peuvent gravir les échelons du développement à long terme.

De façon générale, certains auteurs ont montré que les effets de l'éducation vont au-delà des effets économiques. En effet, en analysant les politiques éducatives et de développement en Afrique, Hugon (2018) affirme que les effets de l'éducation sont inter-temporels, intergénérationnels et incertains. Pour lui, l'éducation, notamment celle des femmes au niveau secondaire est un facteur de maîtrise de la fécondité.

L'étude de Cissé et al. (2004) portant sur le Sénégal a permis d'analyser les relations entre l'éducation, la pauvreté et les inégalités socio-économiques. Il ressort de leur analyse que le Sénégal peine encore à enregistrer une distribution plus égalitaire de l'éducation. Ainsi, face à une demande en forte croissance en matière d'éducation, l'offre de l'éducation publique n'augmente que lentement, tant en volume qu'en qualité au détriment surtout des régions et des populations rurales. L'écart entre les taux de scolarisation des différents groupes de ménages est d'autant plus important que le niveau d'enseignement est élevé. Ces résultats relatifs à l'inégalité dans l'accès à l'éducation au Sénégal peuvent être corroborés par l'article de Kane (2014) qui stipule que l'éducation ne conduit pas à de meilleures chances de trouver un emploi du fait que la structure de l'économie ne permettant pas d'absorber toute la main d'œuvre.

5.3. METHODOLOGIE

L'indice de Développement Humain Elargi (IDHE) mesure le niveau de développement humain d'une localité, tout en tenant compte de la durabilité ainsi que de l'optimalité des ressources humaines. Sa méthodologie dérive de celle de l'Indice du Développement Humain, développée par le PNUD. Il prend en compte trois dimensions essentielles : éducation, santé et le niveau de vie. L'innovation majeure est l'introduction de l'indice synthétique de fécondité pour prendre en compte l'optimalité de la population nécessaire à l'enclenchement d'une croissance économique soutenue d'une part, et d'autre part, la consommation par tête en lieu et place du PIB/tête, qui permet de mieux appréhender en plus du niveau de vie de la population, leur bien-être.

5.3.1. Définition des variables

5.3.1.1. *La dimension santé*

La santé est appréhendée par l'espérance de vie à la naissance et l'indice synthétique de fécondité.

L'espérance de vie, élément fondamental dans l'appréciation de l'état de santé général d'une population, est définie comme le nombre d'années qu'un individu pourrait espérer vivre si tout au long de sa vie il était soumis aux conditions de mortalité de l'année d'observation.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, dans les conditions de fécondité du moment, c'est-à-dire si les taux de fécondité observés dans l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il permet d'apprécier la vitalité démographique d'un pays.

5.3.1.2. *La dimension éducation*

Elle donne une idée sur les efforts fournis ou à fournir en termes d'éducation. Elle comprend deux sous-dimensions :

- La durée moyenne de scolarisation (DMS) qui donne pour un adulte le nombre d'années que celui-ci passe en moyenne en éducation. Cet indicateur reflète entre autres la qualité de la main d'œuvre d'un pays.
- La durée attendue de scolarisation (DAS) ou espérance de vie scolaire, montre le niveau global de développement d'un système d'éducation en termes de la durée moyenne. Elle est définie comme le temps moyen (nombre d'années de scolarité) qu'un enfant en âge de scolarisation espère recevoir dans le futur du système éducatif.

5.3.1.3. *La dimension niveau de vie*

Elle renvoie au nombre de biens et services dont peut disposer un individu, un ménage ou un groupe social, en fonction de ses ressources.

Dans le cadre de la mesure de l'IDHE, le Niveau de Vie est approximé par la consommation par tête en lieu et place du RNB par tête. Le fondement de cette approche est basé sur le fait que le revenu explique la consommation (Théorie de Keynes, 1929).

5.3.2. Variables, sources de données et méthodes de calculs

L'ensemble des données utilisées pour les calculs des indicateurs de développement humain avec l'approche IDHE est résumé dans le tableau ci-dessous. Les méthodes utilisées pour les calculer ainsi que les valeurs minimales et maximales qui les encadrent y sont également indiquées.

Tableau 5-1 : Sous-dimensions, indicateurs, sources de données et méthodes de calcul de l'IDHE

Dimension	Indicateurs	Sources de données	Méthode de normalisation	Valeur minimale	Valeur maximale
Santé (IS)	Espérance de vie à la naissance (EVN)	Recensement	Indice d'Espérance de vie à la naissance $IEVN = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	20	85
	L'indice synthétique de fécondité (ISF)	EDS/MICS/Recensement	Indice synthétique de fécondité normalisé $ISFN(x) = \frac{x}{3} * 1_{[0;3]}(x) + \frac{(8-x)}{(8-3)} * 1_{]3;8]}(x) \text{ avec } x=ISF$		
	L'indice de Santé (IS) $IS = \sqrt{IEVN * ISFN}$ Cet indice est obtenu en faisant la moyenne géométrique de l'indice de l'espérance de vie à la naissance et de l'indice synthétique de fécondité normalisé.				
Education (IE)	Durée moyenne de scolarisation (DMS)	Recensement, Enquêtes ménages, Statistiques éducation, UNESCO	Indice de Durée moyenne de scolarisation $IDMS = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	0	15
	Durée attendue de scolarisation (DAS)	Recensement, Enquêtes ménages, Annuaire Statistiques éducation, UNESCO	Indice de Durée attendue de scolarisation $IDAS = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	0	18
	Indice de l'éducation ou indice combiné ou indice de niveau d'instruction (IE) $IE = \frac{\sqrt{IDMS * IDAS}}{0,978}$ Cet indice est obtenu en faisant normalisant la moyenne géométrique des indices de la Durée Moyenne de Scolarisation et de la Durée Attendue de scolarisation entre les valeurs 0 et 0,978.				
Niveau de vie (ICONST)	Consommation par tête	Enquêtes ménages et Comptes nationaux	Indice de Consommation par tête $ICONST = \frac{\ln(\text{valeur utilisée}) - \ln(\text{valeur minimale})}{\ln(\text{Valeur maximale}) - \ln(\text{Valeur minimale})}$	67 \$	20 723 \$
L'Indice de Développement Humain Etendu (IDHE) $IDHE = \sqrt[3]{IS * IE * ICONST}$ Cet indice est obtenu en faisant la moyenne géométrique des trois indices de santé, d'éducation et de consommation					

Source : CREG-CREFAT, 2019

5.3.3. Signification des sous-dimensions et de la dimension

Tableau 5-2 : Signification des sous-dimensions

Indicateurs	Signification des sous-dimensions et de la dimension
IDHE	Permet de mesurer le niveau du développement humain durable
IS	Capacité à bénéficier d'une vie longue et saine Assurer de façon durable une production optimale en anticipant le vieillissement de la population (choix de l'ISF)
IE	Capacité à accéder à l'éducation et aux connaissances
INV	Capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent

Source : CREG-CREFAT 2019.

5.3.4. Grille d'interprétation des résultats

Tableau 5-3 : Grille d'interprétation

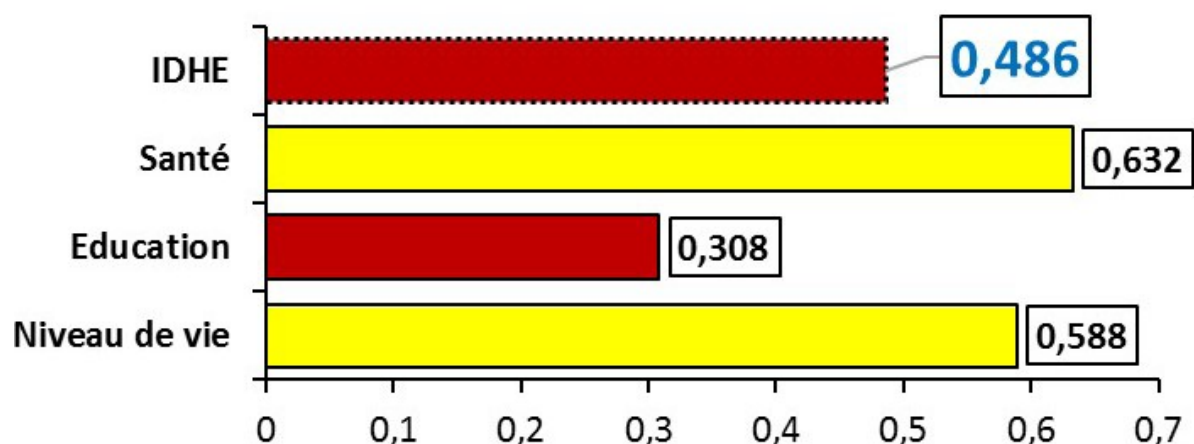
Bornes	Grille
Inférieur à 50%	Rouge (Indice Faible)
≥50%, inférieur 80%	Jaune (Indice Moyen)
≥80%	Vert (Indice Elevé)

Source : CREG-CREFAT 2019.

5.4. RESULTATS ET ANALYSES

Les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du présent rapport portant sur la dimension « développement humain », ont abouti à différents résultats importants à exploiter en termes de politiques publiques.

Graphique 5-3 : IDHE et ses composantes



Source : CREG-CREFAT, 2019

5.4.1. Analyse de l'indice de santé

Globalement le Sénégal présente un indice synthétique de santé satisfaisant (63,2%). Mais, ceci cache des disparités régionales importantes. En réalité l'indice de Santé montre que le Sénégal a une distribution à trois niveaux où seule la région de Dakar enregistre un indice assez satisfaisant estimé à 81%. Les régions de Thiès, Louga, Saint-Louis, Diourbel, Ziguinchor, Kaolack, sont dans une zone intermédiaire, symbole d'un indice moyennement satisfaisant avec des taux compris entre 57,4% et 67,8%. Les zones les plus préoccupantes du point de l'indice de Santé sont Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Matam, Kolda, Sédhiou, avec des taux très faibles variant de 30,2% à 47,1%.

5.4.2. Analyse de l'indice de l'éducation

La situation de l'école sénégalaise montre un visage défavorable et contrasté selon les régions. En effet, malgré les efforts considérables déployés dans l'élargissement de l'accès et la réduction de certaines disparités notamment de genre, force est de reconnaître que le Sénégal accuse encore des retards.

L'Education présente un indice synthétique insuffisant estimé à 30,8%, mais ceci cache des disparités régionales importantes. Nous constatons que seules les régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès sont en tête de la classification avec cependant, un indice de moins de 50%.

Les zones les plus préoccupantes du point de vue de l'indice d'Education sont Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Matam, Kolda, Sédhiou, avec des taux très bas variant autour de 10%.

Ces taux bas sont expliqués par une durée moyenne de scolarisation très faible de l'ordre de 2,7 années, associés à une durée attendue de scolarisation aussi basse.

Plusieurs facteurs concourent à expliquer les contreperformances observées dans le secteur éducatif au Sénégal notamment l'insuffisance de l'offre éducative, l'inadéquation de l'offre éducative et de formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et aux besoins spécifiques d'éducation, expliqués par une certaine frange de la population (Exemple : foyers religieux).

Ces dysfonctionnements ont suscité la tenue de réflexions à travers la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES) et les assises nationales de l'éducation et de la formation.

5.4.3. Analyse de l'indice de niveau de vie

La consommation des ménages occupe une place prépondérante parmi les grands agrégats économiques. Désignée comme étant la finalité de toute production, la consommation des ménages occupe une place particulière dans le fonctionnement de l'économie. La consommation de biens et services représente plus des deux tiers du PIB de l'UEMOA²⁰ et au Sénégal, sa proportion par rapport au produit intérieur brut varie entre 78% et 80%.

Dans le cadre de ce rapport, la consommation de biens et services par tête a été utilisée pour estimer le niveau de vie et la région de Dakar est choisie comme étant le référentiel, le repère (benchmark). C'est la raison pour laquelle la valeur 100% lui a été affectée.

L'indice du niveau de vie estimé à 58,8% au niveau national²¹, montre que la population sénégalaise a globalement, un niveau de vie moyen. Toutefois, des disparités sont notées entre les régions avec Dakar, Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Louga qui affichent un niveau de consommation/tête élevé (indice niveau de vie > 80%) tandis que les populations des autres régions ont un niveau moyen de consommation par tête (indice niveau de vie > 50% et < 80%). (Cf. tableau n°5 en Annexe)

5.4.4. Analyse de l'IDHE

Le niveau de développement humain au Sénégal est faible (IDHE= 48,6%) et cette faiblesse résulte principalement des problèmes enregistrés au niveau du secteur de l'éducation et de la formation. Seules les régions de Dakar (73,7%), Ziguinchor (59,7%), Thiès (54,9%) et Saint-Louis (53,5%), présentent un IDHE moyen tandis que l'indice est faible pour les autres régions (IDHE < 50%). La région de Kaolack a enregistré le niveau le plus bas avec un indice estimé à 31,8%.

Ainsi, dans l'optique d'améliorer le niveau de développement humain du Sénégal, le gouvernement doit apporter des solutions adéquates et urgentes aux grandes équations en matière d'éducation et de formation et mettre en œuvre dans les meilleurs délais, les réformes issues de la CNAES et des assises nationales de l'éducation et de la formation.

Toutefois, des politiques de renforcement des acquis et de promotion de la consommation de biens et services et de la santé des ménages doivent être mises en œuvre pour améliorer substantiellement le niveau de développement humain des populations au Sénégal.

20 selon la Perspective Monde

21 Estimé par la consommation de biens et services per capita

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour rehausser le niveau de développement humain à un niveau satisfaisant, les autorités gouvernementales doivent assainir davantage le secteur de l'éducation et de la formation et s'atteler à la mise en place d'une politique sociale d'accroissement du pouvoir d'achat en vue d'améliorer le niveau de consommation des populations et leur bien-être. A cet effet, les recommandations suivantes doivent être prises en considération :

Au niveau du secteur de la santé, il s'agit de :

- prioriser toutes les interventions de l'Etat en matière de santé dans les différentes régions en tenant en compte des classements par niveau de l'indicateur de santé ;
- procéder à des investissements massifs et mesures urgentes dans les régions qui sont dans la zone rouge, tels que : (i) des mesures incitatives fortes pour recruter et maintenir des ressources humaines de qualité, (ii) la construction ou la réhabilitation des structures de santé avec un plateau technique relevé, (iii) la mise en place ou le renforcement de programmes spécifiques de santé publique portant sur la planification familiale, la santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile, etc. ;
- faire des investissements de maintien dans les régions où l'indice de santé est compris entre 50% et 60%, pour consolider les acquis et permettre une amélioration conséquente.

Au niveau du secteur de l'éducation et de la formation, les autorités gouvernementales devraient :

- Rééquilibrer et mettre en cohérence les dotations budgétaires allouées aux différents sous-secteurs de l'éducation et de la formation ;
- Mettre en place un système de suivi – évaluation efficient et dynamique des réformes en cours.
- Promouvoir l'accès des filles à l'enseignement supérieur et leur maintien dans les filières scientifiques et techniques ;
- Renforcer les actions de lutte contre les mariages précoces et/ou forcés et le harcèlement sexuel en milieux scolaire, extra-scolaire et du travail
- Faire en sorte que l'orientation scolaire et professionnelle occupe la bonne place qui lui revient en assumant pleinement son rôle d'appui-conseil aux élèves en vue de l'accomplissement optimal des potentialités et de la personnalité de chacun d'eux ;
- Promouvoir une gouvernance partenariale fonctionnelle, dynamique et efficace de la FPT réunissant l'Etat, le Patronat, les Organisations syndicales, la Société civile et les Partenaires stratégiques, avec un ancrage institutionnel qui garantit la stabilité des instances de pilotage et de gestion du système à tous les niveaux.
- Par rapport au niveau de vie, le gouvernement devrait :
- Améliorer le pouvoir d'achat des populations en permettant au maximum de personnes actives surtout les jeunes, de trouver un emploi décent et durable à travers la mise en œuvre de grands programmes d'investissements structurants ;
- Mettre en place des fonds de financement visant à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par le biais de l'emploi dit non salarié.
- Mettre en œuvre une bonne stratégie de redistribution des fruits de la croissance²² en faveur des populations en général et des ménages pauvres en particulier en vue d'accroître la demande de biens et services surtout celle des produits locaux.

²² Comme les bourses de sécurité familiale, les dons de semences aux agriculteurs, etc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baldacci E., Clements B., Gupta S. et Cui Q. (2004)**, « Social Speding, Human Capital, and Growth in Developing Countries: Implications for Achieving the MDGs », IMF Working Paper, Vol. 04, n°217, pp. 1-40.
- Becker G. S. (1964)**, Human capital. A theoretical and empirical analysis, with special reference to education, The University of Chicago Press and NBER, 3e édition 1993, 402 p.
- Cissé F ; Daffé G ; Diagne A. (2004)**, « Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal », Revue d'Economie du Développement, vol. 12, pp. 107-122.
- Denison E. F. (1962)**, The sources of Economic Growth in the United States and the alternatives before Us, Committee for Economic Development, New-York, 306 p.
- Goumrhar H. (2017)**, « Human capital, inequality and economic growth in developing countries: analysis in panel data », International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 20, n° 2, pp. 441-460.
- Hugon P. (2018)**, « Politiques éducatives et développement en Afrique », Marché et organisations, Vol. 2, n° 32, pp. 195-223.
- Kane A. (2014)**, « Dynamique de l'emploi au Sénégal : un suivi de cohortes sur la période 1992 – 2011 », Revue d'Economie du Développement, vol. 22, pp. 75-105.
- Lucas Robert E. (1988)**, « On the Mechanisms of Economics Development », in Journal of Monetary Economics, pp. 3-42.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2016)**, « Modèle RAPID national révisé »
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2017)**, Revue annuelle conjointe (RAC), pp
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2018)**, « Plan Sénégal émergent 2 »
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2018)**, « Rapport national CIPD+25 ans »
- Ministère de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur (2013)**, Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET 2013-2025)
- Ministère de l'Enseignement supérieure, de la Recherche et de l'Innovation (2018)**, Lettre de Politique Sectorielle et de Développement (LPSD)
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale (2009)**, « Plan national de Développement sanitaire du Sénégal 2009-2018 »
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale (2018)**, « Stratégie nationale de financement de la Santé »
- Mughal M. et Vechiu N. (2015)**, « Investissements directs étrangers et éducation dans les pays en voie de développement », Revue économique, Vol. 66, pp. 369-400.
- OCDE (1998)**, Education at a Glanc: OECD Indicators 199, éd. CERI, Paris, 122 p.
- OCDE (2001)**, Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social, les éditions de l'OCDE, n°81072, document de travail, 8 p.
- Schultz, T. W. (1961)**, « Investment in Human Capital », American Economic Review, Vol. 51, n° 1, pp.1-17.
- Smith A. (1976)**, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Les classiques des sciences sociales, 237 p.

6. RESEAUX ET TERRITOIRE



RESUME

Les grands déséquilibres de développement des réseaux et territoires constituent une préoccupation majeure au Sénégal. Mettant en jeu l'exploitation généralisée et intégrée des potentialités économiques et l'amélioration durable des conditions de vie des populations où qu'elles se trouvent, cet état de fait a poussé, à différentes périodes, les pouvoirs publics du pays à initier et à mettre en œuvre des politiques d'organisation de l'occupation de l'espace. Au niveau plan national, plusieurs outils de référence notamment les plans d'aménagement et d'urbanisme intégrant la fonction stratégique des infrastructures de base et de la répartition territoriale de la population, ont ainsi été réalisés dans une perspective de corriger les disparités assez considérables.

Cependant, en dépit des efforts consentis par l'Etat, les disparités actuelles et futures en matière de répartition spatiale de la population et des services sociaux de base, montrent que le Sénégal présente, dans l'ensemble, des réseaux d'infrastructures et territoires qui ne répondent que partiellement à la demande sociale en constante augmentation. Plusieurs entités territoriales restent confrontées à la problématique de couverture des besoins fondamentaux de la population.

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de cette situation dans le cadre de l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD), la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, en collaboration avec le Consortium régional de Recherche en Economie Générationnelle (CREG) et avec l'appui de l'UNFPA, a réalisé l'étude de la Dimension 5 de l'ONND : « Réseaux et Territoires ».

Ce rapport, conçu dans une démarche multidisciplinaire impliquant plusieurs acteurs, vise à contribuer au développement équilibré et plus inclusif de l'espace national au double plan de l'accès aux services sociaux de base et de la qualité de services offerts à la population.

En plus du contexte et de la brève revue de la littérature des réseaux et territoires, le présent rapport retrace des résultats en termes d'indices liés à l'attractivité et aux opportunités pour tirer profit du dividende démographique, et fait un certain nombre de recommandations.

INTRODUCTION

Au Sénégal, l'idée de promouvoir un développement national harmonieux par des politiques d'organisation de l'occupation du territoire national s'est imposée à l'Etat. Trois principales raisons motivent cette idée : la première est la sous-exploitation des potentialités naturelles existantes dans les régions, la seconde, l'exode progressif de la population de l'arrière-pays ; (iii) et la troisième, la persistance de la macrocéphalie de la région de Dakar qui prédomine fortement sur le reste du pays. Celles-ci sont à l'origine d'un désir de développement équilibré du territoire national. C'est dans ce cadre que des schémas et plans d'aménagement ou d'urbanisme (PNAT, SDAU, PDU, SDADT, etc.) et des grandes réformes territoriales et locales intervenues à différentes périodes et notamment en 2014 avec, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, la communalisation intégrale, ont été adoptés. En effet, en réalisant des outils de planification spatiale et en initiant des réformes sur le statut de certaines entités administratives et territoriales, les pouvoirs publics entendaient créer les conditions d'un développement généralisé et diffus, mieux réparti sur l'ensemble du pays et au profit de toutes les couches de la population. Dans cette optique, cela suppose de promouvoir au moins un développement intensif des territoires particulièrement défavorisés en les privilégiant dans les politiques d'investissement et le rétablissement des équilibres.

Cependant, il importe de constater que le Sénégal demeure toujours un pays de forts contrastes. En effet, le centre ouest du territoire national moins vaste (18%), est occupé par 64% de la population et un réseau d'infrastructures plus important. Le reste du pays qui couvre plus de 80 % de la superficie nationale n'est peuplé que de 36% de la population totale. Ces grands déséquilibres territoriaux de développement suscitent de grands problèmes de couverture des besoins fondamentaux et notamment d'accès aux services sociaux de base.

Face à cette situation, l'amélioration de la densification de réseaux d'infrastructures aptes à répondre de façon durable aux besoins des citoyens demeurent aujourd'hui plus qu'un impératif et donc indissociable à la politique de capture du dividende démographique.

La réalisation de l'étude de la « Dimension 5 : Réseaux et territoires » qui constitue un des volets du suivi de la capture du dividende démographique, s'inscrit dans cette optique. En effet, la présente étude poursuit l'objectif global qui est de promouvoir des territoires inclusifs pour garantir dans un processus du développement territorial plus équilibré, le meilleur accès de la population aux services sociaux de base.

Plus spécifiquement, cette dimension vise les objectifs suivants : (1) contribuer à la réduction des disparités en matière d'accès aux services sociaux, (2) accroître la qualité d'accès aux infrastructures de base et (3) mettre en place une base de données dynamique et utilisable par tous. Pour la suite du rapport, l'étude consistera à : (i) l'analyse du contexte réseaux et territoires ; (ii) la revue de la littérature sur les réseaux et territoires ; (iii) la méthodologie de calcul des indicateurs ; (iv) la présentation des résultats et (v) la conclusion et la formulation recommandations.

6.1. CONTEXTE DES RESEAUX ET TERRITOIRES AU SENEGAL

Les pouvoirs publics ont toujours voulu donner à la planification du développement, une place importante en vue de corriger les déséquilibres territoriaux par l'adoption de pertinents outils au service de la croissance et du développement durable. En témoignent, les outils de planification et d'orientation du développement (DPP, PNAT, PSE, etc.) déjà initiés pour mettre en exergue les préoccupations majeures et les options stratégiques et opérationnelles. Cependant, la situation actuelle révèle des tendances démographiques encore tenaces.

6.1.1. Dynamique de la population

Le Sénégal connaît une croissance rapide de sa population. De 4 997 885 habitants en 1976, cette population est passée à 9 858 482 en 2002 puis à 13 508 715 en 2013 (ANSD, 2018). En 2018, la population sénégalaise est estimée à 15 726 037 avant d'atteindre, selon les estimations, plus de 15 700 000 habitants en 2018 (ANSD 2019). En effet, sur les périodes intercensitaires 2002-2013, le taux d'accroissement moyen annuel de 2,5%, demeure élevé. Ce qui correspond à un doublement de la population tous les 25 ans.

Parlant de la mobilité spatiale de la population, a favorisé une forte poussée démographique dans les centres urbains qui, en 2018, concentrent 46,7% de la population totale. Aujourd'hui, l'agglomération de Dakar, avec plus de 50% de la population urbaine du pays, est devenue un problème social et environnemental majeur (chômage, sous-emploi, détérioration du cadre de vie, sources de nuisance, etc.). Parallèlement, cet exode rural en grande partie dû aux phénomènes de dégradation des terres, aux fluctuations des rendements de certaines cultures, au chômage et à la pauvreté des ménages, débouche sur la migration internationale, avec près de 164 901 de migrants internationaux (OIM, 2018).

6.1.2. Une population inégalement répartie à travers le pays

La répartition de la population présente beaucoup de disparités au plan régional. En effet, en 2014, la région de Dakar avec 23,2% de la population est la plus peuplée. Elle est suivie de Thiès (13,2%) et Diourbel (11,1%). En revanche, la région de Kédougou est la moins peuplée (1,1%), suivie des régions de Sédhiou, Matam, Kaffrine et Kolda qui abritent respectivement moins de 5% de la population totale. Cette répartition inégalitaire de la population par rapport à l'étendue territoriale des régions révèle des disparités énormes. D'un côté, Dakar qui couvre une plus petite superficie (542 km², soit 0,3% de la superficie du Sénégal) abrite plus d'un sénégalais sur cinq (23,2% de la population du Sénégal), avec une densité plus élevée de 5922 habitants au km². D'autre part, la région de Kédougou qui constitue le territoire régional le plus vaste du pays (21,7%), ne regroupe que 5% de la population du Sénégal, avec une faible densité de 17 habitants au km².

Ce déséquilibre est lié à plusieurs facteurs parmi lesquels l'urbanisation et les migrations internes. En effet, au regard des flux migratoires, seules les régions de Dakar (+573 907) et Diourbel (+94 724) présentent un excédent migratoire et constituent les principales régions d'immigration alors que les autres régions sont plus des zones de départ (RGPHAE 2013). L'attraction exercée par la région de Dakar s'explique par son statut de capitale économique et administrative qui lui confère réseau d'infrastructures important. Quant à la région de Diourbel, son attraction est liée à la fonction religieuse et culturelle de la localité de Touba qu'elle abrite.

6.1.3. Un grand contraste dans la répartition territoriale des services sociaux de base

Le réseau d'infrastructures a été l'objet d'extension pour permettre aux populations d'avoir un accès indispensable à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cependant, d'importantes disparités sont notées entre les régions. En effet, hormis la région de Dakar qui présente une situation assez particulière, il existe des écarts marqués entre les zones du nord et celles du sud. Si dans la plupart des régions, les ménages ont accès à l'eau du robinet, ce n'est pas le cas des régions du sud et du sud-est. En effet, le puits, en général non protégé, y est le principal mode d'approvisionnement en eau. Cette situation s'observe, quel que soit le milieu de résidence dans ces zones, sauf dans la région de Tambacounda, où l'usage du robinet est plus fréquent en milieu urbain (RGPHAE, 2013).

Pour ce qui est de l'assainissement, il est plus développé dans la région de Dakar. Il s'agit de la seule région où plus de 40% des ménages disposent de lieux d'aisance munis d'une chasse d'eau raccordée à l'égout. Dans la plupart des régions, moins de 5% des ménages sont concernés. Exception faite de Dakar, les niveaux les plus élevés ne dépassent pas 8% et s'observent à Saint-Louis et Thiès (respectivement 7,4% et 6,4%). Le niveau le plus faible est relevé à Kédougou (moins de 1%). En général, quelle que soit la région, la proportion de ménages disposant de lieux d'aisance dotés de chasse avec fosse est nettement plus forte que ceux munis de chasse raccordée à l'égout. A l'exception de Dakar et Thiès, dans les régions, les ménages utilisent généralement des latrines non couvertes pour l'essentiel. Les régions de Sédhiou et Kolda se distinguent par les proportions les plus fortes de ménages disposant de latrines non couvertes. Ziguinchor et Tambacounda se situent dans la même catégorie (RGPHAE, 2013).

En termes d'accès aux infrastructures scolaires, le réseau d'établissements d'Enseignement Moyen s'est progressivement densifié entre 2011 (1 452) et 2013 (1 660) avec une augmentation globale de 208 établissements abritant un premier cycle du Secondaire, soit un accroissement global de 14,3%. Cette évolution positive est notée dans les deux zones rurales (191) et urbaines (96). Il est noté une forte concentration de ces établissements dans la zone urbaine avec 54,1% en 2013. Cette part plus élevée est due à la forte poussée des établissements privés, particulièrement dans les grandes villes telles que Dakar et Thiès qui concentrent 37,4% des établissements abritant le premier cycle du secondaire.

Par rapport aux structures sanitaires, la majeure partie des infrastructures du système est basée à Dakar. En effet, à l'exception des Cases de Santé et des Etablissements Publics de Santé (EPS) de niveau 2, Dakar est la région la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Le Sénégal compte 11 EPS de niveau 3 répartis entre la région de Dakar (10) et la région de Diourbel (un dans la commune de Touba). Les régions de Kolda et Sédhiou sont les moins dotées en infrastructures sanitaires. En effet, elles comptent 3 et 5 centres de santé sur un total de 99. Par ailleurs, on dénombre 50 Postes de santé pour la région de Sédhiou et 59 pour la région de Kolda sur un total de 1456 au niveau national. En revanche, la région de Kolda enregistre le plus grand nombre de cases de santé, soit 111 sur 708.

6.1.4. Migration et urbanisation

La position géographique du Sénégal ses potentialités économiques ainsi que sa stabilité politique fait de lui une terre d'immigration essentiellement prisée par les pays limitrophes. ainsi l'immigration au Sénégal est majoritairement composé de ressortissants de la Guinée (43%) le Mali (10%) la Gambie (7 %) et la guinée Bissau (6%) qui représentent 66% de la population étrangère établie au Sénégal. la région de Dakar accueille plus de la moitié des immigrés (57%) suivi de la région de Ziguinchor (6,7%) et Kolda (6,1%) (ANSD, 2018).

L'émigration pour sa part est caractérisée par l'importance des flux sud-sud en particulier dans la région ouest africaine. Les flux sud nord sont orientés vers les pays industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Les régions de départ des migrants sont essentiellement Dakar (30%) Matam (14%), Saint-Louis (10%) Diourbel (9%) et Thiès (9%). Les régions de Kaffrine et Kédougou sont moins représentatives avec respectivement 1,2% et 0,5% du total des effectifs des émigrés (ANSD, 2018).

A l'image des flux de la migration internationale, la migration interne est caractérisée par la dominance des flux à destination de Dakar (43,2% des effectifs), ce qui correspond à près de 820.000 migrants. Après Dakar, les autres régions réceptrices des flux de migrants internes sont principalement Diourbel (Près de 295.000 personnes, soit 15,5%) et Thiès (241.000 personnes, soit 12,7%). L'attractivité de la région de Diourbel est attribuée à la Présence de la capitale du Mouridisme, la ville de Touba qui est considérée comme la deuxième grande ville du Sénégal après Dakar. La région de Thiès par contre, est attractive de par sa proximité avec la région de Dakar et qui permet de décongestionner la capitale. Elle a également de grandes potentialités et se distingue par l'importance des industries extractives de phosphates (Allou Kagne et Lam lam, ICS-Taiba de Mboro), Zircon (Mboro)... Les migrants sont à majorité originaire de la région de Thiès (14,7%) et Dakar (13%), Kaolack (10,7%), de Diourbel (10,5%) et de Louga (10,4%) et dans une moindre mesure la région de Kédougou (1,6%) (ANSD, 2018).

La dynamique migratoire à l'intérieur du territoire nationale modifie continuellement la structure de la population. La migration interne essentiellement motivée par des raisons économiques (recherches d'emplois, travail,...) est sous la forme d'un exode rural, les flux étant orientés des zones rurales vers les zones urbaines. Ce qui accentue l'urbanisation qui s'est considérablement accélérée entre 1976 et 2013. En effet, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988 et de 41 % en 2002 à 45,2% en 2013 (RGPHAE, 2013). Cette urbanisation croissante pourrait être attribuée à la réforme de 2008 qui a vu l'érection de certaines localités rurales en commune.

6.1.5. Mouvements financiers

Pour ce qui est des flux financiers, il est noté une disparité selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de personnes ayant perçu les sommes en espèce est plus importante en zones urbaines (78,4% à Dakar contre 63,9% dans les autres centres urbains) comparativement au milieu rural (53,3%). Les modes de transmission sont multiples et variés. Ils vont du système traditionnel au système moderne. Ce dernier se développe sur le marché en proposant une gamme variée, rapide et moderne de prestation. La transmission électronique a fait son apparition dans le système. Ainsi, on appréhende au Sénégal, entre autres voies de transfert formel, le mandat poste les transferts de compte à compte, les transferts à travers les réseaux des opérateurs spécialisés : Western Union ; Money Gram ; Telegiros ; Wari ; Cool Money, Money Express, etc.

Le « main-à-main » demeure cependant le principal canal de transfert. Ainsi environ deux tiers des bénéficiaires ont pu recevoir des fonds par cette solution (64,9%) et une personne sur huit (12,5) par l'intermédiaire des voyageurs/vacanciers. Globalement, près de 4 personnes sur cinq (79,1%) reçoivent des transferts par l'intermédiaire du circuit informel. La transmission par le canal des institutions financières représente 20,9% des bénéficiaires. (ESPS, 2011). En 2018, le volume des transferts en provenance de l'extérieur 1 242 milliards de FCFA, soit 12,1% du PIB (OIM, 2018)

Ainsi, l'ossature de la composition spatiale des aires géographiques du pays montre une forte concentration des infrastructures, des services sociaux de base, des services de transferts financiers dans la région de Dakar principalement au détriment des autres régions. Cette situation reflète le phénomène

de macrocéphalie caractéristique de la plupart des capitales de la région ouest africaine. La capitale à elle seule concentre le quart de la population sur une superficie ne représentant que 0,3% du total du territoire sénégalais. Cela pourrait justifier cette concentration des infrastructures et services sociaux et financiers du fait de l'importance de la demande et expliquer l'importance des flux internes et internationaux de la migration dans la Capitale.

6.2. BREVE REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR RESEAUX ET TERRITOIRES

6.2.1. Définitions des concepts

6.2.1.1. Réseau

Étymologiquement, le terme vient du latin « retiolus » pour désigner un ensemble de fils, de ficelles régulièrement entrelacés pour capturer certains animaux. Par analogie, le réseau désigne un ensemble permanent ou accidentel d'éléments entrelacés ou entrecroisés plus ou moins régulier pour atteindre un même objectif. Ainsi, différents types de réseau sont distingués : réseau hydraulique, réseau de forteresse, réseau routier, réseau ferroviaire, réseau radiophonique, réseau de télécommunications, réseau social, etc.

Antonelli (2003) écrit qu'« un réseau est un ensemble organisé d'unités de production partiellement séparables, caractérisées par des niveaux élevés de diversité, de complémentarité et d'interdépendance, aussi bien en ce qui concerne les technologies existantes que les technologies potentielles ».

Dans le cadre de ce travail, le réseau sera considéré comme le système d'inter connectivité existant entre les territoires et appréhendé à travers le développement du secteur routier et de transport, le développement du secteur des services de transferts monétaires ainsi que du développement des activités productives et ou commerciales.

6.2.1.2. Territoire

Du latin « territorium » avec pour racine « terra », un territoire signifie une étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain. Le mot va évoluer en sens pour préciser la surface sur laquelle s'exerce une autorité. Pour Bailly (1994), le territoire est « un espace spécifique et non séparable de son contenu. Il se caractérise par une localisation et un groupe, un processus d'appropriation, un processus de gestion, un héritage et un projet ». Il intègre donc l'espace, le caractère juridique et institutionnel, les aspects politiques, sociologiques et culturels.

De ce point de vue, le territoire renvoie à l'unité administrative juridiquement délimitée. Possédant les attributs d'un espace territorialement découpé et circonscrit, il renferme le plus souvent un siège, un chef-lieu ou une capitale qui en constitue le principal centre des décisions et de la gouvernance des affaires générales de développement. Il a donc une fonction administrative en vue de cerner les contours de l'étendue et de faciliter la coordination.

Dans le cadre de cette étude, on entendra par territoire, l'unité administrative juridiquement délimitée selon le découpage administratif du Sénégal.

6.2.2. Fondements théoriques de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique

L'importance de l'espace dans l'analyse économique est prise en compte dans deux approches principales. Nous distinguons d'une part l'approche considérant le territoire comme une entité homogène, uniforme. D'autre part, il y'a l'approche qui tente de mettre en exergue les potentialités diverses des territoires, éléments fondamentaux et essentiels pour le développement territorial équilibré.

6.2.2.1. Approche ponctiforme du territoire

L'analyse théorique de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique part de la reconnaissance du rôle de l'intégration régionale pour la croissance économique des pays. Bien que présente dans les théories économiques de l'échange et de la spécialisation commerciale, la notion d'espace n'a pas beaucoup été prise en compte dans la littérature économique pour l'étude du phénomène de

développement. Ainsi, dans la pensée économique classique, l'économie est confrontée à une théorie ponctiforme. L'exemple de la formation du prix sur un marché selon les classiques, indique que l'espace est neutre car n'influence guère le processus. Le Maître Vauban, Hay de Chastelet, Boisguilbert, Petty, Stuart entre autres, appréhendent de façon plus ou moins importantes les dimensions de l'économie dans les modèles spatiaux.

Cependant, les stratégies mises en place par les firmes en termes de délocalisation des structures, les politiques relatives à la mise en place des pôles économiques, le développement des zones urbaines au détriment des zones rurales constituent autant d'éléments qui remettent en cause la vision homogène de l'espace dans la théorie économique.

6.2.2.2. *Approche de l'économie spatiale et régionale*

Le relâchement des hypothèses portant sur l'homogénéité de l'espace est essentiel pour comprendre les disparités territoriales et l'action d'acteurs fondamentalement actifs sur l'organisation régionale et urbaine. On distingue deux écoles de pensées que sont l'école d'économie spatiale et l'école d'économie régionale (Heraud et Kahn, 2012).

- *En absence de politique publique d'aménagement du territoire pour le développement*

La première école²³ se fonde sur une structuration spontanée de l'espace due à des facteurs tels que la distance par rapport au centre (Von Thünen, 1820), la nature des activités des populations, des firmes entraînant des phénomènes de concentration (Krugman 1991a), de hiérarchie ou d'attraction. Le comportement des agents économiques détermine les caractéristiques de l'espace en termes de concentration ou d'éloignement.

Ainsi, selon Krugman (1991b), la répartition des activités socio-économiques, suscitant les mouvements migratoires (mobilité des travailleurs), organise l'espace en deux structures distinctes que sont la zone « centre » et la zone « périphérique ». L'intégration des activités économiques favorise l'agglomération de ces dernières qui développe la zone dite « centre » au détriment de celle dite « périphérique » en termes de disponibilité et d'accessibilité d'infrastructures et d'opportunités (Krugman et Venables, 1995). Le déplacement relativement faible de travailleurs d'une région par rapport à une autre pourrait assurer un équilibre entre les différentes zones dans le long terme, d'où la nécessité d'une gestion des déplacements des travailleurs, basée sur la mobilité des capitaux (Puga, 1999). En outre, cette approche introduit l'impact des mouvements des capitaux et des biens et services et montre qu'il existe une relation positive entre l'intégration régionale et l'intensité des flux de transferts de capitaux entre les régions. En effet, si l'on suppose que les travailleurs vont migrer par rapport à un différentiel de revenu et les disparités entre les régions (Todaro, 1969 ; Harris et Todaro 1970 ; Greenwood 1973 ; Stark, 1984 ; Stark et Yitzhaki 1988 ; Borjas, Bronars et Trejo 1992 ; Levy et Wun-bergen 1994 ; Jayet, 1995 ; Carpin et Logossah, 1997), il est possible de contrôler l'équilibre entre les régions en s'appuyant sur un transfert des retombées économiques des zones centres vers les zones périphériques.

- *En présence de politique publique d'aménagement du territoire pour le développement*

La première approche théorique décrite précédemment est enrichie avec les apports de la deuxième école dont Marshall (1890) est désigné le pionnier. Elle se base, en plus des comportements des agents, sur l'implication des institutions et politiques publiques sur la configuration de l'espace. On parle alors de la géographie volontaire et des stratégies territoriales publiques et privées à des finalités

23 Les pionniers de cette école sont von Thünen, Weber, Lösch, Christaller, Zipf, Reilly..

économiques. Cette approche vient de la distinction entre avantages naturels des différents sites géographiques et ceux qui leur sont apportés par des aménagements. C'est le cas des pôles économiques mis en place par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir certaines activités au niveau national. Ainsi, les disparités entre les différentes zones ainsi que leur niveau d'attraction sont liées aux niveaux des infrastructures de base mises en place par les autorités compétentes. Le rôle joué par les infrastructures régionales passe essentiellement par deux canaux : i) les coûts de transport intra et/ou interrégionaux ; ii) l'influence directe des infrastructures sur la productivité des entreprises.

6.2.2.3. *Infrastructure et Coût des échanges commerciaux*

Selon Martin et Rogers (1995), lorsque le stock d'infrastructures influence les coûts d'échange interrégionaux, une amélioration des infrastructures dans une région par l'augmentation de la taxation conduira à une concentration des firmes dans cette région si et seulement si l'augmentation de la demande pour les biens domestiques liée à l'amélioration des infrastructures est supérieure à la diminution de la demande due à l'accroissement de la taxe. Lorsque le stock d'infrastructures influence les coûts d'échange interrégionaux, le désavantage initial d'une région (en donation de capital et/ou en taille) va être amplifié par une chute des coûts d'échanges interrégionaux. Dans ce cas, les importations de la région périphérique provenant de la région centrale deviennent relativement moins coûteuses, ce qui renforce les exportations et le processus d'agglomération des activités en région centrale.

Une implication importante de cette analyse est de montrer qu'il est nécessaire de différencier les politiques d'infrastructures en matière de localisation industrielle. Si dans la région périphérique le but est d'augmenter la convergence industrielle avec la région centrale, alors la politique doit être basée sur le développement d'infrastructures qui facilitent le commerce intra-régional plutôt que le commerce interrégional. Cependant, la polarisation dépend aussi des conditions initiales (dotations naturelles) des localités et par conséquent de l'histoire. Tous ces déterminants sont inhérents à une ou plusieurs localités alors que le problème qui se pose est de savoir à quelle échelle géographique ils s'appliquent.

6.2.2.4. *Infrastructure et productivité des entreprises*

En termes d'influence directe des infrastructures sur la productivité des entreprises, Charlot (1999) soutient que les coûts de transport sont fonction des investissements publics qui génèrent dans le même temps des externalités qui transforment les combinaisons productives des firmes. En supposant que le stock d'infrastructures affecte la productivité des entreprises régionales de manière homogène sur tout le territoire régional et que les externalités liées au stock d'infrastructures sont purement régionales, les simulations montrent que l'intervention publique semble ne pas pouvoir contrecarrer les processus cumulatifs conduisant à la concentration spatiale des activités industrielles ; autrement dit ce sont les mécanismes purement économiques qui l'emportent.

Des auteurs ont aussi montré la nécessité de mener des politiques de redistribution et de convergence des régions. Pour ce qui est de l'évolution du bien-être avec le processus de concentration, Calmette et Le Pottier (1998) montrent que lorsqu'il y a émigration de la main-d'œuvre, le bien-être de la région périphérique diminue, ce qui incite davantage de travailleurs à migrer vers la région centrale. Si un gouvernement décentralisé existe en région périphérique, il peut vouloir stopper le processus de migration par une taxation de la population mobile et une redistribution en faveur de la population immobile (agriculteurs). Cette politique va dépendre du groupe d'agents ayant la majorité politique dans la région périphérique.

L'existence de pôles économiques dans les économies contemporaines renvoie à la notion de polarisation. Boudeville (1966) définit la polarisation comme « un phénomène complexe, décomposable en une suite de blocs d'événements, qui se déroulent au cours du temps. Elle décrit comment naissent les pôles de développement et comment les impulsions qui en émanent se propagent dans le temps et dans l'espace. En d'autres termes, c'est un processus dynamique d'expansion et d'évolution séquentielle, à la fois technique et social ».

Dans la littérature, il existe deux approches du concept de polarisation spatiale selon qu'il s'agit du contexte francophone ou anglo-saxon. Chez les francophones, la polarisation spatiale recouvre fondamentalement deux aspects notamment l'attraction et la diffusion alors que les anglo-saxons mettent plutôt l'accent sur la concentration. Le premier aspect est le plus classique et désigne l'attraction qu'exerce un lieu, appelé centre ou pôle, sur un espace plus ou moins étendu et hétérogène et qui se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de ce centre (Elissalde, 2011). L'espace peut être assimilé à un champ de forces économiques dans lequel existe une ou plusieurs localité(s) (commune, département, région...) qui exerce(nt) une attraction proportionnelle à son niveau de développement sur les autres localités environnantes. Le second aspect couvert par la polarisation concerne l'effet de diffusion ou d'entraînement qu'exerce le pôle sur le développement des localités environnantes. Cette approche est surtout imputable aux travaux de deux économistes Perroux (1950) et Boudeville (1966). Perroux aborde une approche du développement qui considère l'existence d'un centre, constitué des pays développés, et d'une périphérie, constitué des pays pauvres de sorte que le développement de la périphérie dépend principalement de l'influence du centre. Compte tenu de ces caractéristiques inhérentes à la polarisation spatiale, elle est souvent assimilée au résultat des effets de débordements géographiques.

Selon l'approche anglo-saxonne, on dit qu'un phénomène est spatialement polarisé, lorsqu'il tend à se concentrer davantage dans des localités particulières. D'après Lajugie et al. (1985), les auteurs anglo-saxons désignent par « polarisation » l'attraction exercée par des pôles sur l'espace environnant, avec pour résultat non pas la diffusion du développement mais sa concentration sur un espace restreint et, par conséquent, non pas l'atténuation mais l'aggravation des inégalités de développement.

Aujourd'hui, le terme est utilisé par d'autres sciences humaines comme la sociologie qui l'emploie pour rendre compte d'une aggravation des contrastes sociaux au sein d'une entité. Sassen (1996) parle ainsi de « polarisation sociale » pour qualifier les dynamiques sociales dans la « ville globale ». Ainsi, le concept de polarisation spatiale renvoie aux relations d'attraction et de diffusion qu'exercent un ou plusieurs pôles sur les localités environnantes.

Le développement économique des territoires tel que conçu initialement, basé sur le système de production favorise les territoires métropolitains au détriment des territoires périphériques. En effet, le développement économique territorial dépendrait quasi exclusivement de son système productif, qu'il repose sur des ressources génériques ou spécifiques (ressources territoriales, savoir-faire, systèmes de production localisés). Le seul enjeu du développement économique serait donc l'attractivité du territoire auprès des entreprises et la compétitivité de celles-ci dans un contexte de globalisation des échanges. Ce phénomène s'est observé dans les années 80 avec une concentration des activités dans les agglomérations et leurs périphéries proches. Talandier (2008) s'intéressant au développement économique des territoires non métropolitains conclut que le développement d'un territoire dépend non seulement de son attractivité mais aussi de sa capacité à capter des flux de revenus, tout autant qu'à

créer de la richesse. L'auteur conclut que le développement devient un enjeu de production mais aussi un enjeu de population qui capte ces revenus extérieurs.

En analysant le lien entre le développement local des territoires et les forces de polarisation urbaine, Aubert, Lepicier et Perrier-Cornet (2006) mettent en exergue la relation que les périphéries instaurent avec les centres urbains, là où est localisé l'essentiel des marchés et où les forces d'agglomération donnent naissance aux dynamiques de croissance économique. Pour eux, la croissance régionale est principalement animée par la croissance urbaine, grâce aux effets de l'agglomération, favorables aux économies d'échelle et aux externalités. Les métropoles accroissent de cette manière leur pouvoir d'attraction sur les consommateurs grâce à une grande variété de produits disponibles. Les activités et les populations trouvent ainsi avantage à se regrouper, cumulativement, dans les centres.

Cavailles et Schmitt (2002)²⁴, dans leur étude arrivent à la conclusion selon laquelle les migrations résidentielles constituent l'un des vecteurs essentiels de la mise en rapport des villes et des campagnes. Le développement et la concentration très poussée des villes conduisent à une déconcentration de ces dernières (Aubert et al. 2006). Les zones rurales, selon leur position spatiale bénéficient de ce desserrement urbain à tel point que leur population est globalement stabilisée et que l'emploi non agricole est en croissance (Bessy-Pietry et al. 2001). En termes de développement économique des territoires, il existe alors une certaine complémentarité dans la mesure où la ville concentre les facteurs stratégiques et la campagne les facteurs fixes (Aubert et al. 2006).

Pour Béchir (2011), les espaces économiques constituent sans doute un déterminant important des disparités régionales. Il préconise, dans les milieux ruraux, une transformation des structures et la réduction des écarts entre secteurs moderne et traditionnel à travers un accompagnement de la formation et de la mobilisation de la population. De plus, dans le monde urbain, l'état de concentration du réseau doit évoluer vers des formes d'organisation décentralisées, intégrées au plan régional et utilisatrices de la main-d'œuvre.

L'influence de la spécialisation du secteur des biens intermédiaires sur la concentration spatiale a été particulièrement abordée en économie urbaine dans les théories de la formation endogène des villes. Catin et Ghio (1999) montrent par exemple comment une spécialisation accrue dans le secteur des services à la production peut conduire à un processus de métropolisation en région centrale où les industries technologiques et les services se concentrent.

♦ *Répartition des infrastructures et services et développement des territoires*

Les travaux portant sur l'impact socioéconomique de la répartition des infrastructures essentielles sur les collectivités territoriales sont en nombre limité (Gagnol et Héraud, 2001). Ces auteurs se sont plus intéressés à l'impact qu'à l'implantation d'une université d'enseignement supérieur sur le développement économique du territoire qui l'abrite. Dans ce domaine, Sauvage (1994) soulignait déjà que les retombées économiques des investissements publics méritent d'être précisément définies pour les collectivités territoriales, qui consacrent désormais des sommes importantes à l'enseignement et à la recherche. En relation avec le territoire, Merrien (1994) conclut que l'impact de l'université sur le développement économique local reste très difficile à cerner avec précision et demeure en tout cas fortement dépendant de la structure et de la taille des entreprises locales.

Dans leur travail sur les infrastructures de transport et la répartition spatiale des activités dans les pays en développement, Ghio et Van Huffel (2000) concluent que la réduction du coût de transport des

24 cité par Aubert et al. (2006),

biens au niveau interurbain favorise la localisation des firmes en ville périphérique au détriment relatif de la ville centrale tout en donnant lieu à une augmentation du niveau global de bien-être.

Les travaux de Krugman (1991a, b) complétés par ceux de Martin et Rogers (1995), Charlot (1999), Martin (1999) et Ghio et Van Huffel (2000) montrent que la chute des coûts de transaction peut avoir des effets différenciés selon que les infrastructures agissent au niveau intra ou inter-régional. Dans l'ensemble des travaux, les infrastructures inter-régionales influencent le transport des biens. Chez Martin et Rogers (1995), les infrastructures intra-régionales facilitent le transport des biens alors que chez Ghio et Van Huffel (2000), les infrastructures intra-urbaines favorisent le déplacement de la main d'œuvre. Lorsque les infrastructures de transport permettent de diminuer les coûts de transaction à l'intérieur des régions périphériques, que l'on se place sous l'hypothèse d'immobilité d'une partie de la main d'œuvre (Martin et Rogers, 1995) ou sous l'hypothèse de congestion (Ghio et Van Huffel, 2000), il s'ensuit un effet de revenu réel pour les agents domestiques qui va entraîner une augmentation de la demande finale locale ce qui peut inciter des firmes à se localiser dans ces régions.

Les effets paraissent donc bénéfiques : les infrastructures intra permettent d'obtenir à la fois une plus grande convergence des structures industrielles (puisque une plus grande partie des firmes se localise en périphérie) et une plus grande convergence des niveaux de bien-être puisque les habitants des régions périphériques bénéficient d'un effet de revenu réel. Lorsque les infrastructures de transport permettent de réduire les coûts de transaction entre les régions, sous l'hypothèse d'immobilité d'une partie de la main d'œuvre (Krugman, 1991a, b ; Martin et Rogers, 1995; Charlot, 1999 ; Martin, 1999), les régions centrales, parce qu'elles offrent déjà de vastes marchés, vont attirer de nouvelles firmes qui pourront notamment exploiter les économies d'échelle tout en ayant un accès facilité aux marchés des régions périphériques (et donc d'une partie de la main d'œuvre immobile).

Dans ces conditions, le financement des infrastructures de transport tend à conduire à une polarisation plus forte des activités. Ce type de politique, s'il permet de désenclaver les régions pauvres, risque de les appauvrir relativement un peu plus. Sous d'autres hypothèses, Ghio et Van Huffel (2000) montrent que la chute des coûts de transport interrégionaux peut conduire à une réduction de l'agglomération des agents et des firmes dans les régions centrales, lorsque la congestion y est élevée. Dans ce cas, la baisse des coûts interrégionaux permet à la main d'œuvre mobile de se localiser dans les régions périphériques où elle peut consommer les biens produits en région centrale à moindre coût sans supporter les contraintes liées à la congestion au centre.

♦ *Migrations, marché du travail et concentration des villes*

Plusieurs déterminants expliquent le profil des migrants : déterminants individuels et des facteurs économiques et sociaux attachés aux mobilités géographiques. Les liens entre migrations et fonctionnement des marchés locaux de l'emploi apparaissent essentiels. La mobilité est en effet appréhendée comme le résultat d'une décision individuelle visant à l'amélioration de la situation de l'individu à long terme (Greenwood, 1975). Cette amélioration peut notamment transiter par des salaires plus élevés en particulier pour les plus diplômés, ou par des perspectives d'embauche plus importantes en particulier pour les moins diplômés (Drapier et Jayet, 2002). Si d'autres facteurs liés aux aménités (environnement, qualités de la vie, biens et services publics locaux, etc.), sont avancés comme des éléments intervenant dans les décisions individuelles de mobilité géographique, des travaux rendent plus particulièrement compte du fait que celle-ci est induite par des déséquilibres entre économies locales comme par exemple les différents niveaux de chômage, ou pour les mobilités liées aux formations des écarts de réputation des établissements ou ceux liés aux débouchés professionnels offerts. Cette

théorie de l'attraction et de la répulsion (« push pull theory ») reste étroitement apparentée à l'approche des migrations en termes de capital humain.

♦ *TIC et développement territorial*

Dramani (2013) s'intéressant aux impacts des infrastructures sur la concentration régionale des activités économiques et des disparités régionales, fait ressortir le rôle important joué par les TIC. Pour lui, le développement des TIC basé principalement dans les villes favorise l'accroissement des transferts de fonds des émigrés à leurs familles ; ceci contribue à rendre les villes plus attractives et donc renforce la concentration des activités dans les zones urbaines. De l'auteur côté, la quasi-inexistence des TIC dans les zones rurales associées aux frais de déplacement substantiels et du temps limitent les transferts de fonds d'un migrant et par conséquent, limite l'attrait et le développement des activités économiques en milieux ruraux.

Faini (2007) s'est intéressé à l'impact de la migration sur les pays d'origine. L'auteur, souligne que la migration présente des impacts négatifs sur les régions en ce sens qu'elle peut conduire au dépeuplement de régions entières avec une perte manifeste de bien-être pour les facteurs fixes. Les effets territoriaux de la migration tel l'exode de la main d'œuvre car elle pourrait également priver les régions d'émigration de leurs membres les plus qualifiés et les plus dynamiques. Pour l'auteur, les facteurs tels que les transferts de fonds, le retour de l'émigration et les incitations accrues en faveur de l'éducation permettent de compenser les effets négatifs des migrations.

♦ *Type de territoires et disparités régionales*

S'il est largement admis le rôle crucial de l'innovation dans le processus de croissance et de développement, il est également admis que les espaces ruraux constituent un terreau a priori peu propice à l'affirmation de logiques innovantes. La faible densité qui les caractérise s'associe à un « agencement socio-spatial singulier » (Barthe, Milian, 2011). Pour Barthe et Milian (2011) cités par Lacquement et Quéva (2016), les espaces ruraux sont marqués par les caractères suivants : « occupation humaine distendue et faible empreinte des infrastructures, activités principales basées sur la valorisation agricole et forestière, importance des espaces ouverts et rapports privilégiés à la nature ». Partant de là, les flux d'innovation sont plus orientés vers les villes au détriment des milieux ruraux. Ceci constitue un facteur qui renforce ainsi les disparités régionales où les villes demeurent davantage attractives et concentrées en activités économiques.

En définitive, il n'existe pas de consensus en termes de mesure globale de l'implication de la dimension spatiale dans la mesure du développement endogène. Cependant, au sortir des analyses théoriques, quatre champs se dégagent si l'on veut mettre en place un indicateur dans ce sens. Cet indicateur sera construit autour du champ de la migration des populations actives ainsi qu'autour du champ des flux des transferts financiers et de biens et services, qui se trouvent dans la perspective théorique des modèles spatiaux. Par ailleurs, la construction de cet indicateur se fera autour des champs densité de population des communes, villes et départements (urbanisation) mais également autour de la répartition des infrastructures et services (infrastructure de base) tirés des perspectives des modèles de l'école d'économie régionale.

6.3. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE L'INDICE DES RESEAUX ET TERRITOIRES
Pour appréhender l'état de la structure et du niveau d'interaction (migration et flux) des réseaux, l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires (ISRT) est utilisé dans le cadre de ce travail. Il renseigne sur l'attractivité d'un territoire par rapport à d'autres mais aussi sur la mobilité, l'interaction et l'interrelation.

Pour le calcul de cet Indice quatre (4) sous dimensions sont retenues :

- Migration
- Urbanisation
- Infrastructures et services sociaux de base
- Flux et Capacités financiers

Ce calcul est fait à partir des étapes ci-dessus :

6.3.1. Préalable : choix de l'unité d'analyse

La disponibilité, la légalité, la légitimité et la représentativité des données guident le choix de l'unité d'analyse. Dans le cadre du Sénégal, l'unité d'analyse choisie par la partie nationale est la Région. Il est important de signaler que dans chaque région, on a la partie urbaine et la partie rurale.

L'idée selon laquelle l'identification des zones urbaine et rurale se rapporte aux données de population, à l'habitat et à l'accès à l'essentiel des services sociaux de base, n'est pas nécessairement prise en compte dans la définition des zones urbaine et rurale. Au Sénégal la zone est définie selon les besoins de la politique de décentralisation. Ainsi avec le dernier découpage administratif de 2008, la zone urbaine est constituée de l'ensemble des localités érigées en commune (RGPHAE, 2013).

6.3.2. Construction de l'indicateur

Etape 1 : Recueil des données

Chaque sous dimension des Réseaux et Territoires est appréhendée par un certain nombre d'indicateurs.

Tableau 6-1 : Liste des indicateurs par sous-dimension et leur définition

Indicateurs	Définitions
Sous-dimension : Urbanisation	
Densité de la population de la zone	Nombre d'habitants au Km ²
Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par logement
Taux d'urbanisation	Part de la population urbaine sur la population totale de la zone
Ratio locataires / propriétaires	Rapport entre le nombre de locataires et le nombre de propriétaires
Sous-dimension : Infrastructures de base	
Taux d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, ...)	Proportion de population ayant accès aux services
Indicateur de qualité des services sociaux de base (éducation, électricité, eau,...)	Proportion de population satisfaite de la qualité des services
Taux d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié
Taux de demande satisfaite de contraception moderne	Proportion de la demande satisfaite de contraception par des moyens modernes
Sous-dimension : Migration	
Indice d'entrée dans une zone	Rapport des entrants dans une zone sur la population totale de la zone
Indice de sortie d'une zone	Rapport des sortants d'une zone sur la population totale de la zone
Sous-dimension : Flux et capacité financières	
Indice des transferts de fonds dans la zone	Poids des transferts totaux reçus et versés dans le PIB de la zone
Taux d'accès aux services de transferts formels	Proportion des individus ayant accès aux services de transferts formels
Consommation par tête dans la zone	Niveau moyen de consommation par tête dans la zone
Coût du panier de la ménagère	Coût des produits les plus consommés de la zone (opérationnalisé par la dépense alimentaire

Source : CREG-CREFAT 2019.

Etape 2 : Normalisation

La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 et 1.

Etape 3 : Calcul des indicateurs sous-dimensionnels

Pour chaque sous-dimension, l'indicateur sous-dimensionnel est obtenu en faisant une moyenne géométrique des indicateurs qui la composent. La méthode de la moyenne géométrique est préférée à la moyenne arithmétique en ce sens que ce dernier ne prend pas en compte du poids des valeurs de chaque variable dans l'indicateur global (les effets de compensation entre les valeurs n'existent pas avec la méthode de la moyenne géométrique).

$$I_k = \left(\prod_{d=1}^n ind_d \right)^{\frac{1}{n}}$$

$k=1,\dots,4$ et $d=1,\dots,n$ où n est le nombre d'indicateurs suivis dans la sous-dimension concernée.

Etape 4 : Calcul de l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires

Récupérer tous les indices sous-dimensionnels (4 au total).

Appliquer une moyenne géométrique à ces indicateurs pour obtenir l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires (ISRT) :

$$ISRT = \left(\prod_{k=1}^m I_k \right)^{\frac{1}{m}}$$

Avec le nombre de sous-dimensions de la dimension globale réseaux et territoires (ici $m=4$), I_k est l'indicateur calculé pour chaque dimension k , $k=1,\dots,4$.

6.3.3. Sources des données

La définition des indicateurs nécessite de spécifier la source des données nécessaires pour les calculer. Ces sources sont hiérarchisées selon le degré d'officialité au niveau national, leur exhaustivité par rapport à l'information recherchée et leur facilité d'accès (temps de collecte, coût de l'accès, etc.).

6.3.3.1. Les données administratives

Gèrent les entrées et les sorties au niveau de chaque zone administrative comme le contrôle des flux de biens entrants et sortants, les migrations (gestion des états civils, des documents de résidence, etc.). Elles gèrent la disponibilité des services de bases, le contrôle de l'assainissement, la gestion des voies, etc.

Exemple : Fichier douane, fichier état civil, fichier de résidence, fichiers administration

6.3.3.2. *Les recensements*

Couvrent de la situation au niveau national avec des informations désagrégées au niveau infra pour la présentation de la situation des migrants. Ils fournissent des informations sur la structure de la population (âge, sexe, situation sociale, etc.), la situation sur la répartition de la population, des individus et des logements, l'urbanisation, les caractéristiques de l'habitat des populations (taille des logements, situation d'occupation, densité des logements, mode d'acquisition, élément de confort, etc.). Dans certains cas (RGPHAE 2013, Sénégal), ils intègrent la situation de la production agricole des différentes zones au niveau national.

6.3.3.3. *Les données d'enquêtes*

Plus légères avec des informations plus riches et à une fréquence plus régulières. Analyse spécifique sur une dimension donnée comme le suivi de l'urbanisation, le coût du foncier, les flux financiers, la facilité des services de transfert de fonds, la consommation des ménages.

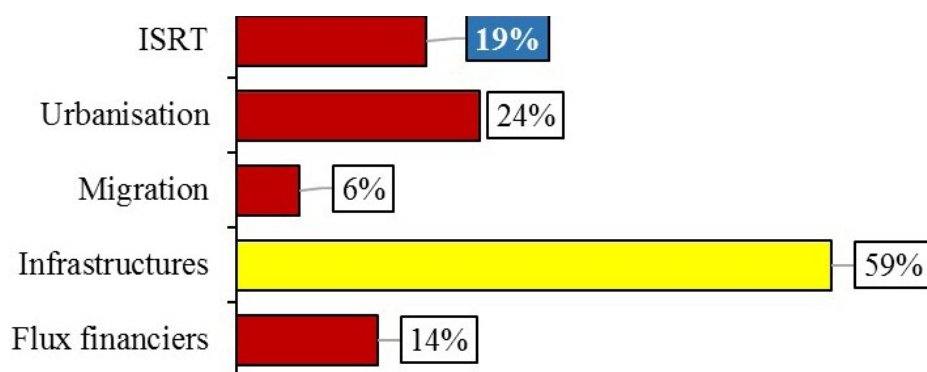
La gestion des sources de données peut différer d'un pays à un autre selon l'organisation et la répartition des tâches au niveau institutionnel.

6.4. RESULTATS ET ANALYSES

L'Indicateur Synthétique Réseaux et Territoires (ISRT) rend compte de l'état de la structure et du niveau d'interaction (migration et flux) des réseaux dans un territoire donné. Un niveau élevé ou faible de cet indicateur serait la résultante des effets de l'état de la structure et / ou du niveau d'interaction. Les développements qui suivent donnent les résultats de l'indicateur avec un exposé détaillé sur les indices sous-dimensionnels.

L'état de la structure ainsi que le niveau d'interaction des réseaux est très faible au Sénégal. En effet, l'ISRT de 19% est de loin inférieur à la valeur moyenne (50%). Cette situation est la résultante d'une urbanisation encore peu satisfaisante (24%), ainsi que d'une faiblesse de la mobilité humaine et financière. Seul l'indice relatif aux infrastructures est à un niveau moyennement satisfaisant, ce qui traduit un accès et une qualité des services sociaux de base assez moyennement.

Graphique 6-1 : ISRT et ses composantes



Source : CREG-CREFAT, 2019

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'ISRT au Sénégal ainsi que dans les différentes régions.

Tableau 6-2: Classement des régions suivant les valeurs de l'ISRT

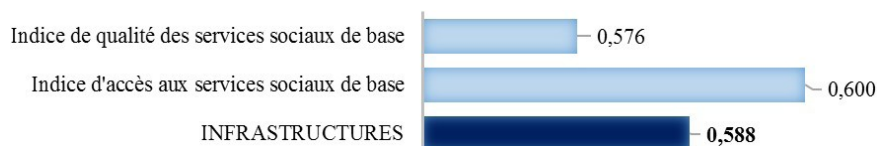
	Urbanisation	Migration	Infrastructures	Flux et capacités financières	ISRT	Rang
Dakar	0,780	0,216	0,776	0,740	0,557	1er
Thiès	0,221	0,217	0,669	0,426	0,342	2e
Ziguinchor	0,163	0,209	0,578	0,476	0,311	3e
Kaolack	0,160	0,232	0,585	0,396	0,304	4e
Diourbel	0,148	0,205	0,547	0,375	0,281	5e
St Louis	0,125	0,137	0,627	0,495	0,270	6e
Louga	0,081	0,229	0,514	0,455	0,256	7e
Tambacounda	0,090	0,155	0,514	0,428	0,235	8e
Matam	0,072	0,152	0,476	0,543	0,231	9e
Fatick	0,108	0,178	0,491	0,298	0,230	10e
Kolda	0,109	0,104	0,457	0,329	0,203	11e
Sédhiou	0,100	0,123	0,390	0,311	0,197	12e
Kaffrine	0,082	0,132	0,439	0,291	0,193	13e
Sénégal	0,240	0,062	0,588	0,140	0,187	
Kédougou	0,056	0,100	0,378	0,343	0,164	14e

Source : CREG-CREFAT, 2019

6.4.1. Infrastructures

Au niveau national, le Sénégal présente un niveau moyen en termes d'infrastructures de base avec un indice global de 0,588. Ce résultat est principalement la résultante d'un niveau relativement satisfaisant de ses composantes, à savoir l'indice d'accès et de qualité des services sociaux de base avec un score respectif de 0,60 et 0,58.

Graphique 6-2 : Score de la sous-dimension « Infrastructures »



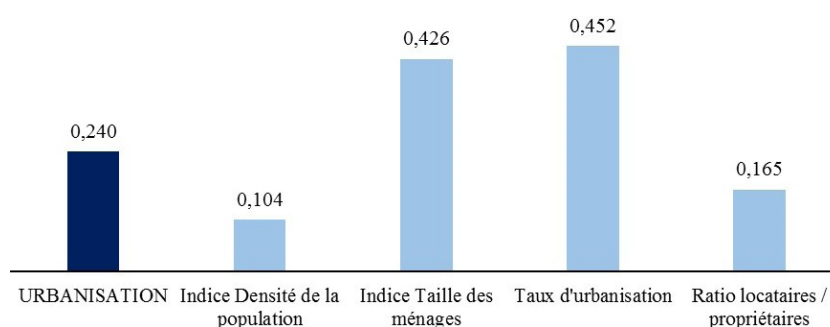
Source : CREG-CREFAT, 2019

Cependant l'analyse au niveau des régions montre une certaine disparité en termes de distribution territoriale des infrastructures. La région de Dakar se démarque largement en termes d'infrastructures et services sociaux de base. En effet, l'accès à ces derniers et leur qualité y sont plus élevés avec des taux respectifs de 0,79425 et de 0,723. Elle est suivie des régions de Thiès, Saint-Louis et Tambacounda qui présentent respectivement des taux d'accès de 0,679 ; 0,656 et 0,646 et des indices de qualité de 0,641 ; 0,618 et 0,673. La région de Louga possède le taux d'accès le plus faible avec un taux de 0,394 mais dispose d'un indice de qualité supérieur à celui des régions de Matam, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Cette situation est imputable d'une part, à l'importante concentration démographique à Dakar, et d'autre part, à sa position stratégique en termes d'investissement lucratifs dans les secteurs de l'éducation, la santé, etc. Ce diagnostic de la situation des infrastructures appelle à une répartition plus égalitaire des infrastructures et services sociaux de base, en vue de la promotion d'un développement territoriale égalitaire.

6.4.2. Urbanisation

L'urbanisation au Sénégal est encore insuffisante pour une exploitation optimale du dividende démographique. En effet, le niveau de l'indice d'urbanisation, de 0,24, traduit une faiblesse de l'occupation du territoire national par la population avec un indice de densité (0,10), une taille des ménages relativement élevée (0,43) ainsi qu'une forte concentration des personnes dans les ménages due à la faible diversification des logements avec un ratio locataire/propriétaire de 0,17. Ce résultat milite pour la mise en place de politiques de l'immobilier (logements sociaux, subventions de matériaux de construction).

Graphique 6-3 : Score de la sous-dimension « Urbanisation »



Source : CREG-CREFAT, 2019

L'Analyse des différentes composantes de l'Urbanisation au niveau des régions montre une disparité entre les régions, en faveur de la capitale, la région de Dakar. Ainsi, la répartition de la population sur le territoire montre une forte concentration dans la région de Dakar qui présente qui regroupe près du quart de la population sénégalaise. Ce qui se manifeste par une densité largement supérieure aux autres régions avec 4814 habitants/km², soit un indice de 1. Cette situation est liée, d'un côté, à la position stratégique de la région en tant que capitale administrative et économique du pays, et de l'autre, à la faible superficie de la région qui fait 0,3% de la surface du pays. Elle est suivie par les régions de Diourbel et de Thiès qui ont des scores de 0,054 et 0,047 soit des densités respectives de 293 hbts/km² et 251hbts/km². L'attractivité de la région de Diourbel s'explique par la fonction religieuse et culturelle de la localité de Touba qu'elle abrite tandis que Thiès bénéficie de la proximité avec la région de Dakar. La région de Kédougou présente la plus faible densité avec 8 hbts/km² soit un indice de densité de 0,02.

Au niveau des ménages, la taille est plus petite dans les régions de Dakar et de Ziguinchor avec respectivement 0,695 et 0,649. Par contre le score le plus élevé est enregistré dans la région de Kolda (1). Ces résultats montrent que le critère de capture du dividende démographique relative à la taille des ménages est globalement satisfaisant (car se situant au-delà du niveau moyen 0,5 pour toutes les régions).

Par ailleurs la situation de la disponibilité ainsi que de la demande en logement montre de larges disparités entre les régions. La région de Dakar a la situation la plus favorable comparé aux autres régions, notamment avec un score de 0,547. Ainsi, il existe presque autant de ménages locataires que de ménages propriétaires dans la région. Cette situation traduit l'importance de la demande et de l'offre de logement comparée aux autres régions du pays. La forte concentration démographique liée à sa fonction de Capital explique en grande partie cette situation. Dans les autres régions, on compte au minimum plus de 10 ménages propriétaires pour chaque ménage locataire avec des ratios inférieurs à 0,3.

6.4.3. Migration

La migration, due essentiellement ici par les mouvements des populations pour motif économique et/ ou motif social, est traduite par un indice faible, soit 0,062. Cette situation est le corolaire de la faiblesse des flux d'émigration et d'immigration au niveau du pays. Ainsi, l'indice relatif aux sorties est de 0,043 contre 0,019 pour l'indice relatif aux entrées. Cependant, le solde des flux migratoires montre que le Sénégal reste une terre d'émigration.

Graphique 6-4 : Score de la sous-dimension « Migration »



Source : CREG-CREFAT, 2019

Lorsque l'on considère l'échelle régionale, on constate que la région de Louga enregistre le plus de flux d'entrées et de sorties avec un score de 0,29 suivi de la région de Dakar 0,22. Cette situation par le phénomène de Macrocéphalie que l'on retrouve dans la quasi-totalité des capitales des pays francophones. Pour la région de Louga, l'indice de la migration peut être expliqué par ce qu'elle est une terre d'émigration. Ainsi au niveau des entrées, les régions qui enregistrent les indices d'entrée les plus importants sont Dakar, Thiès et Diourbel avec respectivement 14,5% 10,7% et 10,2% (Cf. Annexes).

Le caractère attractif de ces régions, surtout celles de Dakar et Diourbel pourrait s'expliquer par le dynamisme de leurs centres urbains respectifs : Dakar et Touba qui sont les deux plus grandes villes du Sénégal en termes de population. L'attraction exercée par la région de Dakar en particulier s'explique par son statut de capitale économique et administrative, mais également par la concentration des opportunités d'emplois et de formation et les services de qualité offerts.

En ce qui concerne l'émigration, les régions qui enregistrent les sorties les plus importantes sont Kaolack, Louga, Ziguinchor, Thiès, Diourbel et avec des indices respectifs de 0,16 ; 0,15 ; 0,12 ; 0,11 ; 0,10. La région de Kédougou enregistre l'indice de sortie le plus faible, soit 0,29.

6.4.4. Flux et capacités financiers

La mobilité financière ainsi que l'autonomisation économique des ménages appréhendée à travers le revenu ainsi que le panier de la ménagère est à un niveau relativement faible, soit un score de 0,14. Ce niveau insatisfaisant est dû aux faibles performances notées pour toutes ses composantes (Cf. figure 5).

Graphique 6-5 : Score de la sous-dimension « Flux et capacités financiers »



Source : CREG-CREFAT, 2019

L'analyse au niveau des régions montre des différences non négligeables entre la capitale et les autres régions (Cf. Annexes). Les ressources financières ainsi que les biens et services sont très inégalement répartis sur le territoire national. En effet, la région de Dakar enregistre des flux financiers ainsi qu'une autonomie économique de niveau satisfaisant, soit un indice de 0,740. Cela s'explique par le fait de l'importance du poids économique de la région comparé au reste des régions. C'est ainsi que le flux de transferts sont élevés dans la région (0,998), le niveau de revenu ainsi que le niveau de vie, qui témoigne de la richesse de la région sont à un niveau très satisfaisant, soit un score commun de 1. Seul l'indice d'accès aux services de transferts formels est à un niveau faible (0,30 contre 0,21 au niveau national). Cela traduit le faible niveau de développement des services de transferts financiers au niveau du pays.

A la suite de Dakar, il y a la région de Matam qui se distingue par un indice légèrement au-dessus de la moyenne (0,54). Cette situation est particulièrement due à l'importance des flux de transferts (0,64) et celui de l'indice du panier de la ménagère. Cela s'explique par le développement de l'industrie agricole ainsi que l'artisanat qui est un secteur porteur de la région.

Les autres régions par contre enregistrent toutes des scores inférieures à la moyenne de 0,5. La répartition égalitaire des richesses sur le territoire national reste un défi. Des politiques allant dans le sens du développement de pôles économiques en vue d'une meilleure autonomisation économique et une mobilité financières plus accrue, doivent être mises en œuvre pour un développement territorial plus égalitaire.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le niveau d'interactions ainsi que les réseaux sont faiblement développés au Sénégal. Parmi ses différentes composantes à savoir la mobilité humaines, celle financière ainsi que l'état de la structure (Disponibilité et qualité des infrastructures et services sociaux de base) seule, cette dernière semble atteindre un niveau satisfaisant pour une exploitation optimale du dividende démographique. De surcroît, il existe d'énormes disparités régionales, lesquelles, malgré les efforts des gouvernements dans la quête de l'équité territoriale, persistent.

Ainsi pour atténuer ce phénomène et réaliser un développement équilibré et durable au Sénégal, beaucoup d'efforts restent encore à faire, notamment dans :

- l'élaboration périodique, l'adoption politique et la mise en œuvre effective de plans directeurs d'aménagement des pôles-territoires ou territoires et de plans directeurs d'urbanisme, en vue de définir les vocations propres à chaque sous-zone, de prendre en compte les priorités d'un développement harmonieux et ainsi anticiper sur les formes néfastes d'occupation spatiale. Constituant la base d'une meilleure structuration prospective des territoires, ces outils de planification spatiale favorisent la localisation optimale des activités, des investissements socioéconomiques et partant de l'implantation rationnelle de la population ;
- le maillage plus adéquat des infrastructures de base à travers l'espace national par une territorialisation efficiente des politiques publiques, et ceci de manière à ce que la population ait un accès facile et équitable aux services fondamentaux. En l'absence d'un tel maillage, il est quasiment impossible d'assurer l'équilibre en termes d'infrastructures sociales de base entre les différentes aires géographiques du pays ;
- l'adoption des plans d'aménagement et d'urbanisme comme des références politiques en vue d'une réduction notable des disparités de développement ;
- le renforcement du cadre juridique de l'aménagement du territoire par la mise en place, l'adoption et surtout l'application d'instruments législatifs opposables au tiers. Ces instruments cherchent à combler des lacunes liées à l'insuffisance des cadres normatifs de référence nécessaires à l'ordonnancement de l'occupation, tant au niveau national que régional, des grandes activités et infrastructures socioéconomiques. Cette situation non encore résolue est considérée comme une des causes essentielles des grandes insuffisances de la politique d'aménagement du territoire ;
- la mise en synergie des collectivités territoriales partageant un même vécu, un même réseau d'infrastructures et des potentialités naturelles dans une dynamique d'intégration rurale-urbaine ;
- la réalisation des bases de données statistiques permettant de mieux suivre la dynamique des réseaux et territoires et de mieux positionner le dividende démographique dans le processus de développement national.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dramani L. (2011).** Richesses régionales au Sénégal : L'émergence des pôles économiques régionaux comme alternative de développement économique et social, Edition l'Harmattan, Dakar.
- Dramani L. (2013).** "Emigrant's Transfers in Senegal : The Role of ICT", African Journal of Science, Technology, Innovation and Development, 5 :1, 39-51.
- Dramani L. (2016).** Economie générationnelle et dividende démographique, Théorie et Applications au Sénégal, Tome 2, l'Harmattan, Dakar.
- Francis Aubert et al. (2006)** « Structure économique des territoires : une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France », Revue d'Économie Régionale & Urbaine (juillet), p. 203-225. DOI 10.3917/reru.062.0203.
- Greenwood M. J. (1973),** "Urban Economic Growth and Migration: their Interaction", Environment and Planning, 5, 91-112.
- Guillaume Lacquement et Christophe Quéva (2016)** « Innovation sociale et développement des territoires dans les campagnes européennes », Norois N° 241, p. 7-13
- Hugues François (2004)** « Le tourisme durable une organisation du tourisme en milieu rural », Revue d'Economie Régionale et Urbaine n° I
- Krugman P. (1991a)** Geography and Trade. Cambridge: MIT Press
- Krugman P. (1991b)** "Increasing Returns and Economic Geography", Journal of Political economy, Volume 99, N°3, June, pp. 483-499.
- Magali Talandier, (2008)** « Richesse et développement des territoires », (n° 199), p. 53-59. DOI 10.3917/ pour.199.0053
- Laurent Gagnol, Jean-Alain Héraud (2001)** « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas Strasbourgeois », Revue d'Économie Régionale & Urbaine (octobre), p. 581-604. DOI 10.3917/reru.014.0581.
- Riccardo Faini, (2007)** « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine », Revue d'économie du développement (Vol. 15), p. 153-182. DOI 10.3917/edd.212.0153.
- Stéphane Ghio et Christophe Van Huffel, (2000)** « Impact des infrastructures de transport inter et intra urbaines sur la répartition spatiale des activités dans les pays en développement », Revue Région et Développement 11-.
- Stéphane Gallet et Saïd Bourjij (2014).** « La réduction du coût des transferts de fonds des migrants comme objectif de développement », Techniques Financières et Développement (N° 114), p. 11-16. DOI 10.3917/tfd.114.0011.
- Stevens, C. (2006).** « Mesurer le développement durable », Cahiers Statistiques, Organisation de coopération et de développement économiques, no 10/2006.
- République du Sénégal :** Ministère de l'économie et des finances Agence Nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD) (2009): la population du Sénégal 2018.

Note Explicative-Processus de rédaction et validation du rapport de suivi du dividende démographique au Sénégal

Conformément au processus de mise en place, au fonctionnement et aux attributions des Observatoires nationaux du dividende démographique, l'ONDD Sénégal a élaboré son premier rapport sur le dividende démographique à partir de la méthodologie des comptes nationaux de transfert (NTA). En collaboration avec toutes les parties prenantes à savoir les sectoriels, les experts du CREG/CREFAT ainsi que les scientifiques des universités nationales. Le processus de rédaction et de validation de ce rapport a connu plusieurs étapes importantes :

- o Production d'une ébauche de rapports (draft 0) : Au terme de dix (10) jours de formation et de renforcement de capacités des experts nationaux et techniques sur les enjeux du dividende démographiques, l'approche des NTA et sur les différentes dimensions de l'indice synthétique de suivi du dividende démographique (DDMI), il a été produit les premières ébauches des rapports des cinq (05) dimensions thématiques et le rapport de synthèse. Chaque rapport thématique a été produit par un groupe d'experts sectoriels sous la supervision d'un ou plusieurs experts du CREG / CREFAT.
- o Validation technique des rapports : Deuxième étape dans la production du rapport, cette phase a consisté à la validation technique des rapports. Durant trois (03) jours d'atelier à l'hôtel les « Flamboyants » à Saly, les experts nationaux et personnes ressources ont apporté des observations et des éléments importants pour l'amélioration des rapports thématiques dimensionnels ainsi que le rapport de synthèse. L'intégration de ces observations effectuée par les experts du CREG / CREFAT ont permis d'avoir les premières versions semi-définitives des différents rapports.
- o Validation scientifique des rapports : Au regard du caractère scientifique que revêtent les rapports sur le dividende démographique par l'ONDD, les premières versions des rapports ont été soumis à d'éminents scientifiques chercheurs africains de la sous-région, spécialisés sur les questions relatives au dividende démographique. A cet effet, le CREG a mis en place un comité scientifique multidisciplinaire d'économistes et de démographes. Les observations à caractère prioritairement scientifiques du comité scientifique ont été intégrées aux rapports pour aboutir aux dernières versions des rapports.
- o Contrôle qualité et montage : La dernière étape dans le processus de production et de validation des rapports des ONDD est le contrôle-qualité. Les différents rapports thématiques ainsi que le rapport synthèse sur le dividende démographique au Sénégal ont fait également l'objet de Contrôle Qualité par les experts du CREG/CREFAT ainsi que des experts du réseau NTA pour en assurer la qualité sur le fond et la forme des documents. La cellule Assurance qualité du CREG s'est chargée du suivi de ce volet.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	8
LISTE DES CARTES.....	12
LISTE DES TABLEAUX.....	12
LISTE DES GRAPHIQUES.....	12
SIGLES ET ACRONYMES.....	14
INTRODUCTION GENERALE.....	17
1. SYNTHÈSE DES RESULTATS.....	18
1.1. SURVOL DU CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE.....	19
1.1.1. Situation du capital humain.....	19
1.1.2. Potentialités économiques.....	19
1.2. APERÇU METHODOLOGIQUE DU DDMI.....	21
1.3. SUIVI DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	22
1.3.1. DDMI et agendas internationaux.....	22
1.3.2. DDMI en lien avec le PSE.....	23
1.4. PRINCIPAUX RESULTATS.....	28
1.4.1. Un déficit global de plus de deux mille milliards FCFA à combler.....	28
1.4.2. Un cadre de vie moyennement satisfaisant.....	29
1.4.3. Transition positive dans la pauvreté au Sénégal entre 2005 et 2011.....	30
1.4.4. Développement humain étendu non satisfaisant au Sénégal.....	31
1.4.5. Diagnostic de l'attractivité et des opportunités territoriales au Sénégal.....	32
1.4.6. Capture du dividende démographique au Sénégal ?.....	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	34
2. COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	35
RESUME.....	36
INTRODUCTION.....	37
2.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	38
2.1.1. Tendances Démographiques : structure et dynamique.....	38
2.1.2. Environnement économique.....	38
2.1.2.1. Croissance et compétitivité.....	38
2.1.2.2. Le secteur primaire.....	38
2.1.2.3. Le secteur secondaire.....	39
2.1.2.4. Le secteur tertiaire.....	39
2.1.3. L'éducation.....	40
2.1.4. La santé.....	41
2.1.5. L'emploi.....	42
2.2. METHODOLOGIE DES COMPTES NATIONAUX DE TRANSFERTS.....	44
2.2.1. Equation fondamentale des NTA et notion du déficit du cycle de vie.....	44
2.2.2. Construction des profils de consommation et de revenu du travail.....	45
2.2.2.1. Profils de consommation.....	45
2.2.2.2. Profils de revenu du travail.....	46
2.2.3. Ratio de soutien économique et dividende démographique.....	46
2.3. RESULTATS ET ANALYSES.....	48

2.3.1.	Consommation.....	48
2.3.1.1.	Profils de consommation en éducation.....	48
2.3.1.2.	Profils de consommation en santé.....	49
2.3.1.3.	Profils des autres consommations.....	51
2.3.2.	Revenu de travail.....	52
2.3.2.1.	Profil moyen du revenu du travail et ses composantes.....	52
2.3.2.2.	Profil agrégé du revenu du travail et ses composantes.....	53
2.3.3.	Estimation du déficit du cycle de vie.....	54
2.3.3.1.	Déficit moyen du cycle de vie.....	54
2.3.3.2.	Déficit agrégé du cycle de vie.....	56
2.3.4.	Ratio de soutien et premier dividende démographique.....	58
2.3.5.	Couverture de la dépendance économique.....	59
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	61
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	62
3.	QUALITE DU CADRE DE VIE.....	64
	RESUME.....	65
	INTRODUCTION.....	66
3.1.	SITUATION DU CADRE DE VIE AU SENEGAL.....	66
3.2.	REVUE SELECTIVE DE LA LITTERATURE.....	73
3.3.	CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE L'IQCV.....	77
3.3.1.	Concepts.....	77
3.3.1.1.	Conditions de logement.....	77
3.3.1.2.	Liens sociaux	77
3.3.1.3.	Environnement.....	77
3.3.1.4.	Engagement civique et gouvernance.....	77
3.3.1.5.	Bien-être subjectif.....	77
3.3.1.6.	Sécurité.....	77
3.3.1.7.	Equilibre vie professionnelle-vie privée.....	78
3.3.2.	Méthodes de calcul de l'IQCV.....	78
3.3.2.1.	Le « Better Life Index ».....	78
3.3.2.2.	La qualité du cadre de vie dans le cas de l'observatoire du DD.....	79
3.4.	RESULTATS ET ANALYSES.....	80
3.4.1.	Analyse des résultats par sous dimensions.....	80
3.4.1.1.	Conditions de logement.....	80
3.4.1.2.	Liens sociaux	81
3.4.1.3.	Environnement.....	81
3.4.1.4.	Engagement civique et gouvernance.....	82
3.4.1.5.	Bien-être subjectif.....	83
3.4.1.6.	Sécurité.....	83
3.4.1.7.	Equilibre travail vie privée.....	84
3.4.2.	Analyse de l'IQCV.....	85
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	87
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	88
4.	DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE.....	90
	RESUME.....	91
	INTRODUCTION.....	92

4.1.	CONTEXTE.....	94
4.1.1.	Cadre socio-politique.....	94
4.1.2.	Situation globale de la pauvreté.....	95
4.1.3.	Situation de la pauvreté par région.....	96
4.1.4.	Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté.....	96
4.1.5.	Pauvreté et part de consommation alimentaire.....	97
4.1.6.	Distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	97
4.1.7.	Pauvreté selon l'activité.....	98
4.2.	REVUE SUCCINCTE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....	99
4.2.1.	Revue succincte de la littérature de la pauvreté.....	99
4.2.2.	Méthodologie d'analyse.....	102
4.3.	RESULTATS ET ANALYSES DES DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE.....	105
4.3.1.	Dynamique de la pauvreté au niveau national : 3 phases de transition.....	105
4.3.2.	Indice synthétique de sortie de la pauvreté par région.....	108
4.3.3.	Synthèse globale sur les dynamiques de la pauvreté au Sénégal.....	112
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	115
	WEBOGRAPHIE.....	116
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	117
5.	DEVELOPPEMENT HUMAIN ET TENDU	118
	RESUME.....	119
	INTRODUCTION.....	120
5.1.	CONTEXTE.....	121
5.1.1.	La santé.....	121
5.1.1.1.	Système et états sanitaires.....	121
5.1.1.2.	Fécondité.....	125
5.1.1.3.	Planification familiale.....	126
5.1.2.	Education et formation.....	126
5.1.2.1.	Enseignement élémentaire.....	128
5.1.2.2.	Enseignement moyen.....	128
5.1.2.3.	Enseignement secondaire.....	129
5.1.2.4.	Formation professionnelle.....	129
5.1.2.5.	Enseignement supérieur et recherche.....	131
5.1.3.	Niveau de vie.....	132
5.1.3.1.	Produit intérieur brut (PIB).....	132
5.1.3.2.	Consommation finale de biens et services.....	134
5.2.	REVUE DE LA LITTERATURE.....	136
5.3.	METHODOLOGIE.....	138
5.3.1.	Définition des variables.....	138
5.3.1.1.	La dimension santé.....	138
5.3.1.2.	La dimension éducation.....	138
5.3.1.3.	La dimension niveau de vie.....	138
5.3.2.	Variables, sources de données et méthodes de calculs.....	139
5.3.3.	Signification des sous-dimensions et de la dimension.....	140
5.3.4.	Grille d'interprétation des résultats.....	140
5.4.	RESULTATS ET ANALYSES.....	141
5.4.1.	Analyse de l'indice de santé.....	141

5.4.2.	Analyse de l'indice de l'éducation.....	141
5.4.3.	Analyse de l'indice de niveau de vie.....	142
5.4.4.	Analyse de l'IDHE.....	142
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	143
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	144
6.	RESEAUX ET TERRITOIRES.....	146
	RESUME.....	147
	INTRODUCTION.....	148
6.1.	CONTEXTE DES RESEAUX ET TERRITOIRES AU SENEGAL.....	149
6.1.1.	Dynamique de la population.....	149
6.1.2.	Une population inégalement répartie à travers le pays.....	149
6.1.3.	Un grand contraste dans la répartition territoriale des services sociaux de base.....	150
6.1.4.	Migration et urbanisation.....	150
6.1.5.	Mouvements financiers.....	151
6.2.	BREVE REVUE DE LA LITTERATURE SUR RESEAUX ET TERRITOIRES.....	153
6.2.1.	Définitions des concepts.....	153
6.2.1.1.	Réseau.....	153
6.2.1.2.	Territoire.....	153
6.2.2.	Fondements théoriques de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique.....	153
6.2.2.1.	Approche ponctiforme du territoire.....	153
6.2.2.2.	Approche de l'économie spatiale et régionale.....	154
6.2.2.3.	Infrastructure et Coût des échanges commerciaux.....	155
6.2.2.4.	Infrastructure et productivité des entreprises.....	155
6.2.2.5.	Prise en compte empirique de l'espace dans le développement territorial.....	156
6.3.	METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE L'INDICE DES RESEAUX ET TERRITOIRES.....	160
6.3.1.	Préalable : choix de l'unité d'analyse.....	160
6.3.2.	Construction de l'indicateur.....	161
6.3.3.	Sources des données.....	162
6.3.3.1.	Les données administratives.....	162
6.3.3.2.	Les recensements.....	163
6.3.3.3.	Les données d'enquêtes.....	163
6.4.	RESULTATS ET ANALYSES.....	164
6.4.1.	Infrastructures.....	165
6.4.2.	Urbanisation.....	165
6.4.3.	Migration.....	166
6.4.4.	Flux et capacités financiers.....	167
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	168
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	169
	ANNEXE.....	170
	TABLE DES MATIERES	171

